

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Louis Sauvecane

1607 - 1661

* * *

Année 1609

3 E 69 / 210

par Thomas Spinosa

Notes :

- Le folio 97 est présent en double et le notaire se rattrape en assignant au folio 99 les numéros 99-100 puis passe au 101.
- Les folios suivants n'existent pas : f°858, f°1097, f°1111, f°1116, f°1137, f°1277 et f°1315.

Cession pour Me Daniel Lamy praticien d'Aix-en-Provence contre Georges Thurin – f°1

Le 02/01/1609 a comparu Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 20 livres qu'il doit à Me Daniel Lamy praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, Laurent Vian fils de Nicolas présent pour lui, pour vacations et fournitures des sollicitations faites par ledit Lamy, il lui a cédé semblable somme à prendre de Michel Felissian de ce lieu qu'il lui doit suivant rapport du 25/09/1608. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Jean Guerin de ce lieu. [Signé : Viany, G Thurin]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Piere Tempier – f°2

Le 02/01/1609 a comparu Piere Tempier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, une charge de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçue et qu'elle promet de rendre à Pâques avec hypothèque de quatorze coupes de vin qu'elle a dans un tonneau dans la cave d'Isnard Lantelme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Achat pour Jean Crespin contre Mathieu Nel – f°3

Le 02/01/1609 a comparu Mathieu Nel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Crespin habitant en ce lieu, présent, une saumée de terre qu'il a en ce lieu quartier du Revest confrontant terre de Philippe Arnoux, terre de Jean Pourchier, terre de Jean Martin dit Quichon, terre de Françoise Fabre et terre restante audit Nel « devers ville ». La vente est faite pour le prix de 15 livres, moitié à la Toussaint et moitié à payer pour ledit Nel à Paul Agnel bourgeois de ce lieu en déduction de la rente d'un jardin que ledit Nel lui doit. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Balthazar Bilard de ce lieu. [Signé : B Icard, Billard]

Le 02/11/1610 ont comparu Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon anciens fermiers seigneuriaux, lesquels ont confessé avoir reçu dudit Crespin les 15 livres ci-dessous d'où quittance. [Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon]

Déclaration avec obligation pour frère Imbert Louis du Puget contre Gaspard Blanc – f°5

Le 02/01/1609 un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre frère Imbert Louis du Puget de l'ordre de Saint-Ruf-lès-Valence, diacre en l'église dudit lieu, et Gaspard Blanc potier de ce lieu d'où sentence où ledit Blanc a été condamné envers ledit du Puget pour certaines amendes, de laquelle sentence ledit Blanc « estoit en chemin s'en purger ».

Ont comparu lesdites parties qui avec l'aide d'amis communs ont pris la décision suivante : pour tous les droits prétendus par ledit du Puget, tant intérêts civils que dépens, ledit Blanc promet de lui payer 6 livres d'ici un an à partir de ce jour. Les parties renoncent à tout procès. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Dupuget, Gaspard Blanc, H Darbon]

Prix-fait pour François Velixandre contre Louis Roman et Nicolas Besson – f°6

Le 02/01/1609 a comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Louis Roman et Nicolas Besson maîtres maçons de Grambois (84), présent, de « bien et duement fere et parfere ung planchier de bon plastre en une maison que ledit Velissandre a acquize de Jehan Brigas assize dans cedit lieu de la grandeur qu'est ladite maison et de l'espoisseur de trois pointes de doigtz et autremant de la quallité que sera besoing. Auquel planchier iceulx Romans et Nicollas seront tenus fornir tout le plastre et cabrions [?] de piboulle necessere et tout ce que sera de besoing fors les fustes, lesquelles icelluy Velissandre fornira, et ce moiennant le pris et somme a raison de quatre livres quatre sols pour chascune canne carrée et y mettront neuf cabrions pour chascune desdites canes. Comme aussy seront tenus fere de degier de gip pour monter ledit sellier bien et duement avec ung buject, lequel Velissandre fornira la chaux, sable et pierre sellemant et tout le restant iceulx prisfacteurs moiennant douze soulz pour chascune marche que icelluy Velissandre leur expediera, lequel priffaict lesdits Roman et Besson feront et parferont ledit priffaict

dans ung mois et dans lequel temps pendant ledit travail ledit Velissandre sera tenu les paier sans contredict. Comme aussy lesdits prisfacteurs seront tenus remettre les fustes que y sont a son lieu et place, ensamble blanchiront les cabrions sans abus ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Ferdinand Bon et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : F Bon]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Nicolas – f°8

Le 02/01/1609 a comparu Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge et demi de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Louis Roman maçon de ce lieu. [Signé : J Nicollas]

Convention pour Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°9

Le 02/01/1609 a comparu Esprit Pourret laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est loué à Me Elzias Philip de ce lieu, présent, « pour grangier et travailler a toute œuvre a ce que ledit Phelip l'employera en une sienne metterie qu'il a acquize de l'heritage de feu mestre Jehan de Saint Martin » et ce pour un an complet à partir de la Toussaint dernière. Ledit Pourret devra habiter la métairie, labourer les terres dudit Philip avec deux bœufs remis par ce dernier. Ledit Pourret ne pourra pas travailler ailleurs et ledit Philip lui paiera la somme de 123 livres payable par quart, sur laquelle ledit Pourret a reçu trois charges de conségal et 4 livres 19 sols et demi d'où quittance. Il aura aussi droit au tiers du bois taillé [« bois tallif », définition incertaine] qui sera coupé dans l'affar de ladite métairie pour le consommer sur place. Ledit Pourret pourra convertir une éminade de terre en jardin et l'ortolaille se partagera à parts égales mais la part dudit Pourret sera pour son usage personnel. A la fin, ledit Pourret « laissera le bois de deux haraires garnis et le fumier que se fera durant ladite année ledit Pourret l'employera ou ledit Phelip indicquera ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange, Darbon]

Le 24/03/1609 ledit Pourret a reçu dudit Philip trois charges de conségal et 8 florins en argent en déduction des gages et salaires promis, d'où quittance. Fait en présence de Jean Crespin et Gaspard Laidet.

Le 24/08/1609 acte barré en présence des parties qui se sont fait quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence d'Elzias Silvestre et Georges Meysonnier. [Signé : Elzias Silvestre]

Arrentement pour Marguerite Madonne contre Daniel Billot de Lourmarin – f°11

Le 02/01/1609 a comparu Marguerite Madon femme de Pierre Thome de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle « licentié par autorité judiciaire » avec la présence et autorisation de Garcine de La Tour, sa mère, et Pierre Roland son parâtre, a arrenté à Daniel Billot ménager de Lourmarin (84), présent, une métairie avec son affar de terres, vigne et pré, acquise par collocation de son mari à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), quartier de Rourabeau et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine contre une rente annuelle de cinq charges huit panaulx moitié blé moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu au 15/08/1611 et ainsi de suite d'an en an. Ledit Billot devra laisser autant de pâtures les deux dernières années que ce qu'il recevra de Mathieu Manuel fermier moderne de ladite métairie ; il laissera la dernière année le tiers des labourage vide et emploiera le fumier dans la métairie. Il mettra le vin provenant des vignes de la métairie dans la thine et les tonneaux de ladite bastide et en plus de la rente expédiera chaque année à ladite Madon cinq panaulx « d'aglan en cas qu'il en soit saison ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire en présence de Jean Martin fils de Pierre et d'Antoine Ange de ce lieu. [Signé : J Martin, Ange]

Le 10/09/1611 acte barré suivant un autre acte reçu ce jour chez ce notaire.

Obligation pour Paul Agnel contre Grégoire Meilleuret – f°13

Le 02/01/1609 a comparu Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemercer aux précédentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Daniel Bouchard. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Grégoire Meilleuret contre Bernard Georges – f°14

Le 02/01/1609 a comparu Bernard Georges de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84), présent, cinq panaulx de conségal en prêt, reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence d'Antoine Ange et Daniel Bouchard. [Signé : Ange]

Rétention pour Magdeleine Bouchard de La Motte-d'Aigues contre la communauté dudit lieu – f°15

Le 02/01/1609 comme la communauté de La Motte-d'Aigues (84), le 12/08/1607, pour arrérages de taille, s'est faite colloquer sur une émine cinq cosses et demi de pré, mesure de dextre, qui appartenait à Antoine Roux dudit lieu, audit lieu quartier des Espiers confrontant terre de Jean et Isaac Bouchard, pré et jardin de Jean et Pierre Felissian de Cabrières-d'Aigues (84), et le chemin pour le prix de 37 florins et demi, Magdeleine Bouchard veuve dudit Roux a appris cette collocation et a requis les consuls dudit lieu de retenir ledit coin de pré en remboursant le juste prix, ce que Daniel Bouchard consul moderne et Antoine Auman baile dudit lieu, procureurs de la communauté suivant procuration chez Me Augier notaire de Cabrières-d'Aigues en 1608, ont accepté.

A comparu Daniel Bouchard consul et procureur de la communauté avec la permission dudit Auman, a cédé à ladite Magdeleine Bouchard, présente, ledit pré contre la somme de 37 florins et demi sur laquelle somme ledit consul a compensé d'une part 3 florins pour rente d'une maison due à ladite Bouchard par la communauté, 22 sols payés à Jean Jourdan autre consul et pour le reste, ledit Daniel Bouchard confesse l'avoir reçu de ladite Bouchard ces jours passés d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Ange, Emin]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Joseph Emin – f°17

Le 02/01/1609 a comparu Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de demoiselle Jeanne de Lanfrin veuve de feu le capitaine Jean Sarrazin suivant acte chez Me Ferraudi notaire de Manosque (04) du 24/12/1608, elle-même cessionnaire de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lui-même cessionnaire de Claude Millonis d'Aix-en-Provence, lequel audit nom a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents le capitaine Ferdinand Bon et Me Jean Guillaume Sauvecane, consuls, la somme de 600 livres suivant ladite cession, laquelle somme ledit Emin « a employée a son compte randu pardevant les auditeurs ordinaires dudit lieu, laquelle somme ladite communauté avoit chargé ledit Emin paier audit Millonis en qualité de thesorier de ladite communauté, mentionnée a l'estat a luy expédié en l'année six centz sept », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Emin]

Quittance pour Me Joseph Emin contre Antoine Ange – f°19

Le 02/01/1609 a comparu Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité de cessionnaire de Gaspard de La Roquette, ce dernier cessionnaire du sieur greffier Degal d'Aix-en-Provence (13), suivant actes chez Me Rencurel et chez ce notaire le 20/09/1605 et 29/08/1605, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Me Joseph Emin trésorier de ce lieu, présent, la somme de 25 livres suivant son état pour l'année 1606, compensée sur semblable somme de 25 livres en déduction de la taille due par ledit Ange audit Emin en ladite année, d'où quittance réciproque. De même ledit Ange confesse avoir reçu précédemment, en l'année 1605, suivant une sienne promesse, déchirée à

l'instant, dudit Emin la somme de 3 livres 6 sols pour tout reste dû à demoiselle Béatrix Vincens d'Aix-en-Provence (13) que ledit Emin devait payer à cette dernière, suivant son état de l'année 1605, dont ledit Ange a rapporté quittance reçue par Me Reynaud notaire d'Aix-en-Provence du 18/10/1605. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Nicolas Olivier de ce lieu.

Testament pour Marie Rey de Grambois – f°20

Le 02/01/1609 testament de Marie Rey native de Grambois (84), fille des feus Jean et Anne Asse, dudit lieu, femme de Jean Paris tuilier de Cucuron (84), se trouvant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, « bien dispozée de son corps ». Elle souhaite être inhumée dans l'église de Grambois dans la tombe de ses prédécesseurs.

Elle lègue à Jean Paris, son mari, la somme de 6 livres à payer dans l'an de son décès pour « tous droitz que ledit Paris pourroit prethandre sur son bien et heritaige a ce y compris l'augment de doct par elle a luy donné » lors de leur contrat de mariage reçu chez Me Asse à Grambois.

Elle nomme pour héritière universelle Delphine Paris sa fille et dudit Jean, encore pupille. Si sa fille meurt en bas-âge ou sans enfant légitime, elle lui substitue Bernardine Rey sa sœur, femme de Claude Favier couturier dudit lieu et à défaut d'elle ses enfants. Elle nomme comme gadiateur ledit Me [Gabriel] Asse notaire, son cousin, absent. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois, Georges Constans, Melchion Valette cordonnier, Jean Martin fils de Pierre, Claude Rougier, Martin Monier broquier et Henry Meyran, de ce lieu. [Signé : Emin, J Martin, G Constans]

Quittance pour Claude Ferrier contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°23

Le 02/01/1609 ont comparu le capitaine Ferdinand Bon et Me Jean Guillaume Sauvecane, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont déclaré que Claude Ferrier de ce lieu a payé à la communauté, pour elle à François Bertet 8 livres 6 sols suivant quittance au pied de l'acte de prix-fait reçu chez ce notaire le 01/12/1606, 19 livres 10 sols à Me Pascal Sicard ancien consul suivant quittance du 11/12/1607, 6 livres 10 sols 8 deniers dus audit Ferrier par certificat du 15/12/1597 et 4 livres 13 sols 3 deniers payées à l'instant audit capitaine Bon pour reste et entier paiement de la somme de 48 livres suivant acte d'achat reçu chez ce notaire le 01/12/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Bon, Sauvecane, Claude Ferrier, Ange]

Quittance pour Barthélemie François contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°24

Le 02/01/1609 ont comparu le capitaine Ferdinand Bon, Me Jean Guillaume Sauvecane et François Velixandre, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont confessé avoir reçu de Barthélemie François, veuve du capitaine Claude Sicard de ce lieu, présente, la somme de 39 livres 14 sols pour reste et entier paiement de la somme de 108 livres 14 sols pour l'achat d'une maison acquise de la communauté suivant acte chez ce notaire du 20/12/1605, savoir à l'instant 3 livres 10 sols en argent au capitaine Bon, et le reste « en ung reolle pour despances faite a son logis en plusieurs creances de la communauté, messagers, procururs [mot abrégé] et especiallement de Henry David et son beau filz de Cotignac » que 9 livres 15 sols pour des mandats faits aux gardes de ce lieu à la demande des consuls. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : F Bon, Sauvecane, Darbon]

Promesse pour Antoine Reynaud contre Claude Bouzon fils – f°26

Le 02/01/1609 a comparu Claude Bouzon fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Reynaud de ce lieu, présent, tous les meubles et ustensiles de maison qui lui avaient été pris en gagerie pour dettes de la communauté due à Henry David de Cotignac (83) le

19/09/1608, séquestrés auprès dudit Reynaud, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'André Silvestre et Melchion Valette de ce lieu.

Quittance réciproque pour Me Antoine Queyrel contre Pierre Callier – f°27

Le 03/01/1609 a comparu Pierre Callier du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Me Antoine Queyrel baile dudit lieu, présent, la somme de 13 écus 14 sols 6 deniers pour la paie échue à la Saint-Michel dernière suivant l'acte d'achat reçu chez ce notaire le 20/10/1607 que ledit Queyrel a compensé pour ledit Callier sur une semblable somme que ce dernier doit, d'une part 9 écus envers Henry et Honoré Queyrel, frères dudit Antoine, suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu le 17/03/1607, et les 4 écus 14 sols et demi sur semblable somme pour reste et entier paiement de tout ce qu'il lui doit suivant le même acte. D'où quittance réciproque. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Queyrel, Emin]

Confession pour Me Claude Darbon contre Honoré, Jaume et Gaspard Gaultier – f°28

Le 03/01/1609 ont comparu Honoré, Jacques et Gaspard Gaultier, frères, du lieu d'Ansouis (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), présent, une paire de mules poil bureau estimée à 300 livres, deux paires de bœufs poil rouge estimées à 108 livres, deux trentaines vingt une [81] bêtes de bétail à laine et de chèvres, savoir 50 brebis de port, 24 nadons [bétail né dans l'année], deux arrestz [béliers], trois ... et un mâle, ainsi que 16 gélines, 2 coqs, le tout en mègerie depuis le jour de l'acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Guillaume Escouffier. [Signé : Darbon, Escouffier]

Accord avec compte-final pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane et leurs frères – f°30

Le 03/01/1609 étant donné que Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, doivent d'une part à Paul Agnel bourgeois de ce lieu cinq charges de blé annone, huit charges de conségal, deux charges de mescle, une charge d'avoine et 75 livres en argent suivant acte chez ce notaire le 08/10/1607, et d'autre part une charge d'orge, une charge d'avoine par autre acte chez ce notaire le 18/01/1608, par autre acte du 15/03/1608 la somme de 21 livres et une charge de blé annone et trois charges de conségal, et finalement une charge de conségal suivant une cédule privée du 17/05/1608, le prix des grains et de l'argent se montant au total à la somme de 130 écus 36 sols, en plus de ladite somme ledit Agnel a payé pour lesdits Sauvecane à Me Pons May et Jean Garcin trésoriers modernes la somme de 39 écus en déduction des tailles qu'ils devaient comprenant 15 écus pour les dépens des instances formées contre lesdits Sauvecane devant le lieutenant général des soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) et les intérêts des grains jusqu'à ce jour, le total se monte à 169 écus 36 sols que ledit Agnel a reçu desdits Sauvecane précédemment tant en deux charges de conségal, dix-sept quintaux de foin qu'en dix charges de blé annone, onze charges de conségal, deux charges et demi d'orge et deux charges et demi d'avoine, dont ledit Agnel a eu entre les mains comme séquestre desdits Sauvecane et obligation reçue chez Me Bernard notaire de ce lieu le 01/09/1608 à la requête de Jacques Gueidan et Honoré Chansaud, séquestres députés par dame Hortense de Bourdon femme de monsieur le président de Bras et desdits Me Pons May et Jean Garcin trésoriers, « que dudit Agnel » la somme de 98 écus 52 sols, à 3 livres l'écu. Ainsi lesdits Sauvecane se trouvent débiteurs envers ledit Agnel de la somme de 212 livres 4 sols.

Ont comparu lesdits Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, ainsi que Louis Sauvecane leur autre frère, lesquels pour payer la somme de 212 livres 4 sols qu'ils doivent audit Agnel, « n'ayant argent clair et liquide » lui ont cédé toute la rente des grains que Philippe Silvestre et ses frères leur doivent à la récolte prochaine de la métairie qu'ils tiennent à ferme desdits Sauvecane suivant acte reçu chez ce notaire en 1603, ainsi que la rente que Pierre Roman leur fera de ladite métairie en 1610 et à la

récolte et années suivantes jusqu'au parfait paiement avec les intérêts à partir de ce jour au denier seize et au prix de vente des grains après le 15 août suivant rapport des marchands de Pertuis (84). Ledit Agnel devra payer les tailles et censes de la métairie à la place desdits Sauvecane sur les rentes reçues [sans affecter ce qui lui est dû]. Lesdits Sauvecane promettent de relever et garantir ledit Agnel envers lesdits Gueidan et Chansaud pour l'obligation par lui passée en faveur de ces derniers, reçue chez ledit Me Bernard du 30/09/1608. Ledit Agnel se départ des saisies faites et décharge les séquestres « sans toutesfois comprendre la poursuite et ce que en deppend intanté tant par ledit Agnel, Beatris Tholomieu sa femme et Jehan Garcin son nepveu a laquelle ledit Agnel n'a entendu prejudicier ». Il consent à ce que tous les actes soient barrés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Sauvecane, T Sauvecane, Billard]

Le 07/01/1609 cession a été lue à Philippe Silvestre et Pierre Roman, présents, lesquels ont accepté ladite cession sauf ledit Silvestre qui a dit « avoir prethansions contre ses rantiers de certain interestz », d'où acte fait et publié en ce lieu en présence d'Henry Meiran et Jérôme Ricard.

Obligation pour Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues contre Joseph Emin et André Roux – f°34

Le 03/01/1609 ont comparu Joseph Emin bourgeois et André Roux son mégier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 27 livres 15 sols pour l'achat d'une ânesse poil noir avec son bât et un poulain « tetaïn », reçus pour le prix de 18 livres 15 sols pour mettre l'ânesse dans la mégerie avec ledit Emin et dont chacun en paiera la moitié suivant leur acte de mègerie. Ledit Emin a reçu dudit Gouirand une ânesse poil rapt de deux ans au prix de 9 livres soit au total 27 livres 15 sols, que ledit Emin paiera, cette dernière ânesse lui appartiendra entièrement. Ils promettent de payer pour ledit Gouirand à Me Chalres Chanut procureur en la cour, créancier dudit Gouirand, fin août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Martin Monier broquier et Etienne Tamisier boucher de ce lieu. [Signé : Emin, Jehan Goiran]

Le 04/11/1609 Jean Monier, procureur de Me Charles Chanut procureur en la cour, suivant acte chez Me Asse notaire, a confessé avoir été payé par ledit Me Emin, de son propre, de ladite somme de 27 livres 15 sols d'où quittance et cession d'actions contre André Roux. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Bertrand Coussin. [Signé : Emin, Coussin]

Obligation pour Daniel Colomp contre Pierre Bouteillon, de Rougiers – f°35

Le 05/01/1609 a comparu Pierre Bouteillon, tisserand de Rougiers (83), lequel a confessé devoir à Daniel Coulomp dudit Rougiers, présent, la somme de 12 livres pour l'achat d'un métier de tisseur avec ses garniments requis, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Sainte-Magdeleine prochaine. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Reynaud de ce lieu.

Mègerie pour Paul Agnel contre Dominique et Noël Daumas, père et fils – f°36

Le 05/01/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Dominique et Noël Daumas, père et fils du lieu de Gordes (84) habitants de Villelaure (84), présents, deux trentaines de brebis de port, bétail reçu, et ce jusqu'au 15 mai. Ledit Agnel prendra dix agneaux du croît et le reste du croît se partagera à parts égales ainsi que la laine. Les tondeurs seront nourris par les mégiers et payés par ledit Agnel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Ange praticien et Elzias Phelip de ce lieu. [Signé : P Agnel, Ange]

Le 08/06/1609 acte barré en présence des parties qui se font quittance. Fait en ce lieu en présence d'André Silvestre et Honoré Chansaud. [Signé : P Agnel]

Obligation pour François Velixandre contre François Roux en principal et Michel Rodde en pleige – f°37

Le 05/01/1609 a comparu François Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, présent, de ce lieu, trois charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Michel Rodde de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Ange, praticien de ce lieu et Sandin Verd de Saint-Paul-lès-Durance (13). [Signé : M Rodde, Ange]

Le 26/05/1620 ledit Velixandre a confessé avoir été payé par ledit Roux, d'où quittance. Fait en présence de Jean Martin et Jean Daumas. [Signé : J Martin]

Obligation pour Bertrand Coussin contre Béatrix Pellade – f°38

Le 05/01/1609 a comparu Béatrix Pellade de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle a confessé devoir à Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'elle promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Orcel et Jacques Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Coussin, J Orcel]

Achat pour Jean Orcel contre Jean et Jacques Roman – f°39

Le 05/01/1609 ont comparu Jean et Jacques Roman, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels comme maris de Magdeleine et Isabeau Anthoard, de Cabrières-d'Aigues (84), ont en ladite qualité vendu à Jean Orcel ménager de Cabrières-d'Aigues, présent, un coin de terre d'une émine au dextre, quartier du Clot à Cabrières-d'Aigues, confrontant le chemin, chenevier de Brunet Jourdan, terre de Pierre Allaise ou ses hoirs. La vente est faite au prix de 12 livres dont ledit Orcel a payé à l'instant à Bertrand Coussin dudit lieu, présent, 11 livres pour arrérages de censes dus par lesdites Anthoard, ledit Coussin étant exacteur de feu noble Balthazar Roux, d'où quittance. Et pour les 20 sols restantes, lesdits Roman les ont reçus dudit Orcel d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : J Orcel, J Roman, Coussin, H Darbon]

Sommation avec rapport pour Me Elzias Philip contre les hoirs de Jean Blanchard – f°42

Le 05/01/1609 a comparu Elzias Philip maître fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sommé Marie Richier, veuve et tutrice testamentaire des enfants et hoirs de feu Jean Blanchard, vivant maçon de ce lieu, présente, « de venir a compte pour raison du prisfaict donné audit Blanchard » par acte chez ce notaire du 03/02/1607 et de la somme de 91 livres reçue par ledit Blanchard suivant trois quittances concédées audit Philip reçues chez ce notaire et en plus 16 sols quelque peu avant son décès, et en général de satisfaire audit acte. Ladite Richier « offre fere visiter ladite besougne noumant pour ce fere Phelip Astoin, lequel ledit Phelip a accepté et donne pouvoir fere ladite visite ». D'où acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Blanchard, en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13) et Jean Reynaud de ce lieu.

Le 05/01/1609 ledit Philippe Astoin maçon, a fait son rapport. Il « s'est acheminé aus bastiment ou arrivé en presance dudit Phelip, Joseph Blanchard fils dudit feu Jehan, a bien et duemant visitté ledit bastimant, treuvé que toutes les murailhes d'icelluy sont faictes et parfaictes ensamble le couvert, les fustes du planchier remises a leur lieu et place bien et duemant sans toutesfois que y aye aulcung planchier ny cheminée et apres a bien et duemant mesuré ledit bastimant, treuvé y avoir vingt huict canes trois pans et demy de murailhe a chaux et sable reduitte en deux pans d'espoiseur ce montant la some de vingt huit escus trente trois soulds neuf deniers et par ainsi se treuve ledit Blanchard surpayé de six livres deux soulds trois deniers ». Fait en présence de François Gabriel, menuisier.

Quittance pour François Blanc contre Barthélémy Berard – f°44

Le 07/01/1609 a comparu Françoise Franc, femme « et ayant charge » de Barthélémy Berard, comme tuteur des hoirs de feu Elzias Franc vivant menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle audit nom a confessé avoir reçu de François Blanc cardeur de ce lieu, présent, la somme de 24 livres 18 sols pour la paie échue à Noël dernier suivant acte d'arrentement chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Berard, en présence de Jean Jouvent et Barthélémy Eyriès de ce lieu.

Mègerie pour François Pourret contre François Darbon fils d'Etienne – f°44

Le 07/01/1609 ont comparu François Pourret fils de feu François et François Darbon fils d'Etienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait une mègerie ensemble pour les semences dernières. Ledit Pourret a semé en mègerie avec ledit Darbon neuf émines de mescle de blé, seigle et conségal, mesure vieille, en une terre dudit Darbon quartier de Lauron confrontant l'aire, jardin et terre de Jean Darbon et terre de Me Jacques Vian. Ledit Pourret paiera 15 sols par saumée de semences et ledit Darbon paiera les factures. A la fin, le tout se partagera également sauf la paille qui appartiendra audit Darbon. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jean Pourret fils d'Isnard de ce lieu.

Confession pour Joseph Emin contre Jean Vian – f°45

Le 07/01/1609 a comparu Jean Vian laboureur habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Joseph Emin bourgeois de ce lieu, présent, deux bœufs poil rouge et blanc que ce dernier devait lui bailler suivant acte de mègerie reçu chez ce notaire le 19/11/1607, lesquels ont été reçus au début de la mègerie et estimés à 88 livres ; ainsi qu'une grosse ânesse poil grils estimée à 27 livres ; une autre ânesse poil noir estimée à 22 livres et demi ; une vache poil bureau estimée à 18 livres. En plus des vaches qu'ils ont acheté à François et Antoine Pourchier et remises à la mègerie avec les veaux, ledit Vian a reçu deux truies et trois pourceaux, douze gelines et un coq, deux reilles pesant l'une 15 livres et l'autre 14, deux barboux, deux futhier, et deux camilhots, trois lianes de fer, une disette neuve, une serre, deux grosses taravelles, deux harnières garnies, deux joncqqs de bon fer avec ses destres, deux bâts, un mourrau. En plus il a reçu 6 livres en argent, un tonneau à vin pour la vigne qu'il devait fournir, les pailles et pâtures de la récolte dernière ainsi que dix charges de blé que ledit Emin devait lui faire prêter. Il a reçu aussi huit charges neuf panaulx de blé annone, trois charges un panau de touzelle, quatre charges cinq panaulx et neuf cosses de conségal, trois charges six panaulx d'avoine petite mesure. Tous ces grains ont été semés dans la mègerie. De plus, ledit Vian a reçu dudit Emin un pasquier de conségal d'environ deux émines limitrophe de l'aire et relarguier de la bastide dudit Emin et la dernière année, ledit Vian a promis d'en laisser semblable quantité au même lieu, semée et fournie de son propre. Ledit Vian a à l'instant remis audit Emin un joncquier au quartier de Restantier dit Le Peiron avec la terre limitrophe n'étant à présent semé pour en faire à son plaisir « nonobstant qu'estoit comprinse a la megerie comme ne le pouvant convertir en terre et fere travailler ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Fourneiron de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu. [Signé : Emin, Jehan Louis Le Long]

Le 24/02/1611 acte barré suivant une quittance reçue chez ce notaire.

Département de querelle pour Pierre Barthélémy contre Pierre Bret – f°48

Le 07/01/1609 comme Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84) en qualité de sous-fermier seigneurial des oliviers des lieux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues a ces jours passés actionné par-devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues Pierre Barthélémy dudit Saint-Martin-de-la-Brasque pour « prethandu rescollément » de la tasque des olives et fait quelques poursuites, ledit Bret a depuis appris que ledit Barthélémy « avoit meslé les ollives recullies au terroir dudit Saint Martin avec deux plains sacz de celles qu'il a recullis au terroir de La Motte d'Aigues, païé la tasque a Pol Agnel fermier segnurial dudit lieu ».

Ont comparu Pierre Bret et Pierre Barthélémy, lesquels se sont accordés. Ledit Bret s'est départi de sa poursuite et a renoncé à tout procès. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Michel Pellat. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Pierre Bret contre Pierre Barthélémy – f°49

Le 07/01/1609 a comparu Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84) la somme de 8 livres 8 sols pour le compte-final de la vente d'un âne suivant acte chez ce notaire du 05/02/1608 y comprenant les intérêts et dépens, et qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Michel Pellat de Peypin-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Le 08/09/1610 acte barré en présence dudit Bret qui fait quittance audit Barthélémy. Fait en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Jourdan. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Paul Agnel contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°50

Le 07/01/1609 ont comparu Jean Arnoux et Jacques Serre au nom de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, quatre charges et demi de blé annone, mesure courante, reçues pour payer la pension de Varanchon, d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Me Louis Jourdan qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Thoussan Met]

Le 04/08/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui a confessé avoir été payé par la communauté et des mains et du propre de Me Louis Ange leur trésorier, présent, pour le prix des grains, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Valentin Clemens et Melchion Valette. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Balthazar Billard contre Pierre Rambert – f°51

Le 07/01/1609 a comparu Pierre Rambert de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 7 livres et demi pour certains dépens auxquels il a été condamné par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) en 1608, d'où quittance, ainsi que de 33 sols pour les dépens exécutoires et il décharge Vincent May, séquestre député à la gagerie prise audit Billard. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Paul Agnel et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Billard, P Agnel, L Jourdan]

Obligation pour Jean Reynaud contre Elzias Silvestre – f°52

Le 08/01/1609 a comparu Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : Elzias Silvestre, Coussin]

Le 10/01/1610 acte barré en présence dudit Reynaud qui a fait quittance audit Silvestre. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Daniel Billot. [Signé : L Jourdan]

Compte-final avec obligation pour Paul Agnel contre Esprit Cheilan – f°53

Le 10/01/1609 ont comparu Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Esprit Cheilan de Jouques (13), lesquels ont fait leur compte-final pour la négociation faite par ledit Cheilan à la récolte des grains et fruits dudit Agnel tant en ce lieu que dans la vallée d'Aigues jusqu'à ce jour. Ledit Cheilan, au final, se trouve devoir audit Agnel 25 livres et demi, déduction faite des salaires payés audit Cheilan. Ce dernier promet de lui payer ladite somme au 15 août. Ledit Agnel décharge et acquitte ledit Cheilan de ladite charge. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Joseph Pascal de ce lieu. [Signé : Cheilan, P Agnel, L Jourdan]

Quittance pour Barthélémy Berard contre Catherine Chabert – f°54

Le 10/01/1609 a comparu Catherine Chabert veuve d'Elzias Franc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Barthélémy Berard tuteur des hoirs dudit Franc 15 livres en déduction des aliments des pupilles de ce dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13) et Jean Reynaud de ce lieu

Cession pour Me Bertrand Coussin contre Mathieu Rambaud – f°55

Le 10/01/1609 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer la somme de 9 livres qu'il doit à Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour prêt, il lui a cédé semblable somme à prendre de Jean Dupuy dudit Saint-Martin-de-la-Brasque comme cessionnaire de Nicolas Armelin de Pertuis (84) suivant acte chez Me Martin notaire de Pertuis. Si ledit Dupuy n'accepte pas la cession, ledit Rambaud devra payer audit coussin ladite somme à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Queyrel et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Coussin]

Obligation pour Antoine Mallet contre Jaume Marsal – f°56

Le 12/01/1609 a comparu Jaume Marsal de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Antoine Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Michel Long de ce lieu.

Mariage entre Michel Chivalier du lieu d'Anglisieu en Dauphiné et Marguerite Blanc – f°57

Le 12/01/1609 contrat de mariage entre Michel Chivalier natif du lieu d'Anglisieu [introuvable, ou *Anglesien, Anglesien*, etc.] diocèse de Gap en Dauphiné, fils des feus Claude et Jeanne Rippe, dudit lieu, et Marguerite Blanc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de Jacques et d'Anne Boyer. L'épouse est assistée et autorisée par des père et mère. Le père de l'épouse constitue en dot à sa fille la somme de 150 livres sur laquelle il a cédé 90 livres aux époux sous la forme d'une vigne en ce lieu quartier de Saint-Vincent de sept hommes confrontant vigne de Jean Chainé, terre de Jean Pourchier, terre du capitaine Ferdinand Bon et le chemin allant à Saint-Martin. Pour les 60 livres restantes, il promet de les payer en quatre paies égales de 15 livres, la première aux fêtes de Noël prochain et ainsi de suite d'an en an à la même date. En plus, ledit Blanc promet d'expédier à sa fille une mastre avec son couvresel, une caisse ferrée en bois blanc, une couchette en bois blanc, deux linceuls, une toille, une paillasse, deux serviettes, deux plats, deux assiettes, deux écuelles, une salière le tout en étain, le tout reçu par l'époux d'où quittance et reconnaissance. Ledit Blanc devra faire faire pour le jour du mariage à sa fille une robe de cadis et un aubergeon d'estamet et ledit Chivalier devra faire faire dans un an à sa femme une robe et un aubergeon de la même qualité et de la couleur que choisira l'épouse. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jean Allemand tenue à rente par ledit Jacques Blanc, à la Bourgade, en présence de Nicolas Olivier et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : N Olivier, Darbon]

Quittance pour Jehannon Durand contre Jean Garcin, trésorier – f°61

Le 13/01/1609 a comparu Jean Garcin trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jehannon Durand de ce lieu, comme fermier et séquestre des biens et rentes de François Vian, présent, d'une part la somme de 16 livres 4 sols et d'autre part une charge de blé annone au prix de 11 livres 2 sols, le tout en déduction des tailles dues par ledit Vian, d'où quittance audit Durand. Ledit Durand a confessé avoir reçu dudit Garcin 6 livres pour certaines dépenses faites pour « l'adjournement personnel » et « voyages » bien que le terme ne soit pas encore échu. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Jaume Blanc de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Quittance pour Jacques Silvestre contre Paul Agnel cessionnaire de Jean François Cestier et Jean Morel – f°62

Le 13/01/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Jean Morel de Manosque (04) suivant acte chez Me Magnan notaire de Manosque le 18/04/1608, à laquelle cession Jean François Cestier de ladite ville a consenti, a confessé avoir reçu de Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 108 livres que ledit Silvestre doit auxdits Cestier et Maurel suivant acte chez Me Catelanet [nom incertain] notaire de Manosque du 04/03/1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Brun de Reillanne (04) et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Agnel, Jacque Silvestr]

Département avec accord pour Magdeleine Roux contre Anne Roux – f°63

Le 13/01/1609 comme Magdeleine Roux femme de Jean Roux fils d'Etienne, de Cabrières-d'Aigues (84), et Anne Roux femme de Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues, ont une maison en commun et indivis audit lieu quartier de La Font Longue consistant en deux instances d'haut en haut avec son relarguier et un coin de jardin limitrophe d'environ une cosse, confrontant le chemin, maison de Pierre Arbaud et maison de Jean Jourdan dit Moisse.

A comparu ledit Grégoire Meilleuret au nom de sa femme absente, qui devra ratifier cet acte, lequel a désemparé à ladite Magdeleine Roux, absente, présent pour elle ledit Jean Roux son mari, la moitié de la maison concernant sa femme. Cette déséparation est faite pour le prix de 48 livres, somme reçue des mains et propre argent dudit Jean Roux d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaumet Gouirand et Etienne Darbon de ce lieu. [Signé : J Goiran]

Reconnaissance de dot pour Anne Roux contre Grégoire Meilleuret – f°66

Le 13/01/1609 a comparu Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme mari d'Anne Roux a confessé avoir reçu de sa femme la somme de 48 livres provenant de l'aliénation de la moitié d'une maison qu'elle a faite au profit de Magdeleine Roux femme de Jean Roux fils d'Etienne par acte reçu chez ce notaire ce jour. Il reconnaît la somme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaumet Gouirand et Etienne Darbon de ce lieu. [Signé : J Goiran]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Preunier – f°67

Le 15/01/1609 a comparu Jean Preunier de Villelaure (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Barthélémy et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Le 16/08/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Preunier. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Joseph Constans contre Pierre Constans – f°68

Le 15/01/1609 a comparu Pierre Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Joseph Constans de ce lieu, absent, Jean Honoré son frère présent, la somme de 7 livres 4 sols tant en principal qu'intérêts pour la part concernant ledit Joseph en qualité de cohéritier de feu François Constans son oncle [oncle de Pierre], légué audit Pierre en son dernier testament reçu par Me Conquilhaat notaire de Rians (83). Ladite somme a été compensée audit Pierre en déduction de la rente qu'il doit audit Joseph pour les vignes de celui-ci et pour la récolte dernière. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Brun de Reillanne (04) et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, JH Constans]

Rétention lignagère pour Toussaint Chateminois contre François Velixandre – f°69

Le 16/01/1609 comme François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, le 24/01/1600 a acquis par collocation de Toussaint Chateminois et son frère, de ce lieu, une terre de dix émines et d'une demie cosse au dextre, en ce lieu quartier de Saint-Vincent confrontant terre restante auxdits Chateminois, le chemin allant à La Motte et terre de Jacques Gueidan, pour le prix de 69 livres 7 sols 2 deniers tant en principal, que dépens et droits de lods, suivant collocation faite par autorité des officiers de ce lieu. Et comme lesdits Chateminois étaient mineurs et qu'à ce jour ledit Toussaint est majeur, il a requis ledit Velixandre de lui désampaner ladite terre en offrant de rembourser ladite somme comme le droit le lui permet.

A comparu ledit Velixandre, lequel a cédé audit Toussaint Chateminois, présent, ladite terre. Ledit Velixandre a confessé avoir reçu ce jour dudit Chateminois et de son propre argent la somme de 69 livres 7 sols 2 deniers tant en blé qu'en espèces, d'où quittance. Ledit Velixandre lui donne les papiers de la collocation avec au pied la quittance de lods par Paul Agnel. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Brunel de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour la communauté de Noyers contre Paul Agnel – f°71

Le 16/01/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Jean Bicais de Vitrolles-en-Luberon (84) et de Me Louis Ricard notaire de Grambois (84) lui-même cessionnaire dudit Bicais, suivant actes reçus l'un de 63 écus 10 sols par Me Hupais et l'autre chez ce notaire le 10/09/1603 et 21/11/1607, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de Noyers-sur-Jabron (04), présent Me Claude Seas notaire dudit lieu, d'une part 140 livres 6 sols pour reste et entier paiement des 63 écus 10 sols suivant la cession chez Me Hupais, et d'autre part la somme de 49 livres 4 sols en déduction de la cession desdits Me Ricard et Bicais, celle dudit Bicais reçue chez ce notaire le 04/12/1607 de la somme de 15 livres et 52 livres 2 sols et demi suivant une autre cession chez Me Richard le 04/11/1607 et encore a reçu la somme de 14 livres 4 sols pour tous les dépens que ledit Agnel a fait contre la communauté. Au total la somme se monte à 203 livres 14 sols reçue des mains dudit Seas et de l'argent de Sauvaire Bremond trésorier de ladite communauté, d'où quittance et décharge des séquestres. Ledit Agnel a remis audit Seas le procès littéraire. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84) et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Sias, L Jourdan]

Quittance pour Noël Meynier contre Balthazar Billard – f°73

Le 16/01/1609 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Jean Gaudemar de Manosque (04) suivant procuration chez Me Ferrandi notaire dudit lieu en mai 1608, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84), présent, comme séquestre député de la somme de 12 livres qu'il doit à Jacques Morel de La Motte-d'Aigues (84) pour le prix d'une ânesse achetée sans acte, et cette somme, Etienne Gouirand, créancier dudit Morel, l'a fait arrêter entre les mains dudit Meynier et depuis ledit Gouirand a remis audit Gaudemar par cession reçue chez ce notaire le 12/02/1608 et cette somme a donc été reçue par ledit Billard, avec autorité des soumissions, d'où quittance. De plus, ledit Billard a confessé avoir reçu dudit Meynier 6 livres 14 sols pour certains dépens faits contre ledit Meynier « de son emprisonnement a faute de rendre le secquestre » et ledit Billard lui a remis les procédures, se réservant le droit d'en poursuivre contre ledit Gouirand pour les sommes restantes qu'il lui doit tant en principal, qu'intérêts et dépens. Il relaxe ledit séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues. [Signé : Billard, L Jourdan]

Achat pour Angelin Ricard contre Honoré Thurin – f°75

Le 17/01/1609 a comparu Honoré Thurin fils de Georges, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel avec autorisation de son père, présent, a vendu à Angelin Ricard de Peypin-d'Aigues (84), présent, les propriétés suivantes : deux petites instances basses de plain-pied au niveau de la rue avec leur

relarguier qui étaient à feu noble Jean Buys, son aïeul maternel, audit Peypin-d'Aigues, confrontant par-dessus et à côté le reste de la maison dudit Bucy [Buys], maison de feu Chaffret Moret et les deux rues ; un petit verger d'oliviers d'environ une éminade quartier de Sibierée [incertain] audit Peypin-d'Aigues confrontant verger de Claude Mouret, chemin dudit quartier, terre et vigne restantes audit vendeur et vigne de Jean Estalliard. La vente est faite pour le prix qui sera déterminé après estimation par François Bertet et Elzias Silvestre, lesquels en feront rapport chez ce notaire. Sur cette somme, ledit Honoré Thurin a confessé avoir reçu à l'instant dudit acheteur 18 livres, d'où quittance et pour le reste, ledit Ricard promet de payer la moitié au 15 août et l'autre moitié à la Saint-André qui suivra. Ledit Ricard paiera la rente d'une des instances à Elzias Silvestre pour la sortie à la Saint-Michel prochaine et ledit Elzias en jouira jusqu'audit jour. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Jean Crespin de ce lieu. [Signé : G Thurin, H Thurin, G Constans]

Le 12/09/1609 rapport a été fait par François Bertet et Elzias Silvestre, députés par les parties, pour l'estimation des biens vendus. Ils sont allés aux deux instances de maison, les ont visitées avec leur relarguier et ont estimé l'ensemble à 11 écus et demi. Ils sont ensuite allés au petit verger qu'ils ont estimé à 5 écus et demi, soit au total 17 écus à 3 livres pièces. Ils estiment que la moitié du couvert [toit] appartient audit Ricard. Les arbitres se retiennent pour leurs vacations 24 sols. [Signé : Elzias Silvestre]

Le 20/01/1610 lesdits Georges et Honoré Thurin, père et fils, ont confessé avoir reçu dudit Ricard, présent, la somme de 17 écus pour le prix des propriétés. Si lesdits Thurin rachètent le dessus desdites instances et maison acquis par Raymond Plantard soit par voie de procès ou autre, en ce cas, ledit Ricard devra quitter les deux instances achetées et sera remboursé au juste prix avec ses loyaux coûts. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Mathieu Villard. [Signé : G Thurin, H Thurin]

Obligation pour Jérôme Ricard contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°78

Le 17/01/1609 a comparu Jean Pourret fils d'Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jérôme Ricard de ce lieu, présent, la somme de 18 livres 15 sols pour le reste du prix d'achat d'un âne poil rouge avec son bât et son cordage, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 6 livres à Pâques et le reste à la Toussaint avec hypothèque de l'âne. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Augier et Balthazar Lantelme de ce lieu. [Signé : Pascal Augier]

Mègerie pour Pascal Augier contre Antoine Fabry – f°79

Le 17/01/1609 a comparu Pascal Augier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine Fabry de La Bastidonne (84), présent, toutes les terres qu'il a à La Bastidonne pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de ce jour. Chaque partie fournira la moitié des semences. Les olives et amandes seront en mègerie sauf les amandes de la terre de six éminades qui appartiendront audit Augier. Pour les factures, elles seront aux communs dépens chaque année. Les grains se partageront à parts égales. La paille appartiendra audit Fabry moyennant dix charges de fumier que ledit Fabry expédiera. Ledit Fabry devra apporter une charge de fumier par olivier. Si ledit Augier se marie et veut reprendre son bien, ledit Fabry devra le lui céder sans intérêt en payant seulement les factures. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Jean Pourret fils d'Isnard de ce lieu. [Signé : Pascal Augier]

Le 04/11/1611 acte barré en présence des parties qui se tiennent quittes. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Marc Antoine Laurens. [Signé : Pascal Augier]

Procuration pour Laurent Vian fils de Nicolas – f°81

Le 17/01/1609 a comparu Laurent Vian fils de feu Me Nicolas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que au nom de Jeanne Vian sa nièce suivant sa charge de procuration reçue ce jour par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84), lequel a nommé pour procureur Me Daniel Lamy

praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, pour poursuivre devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence certain procès pendant comme faisant appel de sentence donnée par le juge de ce lieu au profit de demoiselle Honorade Borrel de Pertuis (84) et notamment donner requête de récusation contre monsieur Arbaud, procureur du Roi audit siège et commissaire car ce dernier est le cousin germain de ladite Borrel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Martin Thorame de ce lieu. [Signé : L Vianny, H Thurin]

Cession pour Honoré Thurin contre Michel Thurin son frère – f°82

Le 17/01/1609 a comparu Michel Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils émancipé de Georges, lequel a cédé à Honoré Thurin son frère, présent, la part le concernant d'une dette qui lui est due par la communauté de Noyers-sur-Jabron (04) qui lui a été cédée par Jean Bicais de Vitrolles-en-Luberon (84) suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu en 1608. Ladite cession a été faite en considération des fournitures faites et frayées par ledit Honoré à tous les procès qu'ils ont pendant, soit devant la cour de parlement de ce pays, sénéchaussée qu'au parlement d'Orange (84) et autres frais et fournitures à faire dont le compte sera arrêté plus tard. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Laurent Vian de ce lieu. [Signé : H Thurin, Thurini, L Vianny, A Martini]

Quittance pour Isnard Molinet contre François Gabriel – f°84

Le 19/01/1609 a comparu François Gabriel menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant d'Isnard Molinet de ce lieu, présent, la somme de 4 livres 16 sols pour toutes les prétentions que ledit Gabriel demande audit Molinet tant pour le remboursement de tailles et cosses d'une terre dont les parties étaient en instance devant les officiers de ce lieu. Ils déclarent nul l'acte de prix-fait et se font quittance réciproque avec renonciation au procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard marchand et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Jehan Sicard]

Echange pour Paul Agnel, bourgeois, contre Jaume Long – f°85

Le 19/01/1609 ont comparu Paul Agnel bourgeois et Jaume Long travailleur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à un échange. Ledit Agnel a baillé audit Long une vigne qu'il possède en ce lieu quartier du Pred Neuf de deux hommes environ, acquise de Michel Long confrontant vigne restante audit Long, vigne de Jacques Monier, vigne de Jacques Gueidan et la draie. Ledit Long a baillé audit Agnel une terre et chenevier quartier du Pas d'Hourgouze tirant vers Ansois (84) d'environ deux émines au dextre confrontant terre de Georges Vian, terre dotale du capitaine Ferdinand Bon, terre de Pierre Silve et le fossé d'Hourgouze. La vigne a été estimée à 30 livres, et la terre et chenevier à 36 livres. Ainsi le bien dudit Long vaut 6 livres de plus et ledit Agnel lui a payé cette somme à l'instant, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Toussaint Meit de ce lieu. [Signé : P Agnel, H Darbon]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnoux en principal et Antoine Estienne en pleige – f°87

Le 19/01/1609 a comparu Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois dudit lieu, absent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Antoine Estienne dudit lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Rey de Lourmarin (84) et Georges Bon de Reillanne (04).

Le 04/08/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par Louis Ange trésorier de Saint-Martin-de-la-Brasque, présent, pour ladite charge d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Melchion Valette et Valentin Clemens. [Signé : P Agnel]

Insolutondation pour Magdeleine Roman femme de Jean Genoues contre Jean et Jacques Roman – f°88

Le 20/01/1609 ont comparu Jean et Jacques Roman, frères de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels comme enfants et hoirs des feus François Roman et Douce Gouirand, dudit lieu, pour payer la somme de 75 écus à 3 livres pièce qu'ils doivent à Magdeleine Roman leur sœur, femme de Jean Genoues fils de Louis de Lourmarin (84), lui présent, pour ses droits de légitime, fruits et supplément, le tout dû à leur sœurs pour ses droits paternels et maternels et qu'ils se sont chargés de payer dans le contrat de mariage de cette dernière avec ledit Genoues reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), ils ont cédé les pièces suivantes : une terre quartier des Foussés d'une saumée au dextre confrontant terre de Catherine Roman, le chemin venant à La Tour-d'Aigues, terre de Mathieu et Jean Roman frères ; une terre et verger aux Valletz de six éminades confrontant le fossé, terre des hoirs de Marquet Roman, terre de Catherine Roman et terre gaste ; une vigne quartier de Las Crottonnes de trois hommes confrontant le chemin, vigne de François Roman, terre des hoirs de Marquet Roman et pré dudit François Roman ; un coin de pré à Belle Estoille d'une sétéirée confrontant pré de Mathieu Rambaud, pré de Pierre Roman, terre dudit Rambaud ; une terre à La Sevade de six émines confrontant chemin allant au bois, terre d'Antoine Etienne, terre de Michel Bret ; et une terre quartier de La Serrière d'une saumée confrontant le chemin allant à Pertuis, terre de François Roman, terre des hoirs de Marquet Roman. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : J Roman, N Olivier, L Jourdan]

Quittance et reconnaissance de dot pour Honorade Trouchet femme de Jean Rochel en faveur de Vincent et Laurent Trouchet, père et fils – f°91

Le 21/01/1609 a comparu Jean Rochel habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Trouchet de ce lieu, a confessé avoir reçu précédemment de Vincent et Laurent Trouchet, père et fils, de ce lieu, ledit Laurent présent, la somme de 30 livres dont 18 du père et 12 du fils suivant la promesse faite au contrat de mariage dudit Rochel reçu chez ce notaire le 17/06/1607. En plus, ledit Rochel a confessé avoir reçu de son beau-père la part le concernant des robes promises audit mariage. D'où reconnaissance envers sa femme, absente, et quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Georges Bon cordonnier de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Arrentement pour les hoirs de Louis Pourchier contre Claude Ricard et Honoré Baille – f°93

Le 21/01/1609 a comparu Jean Pourchier ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme tuteur des hoirs de Louis Pourchier, en présence de Lucrèce Sarret veuve dudit Pourchier et mère desdits hoirs, a arrenté à Claude Ricard et Honoré Baille travailleurs de ce lieu, présents, les biens desdits pupilles : un coin de pré et chenevier quartier de Cailloux confrontant pré dudit Pourchier ; une vigne quatre de Cailloux confrontant vigne des hoirs de Jacques Geissan ; trois instances de maison d'haut en haut en ce lieu ; et deux saumées de terre l'une à Pospeire et l'autre à la Théolière. Le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits pour une rente annuelle pour les terres d'une demie saumée moitié blé moitié conségal à payer à chaque Sainte-Magdeleine à partir de la prochaine en un an ; et pour les autres propriétés de 22 livres et demi par an à payer en deux paies égales, la première à la Saint-Michel et l'autre à Noël dans un an. Ledit Pourchier devra loger les raisins de la vigne dans sa tine sans rien faire payer. Les fermiers entretiendront un tonneau que les pupilles ont ; ils pourront « escabasar le bois de saulze de trois en trois ans par saison, feront de cabus deux journées pour cartheirade sy tant se treuve de rame et de place ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Rochel et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, M Rochel]

Achat pour Arnaud Reynaud contre Honoré Roux – f°95

Le 21/01/1609 a comparu Honoré Roux ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Arnaud Reynaud berger de ce lieu, présent, une terre en ce lieu quartier du Saffranier d'environ 13 émines au dextre confrontant le chemin allant au Plan Plus Loin, terre d'Antoine Richier, terre de Jean Roux et verger d'Antoine Astoin. La vente est faite pour le prix de 30 livres que ledit Roux a reçu ce jour, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et Mathurin Gelus de Grambois (84). [Signé : Honorat Rous, Charles Jourdan]

Obligation pour Michel Rodde contre François Icard – f°97

Le 21/01/1609 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Rodde de ce lieu, présent, trois charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Mouret de Peypin-d'Aigues (84) et Martin Monier dudit lieu. [Signé : M Rodde, F Icard]

Le 26/09/1609 acte barré en présence dudit Rodde qui fait quittance audit Icard, présent. Fait en ce lieu en présence de Sauvaire Mouret et Honoré Thurin. [Signé : M Rodde]

Obligation pour Nicolas Olivier contre François Moret en principal et Jaumet Gouirand en pleige – f°97bis

Le 21/01/1609 ont comparu François Mouret et Joseph son fils, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Jaumet Germain de ce lieu qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : N Olivier, Jehan Louis Le Long]

Le 05/09/1609 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par ledit François Mouret d'où quittance. [Signé : N Olivier]

Procuracion pour Jean Grillard – f°98

Le 22/01/1609 a comparu Jean Grillard natif de L'Isle (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Jacques Grillard son frère habitant en ce lieu, présent, pour vendre tous les biens qu'ils ont en commun à L'Isle et recouvrer toutes les sommes dues. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Etienne Tamisier boucher de ce lieu. [Signé : J Grillard, J Grillard]

Déclaration pour Antoine Pourchier contre Claude Ferrier de Bonnieux – f°101

Le 22/01/1609 a comparu Claude Ferrier de Bonnieux (84), lequel a déclaré à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, que « la verité est telle que pour raison du bestail bovin qu'ils ont negocié ensamblement ses mois passés, ledit Ferrier en a vandu au lieu de Lurmarin jusques a la some de trente cinq escus et demy dont ledit Ferrier a fait fere les obligation a son nom propre receus par mestre Monnestier notere dudit Lurmarin que une cedulle a la moitié de laquelle somme ledit Pourchier y participe suivant leur societté et en quand que de besoing luy a fait cession d'actions pour ladite moitié en forme et neanlmoins icelluy Ferrier promet agrer a jamais sans y contravenir. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Etienne Tamisier boucher de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Quittance et reconnaissance de dot pour Claude Fournier et Jeanne Daumas contre Mathieu Rochel – f°102

Le 20/01/1609 a comparu Mathieu Rochel, comme mari de Jeanne Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Fournier de ce lieu, présent, la somme de 12 livres promise à ladite Daumas dans son contrat de mariage avec ledit Rochel reçu chez Me Bernard

notaire de ce lieu en 1603, somme payée, à savoir 6 livres à André Maurel marchand de Pertuis (84) pour marchandises prises par ledit Rochel au temps de son mariage, et les 6 livres restantes reçues par ledit Rochel, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : M Rochel, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Carle – f°103

Le 23/01/1609 a comparu Jean Carle fils de feu Pierre, laboureur de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier dudit lieu, présent, la somme de 66 livres pour l'achat d'une paire de vaches poil rouge, reçues d'où quittance et qu'il promet de payer, moitié au 15 août et moitié un an après avec hypothèque des vaches. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Jehan Carle, Jehan Louis Le Long]

Le 21/09/1609 ledit Pourchier a reçu dudit Carle 30 livres en déduction dudit acte, d'où quittance. Fait en présence d'Antoine Ange et Claude Jourdan

Le 21/11/1611 ledit Pourchier a reçu à l'instant dudit Carle, présent, 20 livres en déduction. Il reste à payer 15 livres que ledit Pourchier proroge jusqu'à la Sainte-Magdeleine. Fait en présence d'Antoine Mallet et Jean Sicard. [Signé : Anthoine Mallet]

Le 24/08/1612 acte barré en présence dudit Pourchier.

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Marcou – f°104

Le 24/01/1609 a comparu Jean Marcou de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges et demi d'orge prin, reçues en prêt amiable pour ensemercer présentement audit Vitrolles-en-Luberon, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ricard et Valentin Clemens de ce lieu.

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre Me Balthazar Gueidan notaire – f°105

Le 24/01/1609 a comparu Me Barthélémy Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que comme ayant droit et cause de Georges Vian bourgeois de ce lieu suivant acte reçu chez ce notaire, lequel a confessé avoir été entièrement payé par Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu, présent, du contenu de deux actes d'obligations reçus l'un par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) pour cinq charges de blé annone et six charges de conségal, et l'autre chez ce notaire pour trois charges de conségal. Il a reçu le tout en plusieurs fois jusqu'à ce jour tant par cédules qu'autres, d'où quittance de ces deux actes. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et François Blanc de ce lieu. [Signé : Gueidan, L Vian, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Etienne Gouirand et Jean Rouet – f°106

Le 24/01/1609 ont comparu Etienne Gouirand et Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84) lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 54 livres l'achat de deux vaches poil rouge, reçues, qu'ils promettent de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Jean Reynaud de ce lieu et de La Motte-d'Aigues. [Signé : B Goirand]

Le 18/09/1610 ledit Pourchier a confessé avoir reçu la moitié de la somme desdits débiteurs, d'où quittance. Fait en présence de Jean Reynaud et Jacques Grillard.

Le 14/02/1611 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé entièrement par ses débiteurs, d'où quittance.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Daniel Jourdan – f°107

Le 24/01/1609 a comparu Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 36 livres pour l'achat d'un âne poil gris, reçu avec son bât, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant. Fut présent Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Darbon fils d'Etienne et Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues et La Tour-d'Aigues. [Signé : B Gouirand]

Le 04/10/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Jourdan. [Signé : B Iccard]

Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Auban Rebouillon et Antoine Rougier – f°108

Le 26/01/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian fils de Jacques et Jacques Monier, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part ; et Auban Rebouillon et Antoine Rougier, travailleurs de ce lieu, d'autre part, lesquels ont passé une convention. Lesdits Rebouillon et Rougier devront garder le terroir de ce lieu durant un an complet à partir du 15 de ce mois sans qu'ils se puissent « louer ny employer a autre travail que a la garde dudit terroir, lesquels gardiens seront tenus se prendre garde des deppollutions que pourroient arriver durant ledit temps aux arbres et autres fruitz dudit terroir et d'en respondre en leurs propres sinon que en donnant par eulx talladoure au vray en ce cas seront absolument deschargés. A esté de paiche que lesdits gardiens ne pourront denoncer riere monsieur le baille aulcune peine ny doumaiges que prealablement n'ayent adverti les propriettteres et sans la permission d'iceulx. A esté dict que au temps que les raisins seront pendentz aux vignes sera permis aux consulz de y mettre de gardes telz qu'ils adviseront et durant lequel temps lesditz Rebouillon et Rougier ne seront tenus d'aulcung domaige. Apres lesquelles vandages faictes iceulx gardiens seront tenus se prendre garde que aulcung bestail ne entre ausdites vignes ains denontieront les peines portées par les ordonnances de la comunaulté soict du bouchier ou autre quelconque. Comme aussy sy durant ladite année se commect aulcung doumaiges a toutes les propriétés des fausibles en ce cas lesdits gardiens seront tenus le paier a coug... des extimateurs sy iceulx gardes ne revellent dans trois jours les talladours audit cas en seront deschargés comme dict est. » Ils seront payés 120 livres pour eux deux, payable par quart à partir pour le premier paiement du 15 avril et ainsi de suite tous les quatre mois, sauf le dernier quart « qu'ilz ne le pourront exhiger jusques que le bois de ville soient extimé et visittés ». Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et François Solliers de ce lieu. [Signé : J Monier, B Roy, Darbon]

Quittance et reconnaissance pour Catherine Mallet femme de Michel Martin contre Antoine et Joseph Aubion – f°111

Le 26/01/1609 a comparu Michel Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Mallet, a confessé avoir reçu d'Antoine et Joseph Aubion, frères, laboureurs de ce lieu, présents, la somme de 30 livres qu'ils doivent à ladite Mallet comme cessionnaire de Françoise Sarrazin femme de François Solliers de ce lieu suivant acte reçu chez ce notaire le 07/02/1608, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire [témoins non cités]

Reconnaissance de dot pour Guidon Mombrion et Honorade sa fille contre Me Jean Menard – f°112

Le 26/01/1609 a comparu Me Jean Menard menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Mombrion, a confessé avoir reçu de Guidon Mombrion, père de ladite Honorade, présent, la somme de 90 livres en déduction de la dot qu'il a constitué à sa fille dans son contrat de mariage reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal cordonnier et Grégoire Richaud travailleur, de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, Anthoine Vassal]

Obligation pour Pierre Roman contre Georges Roux – f°113

Le 27/01/1609 a comparu Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Roman, baile dudit lieu, présent, la somme de 42 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque dudit bœuf. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez ledit Georges Roux en présence de Me Antoine Ange de La Tour-d'Aigues et Jean Arnoux de ce lieu. [signé : Ange]

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux – f°114

Le 27/01/1609 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, deux charges de conségal, deux charges d'orge prin et une charge d'avoine, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Honorat Rous, Charles Jourdan]

Le 21/10/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Roux d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Etienne Durand. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Pierre Roman contre Marquet Roux – f°115

Le 27/01/1609 a comparu Marquet Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel a confessé devoir à Pierre Roman baile dudit lieu, présent, la somme de 42 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer 6 livres au 15 août et le reste au même jour un an après avec hypothèque du bœuf. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Georges Roux en présence de Me Louis Jourdan et Me Antoine Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange]

Obligation avec hypothèque pour Barthélémy Jourdan contre Mathieu Rambaud – f°116

Le 27/01/1609 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Barthélémy Jourdan dudit lieu, présent, la somme de 7 livres 12 sols en prêt amiable, comprenant 3 florins 3 sols d'un rapport d'estimations pour dommages, en paiement de laquelle somme ledit Rambaud a baillé audit Jourdan jusqu'à son remboursement complet, d'un coup par ledit Rambaud, la jouissance d'un chenevier de cinq cosses que ledit Rambaud a à La Motte-d'Aigues (84) quartier de Bernarde confrontant chenevier d'Etienne Gouirand, chenevier de Jaumet Barthélémy, pré et terre qui étaient à Jean Rouet et le chemin. Ledit Rambaud devra payer les censes et tailles dudit chenevier. Si dans trois ans ledit Rambaud n'a pas payé ledit Jourdan pour ladite somme, ledit Jourdan pourra se faire colloquer sur ledit chenevier pour la somme, lods et dépens suivant rapport des estimateurs modernes dudit lieu. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Georges Roux, en présence de Me Antoine Ange de La Tour-d'Aigues et Jean Arnoux. [Signé : Ange]

Le 14/02/1617 acte barré en présence desdits Rambaud et Jourdan qui se sont faits quittance réciproque.

Prorogation et quittance pour Georges et Marquet Roux contre Me Louis Jourdan – f°117

Le 27/01/1609 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Georges et Marquet Roux, père et fils, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présents, une demie charge de conségal qu'ils lui doivent avec de l'argent suivant acte chez ce notaire en 1608, d'où quittance. Il proroge le paiement de l'argent qui lui est dû aux débiteurs jusqu'au 15 août. Il leur fait quittance des censes qu'ils lui doivent pour les années 1605 à 1608 ainsi que des biens que Georges Roux a baillé et payé à la communauté sauf pour les cazaux que ledit Georges a vendu à Pierre Bret et Jean Richaud pour l'année 1608 seulement. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez ledit Georges Roux, en présence de Me Antoine Ange et Jean Arnoux. [Signé : Ange]

Reconnaissance de dot avec hypothèque pour Suzanne David contre Michel Pellat son mari – f°118

Le 28/01/1609 a comparu Michel Pellat de Peypin-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Suzanne David, sa femme, absente, qu'il a reçu d'elle et reconnu la somme de 120 livres suivant les actes reçus par Me Morel et Me Antoine Asse notaires de Cabrières-d'Aigues (84) et Grambois (84) dans lesquelles deux reconnaissances, il a hypothéqué certaines propriétés à Cabrières-d'Aigues qu'il a vendu depuis pour « subvenir a ses afferes » et qu'il a acquis de la communauté de Peypin-d'Aigues deux propriétés, une terre de trois saumées et demi quartier de l'Estagnol confrontant terre des hoirs de David Roux, terre de Catherine Meynier et le terroir de Grambois ; et une autre terre audit quartier de sept émines confrontant terre de Marguerite Panin à midi, maison de Georges David et terre de Jacques Olivier, pour le prix de 26 écus et demi à 3 livres pièces suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu, lesquelles il hypothèque pour sa femme. Fait et publié en ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans la maison de Georges Roux en présence de Me Antoine Ange et de Jean Arnoulx. [Signé : Ange]

Convention pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Ange – f°120

Le 28/01/1609 a comparu Jean Arnoux consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel en ladite qualité a baillé l'état de trésorier pour la présente année à Me Louis Ange de La Tour-d'Aigues, présent. « Ledit Ange sera tenu exhiger toutes les tailhes que s'impozeront durant ledit temps et arrearages suivant les cazarnetz que luy seront expediés et les deniers de sa recepte paiera aux creanciers de ladite comunaulté suivant l'estat et indications que luy sera faicte et en rapporter bonnes et vallables quictances publicques, comme aussy ledit thezorier sera tenu apporter a la ville d'Apt toutes les cottisations et impositions du Roy, du pais et autres suivant les mandatz que luy seront expediés aux despans quand aux voiaiges d'icelle comunaulté qu'est a raison de vingt quatre soulz pour chascun voiaige et en rapporter quictance a peine de tous despans, dommaiges et interestz que ladite comunaulté pourroit soffrir a faulte desditz paiemantz et indempnizer icelle comunaulté. Et lesquelz creanciers indicqués ledit Ange paiera par tout la fin du mois d'aoust prochain a peine des mesmes despans et interestz que ladite comunaulté endurera a faulte de ce. Lequel Ange sera tenu paier en deduction de la tailhe de trente sols pour livre ja impozée scavoir six panaulx bled annone ou sa valleur a Barthezar Bilhard comis de Jehan Gaudemar pour le susport de six charges bled que ladite comunaulté luy doit et ce dans quinze jours prochain et a la fin de l'année sera tenu randre compte et prester le reliqua de son exaction pardevant les auditeurs ordineres dudit lieu. Et pour son droict d'exaction, ladite comunaulté suivant ledit conseil seront tenus expedier et paier audit Ange a raison de trois liards pour florin de tout le contenu en sa recepte qu'il pourra se saisir des deniers de sa recepte. » Fut présent Me Antoine Ange, frère dudit Louis, qui s'est porté pleige pour lui. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Le Long de ce lieu et Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Ange, Ange, Pierre Le Long]

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Lantelme – f°122

Le 29/01/1609 a comparu Balthazar Lantelme dit Grand, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, une charge de conségal, reçue en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Roman – f°123

Le 29/01/1609 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes

de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gueidan, T Sauvecane]

Le 13/11/1609 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Roman. [Signé : Gueidan]

Rétention pour le capitaine Bernard Roy contre Guillaume Mallet – f°124

Le 31/01/1609, étant donné que le 04/02/1608 Guillaume Mallet de ce lieu de La tour-d'Aigues, par autorité des officiers s'est fait colloquer sur une émine dix cosses de terre quartier du Pré Neuf appartenant au capitaine Bernard confrontant terre d'Antoine Vassal, le chemin et terre restante audit Roy, pour la somme de 27 livres 12 sols tant en principal que dépens, ledit Roy désire racheter comme le droit le lui permet cette terre et a offert à l'instant audit Mallet ladite somme. Ont donc comparu lesdits Roy et Mallet, ce dernier se déséparant de ladite terre contre ladite somme, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : B Roy, J Garcin, M Rodde]

Procuration pour le capitaine Bernard Roy – f°125

Le 31/01/1609 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Mathurin Gelus, de Grambois (84), présent, d'emprunter jusqu'à deux charges d'orge prin et deux charges d'avoine pour les semer présentement dans les terres de leur mègerie. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : B Roy, M Rodde]

Quittance et reconnaissance de dot pour Honoré Brunel et Delphine Francou contre Christophe Escoffier – f°126

Le 31/01/1609 a comparu Christophe Escoffier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Delphine Francou, a confessé avoir reçu d'Honoré Brunel de Pertuis (84) époux et héritier testamentaire de feu Delphine Pourret, héritière de feu Antoine son père vivant de ce lieu, la somme de 12 livres léguées à ladite Francou par ledit feu Antoine dans son testament reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu, comprenant 5 livres et demi que ledit Brunel a cédé audit Escoffier à prendre sur Mathieu et François Turrier, frères, de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance envers sa femme absente. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : M Rodde]

Quittance pour Jean Pierre Felissian et Jean Jourdan contre Jeanne Gouirand veuve – f°127 Feuille volante [entre f°128 et 129] – Sommation pour les hoirs de Pierre Felissian contre Jeanne Gouirand

Le 31/01/1609 a comparu Jeanne Gouirand veuve de feu Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé avoir reçu de Jean et Pierre Felissian, frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues (84), ledit Jean présent, cohéritiers dudit feu Jean ; et encore de Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues, au nom d'Esprit de La Forêt, de Cadenet (84), époux de Magdeleine Felissian autre héritière pour moitié dudit feu Pierre, ledit Jourdan chargé par acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues cette année, la somme de 51 écus 48 sols, les écus à 3 livres pièce, pour la liquidation de l'an vidual, prix de deux vaches et trois charges de blé annone à 22 florins la charge, sauf si par rapport des marchands de Pertuis (84) du jour d'hier le blé vaille davantage et dans ce cas, les cohéritiers paieront le surplus. Elle a aussi reçu tous les meubles et ustensiles de maison dont mention est faite dans la sentence arbitrale rendue le 17/12/1608 chez ce notaire excepté les pierres d'huile, thonneau, six cleddes de parcq, une chaîne de fer, le chenevé, l'huile, prix de fournaige, deux bassagues, deux linceulx, un lit de bois blanc [acte inachevé]

[Sommutation sur feuille volante] « Les coheritiers de Felissian soment ladite Jehanne Goirande de recevoir presentement au descouvert 36 [écus ?] 29 sols pour toute reste de l'argent adjudgé a la

santance arbitrale contenue les trois charges bled a 22 livres la charge suivant les rapportz des marchantz de Pertuis avec deue quittance, autrement ont protesté ».

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Felissian et Jean Jourdan – f°129

Le 31/01/1609 ont comparu Jean Felissian de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge six panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qui proviennent de la rente que lesdits débiteurs, comme cohéritiers de feu Pierre Felissian doivent audit Agnel comme cessionnaire de Barthélémy Gouirand pour la paie dernière de 1608, et qu'ils promettent de payer à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Le 21/11/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par les débiteurs, présents, pour les grains, comprenant 18 florins reçus des mains de François Roy payant pour Barthélémy Gouirand débiteur desdits principaux débiteurs, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Barthélémy Gouirand contre Paul Agnel – f°130

Le 31/01/1609 a comparu Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 64 livres 12 sols et demi que ce dernier lui doit suivant acte chez ce notaire du 23/04/1607, reçue au prix de cinq charges moitié blé moitié conségal, des mains de feu Pierre Felissian, fermier dudit Gouirand, de l'année 1607, et au prix de trois charges et demi et une charge de conségal, et deux et demi de blé reçues des mains des cohéritiers dudit feu Felissian de l'année 1608 comprenant l'obligation d'une charge et demi de blé faite en sa faveur par Jean Felissian et Jean Jourdan, acte reçu chez ce notaire ce jour, estimés par les marchands de Pertuis (84), avec déduction du paiement des tailles fait par ledit Agnel pour les biens d'Anne Durand femme dudit Gouirand que ledit Agnel était chargé de payer suivant ledit acte de cession entre les parties. D'où quittance et ledit Agnel renonce au procès intenté devant les officiers de ce lieu, ayant reçu les procédures des mains de Me Claude Darbon procureur desdits Felissian. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Obligation pour Jean Felissian et Jean Jourdan contre Barthélémy Gouirand – f°132

Le 31/01/1609 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Felissian de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues, présents, une charge six panaulx de blé annone mesure courante, qu'ils se sont obligés pour ledit Gouirand envers Paul Agnel suivant acte chez ce notaire ce jour, que ledit Gouirand promet de payer ou rendre à Pâques avec hypothèque des semés et part le concernant de la mègerie qu'il a avec François Roy fermier de Sainte-Catherine à la récolte prochaine suivant acte chez ce notaire en 1608. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Darbon et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : B Gouirand, Darbon, L Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long en principal et Michel Felissian en pleige – f°133

Le 31/01/1609 ont comparu Michel Long et Michel Felissian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me François Velixandre de ce lieu, présent, trois charges de blé annone, une charge et demi d'avoine et une demie charge d'orge prin, le tout reçu, ledit Long le blé et ledit Felissian l'orge et l'avoine, d'où quittance et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Daumas et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Pierre Constans]

Le 27/04/1620 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance auxdits débiteurs. Fait en présence de Jean Martin et Claude Jourdan. [Signé : J Martin]

Obligation pour Pierre Bret contre Sauvaire Mouret – f°134

Le 31/01/1609 a comparu Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret dudit lieu, présent, la somme de 7 livres 4 sols pour le prix d'un poulain poil blanchard acheté et reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque du poulain. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Pierre Andrieu de ce lieu. [Signé : J Brigas]

Accord avec cession pour Jean Brigas contre Pierre Andrieu – f°135

Le 02/02/1609 comme un procès fut intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Pierre Andrieu et Jaumette Boyer, mariés de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeur en requête et paiement de la somme de 42 écus de principal à eux due par feu Marie May, vivante veuve de ce lieu, contre Jean Brigas fils de ladite feu May, défendeur et « presuppozant n'estre aulcunement heretier de sadite mere pour avoir renoncé l'heritaige ». Les mariés doivent être colloqués sur des biens de ladite feu May pour ladite somme suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) en 1591.

Ont comparu les mariés et ledit Jean Brigas, lesquels ont trouvé un accord. Ledit Brigas leur a promis de leur expédier comptant ladite somme de 42 écus de principal en faisant cession d'actions contre les biens de ladite feu May et les mariés ont confessé avoir reçu ladite somme des mains dudit Brigas en plusieurs fois, d'où quittance ainsi que des intérêts jusqu'à ce jour. Les mariés lui remettent toute cession d'action contre l'héritage de ladite feu May. Ils révoquent Bertrand Coussin leur procureur spécial pour cette poursuite. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Darbon de ce lieu [Signé : Ange, J Brigas]

Achat pour Christophe Boyer de Reynier contre Jean Brigas – f°137

Le 02/02/1609 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Christophe Boyer de Reynier (04), habitant en ce lieu, une crotte avec une instance au-dessus en ce lieu quartier du Portal Romieu confrontant maison de César Vian, maison derrière de Jean Roux, le Barry de ce lieu, maison d'Henry Meyran et la rue ; ainsi qu'un tonneau de la contenance d'environ quarante coupes qui se trouve dans ladite cave, « le plus proche des degrés » [escaliers]. La vente est faite pour le prix de 24 écus à 3 livres pièces et le tonneau pour le prix de 10 écus, soit au total 34 écus que ledit Brigas dit avoir reçu tant au prix d'un âne à 7 écus qu'en argent comptant pour le reste, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu. [Signé : J Brigas, Ange]

Obligation pour Pierre Andrieu et Jaumette Boyer, mariés, contre Christophe Boyer – f°139

Le 02/02/1609 a comparu Christophe Boyer travailleur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Andrieu et Jaumette Boyer, mariés de ce lieu, présents, la somme de 45 livres en prêt amiable, somme reçue et employée à l'achat d'une crotte acquise de Jean Brigas suivant acte chez ce notaire ce jour, et qu'il promet de rendre en trois paies égales de 15 livres chacune, la première de ce jour en un an et ainsi de suite, d'an en an, au même jour. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu. [Signé : Ange]

Mègerie avec obligation pour Etienne et Chabert Silvestre contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°140

Le 02/02/1609 a comparu Chabert Silvestre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Etienne Silvestre son frère, a baillé en mègerie à Jean Darbon, fils d'Etienne, de ce lieu, présent, deux saumées de terre qu'ils ont quartier de La Billadoire confrontant terre d'Antoine et Jean Reynaud, frères, et ce pour deux ans et deux prises de fruits, « scavoir a gueret et restouble d'huy en la comptable pour garacher » sous les conditions suivantes : ledit Darbon devra faire à ses dépens

les factures et au moment de la semence, lesdits Silvestre fourniront les grains et la récolte se partagera à parts égales, les pailles appartiendront audit Darbon, lesdits Silvestre ne paieront que 16 sols par saumée à payer moitié au sarclage, moitié à la moisson. Ledit Darbon confesse avoir reçu en prêt amiable une grosse saumée d'avoine pour semer présentement, qu'il promet de payer aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange de ce lieu et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Ange]

Compromis entre Magdeleine Cortin d'une part et Honoré Turcan et Blaise Roux – f°142

Le 02/02/1609 comme Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat de La Bastidonne (84), autorisée par la justice à régir son bien, a arrenté à Honoré Turcan, et Esprit et Blaise Roux frères, dudit lieu, certains biens suivant acte chez ce notaire et lesdits preneurs estiment que les terres de l'arrentement ne sont pas celles désignées dans l'acte, raison pour laquelle ils étaient sur le point de poursuite ladite Cortin pour avoir la jouissance des terres désignées dans l'acte.

Ont comparu ladite Cortin et lesdits Turcan et Blaise Roux, lesquels pour couper court à tout procès, ont fait appel à l'arbitrage de Me Antoine et Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lesquels jugeront ce différend dans quinze jours. Les parties devront rester leur sentence sous peine d'une amende de 30 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange de La Tour-d'Aigues et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Ange]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nalin et Vincent Morel – f°144

Le 02/02/1609 ont comparu Guillaume Nalin et Vincent Morel de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, trois charges d'orge prin, reçues pour semer présentement audit lieu, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Elzias Philip de ce lieu. [Signé : G Constans]

Procuracion pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°145

Le 04/02/1609 le conseil de la communauté de Peypin-d'Aigues (84) a été convoqué aux aires dudit lieu par-devant Me Jacques Silvestre, baile, à la requête et présence de Philippe Mouret et Abraham Gruot, consuls modernes, où furent présents Pierre Bret, Jean Roman fils de Marc, Noël Meynier, Claude Mouret, Philippe Silvestre, Sauvaire Mouret, Jacques Gras, Jacques Olivier, Antoine Rambert, Georges Roux, Jean Richard, Barthélémy Mouret, Jacques Nicolas, Dominique Guende, Etienne Olivier, Pierre Perin, Elzias Silvestre, Pierre Gruot, Mathieu Olivier, Jacques Gruot, Mathieu Furet, Barthélémy Mouret fils d'Antoine, Bertrand Suerle, Angelin Ricard, Daniel Furet, Jean Meynier et Mathurin Meynier, tous habitants dudit lieu, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits consuls et Pierre Bret, présents, pour vendre tous les biens de la communauté ou les arrenter. Acte fait et publié audit Peypin-d'Aigues en présence de Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Jacqu Silvestre, J Richard, Claude Mouret, Elzias Silvestre, Darbon, Gavaudan]

Quittance pour Claude Mouret contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°147

Le 04/02/1609 ont comparu Philippe Mouret, Abraham Gruot et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), au nom de la communauté, lesquels ont déclaré à Claude Mouret dudit lieu, présent, qu'il a payé à la communauté d'une part la somme de 33 livres pour l'achat de certains biens acquis de la communauté suivant acte chez Me Jean Sauvecane notaire de La Tour-d'Aigues en 1603, et d'autre part la somme de 46 livres 2 sols pour l'achat d'autres biens par acte chez Me Ricard notaire de Grambois (84) le 05/03/1607, et encore 90 livres en déduction du prix des biens acquis par lui de la communauté qui étaient à François Mouret suivant acte chez ce notaire le 24/03/1608, suivant un compte fait hier, un autre le 28/01/1604, se montant toutes les sommes à 169 livres 2 sols. Acte

fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez ledit Mouret, en présence de Jean Richard et Elzias Silvestre dudit lieu. [Signé : J Richard, Claude Mouret]

Quittance pour Elzias Silvestre contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°148

Le 04/02/1609 ont comparu Philippe Mouret, Abraham Gruot et Pierre Bret, procureurs de la communauté de Peypin-d'Aigues (84), lesquels en ladite qualité ont déclaré qu'Elzias Silvestre dudit lieu, présent, a payé à Claude Mouret exacteur de la communauté la somme de 45 livres, savoir 12 livres pour reste de l'acte d'achat de biens de la communauté chez Me Ricard notaire de Grambois (84) et le reste suivant une obligation chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84), dont ledit Mouret en a fait compte et quittance. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de ce dernier, Noël Meynier et Jean Richard dudit lieu. [Signé : Elzias Silvestre, J Richard]

Quittance pour Mathieu et Claude Meynier contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°149

Le 04/02/1609 ont comparu Philippe Mouret et Abraham Gruot consuls modernes de Peypin-d'Aigues (84) et procureurs dudit lieu, lesquels en ladite qualité ont déclaré à Mathieu et Claude Meynier, frères dudit lieu, présents, qu'ils ont payé Philippe Silvestre, exacteur de la communauté, la somme de 22 livres 17 sols 11 deniers en déduction de ce qu'ils doivent à la communauté pour achat de biens suivant acte chez Me Asse notaire de Grambois (84), dont ledit Silvestre en a fait compte en 1607. Ils ont aussi payé à Claude Mouret exacteur de l'année dernière 22 livres 15 sols en déduction du prix desdits biens, et à Jean Meynier ancien trésorier 19 livres 1 sol 1 liard pour lesdits biens, et encore 45 livres 18 sols 8 denier pour lesdits biens, soit au total 100 livres 12 sols 10 deniers. D'où quittance. Fait et publié audit lieu, chez Claude Mouret en présence de ce dernier et de Jean Richard dudit lieu. [Signé : Claude Mouret]

Obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Pierre Bourgue – f°150

Le 04/02/1609 a comparu Pierre Bourgue habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu, présents Philippe Mouret et Abraham Gruot consuls modernes dudit lieu et procureurs de la communauté, la somme de 42 livres en déduction de plus de somme que Sauvaire Mouret doit à la communauté et pour laquelle Claude Mouret, exacteur de la communauté, a fait gager ledit Sauvaire et député séquestre ledit Bourgue, ce dernier poursuivi jusqu'à prise de corps, « laquelle somme icelluy Bourgue pour esviter vexation de sa personne » promet payer à la communauté d'ici le 15 août avec les intérêts au denier seize soit 3 livres. La communauté lui cède ses droits sur ledit Sauvaire et sans préjudice audit Claude Mouret des dépenses qu'il a faites et du surplus de ce qui lui est dû. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Elzias Silvestre et Jean Richard de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, Elzias Silvestre, Claude Mouret]

[en marge : Il y a quittance le 16/01/1610]

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Elzias Silvestre – f°152

Le 04/02/1609 ont comparu Philippe Mouret et Abraham Gruot, consuls modernes de Peypin-d'Aigues (84), lesquels en ladite qualité, ont baillé la « manganerie du pain » pour cette année seulement à Elzias Silvestre dudit lieu, présent. Il devra fournir du bon pain de blé annone ou conségal suffisamment et le vendre à tous les manants et habitants de ce lieu. Il sera au prix tel que le blé se débitera chaque semaine suivant le cours commun sans abus sous peine de 5 sols chaque fois avec confiscation du pain, la moitié au profit des pauvres et l'autre des « regardateurs ordinaires dudit lieu ». Outre le prix commun du blé, ledit Silvestre augmentera le prix de 4 sols par saumée. Aucun autre habitant ne pourra vendre du pain sous peine des mêmes amendes « sinon a ceulx qui font logis ausquelz est permis donner a manger et boire a ung chascun dans leur logis sans toutesfois en vendre pour porter hors d'iceulx ». Acte fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude

Mouret, en présence de celui-ci et de Pierre Gruot dudit lieu. [Signé : Elzias Silvestre, Claude Mouret]

Obligation pour Daniel Furet contre Jean Meynier et Sauvaire Mouret – f°153

Le 04/02/1609 a comparu Jean Meynier fils de feu François de Peypin-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Daniel Furet dudit lieu, présent, la somme de 14 livres, pour tous dépens, dommages et intérêts de l'emprisonnement et procédures faites contre ledit Meynier comme séquestre de Sauvaire Mouret et pour tailles dues audit Furet, y compris 2 livres de dépenses d'Anne Meynier, et il promet de payer ces 14 livres au 15 août. Ledit Mouret, présent, promet de relever ledit Furet de ladite somme, sauf audit Mouret de poursuivre ladite Anne Meynier pour les 2 livres de dépens. Acte fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de Me Claude Darbon et dudit Claude Mouret dudit lieu. [Signé : Furet, Darbon]

Obligation pour Daniel Furet contre Jean Meynier et Monet Roman – f°154

Le 04/02/1609 a comparu Jean Meynier fils de François de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Daniel Furet dudit lieu, présent, la somme de 8 livres 12 sols pour certaines dépenses provenant du séquestre fait par ledit Meynier pour Monet Roman, laquelle somme il promet de payer au 15 août. Ledit Monet Roman, présent, promet de l'en relever. Acte fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de Me Claude Darbon et dudit Claude Mouret dudit lieu. [Signé : Furet]

Compromis entre Jacques Nicolas, d'une part et Michel et Pierre Nicolas ses enfants – f°155

Le 04/02/1609 comme un procès a été intenté devant les officiers de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête et déséparation de biens « qu'il presuppose luy appartiennent » par la mort de Jean et Isabeau Nicolas, suivant sa parcelle, et Michel et Pierre Nicolas, ses enfants, défendeurs « et incidemment demandeur à la restitution des sommes par eux payés pour leurdit père et autres fins » suivant leur parcelle. Le procès est toujours pendant.

Ont comparu le père et ses enfants, « iceulx enfantz habilité de leurdit père », lesquels pour couper court au procès ont compromis en faisant appel à l'arbitrage de Me Claude Darbon, Me Claude Gavaudan, Antoine Estienne et Pierre Bret, de La Tour-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues qui jugeront cette affaire. Les parties remettront leurs parcelles et documents et les arbitres prendront leur décision dans trois jours. Les parties devront s'y soumettre sous peine de 100 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Acte fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de celui-ci et de Jean Richard dudit lieu. [Signé : J Richard, J Nicollas, Claude Mouret]

Obligation pour Daniel Furet contre Pierre Bourgue – f°157

Le 04/02/1609 a comparu Pierre Bourgue habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Daniel Furet, dudit lieu, présent, la somme de 12 livres 2 sols pour les dépens contre ledit Bourgue comme séquestre « a bonne foy » de Noël Meynier, avec déduction du prix d'une demie charge de blé reçue par ledit Furet dudit Meynier, et qu'il promet de payer au 15 août. Ledit Furet lui cède tous ses droits contre ledit Meynier. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret en présence de Jean Richard et dudit Mouret. [Signé : Furet, Claude Mouret]

Le 03/12/1609 ledit Furet a confessé avoir été payé par ledit Bourgue pour ladite somme de 12 livres 2 sols, ainsi que 5 livres 14 sols pour les dépens exécutoires dont il lui a remis la clame et les procédures, d'où quittance et décharge du séquestre. Fait audit lieu en présence d'Antoine Ange et Charles Jourdan. [Signé : Furet, Ange]

Département pour Jean Richard contre Daniel Furet – f°158

Le 04/02/1609 comme un procès a été intenté devant le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) entre Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête « et inhibition » d'une terre qui était à Louise Fayet quartier de Font Jallouze d'une demie saumée acquise par de Michel Fayet suivant acte d'insolotondation reçu par Me Amoureux notaire de Vachères (04), contre Daniel Furet dudit Peypin-d'Aigues, défendeur et demandeur en qualité de créancier de ladite Louise Fayet.

A comparu ledit Furet qui s'est départi de ladite terre et la remise audit Richard. Les parties renoncent au procès sans préjudice audit Furet des actions qu'il peut faire contre ladite Fayet. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret en présence de ce dernier et de Me Claude Gavaudan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Furet, J Richard, Gavaudan]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Meilleuret – f°159

Le 04/02/1609 a comparu Pierre Meilleuret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx d'orge prin, reçus pour semer et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret en présence de Jean Richard et Daniel Furet. [Signé : D Furet]

Le 25/01/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Meilleuret. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire en présence d'Antoine Ange et Jean Reynaud. [Signé : P Agnel]

Sentence arbitrale pour Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues contre Michel et Pierre Nicolas ses enfants – f°160

Le 04/02/1609 en la cause compromissionnelle entre Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête et défendeur pour une autre, d'une part, et Michel et Pierre Nicolas, frères, enfants habilités dudit Jacques, défendeurs et demandeurs.

Les arbitres ont vu l'acte de compromis passé ce jour entre les parties chez Me Louis Sauvecane notaire de La Tour-d'Aigues ; les requêtes présentées par les parties devant les officiers de La Tour-d'Aigues le 26/09 et 09/12/1608 ; l'acte d'habilitation portant déséparation des biens maternels en faveur desdits enfants chez Me Sauvecane le 13/09/1607 ; l'acte de mariage entre ledit Jacques Nicolas père et Marie Mouret mère desdits enfants reçu chez feu Me Morelly notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 21/10/1576 ; l'obligation en faveur de Michel Pezet de Pertuis (84) de 21 livres avec quittance au pied des 02/06/1607 et 05/09/1608 acte reçu par Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis ; l'acte d'arrentement passé par ledit père à ses enfants reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues le 26/09/1607 ; autre acte d'obligation avec quittance en faveur de Pierre Bret d'une saumée de conségal reçu par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis le 27/11/1607 et 14/08/1608 ; l'acte de cession fait par le père en faveur des hoirs de feu Guillaume Jourdan de Cabrières-d'Aigues du 08/11/1607 ; deux quittances par Daniel Furet de Peypin-d'Aigues (84) de la somme de 34 livres 13 sols sans date ; une quittance à Billard procureur de Laurent Gaudemar et ses frères des fruits provenant des biens dudit père du 15/11/1607 ; une quittance de 2 livres 15 sols payée à Jourdan pour arrérages de censes du 14/12/1607 ; une quittance de 2 livres 17 sols payée audit Jourdan pour mêmes arrérages du 01/05/1608 ; une quittance de 6 livres 2 sols 9 deniers payée à Roy trésorier de Grambois (84) le 02/12/1608 ; les parcelles des parties et leur témoignage sur l'affaire et sur l'instance pendante devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13).

En présence de Me Jacques Silvestre baile dudit lieu, des consuls morts « et autres principaulx et plus apparantz dudit lieu », les arbitres, à savoir Claude Darbon, Claude Gavaudan, Antoine Estienne et Pierre Bret ont pris la décision suivante.

Michel et Pierre Nicolas, frères, enfants dudit Jacques, seront tenu de restituer à leur père la tine et un tonneau qu'il demande et devront payer pour lui, à Jean Richard de Peypin-d'Aigues comme pleige de celui-ci envers Jacques Jacquet dudit Pertuis de la somme de 48 livres envers ledit Jacques ou Pierre Archimbaud pour deux saumées d'avoine ou leur plus-value attendu que ledit Michel fils

a retiré de son père l'avoine pour acquitter leur dette, à Teissier de Lourmarin (84), une saumée de conségal et sa plus-value et dépens, à Armilhon dudit lieu 15 livres, à Louis Martin 9 livres et à Antoine Audoin cordonnier de Pertuis 15 livres. Ledit père ne pourra demander rien d'autre sur le bien de ses enfants. Ces derniers devront cependant expédier à leur père huit quintaux de foin dans quinze jours et de « contenir » au paiement des trois charges de blé anonne et quinze coupes de vin pour pension sa vie durant suivant le contrat d'habilitation. Ils devront faire tenir quitte leur père envers Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues pour une saumée deux panaulx de blé annone.

Les enfants ne pourront pas rechercher leur père pour les 12 florins qui lui ont été compensés par la communauté de Peypin-d'Aigues. Les arbitres prennent 9 livres 12 sols pour leur travail que les enfants paieront et pourront récupérer pour moitié sur la pension de leur père à la récolte prochaine. [Signé : Darbon, Gavaudan]

Ledit jour, la sentence a été publiée aux parties à Peypin-d'Aigues, dans la maison de Claude Mouret en présence de ce dernier et de Jacques Gras.

Quittance pour François Pourchier contre Michel Ventron – f°164

Le 05/02/1609 a comparu Michel Ventron de Maubec (84), lequel comme mari de Jeanne Darbon a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres 16 sols pour la pension de la somme contenue dans l'acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu, paie échue à Noël dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon]

Cession pour Honoré Ginies contre Me Louis Jourdan – f°164

Le 05/02/1609 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme sous-fermier seigneurial des censes de ce lieu a cédé à Me Honoré Ginies de ce lieu, présent, la somme de 15 livres en déduction de 18 livres de la cense de Badareau, paie échue à Noël dernier par les hoirs de Jean Billard. Cette cession a été faite contre semblable somme de 15 livres que ledit Ginies promet de payer audit Jourdan au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Ange et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Honnorat Ginies, L Jourdan, Ange]

Procuration pour Françoise Boyer de Pertuis – f°165

Le 05/02/1609 a comparu Françoise Boyer, veuve de François Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur François Blanc dit Besson de ce lieu, son neveu, présent, pour poursuivre un procès criminel qu'elle a intenté devant les officiers d'Ansois (84) « pour raison de la mort de feu André Vian son fils contre les querellés et desnommés a la santance sur ce intervenu ». Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : L Vian, C Tamisier]

Obligation pour Etienne Tamisier, boucher, contre André Roux – f°167

Le 05/02/1609 a comparu André Roux de Lourmarin (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne Tamisier boucher de ce lieu, présent, la somme de 9 livres pour l'achat de chair de pourceau, reçue, et qu'il promet de payer à la Saint-Barthélemy. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04) et Pierre Sauvan de ce lieu. [Signé : Gaudemar]

Quittance pour Laurent Gaudemar marchand de Manosque contre Jacques Monier – f°168

Le 05/02/1609 a comparu Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04), présent, la somme de 246 livres 15 sols de principal que ledit Monier avait cédé audit Gaudemar suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu le 31/12/1604 ainsi que 5 livres 5 sols pour le droit de lods dudit acte, le tout adjugé audit Monier par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 21/08/1606, sentence confirmée par arrêt de la chambre de l'édit séant à Grenoble (38) du

20/12/1608. De plus, ledit Monier a reçu dudit Gaudemar la somme de 25 livres pour les dépens adjugés par ladite sentence, taxés par le lieutenant particulier le 30/01/1609 suivante les lettres levées le 03/02/1609, soit au total 277 livres, d'où quittance ainsi que de 8 sols pour les dépens du commandement, sans préjudice audit Monier des intérêts qu'il dit lui être dus pour ladite somme jusqu'à ce jour ce que ledit Gaudemar conteste. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Antoine Courenc de ce lieu. [Signé : J Monier, Gaudemar, Plunier, Courenc]

Sommation pour Laurent Gaudemar contre Jacques Monier – f°169

Le 05/02/1609 a comparu Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04), lequel a sommé Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, « de luy dellivrer tout presantement l'extrait de l'arrest » signifié dans la quittance reçue ce jour chez ce notaire pour la somme de 277 livres 8 sols « pour s'en servir en ce que luy conserne, autremant a faulte de ce fere et que ledit Gaudemar soict constainct en fere d'aultres extraictz, il proteste contre ledit Monier pour contre d'icelluy en avoir son ramboursement et s'en prouvoir ainsy et pardevant qu'il appartiendra et de tous depans, dommaiges et interestz que pour raison de ce ledit Gaudemar pourroit souffrir ». Ledit Monier a dit « qu'il n'est tenu luy expedier ledit arrest d'aultant que ledit Gaudemar ne l'a pas payé des despans taixés en la chambre de l'edict a Grenoble, desquelz despans en est appellant luy ayant fait expedier deux coppies l'une a Grenoble, l'autre a Aix aux procureurs dudit Gaudemar et estant païé de tous lesdits despans, offre luy randre ledit arrest, protestant aussy de tous despans, dommaiges et intrestz mesmes de l'appellation ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Antoine Courenc de ce lieu. [Signé : J Monier, Gaudemar, Courenc]

Quittance pour demoiselle Anne Sauvecane et Antoine Ange contre Laurent Gaudemar – f°170

Le 06/02/1609 a comparu Laurent Gaudemar, marchand de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que ses compagnons a confessé avoir été payé précédemment par demoiselle Anne Sauvecane et Antoine Ange, mère et fils, de ce lieu présents, pour les grains qu'ils doivent auxdits Gaudemar tant par un acte de sous-arrentement des cosses chez Me Hupais notaire de ce lieu le 03/06/1602 que d'autres actes, chez Me Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) et ce notaire, y comprenant les cessions faites auxdits Gaudemar sur Antoine Estienne. D'où quittance. De plus il confesse avoir été payé de tout ce qu'ils doivent de leur arrentement mentionné dans leur livre de raison, d'où quittance réciproque de cet arrentement. Il confesse avoir été payé pour les lods et trézain des acquisitions suivantes : une collocation de Claire Reynaud, des hoirs de Jean Baruel, hoirs de Hugues Bernard fils de François, hoirs de Marquet Bouchet, hoirs de Hugues Bernard fils de Pierre, Melchion Baudoin, hoirs de François de Maurasque [Manosque], Marguerite Laidet et Paul Danjou, Pierre Ferrat, Hugues Lantelme, hoirs de François Meiran, hoirs de Michel Rey, hoirs d'André Rey, hoirs de Laurent Roux, hoirs d'Anne Vian, hoirs de Pierre Bernard. Ainsi que du lods des échanges de Jacques Gueidan et feu Louis Pourchier par actes reçus chez ce notaire, se montant au total à 13 livres 2 sols. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Felissian et Honoré Ginies de ce lieu. [Signé : Gaudemar, Ange, Honnort Ginies]

Quittance pour Michel Falician contre Antoine Ange – f°172

Le 06/02/1609 a comparu Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Michel et Jean Felissian, frères de ce lieu, la somme de 36 livres 10 sols 9 deniers pour le prix de l'achat de propriétés par eux acquises dudit Ange suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu le 13/12/1604. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Ginies de ce lieu et Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04). [Signé : Ange, Gaudemar, Honnorat Ginies]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Gilly – f°173

Le 06/02/1609 a comparu Michel Gilly de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge d'orge prin, reçue pour semer, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu chez le notaire en présence d'Antoine Garcin et Georges Brun. [Signé : A Garcin]

Obligation pour demoiselle Anne Sauvecane contre Antoine Villamus – f°174

Le 06/02/1609 a comparu Antoine Villamus laboureur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Anne Sauvecane, veuve, de ce lieu, absente, Antoine Ange son fils présent pour elle, la somme de 28 livres 16 sols pour l'achat de quatre charges de mescle, reçues ces jours passés d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Honoré Pascal de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 13/01/1611 acte barré en présence d'Antoine Ange fils et procureur de sadite mère, qui a fait quittance audit Villamus. [Signé : Ange]

Procuration pour Joseph Emin, bourgeois – f°175

Le 07/02/1609 a comparu Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Martini notaire royal et greffier de Moustiers (04), absent, pour vendre une terre qu'il a acquise par collocation audit lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Toussaint Sauvecane. [Signé : Emin, H Turin, Sauvecane]

Accord pour Paul Agnel et consorts contre le sieur Pierre d'Anthonnelle – f°176

Le 07/02/1609 comme « fait environ vingt jours passant en ce lieu de La Tour d'Aigues deux hommes incogneus conduisant une jeument poil blanc laquelle feust arrestée avec lesdits hommes, lesquels du despuis sont esté condamnés par santance diffinitive d'avoir du fouet et ladite jeument randue a noble Pierre d'Anthonnelle de la ville d'Arles suivant la confession desdits hommes, lesquelz l'auroient desrobée en paiant par ledit d'Anthonnelle la despance de ladite jeument et la moitié des especes aux fermiers seignoriaulx dudit La Tour ayant le droict du procureur juridictionnel d'illec au nom duquel les poursuites sont esté faictes, de laquelle santance lesdits fermiers ont appellé la cause introduite pardevant la cour de parlemant ou est pandante et lesdits hommes transduitz en la ville d'Aix, laquelle santance seroit venue a la notice de noble Jehan d'Anthonnelle frere et au nom dudit Pierre, lequel a requis Paul Agnel et Jacques Gondon deux desdits fermiers luy randre ladite jeument, offrant leur paier jusques a la somme de trente trois livres pour tous despans et despance de ladite jeument a luy consernant, laquelle offre iceulx fermiers ont acceptée. »

Ont comparu lesdits Agnel et Gondon qui ont confessé avoir reçu dudit sieur Jean d'Anthonnelle payant pour son frère, présent, ladite somme de 33 livres d'où quittance. Ledit d'Anthonnelle a vendu ladite jeument audit Agnel pour le prix de 60 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin et Jaumet Gouirand de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Gondon, ... [J d'Anthonnelle], F Charpin]

Quittance pour Laurent Gaudemar contre Jacques Monier – f°178

Le 07/02/1609 a comparu Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04), présent, la somme de 264 livres 14 sols 6 deniers pour les dépens auxquels ledit Gaudemar a été condamné envers ledit Monier par arrêt de la chambre de l'édit à Grenoble (38) le 20/12/1608, taxés par le commissaire le 07/01/1609. Cette somme ainsi que 8 sols pour l'exploit du commandement a été reçue, d'où quittance « sans préjudice audit Monier des despans du pareatis [?] ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de ce lieu. Avant de signer, ledit Gaudemar a sommé ledit Monier de lui donner les compulsoires desdits dépens ainsi

que l'arrêt scellé et signé étant donné que ledit Gaudemar a payé par cet acte ledit arrêt. Ledit Monier lui a donné les lettres compulsoires de dépens et pour l'arrêt a requis copie de la sommation pour y répondre par conseil « disant lui avoir fait donner copie dudit arrêt par Courenc sergent, et ledit Gaudemar a dict n'avoir reçu aucune copie ». D'où acte. [Signé : J Monier, Gaudemar, Darbon, L Jourdan]

Quittance pour François Charpin contre Bertrand Coussin cessionnaire de Pierre Andrieu – f°180

Le 07/02/1609 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Pierre Andrieu dudit lieu, suivant acte chez Me Georges Bernard notaire du 03/12/1605, lequel a confessé avoir reçu de François Charpin de ce lieu habitant à Monbrun (26), présent, la somme de 12 livres 10 sols pour reste du principal, intérêts et dépens que ledit Charpin devait audit Andrieu suivant acte d'obligation chez Me Bernard notaire le 19/08/1596, somme reçue, des mains de Me Louis Jourdan débiteur dudit Charpin 8 livres et le reste des mains de Jaumet Gouirand rentier dudit Charpin, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Claude Darbon et Me Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Coussin, Emin, Darbon, F Charpin]

Cession pour Louis Jourdan contre Bertrand Coussin – f°181

Le 07/02/1609 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues comme héritier de feu Jean Coussin et comme cessionnaire du baron des Arcs et des feus Balthazar Roux et Charles Meolhon, anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu, lequel audit nom et en ladite qualité d'héritier avec inventaire de son père a cédé à Louis Jourdan de ce lieu, présent, la somme de 13 livres de principal à prendre des hoirs de Collin Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) pour arrérages de censes pour laquelle somme ledit Coussin a procès littéraire sur un cazal desdits hoirs audit lieu confrontant les aires, maison de Pierre Franchesquin qui était à Daniel Ramasse et ce jusqu'à immission de possession par autorité du lieutenant général, ainsi que 3 livres pour les dépens du procès. Cette cession a été faite en paiement de semblable somme de 16 livres que ledit Coussin a reçu précédemment dudit Jourdan, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Claude Darbon de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Coussin, Ange, Darbon]

Compromis passé entre Guillaume Escoffier et Pierre Tempier – f°183

Le 09/02/1609 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Me Guillaume Escoffier chirurgien de ce lieu demandant paiement du vin qui y est désigné, et Pierre Tempier femme d'Antoine Turrier de ce lieu, pour la défense, d'où sentence condamnant ladite Tempier à payer le vin avec intérêts et dépens suivant la liquidation des experts. Ladite Tempier a fait appel devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) où le procès est prêt à être jugé.

Ont comparu lesdits Escoffier et Tempier, lesquels pour mettre fin au procès ont fait appel à l'arbitrage de Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan, de ce lieu, à qui les parties remettront tous les papiers dans douze jours et les arbitres rendront leur sentence dix jours après. Les parties s'engagent à respecter la décision de l'arbitrage sous peine d'une amende de 100 livres moitié au roi, moitié à l'autre partie. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Melchion Voulaire et [blanc dans l'acte] de ce lieu.

Obligation pour Paul Agnel contre Simon Long – f°185

Le 09/02/1609 a comparu Simon Long maçon de Rians (83), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Me Jean Chabert, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange, Jehan Chabert, Darbon]

Le 17/12/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui a fait quittance audit Long. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Pierre Beymond – f°185

Le 09/02/1609 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 94 livres et demi pour l'achat d'une paire de bœufs poil blanc et rouge, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Jean Rouet et Antoine Auman de La Motte-d'Aigues.

[en marge : Le 18/09/1609 ledit Pourchier a reçu dudit Beymond 21 écus en déduction du total]

Le 06/09/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Beymond. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Jean Daumas. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour Jean Voulaire contre la confrérie Corpus Domini – f°186

Le 09/02/1609 a comparu Me Jean Menard l'un des prieurs de la confrérie Corpus Domini de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Jean Voulaire de ce lieu, présent, la somme de 15 livres en déduction du prix d'une instance de maison acquise par ce dernier de la confrérie suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Gouirand de ce lieu. [Signé : Jehan Menar, Darbon]

Accord pour Claude Mouret de Peypin-d'Aigues contre les hoirs de Laurence Laugier – f°187

Le 09/02/1609 comme un procès a été intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Claude Mouret ménager de Peypin-d'Aigues (84) faisant appel de sentence donnée par les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée « au prochas » des hoirs de Laurence Laugier vivante de Vitrolles-en-Luberon (84) veuve de François Mouret père dudit Claude d'où sentence du 29/01/1609 où il fut dit que ledit Claude Mouret devrait vérifier les faits y mentionnés par-devant les officiers. Il a fait ajourner les parties et témoins, voulant « fere proceder a son enquete » et afin d'éviter de grands frais de justice, les parties veulent trouver un accord.

Ont comparu Honorade et Magdeleine Laugier, sœur et nièce respectivement de ladite feu Laurence et héritières de celle-ci, femmes de Michel Meilleuret et Pons Daumas, habitants de La Tour-d'Aigues et La Bastidonne (84), avec la présence dudit Meilleuret, d'une part, et ledit Claude Mouret, lesquelles parties se sont accordées. Lesdits Laugier devront rembourser 7 livres audit Mouret pour les épices de ladite sentence dont il a confessé avoir reçu à l'instant des mains dudit Meilleuret la moitié, et l'autre moitié sera payée à Pâques. Ledit Mouret leur fait quittance et tout le monde abandonne les poursuites. Lesdites Laugier devront rendre audit Mouret leur sac et pièces du procès dans quinze jours. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et François Gabriel de ce lieu. [Signé : Claude Mouret, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Pallan en principal et Jean Rouet – f°189

Le 09/02/1609 a comparu Jean Pallan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres 15 sols pour l'achat d'un âne poil gris, reçu avec son bât, qu'il promet de payer au 15 août. Fut présent Jean Rouet dudit lieu qui s'est porté pleige. Ledit Pallan hypothèque l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Sauvaire Mouret et Jean Perin de Peypin-d'Aigues (84).

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Antoine Reynaud – f°191

Le 09/02/1609 a comparu Antoine Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu, présent, la somme de 10 livres 16 sols en prêt, reçue au prix de grains, et qu'il promet de lui payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Coussin]

Le 09/10/1609 acte barré en présence dudit Gavaudan qui fait quittance audit Reynaud. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour François Velixandre contre Claude Ricard et Honoré Baille – f°191

Le 09/02/1609 ont comparu Claude Ricard et Honoré Baille de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge de blé annone, en prêt, reçue et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange, C Darbon]

Le 21/09/1609 acte barré, ledit Velixandre confessant avoir été payé par lesdits Ricard et Baille, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Melchion Valette.

Sommation pour Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Barthélémy Jourdan – f°192

Le 10/02/1609 comme le 14/07/1608 les hoirs de feu Me Jean Monestier notaire de Lourmarin (84) ont fait gager, en vertu de leur clame devant les soumissions d'Aix-en-Provence (13), Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et ont fait prendre tous ses semés ainsi que les fruits de ses vignes, avec pour séquestre Jean Esteve dudit lieu « sans que de depuis icelluy Esteve aye reduict aulvung desditz fruitz soubz la promesse verballe que ledit Jourdan en a fait audit Esteve de le rellever de ladite sequestration envers tous qu'il appartient et pour le jourd'huy se treuve porsuivy a la restitution d'icelluy a son grand prejudice, dommage et interestz », ledit Esteve a sommé ledit Jourdan, présent, de le relever de ladite séquestration suivant sa promesse. Ledit Jourdan a dit « que pour le presant ne veut fere aulcune responce », d'où acte fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, sur la place, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Mallan dudit lieu.

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Mathurin Gellus – f°193

Le 11/02/1609 Mathurin Gellus de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent le capitaine Bernard Roy de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Brigas. [Signé : Gueidan, B Roy, Ange, J Brigas]

Obligation pour Jean Orcière contre Marquet Grange – f°194

Le 12/02/1609 a comparu Marquet Grange de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Orcière ménager dudit lieu, présent, la somme de 18 livres, que ledit Grange s'était obligé à payer audit Orcière pour Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84) suivant acte d'accord chez ce notaire le 20/11/1608 avec au pied de l'acte quittance dudit Orcière audit Grange, et qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 10/10/1609 acte barré en présence dudit Orcière qui fait quittance audit Grange. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Jean Bressier.

Rétention pour François Massel de Cabrières-d'Aigues contre Jean Marcou – f°195

Le 12/02/1609 comme Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84) a acquis par achat des hoirs de Claude Anthoard de Cucuron (84) un cazal audit lieu de Cabrières-d'Aigues avec son relarguier confrontant cazal de Jean Gay, le chemin public de deux côtés ; ainsi que la moitié d'un autre cazal confrontant cazal de Brunet Anthoard et le chemin ; le tout pour le prix de 6 livres suivant acte chez Me Moreti notaire de Cucuron en 1608, la vente a été apprise par François Massel neveu de ladite feu Anthoard dudit lieu. Il a déclaré audit Marcou vouloir retenir ladite acquisition, offrant de le rembourser.

A comparu ledit Marcou qui a désesparé audit Massel lesdits biens moyennant la somme de 9 livres en déduction de laquelle ledit Marcou a compensé 6 livres qu'il doit audit Massel pour achat d'une crotte suivant acte chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) cette année d'où quittance réciproque. Pour les 3 livres restantes, ledit Massel a promis de les payer à la Saint-Michel ; il devra aussi payer pour ledit Marcou aux fermiers seigneuriaux le droit de lods de la somme de 9 livres en déduction de l'acquisition faite par ledit Marcou desdits hoirs suivant l'acte chez Me Moretty. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de David Baridon de Cabrières-d'Aigues et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°198

Le 12/02/1609 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, huit panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Jacques Gondon. [Signé : Plunier, J Gondon]

Le 12/11/1609 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Darbon. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Barthélémy Gouirand – f°198

Le 13/02/1609 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cinq panaulx de blé annone, le tout reçu, avec pour pleiges Jean Allemand et François Roy, présents, qui promettent de le rembourser. Fait et publié en ce lieu en présence de François Pazier et Jean Reynaud. [Signé : B Gouirand, F Pazier]

Le 06/10/1612 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Gouirand. Fait en présence de Guillaume Nicolas.

Achat pour Pierre Bret contre Daniel Furet – f°199

Le 13/02/1609 a comparu Daniel Furet de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret dudit lieu, présent, une terre acquise par collocation d'Antoinette Meynier audit lieu quartier de Font Jallouze de deux émines confrontant vigne dudit Bret, vigne des hoirs d'Antoine Meynier de deux côtés ; ainsi qu'un petit coin de terre audit quartier de trois cosses confrontant terre à deux parts dudit Bret, terre des hoirs d'Etienne Meynier. La vente est faite pour le prix de 24 livres, dont ledit Furet a confessé avoir reçu 6 livres 15 sols d'où quittance, et le reste, ledit Bret promet de le lui payer à la Saint-André prochaine. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et de Philippe Mouret de Peypin-d'Aigues. [Signé : D Furet, Charles Jourdan]

Le 06/09/1610 ledit Furet a confessé avoir reçu dudit Bret l'entier paiement, d'où quittance ainsi que des dépens de la clame. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : D Furet, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Peiron en principal et Jean Rouet en pleige – f°201

Le 14/02/1609 a comparu Pierre Peiron de Pertuis (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi d'orge prin, reçue pour semer, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jean Rouet de La Motte-d'Aigues, son beau-fils, qui s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de feu Jean et de Louis Roux. [Signé : P Agnel]

Accord passé entre Pierre Fabry de Cabrières-d'Aigues et Pierre Arnoulx dudit lieu – f°202

Le 14/02/1609 comme un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, entre Pierre Arnoux fils et hoir de feu Andrievie Roland de Cabrières-d'Aigues (84), demandeur en requête pour avoir paiement des droits de sa mère sur les biens de feu Nicolas Pallon vivant mari de ladite Roland suivant les actes de mariage et reconnaissances, contre Pierre Fabry de ce lieu, l'un des tenanciers des biens dudit Pallon, savoir un coin de pré et terre limitrophes audit lieu quartier de La Rougettière de trois émines confrontant pré de Jean Roux dit Gay, pré dudit Fabry ; ces propriétés ont été acquises par ledit Fabry par achat auprès de la communauté dudit lieu par acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues.

Ont comparu lesdits Arnoux et Fabry, lesquels pour couper court au procès ont transigé ainsi. Ledit Fabry devra payer audit Arnoux la somme de 15 livres, reçue à l'instant d'où quittance. En échange ledit Arnoux se départ des droits qu'il a sur lesdits propriétés. Ledit Arnoux promet de ne faire aucune recherche vis-à-vis dudit Fabry pour les grains qui lui ont été adjugés par la sentence arbitrale reçue chez Me Morelly notaire de Cabrières-d'Aigues le 27/05/1588 sur ces propriétés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : V May, Jehan Louis Le Long]

Accord passé entre Louis Roux de Cabrières-d'Aigues et Pierre Arnoulx dudit lieu – f°205

Le 14/02/1609 comme un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Pierre Arnoux de Cabrières-d'Aigues (84) fils et hoir de feu Andrievie Roland, demandeur en requête pour le paiement des droits que sa mère a sur l'héritage de feu Nicolas Pallon vivant son mari, suivant les actes de mariage et reconnaissances, contre Louis Roux ménager de Cabrières-d'Aigues, l'un des tenanciers des biens dudit feu Pallon, savoir un coin de vigne quartier de Saint-Laurent de deux hommes confrontant vigne de François Magnan, vigne de Claude Marguerit, vigne dudit Roux ; et d'un coin de chenevier quartier Dans Ville de quatre cosses confrontant le fossé, la rue publique et chenevier dudit Roux, le tout acquis de la communauté dudit lieu suivant acte chez Me Augier notaire dudit lieu.

Ont comparu lesdits Arnoux et Roux, lesquels pour couper court au procès ont trouvé un accord. Ledit Roux devra donner audit Arnoux la somme de 12 livres, payée à l'instant d'où quittance et cession d'actions. Ledit Arnoux renonce à ses prétentions sur lesdits biens qui lui ont été adjugés par sentence arbitrale chez feu Me Morelli notaire de Cabrières-d'Aigues le 07/05/1588. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : V May, Jehan Louis Le Long]

Accord passé entre Jean et Pierre Falician, frères, et Pierre Arnoulx – f°207

Le 14/02/1609 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Pierre Arnoux fils et hoir de feu Andrievie Roland de Cabrières-d'Aigues (84), demandeur en requête pour avoir paiement des droits de sa mère sur les biens de feu Nicolas Pallon son mari, contre Jean et Pierre Felissian frères, ménagers dudit lieu, défendeurs, l'un des tenanciers des biens dudit feu Pallon, savoir une terre à l'Escairas de trois saumées confrontant terre de Claude Marguerit, terre de Jean Allaisse, terre de Jean Anthoard fils de Louis et le fossé, acquise de la communauté dudit lieu suivant acte chez Me Charles Augier notaire dudit lieu.

Ont comparu ledit Arnoux et Jean Felissian, tant pour lui que pour son frère, qui pour couper court au procès ont trouvé un accord. Ledit Felissian, audit nom, devra payer audit Arnoux la somme de 22 livres et demi, déjà reçue d'où quittance, et ledit Arnoux cède tous droits et actions et quitte toute prétentions sur ce bien et ce qui lui a été adjugé suivant sentence arbitrale chez Me Morel notaire dudit lieu le 27/05/1588. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : V May, Jehan Louis Le Long]

Le 16/04/1630 Jean Garcin cohéritier de feu Paul Agnel, ancien fermier seigneurial, a confessé avoir reçu desdits Felissian 3 livres 15 sols pour le lods de la somme de 22 livres et demi d'où quittance. [Signé : J Garcin]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Isnard Molinet – f°209

Le 14/02/1609 a comparu Isnard Moulinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, présent, une charge et demi de conségal, mesure courante, reçue en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Gueidan, J Richard]

Le 01/10/1609 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Moulinet. [Signé : Gueidan]

Obligation pour Paul Agnel contre Siméon Benoît – f°210

Le 14/02/1609 a comparu Siméon Benoît de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge d'orge prin, reçue pour semer et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Ginies et Jean Bressier. [Signé : P Agnel, Honnorete Ginies]

Quittance pour Honoré Ginies contre Balthazar Billard – f°211

Le 14/02/1609 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité de procureur de Jean Gaudemar de Manosque (04), lequel a confessé en ladite qualité avoir reçu d'Honoré Ginies de ce lieu présent, 12 livres 18 sols en déduction tant du principal que dépens du prix des grains suivant acte chez ce notaire le 21/04/1608, d'où quittance ainsi que de 23 sols pour les dépens de l'emprisonnement de ..., et ce sans comprendre le blé que ledit Billard ou Magdeleine Darbon a reçu des mains d'un serviteur dudit Ginies. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Fabry et Jean Bressier. [Signé : Honnorete Ginies, Billard]

Obligation pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre Antoine Astoin – f°212

Le 14/02/1609 a comparu Me Antoine Astoin couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir au capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84), présent, trois charges de blé annone et une charge d'orge prin, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque d'une tine contenant environ 80 saumées, pléchée, avec trois tonneaux pléchés que ledit Astoin a dans sa cave contenant 40 coupes de vin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jacques Grillard de ce lieu et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Plunier, J Grillard]

Le 30/12/1609 acte barré suivant un acte reçu ce jour chez ce notaire. [Signé : Plunier]

Achat pour Paul Agnel contre Me Claude Darbon – f°213

Le 14/02/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un coin de chenevier en ce lieu quartier du Pas de Hourgouze de neuf cosses confrontant chenevier de Marguerite Laydet, le fossé de Hourgouze, chenevier des hoirs de Jean Billard et le chemin allant à Ansouis. La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Philippe Estève de ce lieu. [Signé : Darbon, P Agnel]

Cession pour Jean Louis Olivier contre Jean Thorame – f°215

Le 16/02/1609 ont comparu Jean Louis Olivier de La Bastidonne (84) et Me Jean Thorame de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte ensemble pour les sommes que ledit Olivier a payées pour ledit Thorame aux trésoriers dudit lieu et quelques autres fournitures. Ledit Thorame doit la somme de 10 livres 14 sols, en paiement de laquelle il a cédé la rente des terres que ledit Olivier et Sance Ravel, sa mère, doivent à la récolte prochaine à raison de trois panaulx par saumée de grain suivant le prix de vente des grains après le 15 août. Si la rente est supérieure, ledit Olivier devra payer le surplus ; à l'inverse si elle est inférieure, ledit Thorame paiera ce qu'il manque. Fait

et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : Darbon, Sicard]

Le 14/01/1612, les parties se font quittance réciproque. Fait en présence de Barthélémy Beraud et Jean Reynaud.

Echange entre Jean Brigas d'une part et André Silvestre et Isnard Daumas – f°216

Le 16/02/1609 ont comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part et André Silvestre et Isnard Daumas, dudit lieu, lesquels ont fait l'échange suivant. Ledit Brigas leur cède une vigne d'une carterade avec une terre limitrophe d'environ une saumée, en ce lieu quartier du Petit Cailloux confrontant terre de Me Jean Guillaume Sauvecane, vigne de Laurent Lantelme, terre de Jean Brun et la draie. En échange, lesdits Silvestre et Daumas ont cédé un petit pré à Cailloux d'environ une émine deux cosses au dextre, confrontant pré et jardin dudit Brigas à trois côtés, chenevier d'Antoine Aymar et le fossé. Les propriétés sont chacune estimées à 18 livres, chacun paiera sa part du lods. Ledit Daumas jouira cette année du foin mayenc de sa part du pré avec un piboule et tout le bois taillif et ledit Silvestre de deux piboules qu'ils prendront cette année ; lesdits Daumas et Silvestre jouiront de ladite vigne et terre des mains de Jean Bouchet rentier de celle-ci. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jacques Olivier de ce lieu. [Signé : J Brigas, L Jourdan]

Compromis entre Catherine Bressier et Lucrèce Bressier – f°218

Le 16/02/1609 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Catherine Bressier femme de Denis Collomp de ce lieu, demandeuse en requête pour le paiement du supplément de légitime qui lui est dû sur l'héritage de feu Delphine Brigas, contre Lucrèce Bressier femme de Jean Philibert de ce lieu, défenseuse, le procès est toujours pendant. Les parties ont décidé de s'en remettre à l'arbitrage.

Ont comparu lesdits Collomp et Philibert, au nom de leurs femmes, lesquels ont remis l'arbitrage de l'affaire à Jacques Monier et Me Pascal Sicard de ce lieu à qui ils devront remettre leurs pièces et documents dans huit jours. Les parties devront respecter leur sentence sous peine de 60 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Les experts pourront prendre un avocat afin de le consulter. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Vassal cordonnier et Jacques Olivier de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Transaction entre le capitaine Pierre Mercadier et les hoirs de Guillaume Dubourg, d'une part, et la communauté de La Tour-d'Aigues – f°220

Le 16/02/1609 étant donné que le 06/03/1593 Georges Thurin et Claude Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, prisonniers détenus au pays de Dauphiné par le sieur de Gouvernet pour la somme de 1200 écus « contenue au don a luy octroyé par le deffunct seigneur de La Vallete » gouverneur pour le Roi en Provence, à prendre sur les réfugiés au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues lors de la prise de ce lieu, lesdits Thurin et Jourdan se sont obligés l'un l'autre au capitaine Pierre Mercadier de Not habitant de Mombrun (26) pour la somme de 500 écus à 60 sols pièce suivant acte reçu par Me Antoine de Sainte-Marthe notaire royal delphinal de Mombrun à ladite date ; ils se sont obligés envers Pons Saisse dudit Mombrun pour la somme de 100 écus devant le même notaire, somme cédée audit capitaine Mercadier par acte chez ledit notaire du 26/05/1593. Comme lesdits Thurin et Jourdan se sont aussi obligés envers noble Guillaume de Bourcq de Bédoin résidant audit Mombrun de la somme de 460 écus suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu en 03/1593, faisant au total 1700 écus, laquelle fut déposée et payée audit Mombrun, beaux-fils et au nom dudit sieur de Gouvernet par acte passé chez ledit Me de Sainte-Marthe notaire le 05/03 et 27/07/1593 suivant quittance. Ces actes furent approuvés par le conseil de la communauté suivant acte chez feu Me Georges Vian notaire de ce lieu le 19/11/1593 avec protestations. Pour raison de ces sommes ledit capitaine Mercadier et le sieur Jean Chaullier procureur du Roi au baillage de Buis (26) tuteur et au nom des hoirs dudit Guillaume de Bourcq,

étaient « en chemin d'actionner la communauté » pour le recouvrement suivant les contraintes obtenues de la chambre de l'édit en Dauphiné. Le conseil de la communauté a été convoqué ce jour dans la maison de ville par-devant Me Balthazar Gueidan notaire et lieutenant de baile de ce lieu, lequel conseil a décidé de s'accorder avec lesdits Mercadier et Chaullier pour les prétentions sur la somme de 1700 écus et leur payer jusqu'à 1200 livres en quatre paies égales sans intérêts, ce que lesdits Mercadier et Chaullier, pour éviter un procès, ont accepté.

Ont comparu le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian fils de Jacques, consuls modernes, et Me Claude Gavaudan de ce lieu, commis par ledit conseil pour cet acte, d'une part, et lesdits capitaine Pierre Mercadier et sieur Jean Chaullier pour les hoirs dudit feu de Bourcq ont trouvé l'accord suivant. Les consuls et ledit Gaudemar audit nom devront payer des deniers de la communauté la somme de 1200 livres, savoir 300 livres à la Saint-Michel et les 900 livres restantes en trois paies égales de 300 livres chacune à semblable jour les années suivantes, sans intérêts. La communauté se réserve le droit d'imposer cette somme sur les réfugiés, ces derniers ayant été condamnés envers la communauté par arrêt de la cour. En échange, les parties renoncent à tout procès et font barrer tous les actes d'obligation. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Chais menuisier de Manosque (04) et Denis Colomp tisserand de Rognes (13). [Signé : CHaulier, B Roy, P Mercadier, L Vian, Gavaudan]

Partage entre André Silvestre et Isnard Daumas de La Tour-d'Aigues – f°224

Le 16/02/1609 a comparu André Silvestre comme mari de Françoise Isnard, et Isnard Daumas comme mari d'Elziasse Parrot de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait le partage ce jour d'une terre et vigne limitrophes acquise de Jean Brigas par échange, acte reçu chez ce notaire, avec arpentage fait par Me Pascal Sicard de ce lieu.

La part de ladite Françoise Isnard consiste en la moitié de la vigne et terre à prendre du côté de la terre des hoirs de Jacques Gueissan « de la travers », terre au-dessous de Me Guillaume Sauvecane, vigne de Laurent Lantelme.

La part de ladite Parrot consiste en la moitié de la terre et vigne à prendre du côté de la terre de Jean Brun confrontant vigne dudit Lantelme et terre dudit Me Sauvecane. Deux bornes ont été plantées, l'une au mitan devers la terre dudit Me Sauvecane et l'autre du côté et limitrophe de la vigne dudit Lantelme. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : N Olivier, H Darbon]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Laurent Vian fils de feu Jacques – f°226

Le 16/02/1609 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Barthélémy Gueidan notaire royal de ce lieu, absent, deux charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'André Silvestre et Michel Felissian de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 20/01/1610 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Vian. [Signé : Gueidan]

Sous-arrentement pour André Silvestre contre Michel Falician – f°226

Le 16/02/1609 a comparu Michel Falician de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à André Silvestre dudit lieu, présent, les terres et un coin de pré qu'il tient à rente de Me Pascal Sicard de ce lieu, au prix de cinq saumées un panau de blé par an, suivant l'acte chez Me Hupais, et ce pour deux années et deux prises de fruits. La première paie aura lieu à la récolte prochaine, ledit Silvestre ayant semé aux semences dernières. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84) et Honoré Pascal de ce lieu.

Obligation portant compte-final pour Me Louis Jourdan contre Me François Roman – f°228

Le 16/02/1609 a comparu Me François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres pour tout compte final de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour, incluant deux actes d'obligation chez ce notaire, les censes, tailles de l'an dernier comprenant les censes de Jeanne Jourdan sa belle-fille et ses enfants. Il promet de le payer à Notre-Dame de mars. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Louis Ange de ce lieu. [Signé : L. Jourdan, F Roman]

Accord passé entre Jean et Isaac Bouchard d'une part et Pierre Arnoux – f°229

Le 17/02/1609 comme un procès a été intenté devant les officiers de Cabrières-d'Aigues (84) entre Pierre Arnoux fils et hoir de feu Andrievie Roland dudit lieu, demandeur en requête et paiement des droits de sa mère sur l'héritage de feu Nicolas Pallon dudit lieu son mari suivant les actes de mariage et reconnaissances, contre Jean et Isaac Bouchard, frères dudit lieu, tenanciers d'une terre quartier de La Rougettière acquise de la communauté pour tailles suivant acte chez Me Charles Augier notaire dudit lieu, de trois émines confrontant terre de Pierre Arnoux, terre de Pierre Fabry de deux côtés, terre de Jacques Baridon.

Ont comparu lesdits Arnoux et Bouchard, lesquels ont trouvé un accord. Lesdits Bouchards paient la somme de 7 livres 4 sols, reçue d'où quittance, audit Arnoux pour toutes ses prétentions. Il leur cède tout ce qu'il peut prétendre sur la terre. Fait et publié audit lieu de Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Guillaume Morel et Jean Orcière dudit lieu. [Signé : Morel]

Insolutondation pour Louis Ripert contre Guillaume et Jean Morel frères – f°231

Le 17/02/1609 ont comparu Guillaume et Jean Morel, frères de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels pour payer la somme de 49 livres 5 sols qu'ils doivent à Louis Ripert ménager dudit lieu, présent, suivant deux actes chez ce notaire en 1608, ont baillé un verger d'oliviers audit lieu quartier du Serre ou Lacombe des Jourdans, de deux émines une cosses un quart de terre au dextre confrontant verger de Jacques Perin, vigne de Daniel Magnan, terre de Brunet Jourdan de deux côtés. Ledit Ripert, en plus de ladite somme leur a donné 4 livres pour la plus-value du verger, d'où quittance. Ledit Jean Morel déclare avoir reçu ladite somme de 49 livres 5 sols des obligations pour l'employer à ses affaires. Lesdits Morel se réserve le semé dans le verger et paieront les tailles jusqu'à la cueillette. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence de Jean Orcière et Pierre Arnoux dudit lieu. [Signé : Morel, Fois Ripet]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Honoré Roux – f°233

Le 17/02/1609 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire dudit lieu, absent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Valentin Clemens et Honoré Gueirart de ce lieu. [Signé : Honorat Roux]

Le 01/10/1609 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Roux. [Signé : Gueidan]

Ratification pour Me Esprit Berard notaire de Jouques contre Paul Agnel – f°234

Le 18/02/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a approuvé et homologué l'acte de vente passé par Antoine Garcin son neveu, présent, en faveur de Me Esprit Berard notaire de Jouques (13), absent, d'un jonquier que ledit Agnel avait acquis par collocation d'Honorade Cottolende veuve, dudit Jouques, suivant acte chez Me Antoine Fabry notaire de Jouques en 01/1609, confessant aussi ledit Agnel avoir reçu des mains dudit Garcin l'argent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Denis Fabry de Jouques et Antoine Fournier de ce lieu. [Signé : A Garcin, P Agnel D Fabry]

Obligation pour François Pourchier contre François Darbon – f°235

Le 19/02/1609 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, présent, une charge moitié blé moitié conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Thorame et Jean Durand cardeur à laine.

Le 06/05/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Darbon, présent. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Garcin et Honoré Eyries. [Signé : A Garcin]

Obligation pour François Velixandre contre François Meyssonier – f°236

Le 21/02/1609 a comparu François Meyssonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, deux saumées de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Pascal de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 17/01/1611 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Meyssonier. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Baret. [Signé : Vian]

Obligation pour Balthazar Gueidan notaire contre Mathieu Roman – f°237

Le 21/02/1609 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Valette et Charles Jourdan.

Le 12/09/1609 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Roman. [Signé : Gueidan]

Transaction entre Jacques Monier de La Tour-d'Aigues et noble Jean Louis Roy – f°237

Le 21/02/1609 ont comparu Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et noble Jean Louis Roy son beau-père, de ce lieu lesquels ont fait et arrêté leur compte final pour les intérêts de la somme de 900 livres de principal pour la dot constituée par ledit Roy à Marguerite Roy sa fille, femme dudit Monier, lors de leur contrat de mariage chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 02/04/1595, de tout le passé jusqu'en avril 1608, déduction faite des intérêts de la somme de 252 livres de principal que ledit Monier avait cédé à Laurent Gaudemar par acte chez Me Hupais notaire de ce lieu le 31/12/1604, somme récupérée dudit Gaudemar par ledit Monier, ainsi que la somme de 26 écus à 3 livres pièces reçue dudit Roy à bon compte des intérêts au prix de grains. Pour le reste des intérêts, ledit Roy a cédé audit Monier, les propriétés suivantes : un chenevier en ce lieu quartier du Collombier près de la grange du seigneur du bout des aires, de sept cosses un tiers de terre au dextre confrontant terre et chenevier du seigneur, chenevier de Jean Gounache et le chemin public ; un verger d'oliviers et vigne quartier de Passeronne d'une carterade trente souches confrontant vigne du capitaine Bernard Roy, vigne de Pons May et le chemin public ; une terre franche à Saint-Christophe de cinq émines une cosse confrontant le chemin allant à Grambois, terre d'Elzias Philip à deux parts et terre du seigneur ; et finalement une terre quartier de Revest d'une saumée six émines confrontant terres de Jean Sauvecane et Claire Reynaud et les chemins allant à Saint-Martin et Peypin. Si des droits de lods sont dus, ledit Roy les paiera. Comme ledit Monier a recouvert la somme ci-dessus dudit Gaudemar de 252 livres, il l'a remise audit Roy qui l'a réincorporée avec les 648 livres faisant donc ladite somme de 900 livres pour le principal de la constitution de dot que ledit Roy gardera en payant annuellement audit Monier les intérêts de 5% soit 45 livres par an, dont la première paie aura lieu en août prochain. Ledit Monier ne pourra contraindre ledit Roy pour la somme principale sa vie durant. Si ledit Roy ne paie pas les intérêts, ledit Monier pourra le contraindre de payer la somme principale ; sauf si ledit Monier décède, dans ce cas « le presant paie de l'attante de ladite somme de neuf centz livres principale sera de nul effect » et ses hoirs récupéreront la somme principale. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en

présence de Me Claude Gavaudan et François Pazier de ce lieu. [Signé : JL Roy, J Monier, Gavaudan, F Pazier]

Obligation pour Paul Agnel contre noble Jean Louis Roy – f°241

Le 23/02/1609 a comparu noble Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, absent, une charge et demi d'orge prin, en prêt amiable, reçue et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Darbon fils d'Etienne et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : JL Roy]

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon – f°242

Le 23/02/1609 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, deux charges et demi d'orge prin, reçues pour semer présentement d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Louis Roy et de Melchion Valette de ce lieu. [Signé : JL Roy]

Le 08/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Darbon. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy de Lourmarin – f°243

Le 23/02/1609 a comparu François Roy de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent la somme de 75 livres pour « retour d'eschange de beufz », reçus, poil rouge, et qu'il promet de payer à Noël avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Charles Jourdan]

Le 22/02/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Roy. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et Me Jean Ange. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy de Lourmarin – f°244

Le 23/02/1609 a comparu François Roy de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de conségal et une charge d'orge, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Charles Jourdan]

Le 08/10/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Roy, présent. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Ravel – f°245

Le 23/02/1609 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de conségal et deux charges d'orge prin, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et François Roy de Lourmarin (84).

Obligation pour François Velixandre contre noble Jean Louis Roy – f°245

Le 23/02/1609 a comparu noble Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, trois charges de blé annone, le tout reçu en prêt amiable et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : JL Roy, H Darbon]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Poluot, Jean Furet en principal, et Jean Richard en pleige – f°246

Le 24/02/1609 ont comparu Pierre Poluot et Jean Furet de Peypin-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, trois charges

de conségal, mesure courante, en prêt amiable, deux charges pour ledit Poluot et une charge pour ledit Furet le tout reçu d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Jean Richard dudit lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Guillaume Gobin et Charles Jourdan. [Signé : Peiron Poliot, J Richard]
Le 25/05/1610 acte barré en présence dudit Gueidan qui a confessé avoir été payé par ledit Furet et par ledit Richard payant pour ledit Pouluot, tant suivant une autre quittance que celle-ci, d'où quittance du total. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Bret et Jean Reynaud. [Signé : Gueidan]

Promesse pour Claude Bouzon contre Jaume Durand – f°248

Le 24/02/1609 a comparu Jaume Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à Claude Bouzon fils d'autre Claude de ce lieu, présent, de lui laboureur cette année une terre de quatorze émines quartier de La Chivarie de quatre raies lors de la saison et à la réquisition dudit Claude contre la somme de 12 livres sur laquelle ledit Durand en a reçu 7 livres 16 sols d'où quittance. Pour les 4 livres 4 sols restantes, ledit Bouzon les paiera au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Roman et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : F Roman]

Promesse de la boucherie pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Jaume Dracq – f°249

Le 24/02/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian fils de Jacques et Jacques Monier, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, commis députés par délibération du conseil de ce jour, lesquels ont baillé la boucherie de ce lieu à Jaume Dracq résidant en ce lieu, présent, pour une année complète à partir de Pâques. Il devra « tenir de chair bonne et suffisante et en debiter a tous les manans et habitans dudit lieu, au chasteau seigneurial et fermiers d'icelluy, scavoir la chair de moutton a raison de sept liardz la livre, celle de beuf a six liardz et toute autre grosse cher a mesme pris de cinq liards la livre toute l'année et aux festes de Pasques et autres jours apres ensuivantz, ledit Dracq sera tenue debiter jusques a la quantité de huit beufs d'Auvergne et pour regard de la chair de veau et toute autre de laict la debitera au pris du moutton, debitera aussy la graisse a deux solz et demy la livre et en ofrnira a suffizance ensamble de chandelles bonnes toute l'année a raison de trois solz et demy la livre, la teste et piedz a deux solz, les entrailhes et sang deux solz, le foye ung soul. »

Il devra tuer le bétail à la vue de tous et de « bailher la tripparie a tel que lesditz consulz adviseront et non autrement, lequel bouchier sera tenu poiser aux ballances et non a la vergette ». Si des habitants ont du bétail qui meurt, ils pourront le débiter, de même pour les porcs à condition de les laisser trois jours au sel.

A chaque fois que ledit boucher ne pèsera pas sa viande, il aura une amende de cinq sols, moitié aux « regardateurs et visitateurs » et moitié aux pauvres avec confiscation de la viande. Si le bétail du boucher cause des dommages aux propriétés de ce lieu, il devra les payer suivant les estimations. Il ne pourra pas faire paître son bétail « aux propriétés deffansibles, predz, vignes, vergiers et jardrins, ny aux confins d'illec durant le temps prohibé ».

Fut présent Laurent Solliers, beau-père dudit Drac qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et François Velixandre de ce lieu. [Signé : B Roy, L Vian, J Monier, Gavaudan]

Quittance de lods pour Alexis Morin de Cucuron contre les fermiers seigneuriaux de La Tour-d'Aigues – f°252

Le 24/02/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues et fermier seigneurial de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir été payé pour le lods des acquisitions faites par Alexis Morin de Cucuron (84) de Siméon Rougier dudit Cucuron suivant acte reçu chez Me Jean

Magnan notaire de Cucuron le 09/02/1609, d'où quittance de 9 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Isnard Molinet de ce lieu.

Obligation pour Paul Agnel contre Alexis Morin – f°252

Le 24/02/1609 a comparu Alexis Morin de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 9 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour François Velixandre contre Martin Siméon en principal et Jean Jourdan fils de Guillen en pleige – f°253

Le 24/02/1609 a comparu Martin Siméon maréchal habitant Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi de blé annone mesure courante, reçue en prêt amiable et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jean Jourdan fils de Guillaume dudit Cabrières-d'Aigues qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Lantelme et Jérôme Ricard de ce lieu. [Signé : I Lantelme]

Le 17/11/1609 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Siméon d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Pourchier et Jean Volaire.

Ratification pour le capitaine Pierre Mercadier et les hoirs de Guillaume Debourc contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°254

Le 24/02/1609 fut convoqué le conseil de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues dans la maison de ville par-devant Me Balthazar Gueidan notaire royal et baile subrogé à la requête et présence du capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier consuls où furent présent Me Jean Guillaume Sauvecane, François Velixandre, Me Claude Gavaudan, Georges Constans, Me Claude Darbon fils de feu Jean, Honoré Thurin, le capitaine Ferdinand Bon, Barthélémy Volonne, Jean Pourchier, Isnard Lantelme, Toussaint Chateminois, Me Claude Darbon fils de François, lesquels informés de l'acte de transaction passé par les consuls et Me Gavaudan comme procureurs de la communauté avec le capitaine Pierre Mercadier et les hoirs de Guillaume de Bourc de Montbrun (26) pour la somme de 1200 livres en quatre paies égales sans intérêts, acte reçu chez ce notaire le 16/02/1609, après lecture, l'acte a été approuvé, homologué et confirmé en sa teneur. Fait et publié audit lieu, en présence de Jaume Drac boucher de Bonnieux (84) et Jaume Monier de Grambois (84). [Signé : L Vian, B Roy, J Monier]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre le capitaine Daniel Gras – f°256

Le 25/02/1609 a comparu le capitaine Daniel Gras écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier, consuls, la somme de 60 livres en déduction de 144 livres 8 sols pour les dépens adjugés audit Gras auxquels la communauté a été condamnée par arrêt de la chambre de l'édit à Grenoble (38) suivant les compulsoires, d'où quittance. Il proroge le surplus ainsi que 8 livres pour tous dépens déjà faits jusqu'à la Saint-Michel. Acte fait et publié en ce lieu, dans le logis où pend pour enseigne le cheval vert en présence de Me Nicolas Robert sergent royal résidant à Grenoble et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : Gras, B Roy, J Monier, L Vian, Robert]

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Guillaume Arnaud – f°257

Le 25/02/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), lequel a baillé à prix-fait à Guillaume Arnaud charpentier de Gap (05), présent, de « bien et duement couvrir et rabiller d'ardoize les deux grandz pavilions regardans devant le chasteau, ung autre regardant au jardrin et

a celluy qu'est le pavonceau vieux et encores le petit pavillon ou sont les cabinetz dudit chasteau et auquel priffaict ledit cappitaine Pascal sera tenu fornir toute l'ardoize, cloux et bois que conviendra et sera besoing, lequel Arnaud sera tenu couper toute l'ardoize soict en ce lieu ou à la ville de Berre au choix dudit cappitaine Pascal et a cesfins icelluy Arnaud fera et parfera en bon estat ledit prisfaict entre icy et la feste de la Saint Jehan prochain a peine de tous despans et insterestz. Et lequel prisfaict a esté moienant le pris et somme de trois centz livres en deduction de laquelle ledit Arnaud en a presentement receu au descouvert dudit cappitaine Pascal cent cinquante livres et les autres cent cinquante livres en faisant l'euvre, auquel prisfaict icelluy Arnaud y mettra les courbes de piboules et autres bois que sera necessere, forni par ledit cappitaine Pascal sur le lieu, neanlmoins que icelluy Arnaud sera tenu fere deux luquernes aux deux grandz pavilhons regardans dans la basse court comme aussy sera tenu refere toutes les luquernes que sont a present faictes, toutes de neuf avec leurs portes et lequel Arnaud sera tenu y travailler des au jourdhuy avec deux hommes, laquelle besougne continuera sans s'employer a autres usaiges. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange de ce lieu et Jean Baret d'Aix-en-Provence. [Signé : Pascal, Ange]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Me Louis Ange – f°259

Le 25/02/1609 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, absent, deux saumées de conségal, reçues précédemment en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Louis Jourdan. [Signé : Ange]

Le 12/09/1609 acte barré en présence dudit Me Gueidan qui fait quittance audit Me Ange. [Signé : Gueidan]

Arrentement pour Raymond Plantard contre Antoine Mirabeau – f°260

Le 26/02/1609 a comparu Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard, laquelle au nom de son mari a arrenté à Antoine Mirabeau, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, un pré à Cailloux confrontant terre restante audit Plantard ; ainsi qu'une terre d'environ deux saumées à La Boisse. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits pour le pré et quatre ans et trois prises de fruits pour la terre à partir de ce jour pour une rente annuelle, pour le pré, de 4 livres 16 sols par an à payer au 15 août, et pour la terre de trois panaulx par saumée de grain cueillis lorsque ledit Mirabeau les sèmera et s'il y met de l'avoine paiera à la mesure de l'avoine, à partir de la Magdeleine prochaine en un an. Le bois taillif du pré se partagera à parts égales et ledit Mirabel apportera la part dudit Plantard chez lui. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Monier broquier et de Charles Jourdan.

Le 27/08/1609 ladite Claudette Jacquet a confessé avoir reçu 4 livres 16 sols pour la première paie.

Achat pour Etienne Mourier contre Honorade Amistade femme d'Antoine Abel – f°261

Le 26/02/1609 a comparu Antoine Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Amistade du lieu de Lincel (désormais à Saint-Michel-l'Observatoire, 04) a vendu à Etienne Mourier ménager habitant de Saint-Michel (04), présent, les propriétés suivantes à Lincel. Tout d'abord une terre et crau au quartier du Touronnet de neuf panaulx confrontant le chemin de La Font, terre de Barthélémy Brun, terre de Jaume Escoffier ; une terre sur La Font d'environ quatre panaulx et demi confrontant terre de Barthélémy Eisauteau, le chemin allant à La Font, terre du capitaine Honoré Audie ; et finalement une terre quartier de La Combette d'environ douze panaulx confrontant terre du sieur de Remoulhes, terre de dame Catherine Barrasse et terre de l'acheteur. La vente est faite pour le prix de 100 livres et dont l'acheteur devra payer pour ladite Amistade audit sieur de Roumoules 33 livres pour un droit de lods sur une collocation qu'elle a faite sur les biens de feu Jaume [pas de nom indiqué] son mari et lui en rapporter quittance dans un mois. Pour le reste, l'acheteur devra le payer audit Abel à la Toussaint prochaine et ledit Abel devra en faire une reconnaissance pour sa femme absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-

d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard menuisier de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret, Jehan Menard]
[Note en marge : il y a quittance chez ce notaire le 28/03/1611]

Obligation pour Jacques Franchesquin contre Etienne Olivier – f°265

Le 28/02/1609 a comparu Etienne Olivier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jacques Franchesquin dudit lieu, absent, une charge de blé annone, reçue en prêt amiable et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon, L Jourdan]
Le 13/04/1610 acte barré en présence de Mathieu Durand tuteur de Jacques Franchesquin, fils et hoir dudit feu Jacques, qui confesse avoir été payé par ledit Olivier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Pierre Nicolas. [Signé : M Durand, Ange]

Prorogation pour Sauvaire Mouret contre Me Louis Jourdan – f°265

Le 28/02/1609 ont comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte pour la somme de 9 livres et demi de principal que ledit Mouret doit audit Jourdan suivant acte reçu chez ce notaire le 27/04/1608 ainsi que les dépenses faites contre ledit Mouret jusqu'à expédition de gages. Au final, ledit Mouret doit encore 8 livres 16 sols et ledit Jourdan lui en proroge le paiement jusqu'au 15 août et se départ de toute exécution et décharge le séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Philippe Gouirand et Jean Marcou. [Signé : L Jourdan]

Quittance de lods pour Marguerite Lantelme contre les fermiers seigneuriaux – f°266

Le 03/03/1609 ont comparu noble Jean Meolhon et Jacques Gondon deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Marguerite Lantelme de ce lieu, absente, et des mains de Jacques Silve, tisserand, présent, payant pour elle la somme de 3 livres 16 sols pour le droit du lods et trézain d'une collocation faite par ladite Lantelme sur une vigne des hoirs de Catherine Julien en 1607, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Claude Darbon et Jean Dumas de ce lieu. [Signé : Meoilhon, J Gondon]

Quittance et reconnaissance de dot pour Jacques Silve et Marguerite Lantelme contre Claude Rambert – f°267

Le 03/03/1609 a comparu Claude Rambert du lieu de Rognes (13), lequel comme mari de Marguerite Lantelme de ce lieu, a confessé avoir reçu de Jacques Silve tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 19 livres et demi pour reste et entier paiement d'une vigne acquise par ce dernier de ladite Lantelme suivant acte reçu chez ce notaire le 30/07/1607 d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Pons Aubion de ce lieu.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Mathieu Roman – f°268

Le 03/03/1609 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Pourchier dudit lieu, présent, la somme de 37 livres et demi pour l'achat d'une vache poil rouge avec un veau, le tout reçu, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque dudit bétail. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Pons Aubin de ce lieu.

Le 14/12/1609 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Pierre Bret. [Signé : J Garcin]

Cession avec transport pour Marquet Berard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°269

Le 03/03/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Marquet Berard de ce lieu, présent, la somme de 31 livres et demi à prendre des hoirs de feu Jean Jullien de ce lieu, en déduction de la somme de 69 livres qu'ils doivent à ladite communauté tant en principal, qu'intérêts et dépens suivant leur compte final reçu chez ce notaire le 25/06/1608 avec autorisation de faire une collocation sur une vigne de deux hommes et demi au dextre en ce lieu quartier de Puilibous confrontant vigne de Jacques Silve, vigne de Jean Allemand, vigne de Phelipe Fournier et vigne de Jean Sicard, avec autorité de la cour des comptes, aides et finances de ce pays. Ledit Berard, en échange a payé ladite somme de 31 livres et demi à la communauté à l'instant qui a été donnée à Auban Rebouillon et Antoine Rougier, gardes du terroir de ce lieu en déduction de ce qui leur est dû par la communauté, d'où quittance. A l'instant, Me Claude Gauvadan, François Pazier et Laurent Solliers, estimateurs modernes et jurés de ce lieu, ont pris pour expert Me Pascal Sicard arpenteur de ce lieu, à la requête dudit Berard et sont allés à ladite vigne où, à défaut desdits hoirs, fut présente Sibille Ferrade leur aïeule et administratrice, et les experts ont déterminé que ladite vigne fait bien deux hommes et demi au dextre, qu'elle est en bon état avec quelques souches défailantes et ont confirmé l'estimation à 37 livres et demi. Ledit Berard s'est colloqué dessus. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : B Roy, L Vian, Gavaudan, Sicard]

Le 15/09/1609 Jaques Gondon l'un des rentiers seigneuriaux a confessé avoir reçu dudit Berard 3 livres 2 sols et demi pour le droit de lods, avec grâce du surplus. [Signé : Gondon]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°272

Le 04/03/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont constitué pour procureur Balthazar Lantelme de ce lieu, présent, pour, au nom de la communauté, aller à Grenoble (38) recouvrer du sieur Chabert, procureur en la cour de parlement du Dauphiné, tous les papiers et procédures de ladite communauté concernant le procès intenté par-devant la chambre de l'édit entre le capitaine Daniel Gras et la communauté et de donner 4 sézains audit Chabert pour ses vacations. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : L Vian, B Roy]

Obligation pour Paul Agnel contre Bernard, Jean et Joseph Barbaroux – f°273

Le 05/03/1609 ont comparu Bernard Barbaroux de Colmars (04), Jean et Joseph Barbaroux frères de Thorame-Haute (04), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres pour arrêt de compte final fait ensemble pour la marchandise d'huile et de sel fournie par ledit Agnel auxdits Barbaroux et qu'ils promettent de payer au 25 juin prochain en ce lieu, chez ledit Agnel à leurs dépens. Si le délai n'est pas respecté, ledit Agnel se rendra à Thorame-Haute et lesdits Barbaroux devront le payer à raison de 3 livres par jour pour ce voyage. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Laurent Solliers de ce lieu. [Signé : J Barbaroux, P Agnel, L Vian]

Obligation pour Paul Agnel contre André Roux – f°275

Le 05/03/1609 a comparu André Roux de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal et une charge d'orge prin, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Joseph Emin bourgeois de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Monier et Jean Mouret. [Signé : Emin]

[En marge : Il y a quittance portant cession d'actions le 09/10/1609, chez ce notaire]

Compte-final pour Paul Agnel contre Claude Ginies – f°276

Le 06/03/1609 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84), lesquels ont procédé à un compte-final entre eux pour les affaires qu'ils ont négociées tant pour la mègerie de la métairie dudit Agnel tenue par ledit Ginies, que pour les fournitures de celles-ci et autres jusqu'à ce jour. Ledit Ginies est débiteur envers ledit Agnel de la somme de 110 livres et 5 charges 2 panaulx d'orge. Il promet de payer l'argent au 15 août et l'orge aux fêtes de mai. Ledit Ginies confesse avoir reçu aux semences dernières pour la métairie dudit Agnel, la quantité de 46 charges de blé annone, 31 charges de conségal, 2 charges d'épeautre, 2 grosses charges d'avoine suivant leur acte de mègerie reçu chez Me Hupais. Ledit Agnel confesse avoir reçu à bon compte des ustensiles et chargement de fruit 130 livres de fer en « reilhe » dudit Ginies et consent à barrer tous les actes jusqu'à ce jour et celui-ci. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Pierre Moutte de Cadenet (8). [Signé : P Agnel, L Jourdan, J Pierre Moutte]

Le 03/12/1627 Antoine Garcin co-héritier dudit feu Agnel a confessé avoir été payé par lesdits Ginies de 4 écus pour sa part et moitié de ladite obligation demandant à ce que l'on barre l'acte, d'où quittance. [Signé : A Garcin]

Par quittance du 27/05 « dernier » Jean Garcin co-héritier fait quittance, chez Me Bernard.

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Moutte – f°278

Le 07/03/1609 a comparu Pierre Moutte de Cadenet (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Antoine Garcin son neveu présent pour lui, la somme de 180 livres pour l'achat d'un mulet poil roux et d'une mule poil gris avec leur bât et cordage, le tout reçu et qu'il promet de payer en trois paies de 60 livres chacune, la première à Noël, la deuxième à la Saint-Barthélemy suivante et la dernière à Noël 1610, avec hypothèque du bétail. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May de ce lieu et Mathieu Aditon de Lourmarin (84). [Signé : Pierre Moutte, V May, Mathieu Agiston]

Le 17/10/1609 ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Motte 90 livres au prix dudit bétail que ledit Motte lui a « remis en pouvre estat » d'où quittance. Fait en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan. [Signé : P Agnel, M Rodde]

Obligation portant cession pour Jaumet Germain contre Jean Garcin trésorier – f°279

Le 07/03/1609 comme Jean Garcin l'un des trésoriers de ce lieu de La Tour-d'Aigues a fait gager Jean Gueidan de ce lieu pour sa cote de tailles et fait députer séquestre Jaumet Germain de ce lieu pour les fruits dudit Gueidan, « lequel pour ne s'estre saisi entierement d'iceulx auroit esté emprisonné aux prisons royaulx de Pertuis », ledit Germain pour éviter de plus grandes dépenses a requis ledit Garcin de le faire relaxer en payant le reste desdites tailles.

Les parties ont fait leur compte et il manque la somme de 30 livres 16 sols que ledit Germain promet de payer du ce mois de mars. Ledit Garcin lui cède toute action contre ledit Gueidan pour le recouvrement de cette somme et consent à relaxer ledit Germain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Roman et Antoine Estienne de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Le 09/10/1609 ledit Garcin a confessé avoir été payé par ledit Germain desdites 30 livres 16 sols comprenant 15 livres suivant un « acquit volant », ainsi que 4 livres 8 sols pour les dépens executifs. Fait en ce lieu en présence de Laurent Solliers et Jean Reynaud. [Signé : J Garcin]

Déclaration pour Philippe Silvestre contre Noël Meynier – f°281

Le 09/03/1609 a comparu Philippe Silvestre de Peypin-d'Aigues (84) lequel a déclaré à Noël Meynier dudit lieu, absent, « combien qu'il aye fait arrester entre les mains dudit Meynier la gaigerie prinse a Jaumet Barthelemy de Saint Martin de la Brasque pour arreiraiges de tailhes sy est ce toutesfois qu'il n'empeiche point que Claude Moret thezorier moderne dudit Peipin soit premiremant payé, de laquelle gaigerie s'en est des a presant desparti sauf a luy de se prouvoir contre ledit Barthelemy son debiteur ainsy que s'appartient dont en a protesté, n'entendant ledit Silvestre fere aucunes porsuittes pardevant monsieur le lieutenant general d'Aix suivant

l'assignation a luy donnée et de ce que dessus en a requis acte pour estre signifié audit Meynier ». Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Martin Monier broquier y habitant.

Achat pour Jacques Gras contre Pierre Jourdan – f°282

Le 09/03/1609 a comparu Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jacques Gras ménager de Peypin-d'Aigues (84), présent, une terre audit Peypin-d'Aigues quartier de La Théolière de six émines au dextre confrontant ledit Gras, le chemin public et le fossé de la Théolière. La vente est faite pour le prix de 6 livres, somme reçue à l'instant dudit Gras d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Martin Monier broquier de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°284

Le 09/03/1609 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, absent, une charge de conségal reçue en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Martin Monier broquier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Roman en principal et Jacques Gondon en pleige – f°284

Le 09/03/1609 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de conségal, reçues, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Martin Monier broquier de ce lieu. [Signé : J Gondon, N Olivier]

Le 04/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Roman. Fait en ce lieu en présence de noble Jean Meolhon et Me Pierre Roux avocat. [Signé : Roux]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Jean Jourdan – f°285

Le 09/03/1609 a comparu Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge et demi de conségal, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Balthazar Billard qui s'est porté pleige. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jacques Grillard et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Billard, J Grillard, N Olivier]

Le 27/11/1610 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Jourdan. [Signé : Gueidan]

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Pierre Chaix – f°286

Le 09/03/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a baillé à prix-fait à Me Pierre Chaix menuisier de Manosque (04), présent, « de fere et parfere au trippot seignorial de ce lieu de La Tour d'Aigues, scavoir de fere ung trehlier servant de marche collif le long de la gallerie dudit tripport ou jeu de paume faict de bois de sappin en tailhe a demy bois et assamblé a louange la moitié et l'autre moitié carré scavoir une cane de chasque fasson de la longueur dudit jeu de paume et d'ung bout s'il est de besoing, lequel treslis sera repozé suer ung chassier de travettes de tout de long en long que seront pozer de quatre en quatre pans ainsi que ledit Pascal advisera et du cousté de la muraille et du parapriere de la gallerie sera mis deux pieces de bois de long en long là où ledit marche collys se reppozeront lequel Chaix sera tenu de fere une codiere servant de parepiedz là où y sera fassonné d'ung cart de rond et une gulle par dessoubz là où sera repozé huict collonnes du tiers et deux demye aux deux boutz lesquelles collonnes seront affichée sur ladite coudiere avec de tenons d'hault et de bas et au dessus desdites collonnes y sera

reppozé une cornisse avec ses fassons servant a porter les hais de ballet et a trevers y sera mis de travettes pour cloire les hais, lesquelles travettes seront assablés dans lesdites cornisses et à la sortie tout du long des tables y sera fait un cart de rond venant dans ledit jeu de paume, lesquelles tables seront a planes dessus et dessoubz et assablés a demy bois, lesquelles collonnes seront tournoyée et tout le bois et clous necesseres audit prisfait, ensamble la serremante ledit cappitaine Pascal sera tenu fournir audit Chais lequel fera et parfera ledit prisfait entre icy et les festes de la pentecoste prochaine et auquel prisfait icelluy Chaix commencera dans demain, laquelle euvre sera mesurée au bas du marche collif servant une cane pour deux sans que le d'hault entre en aulcung mesuraige et c'est moiennant le pris et some de trente six soulds pour cane et lequel Chaix sera tenu fournir les neuf collonnes que seront de cinq pans de longueur et trois cartz d'espoiseure pour lesquelles icelluy cappitaine Pascal lui bailhir quatre soulds pour cane du surplus desdits trente six soulds, outre ce sera tenu assembler de chandelles par dessoubz les codieres là où lesdites codieres se rapporteront par-dessus et y fera un tenon a chascune, le pris duquel prisfait ledit cappitaine Pascal luy paiera en faisant ladite besougne en ayant reçu presantement trois livres en deduction. »
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Chabert et Etienne Tamisier habitant en ce lieu. [Signé : Pascal, P Chais, Jehan Chabert]
Le 02/07/1611 ledit acte a été barré suivant acte reçu ce jour chez ce notaire.

Achat pour Jacques Silvestre contre Jean Richard – f°289

Le 10/03/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Me Jacques Silvestre, baile dudit lieu, présent, un verger d'oliviers audit lieu quartier de Ville Vieille d'environ huit cosses au dextre confrontant verger de de Me Pierre Roux avocat et noble Jean Meolhon, verger de Marquet Roux et verger d'Antoine Meynier. La vente est faite pour le prix de 9 livres 15 soulds, que ledit Silvestre promet de payer au 15 août. Ledit Richard confesse avoir déjà reçu 15 soulds. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pierre Bret fils de François et Elzias Silvestre dudit lieu. [Signé : Jacque Silvestre, J Richard]

Le 17/10/1609 ledit Richard a confessé avoir reçu dudit Silvestre les 9 livres, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Sauvaire Mouret. [Signé : J Richard, Coussin]

Rétention pour Sauvaire Mouret contre Pierre Bret – f°291

Le 10/03/1609 comme le 21/04/1608 Pierre Bret fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84) a acquis par collocation, suivant autorité du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13), une vigne de deux hommes un quart avec un petit coin de terre limitrophe de Sauvaire Mouret dudit lieu, audit lieu quartier de La Théolière confrontant vigne des hoirs de Valentine Furet et vigne restante audit Mouret, pour le prix de 23 livres 10 soulds et demi, ledit Mouret a requis de retenir cette vigne et coin de terre en le payant au juste prix, comme il le lui est permis.

A comparu ledit Bret, lequel a cédé audit Mouret, présent, ladite vigne et coin de terre moyennant ledit prix de 23 livres 10 soulds et demi, que ledit Mouret promet de payer au 15 août. Une fois le délai passé, sans paiement, ledit Bret récupèrera la propriété. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : J Richard]

Arrentement pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Antoine Ange et Antoine Villamus – f°293

Le 10/03/1609 a comparu Toussaint Sauvecane, tant pour lui que pour ses frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Me Antoine Ange et Antoine Villamus, de ce lieu, une vigne quartier du Plan de cinq carterades pour une année complète à partir de ce jour contre une rente de 25 livres payable par ledit Ange pour trois carterades et le reste par ledit Villamus, au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richar et Jean Martin de ce lieu. [Signé : Ange, T Sauvecane]

Obligation pour François Velixandre contre Bastien Trouchaud – f°294

Le 11/03/1609 a comparu Bastien Trouchaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, une demie charge de conségal en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et de Jean Garcin. [Signé : J Garcin]

Le 18/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Trouchaud. Fait en ce lieu en présence de Pierre Mairetet et Louis Jourdan.

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°295

Le 15/03/1609 le conseil de la communauté de Peypin-d'Aigues (84) s'est réuni aux aires dudit lieu par-devant Me Jacques Silvestre, baile, à la requête et présence de Philippe Mouret et Abraham Gruot, consuls, où furent présents Claude Mouret, Pierre Bret, Sauvaire Mouret, Noël Meynier, Pierre Gruot, Daniel Furet, Jacques Olivier, Elzias Silvestre, François Mouret, Jean Richard, Dominique Guende, Jean Silvestre, Pierre Meilleuret, Jean Pierre Silvestre et Bertrand Suerle, tous dudit lieu, lequel conseil suite à l'arrêt obtenu par la communauté de la cour de parlement de ce pays du 12/02/1609 contre le chapitre Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence (13) et les prieurs du prieuré dudit lieu et leurs fermiers, portant notamment que les choses saisies par lesdites rentiers aux particuliers de ce lieu leur seront rendues en passant les soumissions par lesdits consuls, le conseil a nommé pour procureurs lesdits consuls ou l'un d'eux et ledit Claude Mouret, présents, pour aller à Aix-en-Provence au greffe civil de la cour pour passer les soumissions pour la restitution des gageries prises auxdits particuliers et les rendre ou leur valeur. Fait et publié audit lieu en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de de La Tour-d'Aigues. [Signé : Jaque Silvestr, J Richard, Elzias Silvestre, Darbon, Claude Mouret]

Obligation pour Paul Agnel contre Guilhen Nallin, Honoré Francou, Pierre Arnaud, Michel Gilly et Laurent Carbonel – f°297

Le 16/03/1609 ont comparu Guilehn Nallin, Honorat Francou, Pierre Arnaud, Michel Gilly et Laurent Carbonel, du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres pour l'achat de deux charges et demi de conségal, reçues, ainsi que 60 livres en argent en prêt, d'où quittance, et qu'ils promettent de payer dans un mois. Ils hypothèquent un four de chaux qu'ils ont déjà commencé audit lieu quartier de Saint-Simian. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Melchion Valette. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond – f°298

Le 16/03/1609 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de conségal et trois charges d'orge « outre les semances fornies », et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : P Agnel, Emin]

Achat pour Paul Agnel contre Pierre Silvy – f°299

Le 16/03/1609 a comparu Pierre Silve travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, une terre audit lieu quartier de Hourgouze de six éminades confrontant terre dotale du capitaine Ferdinand Bon, terre dudit Agnel et le fossé de Hourgouze. La vente est faite pour le prix de 60 livres que ledit Agnel devra payer aux prêtres de cette église en une fois, somme qui avait été léguée par feu Espérite Olivier, femme dudit Silve pour une fondation suivant son testament reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu. Tant que ledit Agnel gardera la somme, il devra payer chaque année 5 livres de pension auxdits prêtres à chaque Noël à partir du prochain. Fut présent messire Pierre Balleguier prêtre, curé et religieux de l'ordre de Saint-Ruf-lès-Valence, lequel tant pour lui que pour les autres prêtres, a accepté le paiement de la somme

principale par ledit Agnel. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel, Balleguier, J Gondon]

Procuracion pour Allayette Rolland de La Tour-d'Aigues – f°302

Le 16/03/1609 ont comparu Alayette Roland fille et héritière de feu Catherine Jouvent, et Pierre Le Long, de La Tour-d'Aigues, lesquels ont révoqué Me Perraud procureur en la cour de la charge donné par ladite feu Jouvent et dudit Le Long pour un procès pendant devant la cour, en appel, contre Jean Ibert et Marie Roux, mariés de ce lieu, et ont constitué comme procureur Me Abesson procureur en la cour pour ladite Roland afin de poursuivre le procès et récupérer les papiers dudit Me Perraud. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long]

Achat pour François Velixandre contre Henry Darbon – f°303

Le 16/03/1609 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Velixandre de ce lieu, présent, un chenevier en ce lieu quartier du Collombier d'une éminade un quart, en semence, confrontant chenevier de Jacques Gueidan, de Denis Brun, au-dessus chenevier d'Andriève Suiefe. La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue de l'acheteur d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Bœuf et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Jaumet Gouirand – f°305

Le 17/03/1609 a comparu Jaumet Gouirand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Jean Garcin, l'un des trésoriers, présent, la somme de 106 livres 5 sols due par la communauté audit Gouirand pour reste suivant l'état du trésorier de l'année 1608, somme reçue tant en compensation des tailles de ladite année due par ledit Gouirand que François Charpin, payant pour lui comme son rentier, se monte à 24 livres 17 sols et le reste en plusieurs et diverses fois suivant leur compte arrêté à l'instant, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et melchion Valette. [Signé : J Garcin, J Goiran, Plunier]

Quittance de lods pour Me Etienne André procureur contre les rentiers seigneuriaux – f°305

Le 17/03/1609 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ainsi que le capitaine Jean Antoine Plunier au nom de noble Jean Meolhon autre fermier, lesquels ont confessé avoir reçu de Me Etienne André procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), présent, le lods de la collocation par lui faite hier sur les biens de feu Me Jean de Saint-Martin, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Valette et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : Plunier, P Agnel, J Gondon]

Achat pour Jacques Monier contre Me Etienne André procureur au siège d'Aix – f°306

Le 17/03/1609 a comparu Me Etienne André procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre que ledit André avait acquise par collocation des biens de feu Me Jean de Saint-Martin avocat en la cour, acquise hier, en ce lieu quartier de Raphineau de cinq saumées six émines au dextre, confrontant terre et pré restant dudit feu Saint-Martin, le grand chemin de long en long allant de ce lieu à La Bastidonne, draic allant à la bastide dudit feu de Saint-Martin. La vente est faite pour le prix de 240 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Ledit André lui cède aussi la rente du semé qui est à ladite terre adjugée par ladite collocation. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean des Horgues prêtre de Pertuis (84) et le capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84). [Signé : J Monier, André, Plunier, Deshorgues]

Quittance de lods pour Jacques Monier contre les fermiers seigneuriaux – f°308

Le 17/03/1609 ont comparu Paul Agnel, Jacques Gondon deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et le capitaine Jean Antoine Plunier au nom de noble Jean Meolhon autre fermier, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant de Jacques Monier de ce lieu, présent, la somme de 15 livres pour le droit de lods de l'achat effectué ce jour, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean des Horgues prêtre de Pertuis (84) et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Gondon, Plunier]

Achat pour Jacques Monier contre Jacques Gondon – f°309

Le 17/03/1609 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), lequel a vendu à Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un pré de cinq émines de terre au dextre en ce lieu quartier de La Boisse confrontant terre et pré dudit Jacques Monier, le fossé et la rivière de l'Eze, le pré ayant été acquis par ledit Gondon des biens de feu Me Jean de Saint-Martin par collocation le 28/11/1608. La vente est faite pour le prix de 73 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Estienne André procureur à Aix-en-Provence (13) et le capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castilln (84). [Signé : J Gondon, J Monier, André, Plunier]

Obligation avec cession pour Claude Mouret contre Pierre Bourgue – f°311

Le 17/03/1609 ont comparu Claude Mouret, comme trésorier de Peypin-d'Aigues (84) d'une part, et Pierre Bourgue comme séquestre député aux fruits de Sauvaire Mouret dudit lieu, débiteur de la communauté, lesquels ont arrêté leur compte pour raison des restes et paies échues à la récolte passée sur ce que ledit Sauvaire doit à ladite communauté tant en principal qu'en dépens et que ledit Bourgue, comme séquestre, doit donc audit trésorier. Le total dû est de 8 livres 5 sols de principal et 16 livres de dépens, soit au total 24 livres 5 sols en déduction de laquelle somme ledit trésorier a confessé avoir reçu dudit Bourgue, de son propre, 11 livres et demi d'où quittance. Pour les 12 livres 15 sols restantes ledit Bourgue promet de les payer de son propre, 3 livres 15 sols dans huit jours et le reste à la Sainte-Magdeleine. D'où cession d'actions audit Bourgue contre ledit Sauvaire. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues. [Signé : Claude Mouret, Ange]

Le 17/11/1609 ledit Mouret a confessé avoir été payé par ledit Bourgue, présent, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Vian et Jérôme Ricard. [Signé : Claude Mouret]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnaud, Bastien Ricard, François Meilleuret et Esprit Francou – f°313

Le 17/03/1609 ont comparu Jean Arnaud, Bastien Ricard et François Meilleuret de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels tant pour eux que pour Esprit Francou qui devra ratifier l'acte dans quinze jours, ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 60 livres tant pour l'achat de quatre charges de conségal que pour de l'argent prêté, le tout reçu d'où quittance, et qu'ils promettent de payer dans quinze jours avec hypothèque d'un four de chaux qu'ils ont commencé audit Vitrolles-en-Luberon. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et François Pazier de ce lieu. [Signé : P Agnel, Sicard]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Philippe Estève – f°314

Le 17/03/1609 a comparu Philippe Estève de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 32 livres 5 sols pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue, qu'il promet de payer moitié au 15 août, moitié à Noël, avec hypothèque de ladite

vache. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Molinet et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 18/06/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par ledit Esteve d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Sauvaire Roman et Jean Daumas.

Arrentement pour Antoine Etienne contre Guillaume Andrieu – f°315

Le 18/03/1609 a comparu Antoine Estienne ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a arrenté à Guillaume Andrieu de La Tour-d'Aigues, présent, tous les biens qu'il a à Saint-Martin-de-la-Brasque y compris la terre de Magdeleine Reynaud, consistant en terres, vignes, prés et jardins avec la plus haute maison et chambre limitrophe du côté du couchant, et ce pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de la Toussaint dernière contre une rente annuelle de cinq saumées moitié blé annone moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu à la Magdeleine prochaine en un an. Ledit Andrieu devra habiter ladite maison avec sa famille et bétail, y faire consommer les pâtures, y utiliser le fumier et le faire charrier aux propriétés. A la récolte prochaine ledit Estienne devra expédier audit Andrieu cent quintaux de paille que ledit Andrieu devra rendre la dernière année où il laissera aussi le tiers des terres vide. Ledit Estienne devra bailler en mègerie audit Andrieu deux chèvres de lait et quatre ruches, le tout reçu, avec quinze ruches vides pour la durée de l'arrentement ainsi qu'une truie poil blanc, le tout reçu. Pour chaque portée de porcs, ledit Estienne devra donner douze cosses d'orge et les pourceaux se partageront à parts égales à la fin du bail. Ledit Estienne fera les parts et ledit Andrieu choisira la sienne. Pour les chèvres et leur croît, ledit Andrieu expédiera chaque année audit Estienne trois livres de fromage. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, devant la maison de Georges Roux, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Arrentement pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Mallan – f°317

Le 18/03/1609 a comparu Jean Arnoux consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel au nom de la communauté et suivant pouvoir du 8 de ce mois par délibération, a arrenté à Jean Mallan dudit lieu, présent, tous les biens que la communauté a acquis des particuliers sauf ceux de Georges Roux et Jean Roman. Et ce pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de la Toussaint dernière contre une rente annuelle de trois charges moins un panau, moitié blé annone, moitié conségal, mesure courante, à payer à la Magdeleine à partir de la prochaine en un an. La dernière année, il laissera le tiers des terres vide. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Georges Roux en présence de Me Claude Darbon et Antoine Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : Darbon]

Quittance et reconnaissance de dot pour Antoinette Rougon et Françoise Daumas contre Antoine Peyron – f°319

Le 20/03/1609 a comparu Antoine Peyron travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Françoise Daumas a confessé avoir reçu d'Antoinette Rougon sa belle-mère, présente, la somme de 36 livres en déduction d'une plus grande somme constituée en dot par ladite Rougon à sa fille dans son contrat de mariage reçu par Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance. Ledit Peyron a déclaré avoir employé la somme à l'achat d'un pré et d'une terre, le tout acquis de la communauté par acte chez ce notaire du 13/03/1608. Il fait reconnaissance de la somme pour sa femme absente avec hypothèque sur le pré et la terre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : M Rodde, Charles Jourdan]

Procuracion avec révocation pour Honorade Rodde – f°320

Le 20/03/1609 a comparu Honorade Rodde veuve de feu Jean Claude Mombriion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle en révoquant Me Marrot procureur en cour de parlement de la charge qu'elle lui avait donné verbalement de poursuivre un procès pendant devant la cour comme faisant appel de sentence donnée par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) contre

Antoine Astoin et François Martin de ce lieu, elle a constitué comme procureur Me Charles Chanut procureur en ladite cour, absent, pour se présenter devant la cour comme demandeuse en requête civile de l'arrêt donné contre elle auxdits Astoin et Martin et faire toutes les poursuites jusqu'à jugement définitif. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Paul Agnel et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux et Mathurin Gellus – f°321

Le 20/03/1609 ont comparu Honoré Roux et Mathurin Gellus de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, deux charges de conségal et deux charges d'orge, le tout reçu en prêt, qu'ils promettent rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Jean Solliers de ce lieu. [Signé : Honorat Rous, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gellus – f°322

Le 21/03/1609 a comparu Mathurin Gellus habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 21 livres pour l'achat d'une roue de charrette ferrée avec son essieu, reçue, et qu'il promet de payer moitié au 15 août moitié au même jour l'année d'après. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Roux et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Honorat Rous]

Quittance pour Louis Allard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°323

Le 21/03/1609 ont comparu Laurent Vian et Jacques Moniers consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Louis Allard de ce lieu, présent, la somme de 47 écus expédiée à Jean Henry de Cotignac (83) suivant quittance ce jour chez ce notaire, en déduction des deniers de sa recette, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Roux et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : J Monier, L Alard]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Henry – f°324

Le 21/03/1609 a comparu Jean Henry, de Cotignac (83), comme époux de Marie Chaudon de Claude Chaudon et aussi au nom de Marie Chaudon sa belle-sœur, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents Laurent Vian et Jacques Monier, consuls, la somme de 49 écus 16 sols à 3 livres pièce en déduction des intérêts de la somme de 300 écus de capital qui leur sont dus pour trois ans échus à la Sainte-Magdeleine 1608. La somme a été reçue des mains de Louis Allard pour 47 écus, de François Velixandre pour 2 écus 16 sols. Il restera dû en intérêts 6 écus 59 sols et 2 écus et demi de dépens jusqu'à ce jour, soit 9 écus 29 sols que les consuls paieront dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : J Monier, L Alard]

Quittance pour Antoine Richier contre les hoirs de Marie Chaud – f°325

Le 23/03/1609 a comparu Louis Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme gadiateur testamentaire de feu Marie Chaud vivante femme d'Antoine Richier, de ce lieu, a déclaré avoir été payé pour les obsèques et funérailles de sa dite feu femme à hauteur de la somme de 19 livres 4 sols tant pour les torches, paiement des prêtres, novaines de messes et trenteniers comprenant 3 livres 14 sols en une quittance privée à la charge que ledit Richier sera tenu de faire couvrir la sépulture ce qu'il a fait de ses propres deniers. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et François Blanc de ce lieu. [Signé : L Alard]

Obligation pour François Velixandre contre Me Claude Darbon – f°327

Le 23/03/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux

charges de blé touzelle, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Claude Jourdan et François Blanc de ce lieu. [Signé : Darbon]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Pichot – f°327

Le 23/03/1609 a comparu Georges Pichot verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'un âne poil noir avec son bât et cordage, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 15 livres à Pâques et les 18 livres restantes à la Saint-Jean qui suivra. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin dit Guichon de ce lieu et Honoré Lourd bourgeois de Pertuis (84). [Signé : H Lourd]
Le 07/11/1609 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Pichot. Fait en ce lieu en présence de Jean Daumas et Charles Jourdan.

Obligation pour Antoine Vespier contre Antoine Villamus – f°328

Le 24/03/1609 a comparu Antoine Villamus habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Vespier de ce lieu, présent, une saumée de conségal, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent Me Antoine Ange de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Pourchier de ce lieu et Antoine Auman de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Ange]

Le 24/10/1609 acte barré en présence dudit Vespier qui fait quittance audit Villamus. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Pourchier et François Darbon de ce lieu.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Auman – f°329

Le 24/03/1609 a comparu Antoine Auman baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 33 livres pour le prix d'une ânesse poil noir avec son bât, reçue, qu'il promet de payer, 18 livres à la Sainte-Magdeleine et les 15 livres restantes à la Toussaint suivante avec hypothèque. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Vespier et Vinson Moutton de La Motte-d'Aigues.

Le 04/09/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Auman. Fait en ce lieu en présence d'Etienne Ferrat et Jean Roux.

Obligation pour Paul Agnel contre Vinson Moutton – f°330

Le 24/03/1609 a comparu Vinson Moutton de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal et une charge d'orge, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Vespier et Antoine Auman.

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Rambert – f°331

Le 24/03/1609 a comparu Pierre Rambert dit Callier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Vespier et Antoine Auman.

Le 26/08/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Rambert. [Signé : P Agnel]

Arrentement pour Guillaume Andrieu contre Jean Crespin – f°332

Le 24/03/1609 a comparu Guillaume Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Crespin habitant dudit lieu, présent, une maison quartier des Théolèdes, ainsi que trois vignes, l'une à Raphineau, une autre à La Boisse et la dernière au Plan, le tout d'environ onze hommes, ainsi qu'un coin de terre à La Boisse. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour, sauf la maison qui sera à partir de la Saint-Michel prochaine. La rente annuelle s'élève à 16 livres et demi, payable en deux paies égales, une à la Toussaint et l'autre à Pâques à partir de la

Toussaint prochaine et Pâques suivante. Ledit Crespin « sera tenu laisser les vignes pouher et deux cartheirades et demye fossoir comme elles sont de presant ». Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Gaspard Laidet de ce lieu. [Signé : Emin]
Le 09/04/1613 acte barré en présence dudit Andrieu qui confesse avoir été payé par ledit Crespin, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Constans et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Pierre Constans]

Quittance et reconnaissance de dot pour demoiselle Anne Sauvecane et Anne Maximin contre Gaspard Laidet – f°334

Le 24/03/1609 a comparu Gaspard Laidet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Anne Maximin a confessé avoir reçu de demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu, présente, une charge de blé annone promise par cette dernière à ladite Maximin en son contrat de mariage reçu chez ce notaire, d'où quittance. La charge est estimée à 15 livres dont l'époux fait reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, Emin]

Achat pour Anne Maximin femme de Gaspard Laydet contre l'héritage de Jean Blanchard – f°335

Le 24/03/1609 a comparu Marie Richire veuve de Jean Blanchard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle comme mère et tutrice testamentaire des enfants de ce dernier, a vendu à Anne Maximin femme de Gaspard Laidet de ce lieu, absente, son mari présent, une vigne que ledit Blanchard avait acquise d'Elzias Philip de ce lieu suivant acte chez ce notaire du 02/01/1607, de deux carterades en ce lieu quartier de La Garrigue confrontant vigne de deux côtés de François Pazier, vigne de Claude Mirabeau, vigne dudit Blanchard et vigne de Balthazar Lantelme. La vente est faite pour le prix de 90 livres que ledit Laidet devra payer en son propre nom audit Elzias Philip dans 13 ans à partir de ce jour en payant chaque année une pension au denier seize, soit 5 livres 12 sols à partir de Pâques puis au même moment chaque année. L'acheteur pourra payer jusqu'à 30 livres de principal à la fois en déduction des 90 livres conformément à l'acte d'achat. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Esprit Pourret de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 27/12/1610 Me Jean Candolle procureur des fermier seigneuriaux de ce lieu a confessé avoir reçu dudit Laidet la somme de 9 livres 16 sols pour le lods de ladite acquisition, d'où quittance. [Signé : Candolle]

[en marge : Il y a quittance de 30 livres payée à Elzias Philip chez ce notaire le 03/10/1611]

Obligation pour Paul Agnel contre Elzias Silvestre – f°338

Le 26/03/1609 a comparu Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge moitié blé moitié conségal, en prêt amiable, le tout reçu et qu'il promet rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Elzias Silvestre]

Le 19/01/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Silvestre. [Signé : P Agnel]

Prix-fait pour Joseph Emin contre François Solliers et Antoine Mirabeau – f°338

Le 26/03/1609 a comparu Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a baillé à prix-fait à François Solliers et Antoine Mirabeau, travailleurs de ce lieu, présents, à savoir que ces derniers « seront tenues charrier en une terre dudit Emin assise au cartier de Saint Medier, terroir dudit lieu, a tel lieu que par icelluy Emin leur sera indicqué toute la quantité de piarres que sera besoing et neccessaire pour le bastimant que ledit Emin entend fere jusques a la quantité de cinquante canes carrés de deux pans d'espoiseur douze desquelles seront de deux pans et demy d'espoiseur ce que lesdits priffauteurs feront a leur propre coustz et despans par tout le mois de

may prochain a peine de tous despans et interestz laquelle piarre lesdits priffaicteurs seront tenus chercher et fournir sur la place bonne et suffisante pour l'ediffication desdites murailles en leur particulier sans y employer aulcung saffir ny calhoux et ce pour le pris et somme de dix neuf soulz pour chascune desdites canes carrés de ladite espoiseur ». Ils ont reçu en déduction du total 12 livres et le reste sera payé quand ils travailleront et une fois le travail fini. Ils ont aussi reçu une coupe de vin « metadie ». Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Monier broquier et de Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : Emin]

Le 11/09/1609 lesdits Solliers et Mirabeau confessent avoir reçu dudit Emin 36 livres en déduction dudit prix-fait, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jaumet Germain.

Obligation pour demoiselle Piere de Noves contre Honoré Ginies – f°340

Le 27/03/1609 a comparu Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), lui présent, 6 livres 1 sol 6 deniers pour un achat de foin, ainsi que huit panaulx d'avoine, le tout en prêt, qu'il promet de rendre l'avoine aux fêtes de mai et l'argent à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Barthélémy Eyriès et Martin Monier. [Signé : Honnort Ginies, Eyrieys]

Achat pour Joseph Queyrel contre Louise Arnaud – f°341

Le 28/03/1609 a comparu Louise Arnaud de La Bastidonne (84), assistée d'Etienne Ferrat son beau-frère, laquelle a vendu à Joseph Queyrel dudit lieu, présent, un coin de vigne disrrupte quartier de Raphineau à La Tour-d'Aigues, de 165 souches confrontant vigne dudit acheteur, vigne de François Arnaud, vigne de Jean Reynaud. La vente est faite pour le prix de 4 livres 16 sols que ledit Queyrel promet de payer pour ladite vendeuse à Me Martin Thorani de Pertuis (84) en déduction d'une plus grande somme qu'elle lui doit pour un supplément, et ce d'ici le 15 août et il devra en rapporter quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Coussin]

Le 04/04/1609 Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers, ont reçu 8 sols pour le droit de lods de l'acquisition, d'où quittance. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Promesse pour maître Pascal Estienne contre Me Louis Jourdan – f°343

Le 28/03/1609 a comparu Me Pascal Estienne habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a baillé à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la charge de trésorier de La Motte-d'Aigues pour cette année. Il devra exiger les sommes imposées aux habitants et propriétaires suivant les cazernets qui seront dressés et fournis à cet effet par la communauté. Il donnera l'argent aux consuls ou aux créanciers de la communauté. Il se paiera sur la recette à hauteur de 2 liards par florin récolte. Il devra payer les tailles royales du pays et autres aux lieux où il sera mandé aux dépens accoutumés payés par la communauté ; pour cela il sera averti 3 jours avant les termes des paiements. Ledit Jourdan confesse avoir reçu un cazernet de 16 sols par livre pour en faire la recette. Il rendra ses comptes et le reliquat à la fin de l'année. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Roman et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Pascal Estienne, Jehan Louis Le Long, F Roman]

Cession pour Paul Agnel contre Claude Ferrier – f°345

Le 28/03/1609 a comparu Claude Ferrier marchand de Bonnieux (84), lequel en paiement de la somme de 60 livres qu'il doit à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour un prêt amiable, il lui cède semblable somme à prendre de Claude Ferrier de La Tour-d'Aigues suivant acte reçu chez ce notaire en 1608. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : P Agnel, H Darbon]

Promesse pour Joseph Emin bourgeois contre Jacques Cavallier – f°347

Le 28/03/1609 a comparu Jacques Cavallier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a promis à Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, de « luy fere charrier a ses propres coustz et despans la quantité de cent quintaulx de bonne chaux et aux terres dudit Emin assises au cartier de Saint Medier moienant le pris et somme de quare soulz et demy pour quintail ». Il a reçu, en déduction de la somme totale, 6 livres 6 sols et ledit Emin promet de payer le reste durant le travail. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Emin]

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Reymond – f°348

Le 28/03/1609 a comparu Laurent Reymond travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, cinq panaulx de conségal, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Garcin de ce lieu.

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Richard – f°349

Le 28/03/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée de conségal, mesure courante, reçue en prêt et qu'il promet rendre aux fêtes de mai. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Charles Jourdan. [Signé : Gavaudan, J Richard]

Le 31/10/1609 acte barré en présence dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par ledit Richard, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Rochel et Jean Arnoux. [Signé : Gavaudan]

Procuracion pour Pierre Gruot de Peypin-d'Aigues – f°349

Le 28/03/1609 a comparu Pierre Gruot laboureur de Peypin-d'Aigues (84), lequel a nommé comme procureur Me Etienne André procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour se présenter devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence comme défendeur contre Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues et Ansois (84) et y faire toutes les poursuites jusqu'à sentence définitive. Fait et publié à la Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valette de ce lieu.

Mariage entre Pierre Orcière de Cabrières-d'Aigues et Louise Bernard de Lacoste – f°351

Le 29/03/1609 contrat de mariage entre Pierre Orcière du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) fils de Jean et de Claire Jourdan dudit lieu, et Louise Bernard du lieu de Lacoste (84) fille de Jean et de feu Suzanne Sambuc dudit lieu. L'époux est assisté et autorisé par son père ; l'épouse est assistée et autorisée par son père. Ils s'engagent à se marier « a la coustume de ceulx de la religion » [mariage protestant].

Le père de l'épouse lui assigne en dot tous les biens et droits qu'elle peut avoir du côté maternel et la succession suite à la mort des feus Mathieu et Anne Sambuc, frère et sœur de ladite feu Suzanne Sambuc consistant en propriétés au terroir de Cadenet (84) et à Saint-Etienne (04) et ailleurs. En plus, le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 150 livres payables en trois paies égales de 50 livres chacune, la première de ce jour en un an et ainsi de suite à la même date, que l'époux et son père devront reconnaître. Le père de l'épouse s'est réservé les fruits des droits maternels jusqu'à ce jour ainsi que la jouissance des fruits de « quelques somes par luy recogneu et receue de ladite feu Suzanne Sambuc sa vie durant ».

Le père de l'époux a donné à son fils un quart de tous ses biens à prendre à son décès, en se réservant toutefois 300 livres pour en disposer à son plaisir. Si le fils veut quitter la maison du père, ce dernier devra lui donner le quart de son bien contre une pension qui sera établie par des amis communs.

Fut présente Anne Pellenc femme dudit Jean Bernard, laquelle a donné à ladite Louise Bernard 30 canes de toile de maison à expédier à la consommation du mariage comprenant 20 canes que le père de l'époux a déjà reçu de feu Suzanne Sambuc sans aucune reconnaissance ce qu'il devra faire. Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra ainsi qu'une chaîne et attaches d'argent pour le jour du mariage aux dépens, moitié du père de l'épouse, moitié aux dépens du père de l'époux et de l'époux. Les vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fut présente Marguerite Sambuc, tante de l'épouse qui lui a donné une bague estimée à 3 livres. Fut présente Jeanne Bernard qui a donné à l'épouse neuf pans de toile de maison. Fut présent Etienne Bernard qui a donné deux sézains. Fut présent Etienne Hugou qui a donné une brebis avec son nadon. Fut présent Pierre Roustan qui a donné un sézain. Jacques Roustan a donné un quizain. Pierre Mallan a donné un sézain. Michelle Appy a donné douze sols et André Hugues a donné 8 sols. Le tout a été reconnu. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié à Lacoste, dans la maison dudit Bernard père, en présence de Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jacques Baridon de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : L Jourdan, Jaques Baridon]
[Note en marge : Il y a quittance et reconnaissance chez ce notaire le 08/06/1609]

Accord passé entre Pierre Arnoux de Cabrières-d'Aigues et Jacques Roux – f°356

Le 30/03/1609 comme un procès a été intenté devant les officiers du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), entre Pierre Arnoux dudit lieu demandeur en requête et paiement de la quantité de vingt-charges moitié blé, moitié conségal qui lui ont été adjugées par sentence arbitrale faite par Isnard Jourdan et Etienne Roux chez feu Me Mathieu Morelly notaire dudit lieu le 27/05/1588 ; et Jacques Roux petit-fils et héritier de feu Marie Chauselle par le moyen de Suzanne Pallon mère dudit Roux, défendeur et présupposant avoir payé la plupart desdits grains suivant quittances privée « qui se sont esgarées aux guerrés dernières ».

Ont comparu ledit Pierre Arnoux et ledit Jacques Roux ce dernier assisté de Louis Roux son curateur, lesquels ont convenu que ledit Roux devra payer audit Arnoux trois charges de blé annone mesure courante, une charge au 15 août et les deux autres en deux paies égales au même terme les années suivantes. D'où quittance et décharge du contenu de la sentence arbitrale. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Jean Orcière, en présence de Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Mathieu Orcière dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : M Orciere, L Jourdan]

Le 28/12/1611 acte barré en présence dudit Arnoux qui confesse avoir été payé par ledit Roux, précédemment, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jean Pallan dudit lieu.

Obligation pour Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues contre Esprit Molla, Jean Rougon, Me Pierre Mathieu, Claude Vellier et Esprit Bergier – f°358

Le 01/04/1609 ont comparu Esprit Molla ménager, Jean Rougon, Me Pierre Mathieu, Claude Vellier, Me Esprit Bergier lieutenant de juge, tous de Montlégier [Mollégès, 13], lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 645 livres, reçue à l'instant d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre au 15 août et de la porter en ce lieu, dans sa maison à leurs dépens. Si au terme, la somme n'est pas remboursée, ledit Agnel pourra mander un homme audit Mollégès ou y aller lui-même et il devra payer pour chaque jour, comprenant le voyage, 3 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Allier bourgeois de Digne (04) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Bergier, P Agnel, S Moulard, Mathieu, Rougon, Villier, Joseph Alleier]

Quittance pour la communauté du lieu de Mont Léger contre le capitaine Etienne Pascal – f°360

Le 01/04/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal de la ville d'Aix-en-Provence (13), cessionnaire de la comtesse de Sault, suivant acte chez Me Guillaume Rousset notaire royal de

Caromb (84) du 06/12/1608, lequel audit nom a confessé avoir reçu de la communauté de Montléger [Mollégès, 13], présents Esprit Mollar, Jean Rougon, Me Esprit Bergier, Claude Vellier et Me Pierre Mathieu dudit lieu, au nom de la communauté, la somme de 600 livres en déduction de plus d'argent suivant ladite cession. L'argent provient de l'acte de prêt fait par les susnommés en faveur de Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, acte chez ce notaire ce même jour. D'où quittance. Pour les sommes qui restent dues audit capitaine Pascal suivant la cession, il proroge le paiement jusqu'à la Sainte-Magdeleine 1610. Quand la communauté aura reçu paiement des sommes qui lui sont dues par Benoît Mourgues et Claude Brunis de la ville d'Aix-en-Provence, anciens commissaires du régiment de gendarmerie de monseigneur le gouverneur des lieux du Castellet, Caseneuve, Gordes et autres, débiteurs envers ladite communauté, cette dernière devra donner ces sommes audit capitaine Pascal en déduction de ce qui lui est dû sans pouvoir employer cet argent ailleurs. Il y a d'ailleurs un procès en cours entre la communauté et ses dits deux débiteurs devant la cour de parlement, chambre des comptes et ailleurs, il sera « permis audit capitaine Pascal y mettre tel solliciteur pour ladite communauté qu'il advisera aux mesmes gaiges qu'on donne a mestre Blanchard, luy donnant pouvoir de ce fere qu'est soixante livres par an, laquelle ladite communauté paiera par cartiers comme aussy ladite communauté seront tenue fournir ce que sera besoing pour les fraicz desdits proces, auquel solliciteur l'on mandera procuration ». Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Allier bourgeois de Digne (04) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Pascal, S Moulard, Villier, P Mathieu, Rougon, Jouseph Alleir, Bergier]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Morel – f°363

Le 01/04/1609 a comparu Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cinq panaulx de conségal, reçus en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valette. [Signé : Morel]

Le 07/12/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Morel. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Arlaud – f°364

Le 04/04/1609 a comparu Antoine Arlaud de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu pour payer et remplacer messire Gabriel Rochel prêtre pour plus de quantité, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Michel Bonin de Grambois (84), lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Antoine Queyrel. [Signé : P Agnel, Queyrel]

Le 16/08/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Arlaud. [Signé : P Agnel]

Quittance de lods pour Me Antoine Queyrel contre les fermiers seigneuriaux – f°365

Le 04/04/1609 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon, deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu précédemment de Me Antoine Queyrel, baile de La Bastidonne (84), présent, d'une part 17 livres 10 sols pour un droit de lods et trézain d'une acquisition faite de Pierre Callier par acte reçu chez ce notaire le 23/10/1607, et d'autre part 6 livres pour un autre droit de lods pour l'acquisition d'un pré dudit Callier suivant un autre acte reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu, avec grâce du surplus. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Bon et Antoine Arlaud. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Le Long – f°366

Le 06/04/1609 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue en prêt, et qu'il promet rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, P Agnel]

Le 13/11/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Le Long. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°367

Le 06/04/1609 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, présent, cinq panaulx d'orge et cinq panaulx de conségal, en prêt, le tout reçu et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 08/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Darbon. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Etienne Gouirand – f°367

Le 06/04/1609 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal, reçue en prêt amiable et qu'il promet rendre aux fêtes de mai. Fut présent Jean Jourdan fils de feu Guilhen, de Cabrières-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Pascal Etienne et Louis Jourdan. [Signé : Pascal Estienne]

Obligation pour Fouquet Gaultier contre Blaise, Jehannon et Jaume Durand – f°368

Le 08/04/1609 ont comparu Blaise, Jehannon et Jaume Durand, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Fouquet Gaultier, de Cucuron (84), absent, la somme de 12 livres reçue en prêt amiable et qu'ils promettent de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Antoine Garcin. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nicolas – f°369

Le 08/04/1609 a comparu Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, huit panaulx trois sivadiers et demi de blé annone, cinq saumées cinq panaulx de conségal, une charge d'orge et 39 livres 12 sols pour le prix de 36 coupes de vin reçues des mains d'Antoine Estienne, les grains reçus en prêt amiable outre les semences fournies précédemment, et ils promettent de rendre les grains aux fêtes de mai ainsi que l'argent. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Gaspard Reboul et Jean Solliers de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Déclaration pour Pierre et Antoine Marmet, frères, écuyers d'Apt contre Martin et Jean Thorame – f°370

Le 10/04/1609 ont comparu Martin et Jean Thorame, frères, de ce lieu de La tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à Pierre et Antoine Marmet, frères, écuyers d'Apt (84), ledit Antoine présent pour lui et son frère, « qu'ils ont heu notice que Georges Pellenc du lieu de Cazeneuve a supposé leur nom et intanté instance a la requestre desdits Thorames contre desdits Marmetz pardevant monsieur le lieutenant au siege de Forcalquier pour raison de quelques sommes deues ausdits Thorames par les hoirs d'Anthoine Flechon dudit Cazeneuve, duquel feu Thousaint Marmet pere desdits Pierre et Anthoine avoir achepté ung pred assin audit terroir de Cazeneuve et cartier du Vignan sans toutesfois que iceulx Thorames ayent jamais donné aulcune charge audit Pellenc ny a mestre Rampalhe procureur audit siege, n'entendans fere aulcune demande ny moings intanter aulcune action sur ledit pred desdits Marmetz freres en aulcune fasson que se soict et sans toutesfois prejudice ausdits Thorames de continuer les executions par eux ja commancée pour les sommes a eulx deues sur les biens dudit Flechon amplement designée aux exploictz sur ce faitz ainsy que s'appartient, desavouant iceulx Thorames des a presant les porsuittes faictes contre lesdits Marmets tant par ledit Pellenc que mestre Rampalhe pour aovir esté faictes sans aulcune charge ny moingz sans leur consantement. » Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sicard fils de feu Claude et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : A Marmet, Sicard]

Transaction pour Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues contre Marguerite Vivian – f°372

Le 11/04/1609 comme par sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Marguerite Vivian, veuve d'Elzias Motton, fille et héritière de feu Marguerite Felissian de La Motte-d'Aigues (84) où sa cause a été introduite en appel d'une autre sentence du juge de La Tour-d'Aigues contre Pierre Sallenc de Cabrières-d'Aigues (84), tenancier d'une vigne qui appartenait à feu Pierre Leotier, mari de ladite Marguerite Felissian, audit Cabrières-d'Aigues, quartier de Saint-Laurent, de six hommes confrontant vigne de Pierre Jourdan dit Comin, vigne de Pierre Ripert, vigne de Jacques Baridon ; et ledit Sallenc demandeur en requête de garantie contre Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, enfants et hoirs de feu Guilhen dudit Cabrières-d'Aigues, tenanciers « et postérieurs » des biens aliénés par ledit feu Leotier. Par ladite sentence du 21/03/1607 et 17/02/1609, il a été dit que ladite Vivian se ferait colloquer sur les biens dudit feu Leotier suivant les indications qui seront fournies auxdits Jourdans pour la somme de 160 livres 7 sols tant en principal, qu'intérêts et dépens, ladite Vivian pouvant faire vendre les fruits de la vigne si elle préfère.

Ont comparu ladite Vivian, d'une part et lesdits Jean et Pierre Jourdan, frères, tant pour eux que pour Daniel leur frère, lesquels se sont accordés ainsi. Lesdits Jourdan devront payer à ladite Vivian la somme de 160 livres 7 sols sur laquelle elle a confessé avoir reçu à l'instant 121 livres 7 sols, d'où quittance, y comprenant le prix de deux charges de blé annone, dont elle devait une charge et demi auxdits Jourdan suivant acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues d'où quittance. Pour les 39 livres restantes, lesdits Jourdan promettent de les payer d'ici la Toussaint. En échange, ladite Vivian tous ses droits sur la vigne et les biens dudit feu Leotier auxdits Jourdan et elle décharge aussi ledit Sallenc. Elle devra remettre tous les papiers et procédures auxdits Jourdan dans un mois. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Pierre Beymond, en présence de Paul Agnel bourgeois et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, P Agnel]

Le 23/11/1609 ladite Vivian a confessé avoir reçu de Jean Jourdan, présent, les 39 livres restantes d'où quittance. Fait et publié audit lieu en présence de Roman Queyrel et Claude Ginies de La Bastidonne (84). [Signé : R Queyrel]

Obligation pour Jean Bues contre Pierre Pellat – f°376

Le 13/04/1609 a comparu Pierre Pellat de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Jean Bues, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi de conségal, mesure courante, reçue en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent Antoine Aubion de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Bon cordonnier. [Signé : Charles Jourdan]

Le 14/12/1610 acte barré en présence dudit Aubion, pleige, cessionnaire par acte chez ce notaire du 01/10/1610, lequel fait quittance audit Pellat. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Vincent May. [Signé : Ange, V May]

Testament pour Antoine Estienne ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°377

Le 13/04/1609 testament d'Antoine Estienne, ménager habitant en ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), natif de Lacoste (84), fils des feus Antoine et Marthe Isouard dudit lieu, malade. Il souhaite être inhumé en l'église de La Motte-d'Aigues (84) suivant la forme « de ceulx de la religion » [protestante]. Il veut que le jour de son enterrement soient convertis en pain six panaulx de conségal qui sera distribué aux pauvres dudit lieu par monsieur Croze ministre de cette vallée et Me Pascal Estienne frère du testateur. Le conségal sera expédié par son héritière.

Il lègue à Paul, David et Pierre Estienne, ses enfants et de Marguerite Sauvecane, sa femme, la somme de 750 livres chacun pour tout droit de légitime. Ils ne pourront recouvrer cette somme avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans ; d'ici là ils seront nourris et entretenus par leur mère.

Ledit testateur, reconnaissant « la bonne amitié que sadite femme a a l'endroit de sesdits enfentz et la capacité d'icelle la crée tutrice et educatrice de sesditz enfentz ». Elle n'aura pas à rendre de

compte, ni à leurs enfants, ni à personne. Si un ou plusieurs de ses enfants meurt en bas âge ou sans enfant légitime, il substitue pour moitié ses autres enfants mâles et pour l'autre moitié à partager à parts égales entre lesdits enfants mâles et Françoise, Jeanne et Magdeleine Estienne ses filles légitimes ou les leurs. En plus du legs de 750 livres fait à David Estienne, le testateur lui lègue la somme de 60 livres pour l'employer à un art ou à un métier.

Il lègue à Françoise, Jeanne et Magdeleine Estienne, ses filles, et à chacune d'elles 300 livres à payer au jour de la consommation de leur mariage et d'ici là leur mère les nourrira et entretiendra.

Et d'autant que sa femme est enceinte, le testateur lègue au posthume, si c'est un garçon 750 livres et si c'est une fille 300 livres, dans les mêmes conditions que les legs précédents.

Il lègue à Magdeleine Reynaud, sa belle-mère, « pour les bons et agreables services qu'il a heu d'elle et espere recevoir » la nourriture et entretien sa vie durant à l'égal de sa femme. Il veut que ladite Reynaud soit « satisfaicte des grains mentionnés a l'acte d'accord » reçu chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84).

Le testateur considérant que « une grande partie de ses facultés concistent en fruictz, bestail et autres choses mobillieres, ledit testateur pour garder que a l'advenir dispute entre sesdits enfantz et filles, icelluy testateur a voulu que le tout soit esvallué par ledit mestre Pascal Estienne son frere et mestre Anthoine Ange et en deffault de luy mestre Claude Gavaudan du lieu de La Tour d'Aigues » qui feront un rapport d'estimation devant ce notaire.

Le testateur déclare qu'il y a quelques années, ledit Me Pascal Etienne s'est obligé envers lui à hauteur de huit charges de blé suivant acte reçu par feu Me Gasquet notaire d'Ansouis (84), lequel acte « feust fait a bonne foy sans avoir expedié ledit bled audit Pascal Estienne » et il demande à ce que cet acte soit barré.

Le testateur déclaré être payé de Jean Silvestre dit Besson de Peypin-d'Aigues (84) de 9 écus que ce dernier lui devait suivant acte d'obligation reçu par Me Hupais notaire de La Tour-d'Aigues, et veut que l'acte soit barré.

Il nomme comme héritière universelle ladite Marguerite Sauvecane, sa femme, sa vie durant. A son décès, il lui substitue pour moitié ses enfants mâles et pour l'autre moitié à la fois ses enfants mâles et ses filles. Si tous ses enfants meurent, il leur substitue « les plus prochains perentz ». Cependant, sa femme pourra disposer à sa volonté de la somme de 300 livres. Il nomme pour gadiateur ledit Me Pascal Estienne. Fait et publié audit Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la métairie d'Anne Sauvecane tenue à ferme par ledit testateur, en présence de Jean Jourdan dit d'Ampous, Daniel Bouchard, Me Jean Durand maître d'école de La Motte-d'Aigues (84), Honoré Arnaud de Manosque (04), Georges Roux, Jean Dupuy, Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues et Claude Ravel de Cadenet (84). [Signé : J Durand, Daniel Bouchard, H Arnaud]

Quittance pour Etienne Gouirand et Jean Jourdan contre Antoine Estienne – f°384

Le 13/04/1609 a comparu Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir été payé par Etienne Gouirand et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), présents, pour toutes les sommes, tant en argent qu'en grains et bétail pour les affaires qu'ils ont eu ensemble jusqu'à ce jour, d'où quittance, sauf pour une cédule de 6 écus que ledit Jourdan doit audit Estienne comme cessionnaire de Magdeleine Reynaud. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque en présence d'Honoré Arnaud de Manosque (04) et Antoine Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : H Arnaud]

Quittance pour Daniel Panin contre Antoine Estienne – f°384

Le 13/04/1609 a comparu Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir été payé précédemment par Daniel Panin de La Motte-d'Aigues (84), présent, d'une demie charge de conségal qu'il lui devait suivant acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), d'où quittance. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque en présence d'Honoré Arnaud de Manosque (04) et Antoine Ange de La Tour-d'Aigues.

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu – f°385

Le 13/04/1609 a comparu Antoine Barreu habitant de Venelles (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 91 livres 4 sols pour l'achat de 114 coupes de vin qui se trouvent dans un tonneau dans la cave du château, à prendre et transporter aux risque, péril et fortune dudit Barreu. Il promet de le payer à la Saint-Michel ; il promet de lui payer aussi 27 livres 6 sols pour tout compte-final des blés fournis par ledit Agnel audit terme. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Pourchier et Pierre Barthélémy de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 03/12/1609 acte barré en présence dudit Agnel, confessant avoir été payé par ledit Barreu au prix d'un mulet poil noir reçu, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guilhen Arnaud et Antoine Pourchier. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Barthélémy – f°386

Le 13/04/1609 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, une demie charge de conségal et une demie charge d'orge, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Pourchier et Antoine Barreu. [Signé : P Agnel]

Le 30/08/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Barthélémy. [Signé : P Agnel]

Hypothèque pour Magdeleine Roman femme de Pierre Bret – f°387

Le 13/04/1609 a comparu Pierre Bret, comme mari de Magdeleine Roman du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a déclaré avoir reçu et reconnu de sa femme, absente, la somme de 99 livres 15 sols en déduction de sa dot suivant reconnaissance chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues le 11/12/1603 et pour l'assurer, il lui hypothèque une terre quartier de Rourabeau en ce lieu confrontant terre du notaire, terre de Pierre Thome et terre de Mathieu Bret ; ainsi qu'un coin de vigne audit quartier de 200 souches confrontant vignes de ce notaire et dudit Thome ; ainsi qu'une terre audit quartier de trois éminades confrontant vigne de Jacques Gueidan, terre d'Antoine Ange et terre de Toussaint Sauvecane et ses frères ; une terre quartier de La Sarrière de six émines confrontant terres des hoirs de Jaumet Bret, terre de Jean Roman fils de François et terre dudit Mathieu Bret. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Louis Allard de ce lieu. [Signé : L Alard, L Jourdan]

Achat pour Jean Reynaud contre Barthélémy Icard – f°389

Le 13/04/1609 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Reynaud de ce lieu, présent, les pièces suivantes. Deux hommes 300 souches de vigne et verger fort disruptive acquise par ledit Icard de Jean Brochier de Pertuis (84), quartier de Passeronne en ce lieu, confrontant vigne restante audit Brochier du dessus et du couchant, vigne et verger de Pons May, vigne de Jacques Gueidan et le chemin public ; une saumée de terre acquise de Jean Escoffier et des hoirs de Sauvaire Pourret quartier de La Rastidoire confrontant terre de Jean Antoine Escoffier, le grand deffends de ce lieu, le chemin du quartier et terre de Marguerite Mallet. La vente est faite pour le prix de 57 livres en déduction de laquelle somme ledit Icard a reçu 18 livres d'où quittance. Pour les 39 livres restantes, ledit Reynaud promet de les payer à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : B Icard, L Alard]

Le 13/04/1609 Me Claude Gavaudan, François Pazier et Laurent Solliers, estimateurs modernes de ce lieu ont fait leur rapport à la requête dudit Jean Reynaud, acheteur de la vigne où ils sont allés et qu'ils ont visité. Il y a douze oliviers, tant gros que petits, « en fort pouvre estat, la vigne environ ung homme y deffailhant presque la moitié des souches et le restant entierement en armas et dirrupt sans aulcune culture ». Le tout est estimé à 37 livres 3 sols. [Signé : Gavaudan, F Pazier]

Le 21/01/1610 ledit Icard a confessé avoir reçu à l'instant dudit Reynaud, présent, les 39 livres restantes pour entier paiement, d'où quittance, comprenant une quittance privée de 30 livres. Fait en ce lieu en présence de Noël Meynier et Jean Roman. [Signé : B Icard]

Obligation pour Guillaume Garnaud contre François Roman – f°392

Le 13/04/1609 a comparu François Roman dit Telle, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Guillaume Garnaud de Pertuis (84), absent, deux charges d'orge prin, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Me Antoine Ange et Charles Jourdan. [Signé : F Roman, L Jourdan, Ange]

Quittance pour Jean Garcin contre Jacques Gondon – f°393

Le 14/04/1609 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin, l'un des trésoriers modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 165 livres 11 sols 6 deniers que la communauté dudit lieu lui doit suivant l'état du trésorier de l'an dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Bon cordonnier, de ce lieu. [Signé : J Gondon, J Garcin]

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long – f°393

Le 14/04/1609 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge de blé annone en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent Benoît Abel maréchal qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Blanc et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Gaspard Blanc]
Le 27/04/1620 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Long. Fait en présence de Jean Martin et Claude Jourdan. [Signé : J Martin]

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Mallet et Jacques Cublier – f°394

Le 15/04/1609 ont comparu Honoré Mallet et Jacques Cublier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, huit panaulx de conségal, reçus en prêt et qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Bon de ce lieu. [Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

Cession pour François Velixandre contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°395

Le 17/04/1609 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels pour payer 25 livres et demi qu'ils doivent en prêt amiable à François Velixandre de ce lieu, présent, lui ont cédé semblable somme à prendre de Me Antoine Ange de ce lieu, présent, qu'il leur doit pour rente d'une vigne et paiement à échoir au 15 août suivant acte chez ce notaire. Ledit Ange promet de payer ledit Velixandre et accepte la cession. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Louis Le Long. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Ange]
Le 03/10/1612 ledit Velixandre confesse avoir été payé par lesdits Ange et Villamus de ladite somme de 25 livres et demi, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Pascal Sicard et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : Sicard]

Obligation pour François Velixandre contre Antoine Villamus en principal et Antoine Ange en pleige – f°396

Le 17/04/1609 a comparu Antoine Villamus, lequel a confessé devoir à François Velixandre, présent, neuf panaulx de blé en prêt qu'il promet de rendre au mois de mai. Fut présent Me Antoine Ange qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Louis Le Long. [Signé : Ange]

Le 23/08/1610 acte barré en présence de Louis Archimbaud cessionnaire dudit Velixandre qui fait quittance audit Villamus. [Signé : Loys Archimbaud]

Quittance pour Antoinette Rougon héritière de Bernard Daumas contre Jacques Gueidan – f°397

Le 17/04/1609 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoinette Rougon veuve de Sauvaire Daumas dudit lieu, présente, la somme de 36 livres pour le prix d'un chenevier acquis par feu Bernard Daumas dudit Gueidan suivant acte chez ce notaire en 1608, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Vallette cordonnier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Charles Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Queyrel – f°398

Le 21/04/1609 a comparu Jacques Queyrel laboureur de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Jean Garcin son neveu présent, une charge de conségal et cinq panaulx d'orge prin, le tout reçu dudit Agnel d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : J Garcin, V May]

Le 21/10/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Queyrel. [Signé : P Agnel]

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Jacques Gruot – f°399

Le 21/04/1609 ont comparu Philippe Mouret consul moderne de Peypin-d'Aigues (84) et Pierre Bret fils de feu François, ancien consul dudit lieu, lesquels ont loué Jacques Gruot dudit lieu, présent, pour « garder indifferement tout le terroir dudit lieu pour ung an complect et revolleu » à partir du 20/04/1609. Il devra « garder ledit terroir et arbres y estant, lequel Gruot ne se pourra employer a autres usaiges que a ladite garde sans aulcung manquement ny moingz qu'il se puisse louer. A esté dict qu'il sera tenu fere les denontiations des mal facteurs et dommaiges que se feront durant ladite année dans trois jours apres par devers le sieur baille dudit Peypin et dans quinze jours apres fera vuidier lesdites denontiations, le tiers desquelles appartiendront audit Gruot sans contredict et en cas que se fasse de domaiges aux arbres des proprietés dudit terroir ou deppoppulation et autres pieces deffansibles icelluy Gruot en sera tenu en son propre et privé nom sy non qu'il fasse de revellations dans ledit temps en ce cas il en sera absoult et hors de recherche et pour les peines, travaux et vaccations dudit Gruot lesdits consulz audit nom seront tenus comme ilz promettent lui paier et expedier par cartiers la somme de trente six livres et par advance luy balheront trois livres. » Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Verne et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange]

Quittance pour Jean Arnoulx contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°401

Le 21/04/1609 a comparu Philippe Mouret, consul de Peypin-d'Aigues (84) lequel suivant procuration reçue chez ce notaire cette année, a audit nom confessé avoir reçu précédemment de Jean Arnoulx, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, payant pour les hoirs de Jaumet Bret, la somme de 10 livres 1 sol et demi pour entier paiement de ce que ledit feu Bret doit à la communauté suivant acte chez Me Hupais notaire de La Tour-d'Aigues, laquelle somma a été payée à Jean Meynier, Philippe Silvestre, Daniel Furet et Claude Mouret, anciens trésoriers dudit lieu suivant quatre quittances faites par ces trésoriers audit Arnoux, d'où quittance générale. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange de ce lieu et Jacques Gruot de Peypin-d'Aigues. [Signé : Ange]

Obligation pour Me Antoine Ange contre Me Louis Ange son frère – f°402

Le 21/04/1609 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Antoine Ange, son frère, présent, d'une part la somme de 171 livres et d'autre part trois

charges de blé annone, suivant leur compte-final ce que ledit Antoine a payé pour son frère à leurs créanciers communs, pour tailles de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) de tout le passé jusqu'à ce jour. Ledit Louis promet de payer son frère au 15 août en un an, déchargeant ledit Antoine Ange de la recette des cosses faites par son frère jusqu'à ce jour. En échange ledit Antoine Ange fait quittance à demoiselle Anne Sauvecane, leur mère, de tout ce qu'il a payé pour elle et ce qu'il lui a prêté jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Arnoux et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Ange, Ange]

Prix-fait pour Me Jean Silve contre Antoine Barrière maçon – f°404 [vacat]

Le 21/04/1609 a comparu Jean Silve sergent royal de Pertuis (84), lequel a baillé à prix-fait à Antoine Barrière maçon de Grambois (84), présent, « de fere et parfere bien et dueumant audit mestre Silve et dans une sienne maison qu'il a assize dans ce lieu de La Tour d'Aigues ung planchier de plastre bon et suffizant de l'espoiseur que sera besoin et necessere [signe d'un renvoi qui n'existe pas] pour y fere grenier auquel planchier ledit Barriere fornira tout le gip et bois et autres choses que sera besoing et counvenable[?]. Comme aussy sera tenu rabilher le planchier plus bas aux endroicts necesseres ensamble fera les deux bugatz de la salle et plus hault des degrés que sont a presant en estat, rabilhera en outre le buject plus bas de l'entrée de la porte ensamble s'il est besoing rechanger la piarre de l'esguier, sera tenu ce fere, le tout pour le pris et somme de trente trois livres paiables presantement vingt une livre que ledit Barriere a dict avoir receue et le restant qu'est douze livres la besougne estant parachevée sans contredict, ce que ledit Barriere fera par tout le prochain mois de may a peine de tous despans et interestz, lequel Barriere sera tenu rabilher le couvert de ladite maison et en cas que y deffailhe de thuille ledit mestre Silve sera tenu les fornir » [vacat, acte inachevé]

Division et partage pour Denis Daumas et Me Louis Jourdan – f°405

Le 21/04/1609 étant donné que Denis Daumas comme héritier de feu Raymond berger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, était associé pour une dette qui lui était due par les hoirs d'Antoinette Meynier vivante du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) avec Me Louis Jourdan de ce lieu pour jouir de la moitié de la dette soit en argent soit en propriété suivant acte reçu chez ce notaire en 1607, ledit Jourdan a fait un procès littéraire sur certaines propriétés desdits hoirs avec collocation du 03/03/1608.

Ont comparu lesdites parties qui ont fait le partage des propriétés en présence de François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque et Jean Mallan dudit lieu qui ont fait deux parts égales, la première étant obtenue par ledit Denis Daumas.

Cette première part contient : la moitié de la grande terre de La Combe de trois saumées deux émines pour ladite moitié confrontant terre de long en long obtenue par ledit Jourdan, terre de Jean Sauvecane fils de feu François et le chemin allant à Peypin ; une autre terre audit quartier de deux saumées deux émines deux cosses confrontant terre de Pierre Bret, chemin allant de La Bastide-des-Jourdans à Ansouis, terre gaste et terre de la commune de Saint-Martin qui était à ladite Meynier ; et finalement une terre au Vinier d'une saumée quatre émines cinq cosses confrontant terre de Pierre Bret, terre de Mathieu et Jean Roman, terre dudit François Roman.

La seconde part est obtenue par ledit Me Jourdan : l'autre moitié de la terre de la Grand Combe de trois saumées deux émines confrontant l'autre moitié ci-dessus de long en long, terre de Pierre Bret fils de François, terre dudit Jean Sauvecane et le chemin allant à Peypin ; une terre au Molinas de sept émines huit cosses confrontant terre des hoirs d'Antoine Meynier à deux côtés et le fossé ; et finalement une terre audit quartier d'une saumée quatre émines sept cosses confrontant terre des hoirs d'Antoine Meynier et le fossé. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Philippe Astoin maçon de ce lieu. [Signé : L Jourdan, J Garcin]

Cession pour Jean Garcin contre Philippe Astoin – f°408

Le 21/04/1609 a comparu Philippe Astoin maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Jean Garcin de ce lieu, présent, 7 livres de principal qui lui sont dues par la communauté de ce lieu suivant sentence de Me Thomas Estienne commissaire député en date du 25/10/1602 avec les intérêts depuis ledit jour au denier vingt. La cession est faite contre semblable somme tant en principal qu'intérêts que ledit Astoin a reçu dudit Garcin, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : J Garcin, L Jourdan]

Obligation pour Etienne Silvestre contre Michel Chivalier en principal et Valentin Clemens en pleige – f°409

Le 21/04/1609 a comparu Michel Chivalier boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne Silvestre de ce lieu, présent, la somme de 13 livres 16 sols en prêt amiable, qu'il promet de rendre au 1^{er} janvier prochain. Fut présent Valentin Clemens qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu.

Le 18/10/1610 acte barré, ledit Silvestre confessant avoir été payé par ledit Chivalier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Daumas et Jean Reynaud.

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Me Jean Guillaume Sauvecane – f°410

Le 22/04/1609 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu l'an passé de Jean Garcin l'un des trésoriers modernes de ce lieu, présent, d'une part la somme de 109 livres 18 sols sur 200 livres « couchés a l'estat dudit thesorier pour paier les advocatz, procureurs et autres afferes de la comunaulté » et d'autre part 11 livres 10 sols comme cessionnaire d'Antoine Decorio « couchée aussy audit estat », le tout reçu en compensation de la taille de ladite année, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Me Sauvecane, en présence de Valentin Clemens et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Me Pascal Sicard – f°410

Le 22/04/1609 a comparu Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin, l'un des trésoriers de ce lieu, présent, la somme de 200 livres suivant son état de l'an dernier fait par les consuls, somme reçue tant en compensation de ses tailles et de celles de Jacques et Guillaume Sicard et autres particuliers de ladite argent qu'en argent, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Charles Jourdan. [Signé : J Garcin, Sicard]

Obligation pour Jacques Monier contre Mathieu Rambaud – f°411

Le 24/04/1609 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Monier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres pour l'achat d'une ânesse poil blanc, reçue, et qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié audit jour l'année d'après avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : J Monier, Jehan Louis Le Long]

Le 06/10/1612 acte barré, ledit Monier faisant quittance audit Rambaud. [Signé : J Monier]

Obligation pour Me Claude Darbon contre Pierre Bret et Philippe Mouret – f°412

Le 24/04/1609 ont comparu Pierre Bret fils de François et Philippe Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels au nom de la communauté dudit lieu ont confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone, reçue en prêt, et qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : A Garcin]

Accord avec cession pour Jean Bœuf contre Pierre Falician – f°413

Le 25/04/1609 ont comparu Jean Bœuf de la ville de Pertuis (84) et Pierre Falician laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour raison de tout ce que ledit Falician peut devoir audit Bœuf tant pour deux actes reçus par feu Me Baffier notaire de Pertuis que pour autre chose jusqu'à ce jour, que ce soit en grains ou en argent. Pour payer ce qu'il doit, ledit Falician cède audit Bœuf tout ce qui lui est dû par les hoirs de Claude et Antoine Gilles, vivants du lieu de Rognes (13) tant pour la répétition de la dot qu'ils ont reconnu de feu Suzanne Falician fille dudit Pierre, morte ab intestat dont les droits lui reviennent ainsi que l'augment qui lui avait été donnée par ledit feu Antoine [Gilles] son mari suivant leur contrat de mariage reçu chez Me Antoine Derivo notaire de ce lieu et les reconnaissances reçues par Me Bernard et autres. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Convention pour Jean Louis Olivier contre Jean Thorame – f°415

Le 25/04/1609 ont comparu Jean Louis Olivier de La Bastidonne (84) et Jean Thorame de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont convenu que pour les semés faits par ledit Thorame dans la métairie et affar qu'il possède et qu'il a affermé audit Olivier cette année, « sera permis a icelluy Olivier pouvoir semer oultre ce qu'il peult par son acte d'arrantement environ six eymines de terre et a la terre qu'est en venant de La Font de Ceffin[?] alant a ladite metterie et dessus la draye au mitan des deux vignes sans qu'il soict tenu paier aulcune rente pour raison de ce audit Thorame, lequel sera tenu rabilher ladite metterie et la randre habitable suivant leur acte d'arrantement d'anre icy et la saint Michel prochain ». Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Le Long et Jean François Bouzon, de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long]

Mariage entre Claude Tamisier et Marguerite Constans – f°417

Le 25/04/1609 contrat de mariage entre Claude Tamisier natif de Gargas (84) fils d'Etienne et de Jaumette Benoît, et Marguerite Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues fille de Georges et de Catherine Vian. L'époux est assisté et autorisé par ses père et mère ; l'épouse est assistée et autorisée par ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 450 livres à payer dont 150 livres à recouvrer de la communauté de ce lieu sous forme de cession sur une plus grande somme que la communauté doit audit Constans suivant arrêt de compte ; ledit Tamisier ne pourra recouvrer la somme qu'avec une caution suffisante pour l'assurer et la placer dans un fonds solvable pour l'assurance de son épouse. Sur la dot, il y a 150 livres que ledit Constans a baillé sous forme d'une vigne de dix hommes en ce lieu quartier de Raphineau confrontant vigne de Me Pons May, vigne de Jaume Arnaud, vigne dotale de Jean Daumas, vigne de Raymond Arnaud et le chemin, lesdits dix hommes de vigne étant « en deux endroictz au mitan desquelles la vigne dudit Jaume Arnaud est assise » ; ainsi que deux cheneviers quartier de Cailloux en deux endroits de cinq éminades de graine chacun en semence confrontant chenevier de Jean Brigas, pré dudit Brigas, chenevier dotal d'Antoine Canard et la draie du quartier. Le chenevé dudit chenevier et le blé semé dans un coin de terre de ladite vigne se partageront à parts égales, ledit Constans paiera la taille déjà imposée et les factures ; les fruits de la vigne appartiendront aux mariés [cette clause doit être valable que pour la semence en cours]. Pour les 150 livres restantes, ledit Constans promet de les payer sous forme de paies annuelles de 20 livres, la première au 15 août prochain en un an puis à la même date. Les propriétés seront estimées par des amis communs et si la valeur n'atteint pas les 150 livres, ledit Constans devra compléter et si la valeur excède les 150 livres, ledit Constans déduira la différence des paies annuelles.

Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap fin de boutique de la couleur qu'elle choisira, ainsi qu'une chaîne d'argent avec ses attaches à commons dépens entre les parties. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 120 livres ; d'elle à lui 60 livres.

Ledit Etienne Tamisier, père de l'époux, donne à son fils la moitié de tous ses biens présents et à venir pour en jouir après sa mort, se réservant les fruits sa vie durant. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et du capitaine Bernard Roy de ce lieu. [Signé : Tamisier, G Constans, Darbon, B Roy]

Le 07/01/1610 rapport a été fait par François Pazier et Laurent Solliers qui sont allés aux propriétés citées dans le contrat de mariage et ont estimé les cheneviers de Cailloux qui sont en deux endroits, de cinq éminades, à 60 livres ; puis ils sont allés aux vignes de Raphineau contenant deux carterades et demi à raison de quatre pans moins un quart avec un coin de terre limitrophe de deux émines deux cosses, estimé à 135 livres, soit au total 195 livres. [Signé : F Pazier]

Compromis passé entre Pierre Roman et Philippe Silvestre – f°422

Le 25/04/1609 comme Philippe Silvestre et ses frères, de Peypin-d'Aigues (84), ont arrenté de Toussaint et Joseph Sauvecane et leurs frères une métairie avec son affar à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) avec une clause disant que la dernière année ils étaient tenus de laisser le tiers du labourage vide. Sur laquelle métairie Pierre Roman dudit Saint-Martin-de-la-Brasque a affirmé qu'ils ne l'ont pas fait et les parties sont sur le point d'entrer en procès.

Lesdits Silvestre et ledit Roman ont remis leur différend entre les mains de Jean Rougier dit Gris de Vitrolles-en-Luberon (84) et Jean Mallan dudit Saint-Martin-de-la-Brasque pour faire la visite des semés et dont ils feront un rapport dans quinze jours. Les parties devront se soumettre à cet arbitrage sous peine de 60 livres moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres pourront engager une tierce personne s'ils ne sont pas d'accord. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean François Rougon de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour Jean François Rougon contre Honoré Mallet – f°424

Le 25/04/1609 a comparu Honoré Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean François Rougon maréchal à forge de ce lieu, présent, la somme de 6 livres pour reste et entier paiement d'une terre acquise dudit Mallet suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu, somme reçue en un acquit de semblable somme payée par ledit Rougon à Barthélémy Icard pour arrérages de censes dues par ledit Mallet en date du 10/03/1604, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Grégoire Meilleuret, Pierre Franchesquin et Daniel Bertrand – f°425

Le 27/04/1609 ont comparu Grégoire Meilleuret, Pierre Franchesquin et Daniel Bertrand du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges quatre panaulx de conségal, le tout reçu savoir lesdits Meilleuret et Franchesquin douze panaulx chacun et ledit Bertrand une charge, et qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : L Vian]

Le 23/11/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance aux débiteurs. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet – f°426

Le 27/04/1609 a comparu Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal et une demie charge d'orge, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde de ce lieu et de Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : M Rodde]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Ripert – f°427

Le 27/04/1609 a comparu Pierre Ripert fils de feu Jaume, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone, six panaulx d'orge et huit panaulx de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde de ce lieu et Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : M Rodde]

Quittance pour Jean Bues contre Paul Agnel – f°428

Le 27/04/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Bues de ce lieu, présent, la somme de 23 livres 2 sols sur une plus grande somme qu'il lui devait suivant acte chez ce notaire du 05/05/1608, paie échue à la Saint-Michel dernière ; ledit Bues s'était chargé de payer pour Guillaume Germain dudit lieu par ledit acte ladite somme. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et de Louis Allard de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Alard, P May]

Reconnaissance de dot pour Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard contre ledit Plantard – f°429

Le 27/04/1609 a comparu Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Claudette Jacquet de Pertuis (84), a confessé avoir reçu précédemment et en plusieurs et diverses fois la somme de 624 livres du prix des biens obtenus par ladite Jacquet de feu Catherine Molinet sa mère de la ville de Pertuis, biens vendus par ledit Plantard : à Fouquet Martelly une terre, à Antoine Danjou une terre, à Jacques Onde une terre, à Jaumet Lougatte une vigne, la somme de 60 livres reçues du protonotaire d'Arnaud de Pertuis suivant les acte reçus par Me Raymond Olivier de Pertuis, Me Balthazar Gueidan et Me Jean Sauvecane de ce lieu. De plus, ledit Plantard a reçu au décès de la mère de sa femme plusieurs meubles et ustensiles de maison, savoir deux couvertes de lit, deux matelas, deux caisses de noyer, vingt livres d'étain tant en plats, assiettes, écuelles qu'en pots, une grosse houlle de fer, un cumascle, une paire de landiers, un sartan, une fourchette d'airain, une douzaine de serviettes, huit linceuls, six napes, un gros chaudron d'airain, deux tonneaux de chêne pléchés. Il n'avait pas fait de reconnaissances. Le prix desdites propriétés et meuble se monte à 264 écus soit 792 livres ; de plus la communauté de ce lieu doit à ladite Jacquet la somme de 168 livres. D'où reconnaissance des 624 livres déjà reçues avec hypothèque sur ses biens, notamment quatre tonneaux de chêne pléchés dans sa cave, deux caisses de bois blanc, deux chandeliers de laiton, deux caisses de laiton, trois tonneaux, deux broches de fer, un grand mastre avec son couvresel, un lit de noyer garni de bassaque et linceuls. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : JH Constans, H Thurin]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Aubion – f°431

Le 27/04/1609 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues tant pour lui que pour son frère Joseph qui devra approuver cet acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, absent, trois saumées de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Charles Jourdan, de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Le 27/04/1609 ledit Agnel a consenti à barrer cet acte pour n'avoir pas expédié ledit conségal. Fait et publié en ce lieu, en présence que dessus. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roman – f°432

Le 27/04/1609 a comparu Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, trois charges de conségal et trois charges d'orge, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan, de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Valentin Clemens contre Jean Dupuy – f°433

Le 27/04/1609 a comparu Jean Dupuy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Valentin Clemens de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges sept panaulx moitié blé moitié conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre au 15 août, sans préjudice audit Clemens de six charges de grain que ledit Dupuy lui doit par acte de 1599 reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Estienne de ce lieu et Claude Abel de Beaumont-de-Pertuis (84). [Signé : C Abel]

Confession pour Joseph Emin contre André Roux – f°434

Le 28/04/1609 a comparu André Roux ménager de Lourmarin (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, d'une part les deux bœufs qu'il devait lui donner suivant leur acte de mègerie reçu chez ce notaire le 27/10/1608, et ledit Emin a dit que ledit Roux a mis dans la mègerie deux vaches poil roux qui ont été estimées à 49 livres et demi et les bœufs à 57 livres. Ledit Roux a déclaré avoir reçu les quatre charges de conségal, 12 livres en argent, une grosse charge d'avoine, le tout que ledit Emin devait lui prêter sur leur dit acte ; il a aussi reçu dudit Emin toutes les pailles « estans dans ung palhas dans l'hierie de ladite megerie », a reçu tout le foin soit vingt-neuf quintaulx cinquante-deux livres de foin mayenc, un quintal trente-deux livres « rouiere », vingt-six panaulx d'avoine, onze panaulx d'orge prins, trois panaulx de poix, deux panaulx de fèves, le tout semé aux semences dernières dans la mègerie. Il promet de rendre et payer le tout aux termes de l'acte de mègerie outre le fait que ledit Emin s'est porté pleige pour lui envers Paul Agnel. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc dit Besson de ce lieu et François Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Emin]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean François Bouzon – f°436

Le 28/04/1609 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, absent, trois charges de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Courenc]

Le 05/12/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Bouzon. Fait en ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Silvestre – f°437

Le 28/04/1609 a comparu Philippe Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, trois charges de conségal, reçues en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan hôte et frère Jean du Puget prêtre. [Signé : Dupuget]

Le 10/11/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Silvestre. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Mathieu Roman – f°437

Le 28/04/1609 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 8 livres pour l'achat de huit coupes de vin, reçues audit Saint-Martin-de-la-Brasque, et qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : L Jourdan]

Le 31/10/1609 acte barré en présence dudit Jourdan qui confesse avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance. [Signé : L Jourdan]

Accord avec cession pour Jean Jourdan et ses frères de Cabrières-d'Aigues contre Barthélémy Jourdan mari de Jeanne Leotiere – f°438

Le 29/04/1609 comme un procès est sur le point de se produire entre Barthélémy Jourdan comme mari de Jeanne Leotier, fille et héritière de feu Denis, lui-même héritier de feu Jeanne Goubaud vivante femme de feu Pierre Leotier du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), pour paiement de la somme de 20 livres 5 sols de principal pour sa part concernant 30 livres reçues et reconnues par feu Pierre Leotier à ladite Jeanne Goubaud en déduction de sa dot suivant leur contrat de mariage reçu par feu Me Raymond de Berard notaire de Cucuron (84) le 10/10/1546 et reconnaissance chez le même notaire le 18/08/1549, ainsi que les intérêts de ladite somme soit au total 40 livres et demi, d'une part ; contre Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, enfants et hoirs de feu Guillaume de Cabrières-d'Aigues, tiers possesseurs des biens dudit feu Pierre Leotier.

Ont comparu ledit Barthélémy Jourdan audit nom, et ledit Jean Jourdan tant pour lui que pour ses frères, lesquels se sont accordés. Ledit Jean Jourdan tant pour lui que ses frères, « considerant qu'il ne peut esviter la restitution dudit doct et interestz d'icelluy deub a ladite Leotier heretiere susdite comme premiere en ipotecque » devra payer à ladite Leotier ladite somme de 40 livres et demi sur laquelle ledit Barthélémy Jourdan a confessé avoir reçu ces jours passés 13 livres et demi en déduction des intérêts, d'où quittance ; et pour les 27 livres restantes, ledit Jean Jourdan cède audit Barthélémy Jourdan audit nom semblable somme à prendre de Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en déduction de plus de somme qu'il doit suivant acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84). Ledit Barthélémy Jourdan devra employer cette somme au rachat d'une terre que ledit Pierre Roman tient et qui appartenait à ladite Leotier au terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque. Ledit Barthélémy Jourdan a cédé tous les droits de sa femme sur la succession auxdits frères Jourdan. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin, Bertrand Coussin et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : J Garcin, Coussin, Mairetet]

Echange entre le capitaine Jean Chauvet d'Ansouis et Jaumet Goubert fils de feu Jean dudit lieu – f°441

Le 02/05/1609 ont comparu le capitaine Jean Chauvet d'Ansouis (84) et Jaumet Goubert fils de feu Jean dudit lieu, lesquels ont procédé à l'échange suivant. Ledit capitaine Chauvet cède audit Goubert une terre de cinq émines quartier du Jas de Guidot à Ansouis confrontant terre de Jacques Gasquet, terre de Michel Agard ; un coin de terre audit quartier d'environ deux émines confrontant terre de Gaspard Solliers, terre dudit Michel Agard et le chemin allant à Marsallée. En échange, ledit Goubert lui cède une terre quartier de Saint Estienne à Ansouis de six émines confrontant terre de Guillaume Gasquet et le fossé. Comme la terre dudit Goubert vaut 6 livres de plus que celles dudit capitaine Chauvet, ce dernier lui a payé la différence à l'instant, 2 livres 8 sols en espèce et 3 livres 12 sols en compensation de semblable somme que ledit Goubert lui doit pour « allimans par luy prestés a son logis », d'où quittance. Si ledit Goubert rend les 6 livres de plus-value d'ici le 15 août, ledit Chauvet devra les accepter et chacun sera remis sur ses précédentes propriétés et cet acte deviendra nul. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange de ce lieu et de Me Jean Ricard sergent royal de Grambois (84). [Signé : J Chauvet, J Ricard, Ange]

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Michel Panin – f°444

Le 02/05/1609 a comparu Michel Panin de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères, dudit lieu, enfants de feu Guilhen, présent, cinq panaulx de blé annone, reçus en prêt et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez ledit Jourdan en présence de Guillaume Morel et Jean Anthoard dudit lieu.

Ratification pour Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, de Cabrières-d'Aigues – f°445

Le 02/05/1609 ont comparu Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues (84), enfants de feu Guilhen, lesquels ont déclaré que du vivant de leur père, « ne pouvant traffiquer

ny plus cheminer pour fere ses afferes », ledit Jean a passé plusieurs actes d'achat tant pour lui que pour ses frères, de même depuis le décès de leur père, dont un avec Marguerite Vivian et Barthélémy Jourdan, reçu chez ce notaire en avril 1609. Ledit Daniel Jourdan a acquis d'Helion David de Cucuron (84) un pré sive jonquier pour le prix de 12 livres 12 sols par acte chez Me Moreti notaire de Cucuron en avril 1609. Pour tout ceci, lesdits frères ont approuvé et ratifié tous les actes passés par lesdits Jean et Daniel. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez lesdits frères, en présence de Me Pierre Vilhot de Gordes (84) et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Villiot]

Accord passé entre Jean Jourdan et ses frères et Jacques Perin – f°446

Le 02/05/1609 ont comparu Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, et Jacques Perin, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont déclaré avoir passé un acte d'échange chez Me Charles Augier notaire par lequel lesdits Jourdan ont baillé audit Perin une terre et ledit Perin en échange une aire aux Aires de ce lieu, laquelle depuis a été adjugée par sentence arbitrale à Jean Orcière dudit lieu pour deux cosses un quart au dextre suivant sentence chez ce notaire. Pour compenser, ledit Perin cède auxdits Jourdan semblable quantité de terre à prendre sur une plus grande au lieu dit Le Pied de Chemin confrontant terre du couchant desdits Jourdan, le grand chemin et terre restante audit Perin. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez lesdits frères, en présence de Me Pierre Vilhot de Gordes (84) et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Villiot]

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Jean Sedallian – f°447

Le 02/05/1609 a comparu Jean Sedallian de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères, ménagers dudit lieu, enfants de feu Guilhen, présent, six panaulx de blé annone, reçus en prêt et qu'il promet de rendre à la fin de ce mois de mai. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez lesdits frères, en présence de Me Pierre Vilhot de Gordes (84) et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Louis Le Long – f°448

Le 02/05/1609 a comparu Jean Louis Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, une charge de conségal, reçue en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à la fin de ce mois de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Le 13/11/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Le Long. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Ravel – f°449

Le 02/05/1609 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge d'orge et une demie charge de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à la fin de ce mois de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Melchion Valette de ce lieu.

Reconnaissance de dot avec déclaration pour Anne Trenquier femme de Pierre Jourdan – f°449

Le 03/05/1609 a comparu Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Anne Tranquier du lieu de Saussines mandement de Bouquet, diocèse d'Uzès [Saussines, hameau de la commune de Bouquet, dans le Gard], lequel a déclaré avoir reçu précédemment d'Antoine Viguiier beau-frère de ladite Tranquier, absent, la somme de 18 livres 10 sols en déduction de 24 livres, somme promise par ledit Viguiier à ladite Anne dans son contrat de mariage reçu par Me Jean de Larnac notaire d'Uzès le 04/06/1600. En plus, ledit Jourdan a reçu quelques jours après son mariage des droits de sa femme tant en ustensiles de maison que meubles la valeur de 18 livres, d'où quittance. Les deux sommes jointes sont égales à 36 livres et demi, d'où reconnaissance avec

hypothèque de ses biens, notamment d'une terre qu'il a acquise de la communauté de ce lieu quartier de Pospeyre avec un coin de vigne proche suivant acte reçu chez ce notaire, ainsi que sur un « semé » [une semence] d'environ deux saumées en deux endroits dans les terres de Marguerite Pascal quartier du Revest et de Saint-Vincent et sur deux bêtes à laine poil noir et « rapt » avec leur bât, le tout aussi pour l'assurance de la somme de 60 livres qu'il lui avait donné en augment de dot dans leur dit contrat de mariage. Cependant, ledit Jourdan déclare devoir à Lucie Daumas, sa mère, onze panaulx de blé annone, prêtés par elle, qui sont semés dans lesdites terres de ladite Pascal et qui devront être payés par sa dite femme à la récolte prochaine. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Bernardin Breugne tenu à rente par ledit Jourdan en présence de Me Claude Darbon, Mathieu Rochel et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : M Rochel, Darbon]

Procuration pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°452

Le 04/05/1609 a été convoqué le conseil général de la communauté de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84) « dans le fourt d'illec » par-devant Me Antoine Auman baile, à la requête et présence de Jacques Arnoux et Pierre Long, consuls modernes, où furent présents Jean Jourdan, Pierre Beymond, Guillaume Nicolas, Pierre Bonnardel, Me Pierre Gouirand, Vinson Moutton, Jean Bonnet, Etienne Gouirand, Daniel Panin, Antoine Vespier, Jean Pallon, Daniel Jourdan, Daniel Bouchard, Pierre Ripert, Jean Bouchard, Jean Long, Antoine Arnoux, Jean Rouet, Jean Armant, Claude Ravel, Pierre Croux, Mathieu Gouirand, Etienne Roux, Jacques Morel, Michel Roux, Jacques Cavalier, Daniel Jouvent, Barthélémy Gouirand et Jean Gouirand, tous manants et habitants dudit lieu, lesquels suivant délibération de ce jour et arrêt de la cour de parlement de ce pays du 30/04/1609 ont nommé pour procureurs lesdits Antoine Auman baile, Jacques Arnoux et Pierre Long consuls, Jean Jourdan, Pierre Beymond et Vinson Moutton, présents, pour, tous ou quatre d'entre eux, au nom de la communauté, aller emprunter jusqu'à 6000 livres sous forme de pension perpétuelle au denier seize, rachetable quand la communauté le souhaitera. Ils pourront aussi s'accorder et faire leurs comptes avec Laurent Gaudemar et ses frères, marchands de Manosque (84) en leur propre et comme héritiers testamentaires de feu Jean Gaudemar pour ce que la communauté peut leur devoir des trois années suivant la vente de la taille faite audit feu Jean suivant sa convention, ainsi que pour les droits de lods et obligations en argent ou grains et les payer avec l'argent emprunté. Avec l'argent emprunté, ils paieront aussi les créanciers de la communauté conformément audit arrêt. Fait et publié audit lieu en présence de Me Jean Durand natif de Montaud (34) résidant comme maître d'école à La Motte-d'Aigues, et Jacques Simen maréchal de Reillanne (04) résidant à La Motte-d'Aigues. [Signé : J Durand, Jean Gouiran, B Gouirand]

Insolutondation pour Claude Revel contre Pierre Panin – f°455

Le 04/05/1609 a comparu le capitaine Pierre Panin de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer et récompenser les aliments et entretien que Claude Ravel de Cadenet (84) son beau-fils, présent, lui a prêtés et fournis chez lieu à Cadenet et à La Motte-d'Aigues depuis huit ans, il lui a cédé sous forme d'insolutondation un cazal à La Motte-d'Aigues avec deux cannes et demi de longueur de la crotte qu'est au-dessous dudit cazal confrontant ledit cazal, maison des hoirs de Michel Beymond du levant, du midi le chemin à Chantemerlle, maison et crotte restante audit Panin, avec son relarguier et passage à prendre du côté dudit chemin. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de feu Martin Pallan, en présence de Me Jean Durand écolier et Jean Bonnet de ce lieu. [Signé : J Durand]

Quittance pour Michel Falician contre Georges et Honoré Thurin – f°457

Le 05/05/1609 a comparu Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Michel Felissian dudit lieu, présent, 19 livres 16 sols qu'il lui devait selon rapport du 25/09/1608 ainsi que 20 sols pour les dépens exécutoires, comprenant 15 livres payées par ledit Felissian à Nicolas Armellin cessionnaire de Claude Roche de Pertuis (84) par acte chez Me Jean Gilly notaire cette année. Ledit Thurin décharge le séquestre député à la gagerie prise audit Felissian.

D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Solliers et Antoine Mirabeau de ce lieu. [Signé : G Thurin]

Procuracion pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°458

Le 05/05/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian fils de Jacques, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant délibération du conseil du 03/05/1609, lesquels en ladite qualité ont nommé pour procureur ledit Laurent Vian, et François Velixandre, présent, pour emprunter pour la communauté jusqu'à douze charges de conségal pour secourir les pauvres nécessiteux de ce lieu suivant la distribution que lesdits procureurs feront. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Solliers et Antoine Mirabeau de ce lieu. [Signé : B Roy, L Vian]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Furet – f°459

Le 05/05/1609 a comparu Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx de conségal, reçus en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de la Pentecôte prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Darbon]

Le 18/09/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Furent, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Testament pour Henry Meyran travailleur de La Tour-d'Aigues – f°459

Le 08/05/1609 testament d'Henry Meyran travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu ou au cimetière dans la tombe de ses prédécesseurs.

Le testateur déclare avoir reçu avant cet acte des droits d'Anne Roman, sa femme, la somme de 30 livres sans avoir fait de reconnaissance, ce qu'il fait désormais et qu'il faudra rendre à sa femme ainsi que son augment de dot suivant leur contrat de mariage reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu ainsi que tout ce qui lui a été reconnu. Reconnaisant la capacité de sa dite femme et l'amitié qu'elle a à l'endroit de Jean et Honorade Meyran ses enfants encore mineurs, ledit testateur nomme sa femme tutrice et administratrice des enfants. Elle devra faire l'inventaire des biens devant ce notaire avec l'assistance de Louis Allard.

Il lègue à ladite Honorade sa fille la somme de 60 livres à payer lorsqu'elle se mariera et d'ici là sera entretenue dans sa maison aux frais de son héritier.

Il lègue à ladite Anne Roman, sa femme, les fruits et usufruits de tout son bien sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité à condition qu'elle entretienne ses enfants.

Il nomme pour héritier universel ledit Jean Meyran, son fils et de ladite Roman. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue sa fille et à défaut de ses enfants « le plus prochains de son sang ». Il nomme pour gadiateur ledit Louis Allard. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de Jean Allemand, Guillaume Mallet, ledit Louis Allard, Me Antoine Courenc, Balthazar Lantelme fils de feu Pierre et Balthazar Lantelme fils de feu Antoine, et Jacques Olivier tous de ce lieu. [Signé : L Alard, Courenc]

Quittance pour Henry Meyran contre Jean Allemand – f°463

Le 08/05/1609 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment d'Henry Meyran de ce lieu, présent, la somme de 27 livres en déduction d'une plus grande somme qu'il lui doit suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Louis Allard de ce lieu. [Signé : Courenc]

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Vian et François Velixandre – f°464

Le 08/05/1609 ont comparu Laurent Vian fils de Jacques et François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels au nom de la communauté de ce lieu suivant délibération du 03/05/1609,

ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, douze charges de conségal, reçues en prêt amiable et qu'ils promettent de rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et de Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Vian, Gavaudan]

Le 13/11/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance aux débiteurs du prix desdits grains y compris 10 livres 4 sols reçues de Jean Darbon, Honoré et Guillaume Mallet, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Le Long et Jean Roman fils de Marc. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Balthazar Ferrier époux de Marguerite Silve contre Me Charles Augier notaire – f°465

Le 08/05/1609 a comparu Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Balthazar Ferrier comme mari de Marguerite Silve, présente, 5 livres 6 sols tant en principal que dépens auxquels elle a été condamnée par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 28/04/1609, d'où quittance et décharge du séquestre de la gagerie prise audit Ferrier. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et d'Antoine Martin de ce lieu. [Signé : C Augier, L Vian, A Martini]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Martin – f°466

Le 08/05/1609 a comparu Antoine Martin qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de la Tour-d'Aigues, présent Laurent Vian consul, cinq panaulx de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à la Pentecôte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Honoré Pascal de ce lieu. [Signé : A Martini]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Honoré Pascal en principal et Pierre Mairetet en pleige – f°466

Le 08/05/1609 a comparu Honoré Pascal lequel a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal, qu'il promet de rendre à la Pentecôte. Fut présent Pierre Mairetet qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Antoine Martin.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Mathieu Nel et Christophe Escoffier – f°467

Le 08/05/1609 ont comparu Mathieu Nel et Christophe Escoffier, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal, reçus en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre dans 15 jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Le Long et Balthazar Lantelme fils de feu Antoine – f°467

Le 08/05/1609 ont comparu Pierre Le Long et Balthazar Lantelme fils de feu Antoine, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu La Tour-d'Aigues six panaulx de conségal, en prêt, qu'ils promettent de rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour Me Louis Jourdan contre François Mouret – f°468

Le 08/05/1609 a comparu François Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx de blé annone, reçus en prêt et qu'il promet rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Constans et Antoine Martel – f°468

Le 09/05/1609 ont comparu Pierre Constans et Antoine Martel de ce lieu, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Guillaume Mallet et Honoré Mallet – f°469

Le 09/05/1609 ont comparu Guillaume Mallet et Honoré Mallet, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux en principal et Georges Rougier en pleige – f°469

Le 09/05/1609 a comparu Jean Roux qui a confessé devoir à Paul Agnel, absent, trois panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fut présent Georges Rougier qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Le 21/09/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Roux.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Phelipe Fournier veuve – f°470

Le 09/05/1609 a comparu Phelipe Fournier laquelle a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues trois panaulx de conségal en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Procuration pour Toussaint, Joseph, Louis et François Sauvecane, frères – f°470

Le 09/05/1609 ont comparu Joseph, Louis et François Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureur Toussaint Sauvecane, leur frère, présent, pour s'accorder à tout procès ou différend qu'ils ont tant en demandeurs qu'en défendeurs, arrenter tous les biens et acheter ou prendre à crédit une paire de bœufs ou autre bétail et passer des obligations. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Solliers et Jean Martin – f°472

Le 09/05/1609 ont comparu Jean Solliers et Jean Martin, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal en prêt à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre François Gabriel en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°472

Le 09/05/1609 a comparu François Gabriel qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal, en prêt, à rendre dans quinze jours. Fut présent Jean Louis Roy qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Bastien Trouchaud – f°472

Le 09/05/1609 a comparu Bastien Trouchaud qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Dominique Delamp – f°473

Le 09/05/1609 a comparu Dominique Delamp qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Roland – f°473

Le 09/05/1609 a comparu Pierre Roland qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Philippe Esteve – f°473

Le 09/05/1609 a comparu Pierre Esteve qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues trois panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La tour-d'Aigues contre Noël, Jean et Michel Meyran – f°474

Le 09/05/1609 ont comparu Noël, Jean et Michel Meyran, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues sept panaulx de conségal en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Confession pour Antoine Richier contre Philippe Estève – f°474

Le 11/05/1609 a comparu Philippe Estève laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu les semences dernières d'Antoine Richier de ce lieu, présent, pour une quantité de huit charges moitié blé moitié conségal, le tout ensemencé aux terres que ledit Estève tient à rente dudit Richier suivant leur acte d'arrentement chez Me Jean Magnan notaire de Cucuron (84), d'où quittance et qu'il promet de payer suivant les termes de leur arrentement. Ledit Richier a déclaré que bien que dans l'acte d'arrentement ledit Esteve ait dit qu'il y avait, auxdites terres, trois saumées et demi de guéret d'une raie, ils n'y ont trouvé qu'une saumée et demi à la place et il ne laissera donc que cette quantité à la fin de l'arrentement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jean Thorame de ce lieu.

[En marge : il y a quittance le 02/08/1610]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Antoine Courenc – f°475

Le 11/05/1609 a comparu Antoine Courenc qui a confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cinq panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jean Thorame de ce lieu.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Piere Tempier – f°475

Le 11/05/1609 a comparu Piere Tempier, laquelle a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues cinq panaulx de conségal en prêt. Fut présent Georges Constans qui s'est porté pleige. Le tout à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : G Constans]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Elzias Farlan – f°476

Le 11/05/1609 a comparu Elzias Ferland, lequel a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jean Thorame de ce lieu.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°476

Le 11/05/1609 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, lesquels ont confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues une charge de conségal, en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jean Thorame de ce lieu.

Le 19/11/1611 acte barré en présence de Laurent Vian, exacteur, qui fait quittance auxdits Sauvecane. [Signé : L Vian]

Obligation pour Michel Falician contre Jean Mallan – f°477

Le 11/05/1609 a comparu Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Michel Felissian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone, reçue en prêt, en paiement de laquelle ledit Mallan lui a cédé semblable quantité à prendre de Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque qu'il lui doit pour rente à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Brun cordonnier de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Etienne et Jean Darbon – f°478

Le 11/05/1609 ont comparu Etienne et Jean Darbon, père et fils, lesquels ont confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues huit panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Brun cordonnier de ce lieu.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Gaspard Laidet en principal et Honoré Pascal en pleige – f°478

Le 11/05/1609 a comparu Gaspard Laidet qui a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fut présent Honoré Pascal qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Brun cordonnier de ce lieu.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Marguerite Laidet en principal et Jean Morin en pleige – f°478

Le 11/05/1609 a comparu Marguerite Laidet qui a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal, en prêt, à rendre dans quinze jours. Fut présent Jean Morin, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Brun cordonnier de ce lieu. [Signé : Jehan Maurin]

Quittance pour Balthazar Billard contre Me Pascal Estienne – f°479

Le 11/05/1609 a comparu Pascal Estienne habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 51 livres 5 sols de principal qu'il lui doit suivant une cédula et sentence qui s'en est suivie de l'autorité des officiers de ce lieu, ainsi que 6 livres 8 sols pour les intérêts et dépens, soit au total 57 livres 13 sols, 39 livres en argent comptant et le reste en compensation des tailles d'argent et de grains dues par ledit Estienne audit Billard comme trésorier de La Motte-d'Aigues l'an passé, ainsi que cinq panaulx de conségal et quatre panaulx de blé annone provenant des grains de Jean Bouchard, grains reçus par ledit Estienne avec le consentement dudit Billard. Ledit Billard a déchargé ledit Estienne séquestre et promet de le tenir quitte des neuf panaulx de gain. Les parties renoncent au procès. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Morin de Pertuis (84). [Signé : Billard, Pascal Estienne, Jehan Maurin]

Obligation pour Me Louis et Salomon Jourdan contre Balthazar Billard – f°480

Le 11/05/1609 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis et Salomon Jourdan, frères, de ce lieu, ledit Louis présent, la somme de 36 livres reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre durant ce mois de mai. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire en présence de Jean Maurin et Pascal Estienne. [Signé : Billard, Pascal Estienne, Jehan Maurin]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Grillard – f°481

Le 11/05/1609 a comparu Jean Grillard qui a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues trois panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en « presence que dessus ». [Signé : J Grillard]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Elzias Castel – f°481

Le 11/05/1609 a comparu Elzias Castel, lequel a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues trois panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en « presence que dessus ».

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Andrieu – f°481

Le 11/05/1609 a comparu Antoine Andrieu lequel a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues, un panau de conségal à rendre dans quinze jours.

Quittance portant cession pour les hoirs de Guillaume Jourdan contre Pierre Sallenc – f°482

Le 12/05/1609 a comparu Pierre Sallenc ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Guillaume Jourdan dudit lieu, présent Jean Jourdan l'un d'eux, la somme de 53 livres pour les dépens auxquels lesdits hoirs ont été condamnés envers ledit Sallenc par sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 17/02/1609, lesdits dépens dépendant de l'adjudication faite à Marguerite Vivian, fille et héritière de feu Marguerite Felissian vivante femme de feu Pierre Leotier dudit lieu. Lesdits Jourdan sont tenanciers des biens aliénés par ledit feu Leotier. D'où quittance dudit Sallenc et cession d'actions. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Pierre Sallenc, L Jourdan]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Brancais Vian et Gaspard Reboul – f°483

Le 12/05/1609 ont comparu Brancais Vian et Gaspard Reboul qui ont confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en « presence que dessus ».

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Long – f°483

Le 12/05/1609 a comparu Michel Long, lequel a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en « presence que dessus ».

Le 20/06/1616 acte barré en présence de Laurent Vian, consul, qui a fait quittance audit Long. [Signé : L Vian]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Georges et Honoré Thurin – f°484

Le 12/05/1609 ont comparu Georges et Honoré Thurins qui ont confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues trois panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. [Signé : H Thurin, G Thurin]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Barthélémy Gueidan – f°484

Le 12/05/1609 a comparu Barthélémy Gueidan qui a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal, en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait en ce lieu en « présence que dessus ».

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Rochel et Mathieu son frère – f°484

Le 12/05/1609 ont comparu Jean et Mathieu Rochel qui ont confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal à rendre dans quinze jours.

Répudiation d'héritage pour Jacques Carbonel – f°485

Le 13/05/1609 a comparu Jacques Carbonel, travailleur natif de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a déclaré qu'il y a environ 20 ans, feu Claude son père est mort audit Vitrolles-en-Luberon, le laissant lui, feu Jean Carbonel et Laurent, ses frères, enfants dudit Claude, et après ledit décès, ledit Jacques « se seroit absenté dudit lieu constraint a servir les mestres de ça et là sans l'aide ny secours du bien de sondit feu pere ny moingz prins ny perceu aulcune chose d'icelluy l'ayant toutellement desamparé lequel heritaige sedit freres l'auroient des l'hors regi et administré sur lequel ledit Jacques n'a jamais entendu s'en prevallioir en quelque fasson que se soict, lequel heritaige a des a presant comme pour l'hors reppudié et renoncé ». D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan cordonnier de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°486

Le 13/05/1609 a comparu Jean Pourret fils d'Isnard qui a confessé devoir à La communauté de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal à rendre dans quinze jours.

Obligation pour Jean Garcin contre Barthélémy Gueidan – f°486

Le 13/05/1609 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Garcin, marchand de ce lieu, présent, la somme de 75 livres pour l'achat d'une jument poil roux avec son bât, reçue d'où quittance, et qu'il promet de payer moitié au 15 août et l'autre moitié audit jour un an après avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Jean Silve de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Barthemi Gedan, J Garcin, Ange]

Le 26/11/1610 acte barré en présence d'Antoine Garcin frère et cessionnaire dudit Jean qui confesse avoir été payé par ledit Gueidan, d'où quittance. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre et David Bret – f°487

Le 14/05/1609 ont comparu Pierre et David Bret, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge et demi d'orge en prêt, à rendre dans quinze jours. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Vielh et Jean Solliers de ce lieu.

Le 18/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par lesdits Bret, d'où quittance. [Signé : Agnel]

Obligation pour François Vieil contre André Roux – f°488

Le 14/05/1609 a comparu André Roux de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à François Vielh de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, douze panaulx de conségal en prêt, le tout reçu et qu'il promet de rendre au 15 août. Fut présent François Roy dudit Lourmarin qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Jean Solliers de ce lieu.

[En marge : Il y a quittance en faveur de François Roy le 15/12/1609 chez ce notaire]

Mègerie pour Raymond Plantard contre Antoine Martel – f°489

Le 14/05/1609 a comparu Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine Martel de ce lieu, présent, une vigne au plus Haut Cailloux d'environ deux carterades, ainsi qu'une autre vigne au Petit Cailloux avec un coin de terre limitrophe, et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir de la Toussaint dernière. Quand le vin sera à la tine, il se partagera à parts égales. Ledit Plantard fournira la tine et les tonneaux sans frais. Chacun fournira la moitié de la semence pour la terre et le blé se partagera aussi à parts égales. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Plantard, en présence d'André Feutrier du Revest-des-Brousses (04) et Antoine Berard de ce lieu. [Signé : A Feutryer]

Le 05/11/1610 acte barré à la demande des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas.

Arrentement pour Toussaint Sicard contre Claude Ferrier – f°490

Le 15/05/1609 a comparu Nicolas Olivier, au nom de Toussaint Sicard marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en ladite qualité a arrenté à Claude Ferrier de ce lieu, présent, un affar de terres, oliviers et un coin de de vigne d'environ un homme, quartier de Passerone confrontant terres de Delphine Devoulx, ledit Sicard se réservant la terre des Mûriers avec lesdits mûriers. Et ce pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de ce jour pour une rente annuelle de douze panaulx de conségal mesure courante payable à partir du 15 août prochain en un an et ainsi de suite à la même date. Ledit Ferra pourra « escabassar par tiers » les saules et piboules et laissera la dernière année le tiers des terres vide. Brancais Vian jouira des fruits pendants de ladite vigne cette année et en échange, ledit Vian, présent, a quitté ledit Olivier de « certain dommage et extime par lui faicte contre dudit Ollivier ». Ledit Ferrier prendra les fruits de la vigne la dernière année. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Georges Constans. [Signé : N Olivier, Claude Ferrier]

Le 19/08/1610 ledit Olivier confesse avoir été payé par ledit Ferrier de la paie de cette année d'où quittance. [Signé : N Olivier]

Le 07/10/1613 acte barré en présence de Nicolas Olivier procureur dudit Sicard qui confessé avoir été payé par ledit Ferrier, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Jourdan et François Luc. [Signé : N Olivier, C Ferrier]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Andrieu et François Darbon – f°492

Le 15/05/1609 ont comparu Michel Andrieu et François Darbon lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues trois panaulx de conségal qu'ils promettent de rendre dans 15 jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Georges Constans.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Massel – f°492

Le 15/05/1609 a comparu Michel Massel qui a confessé devoir à la communauté de La Tour-d'Aigues deux panaulx de conségal à rendre dans quinze jours.

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavalier – f°492

Le 15/05/1609 a comparu Jacques Cavalier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone, une demie charge de conségal et une charge d'orge, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre dans quinze jours. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Anthoine Malle]

Le 28/12/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui a confessé avoir été payé par ledit Cavalier d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Confession pour Paul Agnel contre Claude Rougon – f°493

Le 15/05/1609 a comparu Claude Rougon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, deux mules poil noir et roux avec leur garniment, huit bœufs poil rouge, lequel bétail ledit Rougon a mis dans la mègerie qu'il tient dudit Agnel. Ledit Rougon a aussi mis dans la mègerie quatre bœufs, une vache et un veau femelle d'un an, tout le bétail étant estimé, la part dudit Agnel dépasse celle apportée par ledit Rougon de 420 livres. Ledit Rougon devra donc en payer la moitié, ce qu'il promet de faire dans les conditions de leur acte de mègerie reçu chez ce notaire en 1608. De plus, ledit Rougon confesse avoir reçu dudit Agnel pour la nourriture tant du bétail que de lui-même et de sa famille, six grosses charges d'avoine, dix-huit charges de conségal et cinq charges deux panaulx d'orge, mesure courante, en plus des semences, ainsi qu'un quintal trente livres de fer en reilhes, un fréchier, qu'il promet de rendre à la fin de leur mègerie. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Blanc et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : P Agnel, Gaspard Blanc]

Quittance pour Jaume Dracq contre Jean Thaus – f°495

Le 16/05/1609 a comparu Jean Thaus boucher de Cucuron (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de Jaume Dracq boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 150 livres qu'il devait à feu Jacques Laugier boucher d'Apt (84) comme ayant pour lui cette somme à noble Esprit Vallenson de Forcalquier (04) procureur au nom de Sébastien Pinoncel de Larche (04) suivant quittance reçue par Me Margaillan notaire de Forcalquier le 27/02/1609, procuration chez Me Jehannet notaire de Sisteron (04) le 20/01/1609 et acte principal d'obligation par lesdits Laugier et Dracq en faveur dudit Pinoncel chez Me Gaudemar notaire de Digne (04) le 03/11/1608. La somme de 150 livres est pour reste et entier paiement de la part dudit Dracq de l'obligation de 195 écus en faveur dudit Pinoncel, d'où quittance et ce moyennant une lettre mandée par ledit Laugier audit Dracq de la ville d'Apt le 25/04/1609 portant que ledit Dracq a payé ledit Jean Thaus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret, L Jourdan]

Obligation pour Jean Thaus de Cucuron contre Jaume Dracq – f°496

Le 16/05/1609 a comparu Jaume Dracq boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Thaus boucher de Cucuron (84), présent, la somme de 150 livres pour laquelle ledit Thaus lui a concédé quittance jour chez ce notaire et que ledit Dracq promet de payer moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié à la Saint-Michel suivante. En échange l'acte d'obligation passé par ledit Dracq en faveur dudit Thaus chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) de ce mois de mai, est barré. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret, L Jourdan]

[En marge : Il y a quittance du 17/09/1609 chez ce notaire

Le 14/08/1610 il y a quittance de l'entier paiement]

Quittance portant cession pour Jean Thaus contre Jean Jourdan et ses frères – f°497

Le 16/05/1609 a comparu Jean Jourdan ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de feu Jacques Laugier boucher d'Apt (84) la somme de 79 écus à 3 livres pièces et des mains de Jean Thaus boucher de Cucuron (84), présent, et ce de l'argent dudit feu Laugier en deux fois en déduction de l'obligation faite par ledit Laugier avec ledit Thaus en pleige en faveur dudit Jourdan acte reçu chez Me Magnan notaire de Cucuron le 24/07/1608. Ledit Jourdan confesse avoir reçu du propre dudit Thaus la somme de 77 écus même valeur pour l'entier paiement de ladite obligation, d'où quittance et cession d'actions contre ledit feu Laugier pour les 77 écus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret, L Jourdan]

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Jean Thaus – f°499

Le 16/05/1609 a comparu Jean Thaus boucher de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 77 écus à 3 livres pièces malgré la quittance de ce jour chez ce notaire et que ledit Thaus promet de payer à la fin du mois de juin prochain. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84).

Le 06/08/1616 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Thaus Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Jean ... [Sauvat ?].

Obligation pour demoiselle Suzanne Dumaine veuve contre Jean Vian et Me Joseph Emin son pleige – f°500

Le 16/05/1609 a comparu Jean Vian laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Suzanne Dumaine, veuve de Me Pierre Fouque de Pertuis (84), absente, deux charges de conségal, reçues en prêt amiable, et qu'il promet de rendre dans quinze jours. Fut présent Joseph Emin bourgeois de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en « presence que dessus ». [Signé : Emin]

Le 24/10/1609 acte barré suivant quittance chez Me Raymond Olivier de Pertuis (84) le 09/10/1609.

Promesse pour Toussaint Sauvecane contre Michel Massel – f°501

Le 16/05/1609 a comparu Toussaint Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Michel Massel de ce lieu, présent, tous les fruits pendant qu'il a sur une propriété appelée La Teolière « et ses circonstances » jusqu'à la rivière de l'Eze pour le prix de 30 livres que ce dernier promet de payer moitié à la mi-juin et moitié à la fin dudit mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Olivier et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

Le 30/07/1609 acte barré en présence dudit Sauvecane qui confesse avoir été payé par ledit Massel d'où quittance. Fait et publié en ce lieu.

Obligation pour Paul Agnel contre Antoinette Rougon – f°502

Le 18/05/1609 a comparu Antoinette Rougon, veuve, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, Antoine Garcin son neveu présent, quatre panaulx de conségal en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas. [Signé : Charles Jourdan]

Le 20/10/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance à ladite Rougon. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Peyron – f°502

Le 18/05/1609 a comparu Antoine Peyron travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, absent, Antoine Garcin son neveu présent, cinq panaulx de conségal, reçus en prêt, et qu'il promet de rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas. [Signé : Charles Jourdan]

Le 01/10/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Peyron. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel avec cession contre Pierre Roland et Garcine de La Tour mariés – f°503

Le 18/05/1609 ont comparu Pierre Roland et Garcine de La Tour, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 15 livres 12 sols pour le prix d'une charge de blé reçue. En paiement de ladite somme, ils ont cédé semblable somme à prendre sur Jean Garcin leur fermier en déduction du prix de l'arrentement, paie à échoir au 15 août suivant acte chez ce notaire avec cession d'actions. Acte fait et publié en

ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et François Roy de Lourmarin (84). [Signé : P Agnel, B Goirand]

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand et Jean Armant et Constans Bonnet en principal et François Rey en pleige – f°504

Le 18/05/1609 ont comparu Barthélémy Gouirand et Jean Armant de La Motte-d'Aigues (84), ainsi que Constant Bonnet habitant dudit lieu, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, lesdits Gouirand et Armant une charge de conségal et ledit Bonnet quatre panaulx de conségal, ainsi que François Roy de Lourmarin (84) qui confesse devoir deux panaulx, Jaume Jourdan cinq panaulx d'orge expédiés à Pierre Beymond. Ils promettent de rendre ledit tout dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roland et Jean Daumas. [Signé : B Goirand]

Le 08/10/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confessé avoir été payé par ledit François Roy, de son propre, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand – f°505

Le 18/05/1609 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx de conségal, reçus en prêt, qu'il promet de rendre dans quinze jours. Fut présent Jean Roman fils de Marc, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roland et Jean Daumas. [Signé : J Roman, B Goirand]

Le 23/11/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Roman pleige, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°505

Le 18/05/1609 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, absent, cinq panaulx de conségal en prêt à rendre à la Magdeleine prochaine. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Pallan. [Signé : Charles Jourdan]

Prix-fait pour Joseph Emin contre François Bertet – f°506

Le 20/05/1609 a comparu Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à François Bertet, maçon de ce lieu, présent, « de bastir et construire une metterie de chaux et sable dans l'affar des terres dudit Emin qu'il a au cartier de Saint Medier terroir dudit lieu au lieu et place que par ledit Emin sera indicqué et a cesfins que les murailles seront de l'auteur et grandeur que ledit Emin advisera et luy sera necessere avec paiche qu'icelluy Emin sera tenu fornir audit Bertet les attraictz de ladite muraille, scavoir pierre, chaux et sable et pour l'eau icelluy Bertet sera tenu la fornir, auquel bastimant fera deux portes de tailhe ou gipperie avec deux fenestres bastarde sive demy croisieres et une autre porte a la feniere de piarre bruttes en voute, lequel Bertet sera aussy tenu enfusta le couvert d'icelle metterie ensamble ung planchier, mettre et employer les guerés dudit couvert les thuilles a perfection, le tout moiennant vingt six souls pour canne carrée de deux pans d'espoiseur de ladite muraille que se mesurera tant plain que vuide sans que ledit Emin soict tenu luy paier autre chose pour ledit couvert ny autre travail que pour lesdites murailles. A esté dict que sy ledit Emin veut fere fere lesdites murailles de plus d'espaisseur lui paiera audit Bertet a la raison que dessus et sy elles soient moindres ne luy paiera pas moingz que au pris susdit, lequel priffaict fera et parfera entre icy et la fin du mois d'aoust prochain, le pris duquel priffaict icelluy Emin paiera pendant le travail d'icelluy sans contredict. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Perben et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Emin]

Le 23/07/1613 ont comparu lesdits Emin et Bertet qui se font quittance réciproque moyennant la somme de 72 livres reçue en plusieurs fois par ledit Bertet dudit Emin en entier paiement dudit

prix-fait. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Emin, J Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Arnaud et Jaumet Germain – f°508

Le 21/05/1609 ont comparu Jaume Arnaud de La Bastidonne (84) et Jaumet Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, absent, Antoine Garcin son neveu présent, deux charges de conségal, reçues en prêt amiable qu'ils promettent rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence de Vinson Motton et Jean Gounache. [Signé : A Garcin]

Le 24/08/1609 ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Germain une charge de conségal d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Le 07/01/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Arnaud. [Signé : P Agnel]

Caution prêtée pour Balthazar Ferrier de La Tour-d'Aigues – f°509

Le 21/05/1609 a comparu Balthazar Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel suivant le décret mis au bas de la requête présentée par ledit Ferrier au lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 20/05/1609 portant que la gagerie qui lui a été prise à la requête de Pierre Sauvan et Jeanne Cotte, mariés de ce lieu, lui serait relaxée contre une caution, il a présenté pour caution Jacques Monier et François Pazier de ce lieu, présents, qui se sont portés cautions. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence et frère Imbert Louis du Puget prêtre de ce lieu. [Signé : J Monier, F Pazier, Dupuget, C Darbon]

Achat pour François Lantelme contre Jean Garcin – f°510

Le 22/05/1609 a comparu Jean Garcin, l'un des trésoriers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, absent, messire Jean Antoine Lantelme son frère, prêtre et sacristain en l'église de ce lieu, présent, deux émines d'un pré, mesure du dextre, acquis par collocation de l'héritage de feu François Darbon en date du 02/05/1609, le pré étant quartier de Bédarrides en ce lieu, confrontant pré d'Antoine Reynaud, pré de Claude Ferrier, pré de l'acheteur et pré restant audit Darbon. La vente est faite pour le prix de 22 livres 17 sols 4 deniers, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Charles Jourdan cordonnier de ce lieu. [Signé : J Garcin, J Lantelme, Anthoine Vassal, Charles Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Granier en principal et Philibert Meylier – f°511

Le 22/05/1609 a comparu Laurent Granier, de Reillanne (04), fermier de la métairie dudit Sannes (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 39 livres pour l'achat de trois charges de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de payer au 15 août. Fut présent Philibert Meylier de Pertuis (84) qui s'est porté pleige. Ledit Granier promet de donner à Jean Delestrac, baile de Sannes, présent et qui accepte, pour autre caution dans trois jours. Il promet audit Agnel de faire fouler par ses juments tous les grains que ledit Granier recueillera cette année audit arrentement à raison du vingtain. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Salomon Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Jehan Delestrac, L Alard]

Le 14/09/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Granier et des mains de Jean Anselme « paiant de l'argent du sieur Baron de Sanne » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Pierre Bret et Me Louis Jourdan. [Signé : P Agnel]

Testament pour Antoine Marron travailleur de La Tour-d'Aigues – f°513

Le 22/05/1609, testament d'Antoine Marron travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils d'Henry et de feu Bastienne Turcan, dans son lit malade, en présence de son père. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu.

Reconnaissant « la bonne amitié » de Claude Armand, sa femme, à l'endroit de Laurent et Claude Marron leurs enfants, il la nomme tutrice et administratrice de leurs biens suivant l'inventaire que ce notaire devra faire en présence dudit Henry Marron son père et de Jacques Monier de ce lieu.

Il confirme à son épouse la donation d'augment de dot qu'il lui a faite dans leur contrat de mariage reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu et si besoin, la lui lègue. Si sa femme se remarie, elle devra rendre le prix des meubles à ses enfants suivant ledit inventaire.

Il déclare devoir, en prêt amiable, à Michel Rodde une charge de blé annone, à payer par ses héritiers et sa femme.

Il nomme pour héritiers universels lesdits Laurent et Claude Marron, ses enfants ainsi que le posthume que sa femme porte si c'est un garçon. Si c'est une fille, il lui lègue seulement son droit de légitime. Il substitue ses enfants les uns aux autres s'ils meurent sans enfants. Il nomme pour gadiateur ledit Michel Rodde. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Marie Estienne où ledit testateur habite, en présence de Jean Brigas, ledit Michel Rodde, Claude Ferrier, Salomon Jourdan Roman Lour, Jean Bouchet et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange, Brigas, M Rodde, J Bouchet, Claude Ferrier]

Obligation pour Louis Jourdan contre Jean Roux de Jaumilhon – f°516

Le 24/05/1609 a comparu Jean Roux de Jaumilhon, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone, reçue en prêt et qu'il promet de rendre dans quinze jours. Fut présent Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Sauvecane, J Brigas]

Le 06/09/1610 acte barré en présence dudit Jourdan qui confesse avoir été payé par ledit Roux d'où quittance. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Louis Jourdan contre Antoine Auman – f°517

Le 24/05/1609 a comparu Antoine Auman lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 6 livres 16 sols en prêt à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Charles Jourdan et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Obligation pour Louis Jourdan contre Pierre Beymond et Marie Morel – f°517

Le 24/05/1609 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Marie Morel sa belle-mère qui devra ratifier l'acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 75 livres reçue en prêt amiable et qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Louis Le Long et Antoine Auman. [Signé : L Jourdan, Jehan Louis Le Long]

Le 29/05/1609 ladite Marie Morel a ratifié ledit acte d'obligation. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Martin et Honoré Roux. [Signé : L Jourdan, J Martin]

Le 27/09/1609 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Beymond, présent. Fait en ce lieu en présence de Louis Allard et de François Velixandre. [Signé : L Jourdan, L Alard]

Procuracion pour François Mouret fils de feu Hugues – f°518

Le 24/05/1609 a comparu François Mouret fils de feu Hugues, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a nommé pour procureur Me Charles Chaunut procureur en la cour de parlement, et tous les autres, absents, pour se présenter devant ladite cour comme faisant appel de la sentence donnée par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) au profit de Daniel Furet, dudit lieu, et faire toutes les poursuites requises jusqu'au jugement définitif. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues et en « présence que dessus ».

Obligation pour Jean Bues contre Jeannon Durand – f°519

Le 25/05/1609 a comparu Jehannon Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Bues de ce lieu, présent, une saumée de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre dans quinze jours. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas. [Signé : Charles Jourdan]

Le 24/08/1609 acte barré en présence dudit Bues qui confesse avoir été payé par ledit Durand, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Philippe Silvestre et Louis Jourdan.

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre Jean Roux cessionnaire de François Brun – f°520

Le 25/05/1609 a comparu Jean Roux fils de feu Antoine, cessionnaire de François Brun marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu, présent, la somme de 18 livres suivant l'acte de cession reçu chez Me Clappier notaire de Pertuis (84) le 07/09/1605 et l'obligation faite par ledit Vian audit Brun chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis le 25/02/1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en « présence que dessus ». [Signé : L Vian]

Confession pour Roman Queyrel contre Claude Ginies – f°521

Le 25/05/1609 a comparu Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Roman Queyrel, ménager dudit lieu, présent, un « gros palhier qu'estoit aux hieres dudit lieu de l'auteur de trois canes et dix canes rondeur et encores vingt quintaulx et demy foin que ledit Queyrel estoit tenu luy expedier » suivant leurs actes d'arrentement reçus chez ce notaire le 13/12/1608 et ce outre « trois souques [sonques, fonques, etc] de pasquier de seigle de long en long qu'est au devant de l'estable dudit arrentement confrontant terre de Georges Queyrel ». Ledit Ginies promet de rendre lesdites pâtures à la fin du terme dudit arrentement. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Honoré Rey. [Signé : R Queyrel, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Roman Queyrel contre Claude Ginies – f°521

Le 25/05/1609 a comparu Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84) lequel a confessé devoir à Roman Queyrel, aussi ménager dudit lieu, présent, la somme de 240 livres, soit 80 écus, pour l'achat de deux mules poil l'une roux et l'autre bouchard, reçues avec un bât, d'où quittance, qu'il promet de payer, 135 livres au 15 août prochain, 45 livres à la Toussaint suivante et les 60 livres restantes le 15/08/1610, avec hypothèque des mules. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu et Honoré Roy de La Bastidonne. [Signé : R Queyrel, Jehan Louis Le Long]

Le 07/09/1611 acte barré, ledit Queyrel confessant avoir été payé par ledit Ginies d'où quittance moyennant le paiement de 60 écus que ledit Ginies a fait pour ledit Queyrel à Antoine Audric de Pertuis (84). Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin, Jean Daumas et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : R Queyrel, Coussin, A Martini]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Jacques Silvestre – f°523

Le 25/05/1609 a comparu Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, 26 livres 18 sols pour l'achat d'une charge de blé et d'une charge de conségal, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Jacqu Silvestr, Ange, H Darbon]

Le 17/10/1609 acte barré en présence dudit Meolhon qui fait quittance audit Silvestre. [Signé : Meoilhon]

Insolutondation pour Claudette Ferrier femme de Pierre Vian contre Marguerite Michel veuve – f°524

Le 25/05/1609 a comparu Marguerite Michel veuve de feu Cathelin Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle pour payer 60 livres en principal et 30 livres pour les intérêts, somme qu'elle doit à Claudette Ferrier fille et héritière de feu Melchionne Roux, vivante femme de feu Marcelin Ferrier dudit lieu. Ladite somme en principal ladite Michel a donné à Melchionne Roux sa fille dans son contrat de mariage avec ledit Marcelin Ferrier reçu chez feu Me Georges Vian notaire de ce lieu le 16/11/1578, pour laquelle somme totale de 90 livres, ladite Michel a cédé par titre d'insolutondation à ladite Claudette Ferrier, sa petite-fille, présente, avec l'assistance et l'autorisation de son mari Pierre Vian : une instance de maison que ladite Michel a acquise de Jean Roux son fils par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu en 1605 en ce lieu quartier des Théolèdes confrontant par-dessous crotte de ladite Claudette Ferrier, maison à côté de Honoré Chansaud, passage de maison des hoirs de Pierre Vilhot et la rue. Fut présent Honoré Roux, fils de ladite Michel, qui promet de s'acquitter des lods et trézain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et François Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Honorat Rous, H Darbon]

Echange entre Bernardine Rey femme de Claude Favier, et Claudette Ferrier femme de Pierre Vian – f°526

Le 25/05/1609 ont comparu Pierre Vian comme mari de Claudette Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Claude Favier comme mari de Bernardine Rey dudit lieu, lesquels ont fait un échange de propriétés.

Ledit Vian a cédé à ladite Rey une maison et cave d'haut en bas acquise par insolutondation tant de Jean Roux que de Marguerite Michel, mère et fils par deux actes reçus par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu puis par ce notaire, en ce lieu, quartier des Théolèdes, confrontant la rue publique, maison de Pierre Vilhot, maison d'Honoré Chansaud, maison de Jean Pourret fils d'Isnard.

Ledit Favier a cédé en échange à ladite Ferrier un chenevier de deux éminades que ladite Rey avait acquis par achat de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues par acte chez ce notaire, quartier du Collombier, confrontant chenevier de Jean Gounache, chenevier de Jaume Monier, le fossé conduisant l'eau à l'étang. La maison et crotte sont estimées à 45 écus à 3 livres pièces et le chenevier à 8 écus, la maison et crotte valant donc 37 écus de plus, en paiement de laquelle somme ledit Favier audit nom a cédé audit Vian, d'une part 30 livres à prendre de Pascal Rochel de Grambois (84), débiteur de ladite Rey pour le prix d'une terre suivant acte chez Me Louis Ricard notaire de Grambois du 07/11/1607, plus il lui a cédé la somme de 51 livres à prendre de Suffren Broquier dudit Grambois qu'il doit à ladite Rey pour l'achat d'une maison par acte reçu par ledit Me Ricard en 1608, plus lui a aussi cédé 6 livres à prendre de Guillaume Mallet de ce lieu à Pâques suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu. Pour les 24 livres restantes, il promet de payer ladite Ferrier en trois paies égales, la première à la Saint-Michel prochaine puis à la même date les deux années suivantes. Ledit Favier devra faire reconnaissance de l'ensemble au profit de sa femme. Ledit Favier hypothèque la maison au profit de ladite Ferrier. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Georges Constans de ce lieu. [Signé : L Vian, G Constans]

[En marge : Il y a quittance chez ce notaire le 16/03/1613 de 24 livres]

Le 15/03/1610 ladite cession a été intimée audit Rochel, présent, lequel a dit « qu'il n'accepte nullement ladite cession sinon que aux paiches et quallités portées par son acte, d'ailleurs qu'il y a proces pendent pardevant monsieur le lieutenant general des submissions, prest a juger, protestant en cas de posuite de tous despans, dommaiges et interestz ». D'où acte fait en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Jean Reynaud. [Signé : Rochel]

Le 14/05/1609 ladite cession a été intimée audit Brouquier, présent, lequel « n'a point voleur icelle accepter pour estre ledit Vian insoulvable ». Fait en ce lieu en présence « que dessus ».

Obligation pour Jean Rey fils de François contre Pierre Long – f°530

Le 25/05/1609 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Rey, fils de François, de Lourmarin (84), présent, la somme de 16 livres et demi pour « retour d'échange » de deux ânes poil noir baillés audit Long en échange d'une vache, somme qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Joseph Just écuyer de Marseille (13). [Signé : Jehan Rey, J Garcin]

Promesse pour Michel Long contre Marquet Martin et Georges Farlan – f°531

Le 26/05/1609 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à Marquet Martin et Georges Farlan, de ce lieu, présents, de labourer pour ledit Martin une saumée de terre et pour ledit Farlan une demie saumée de terre que ledit Long a sous-arrenté de Jean Martin au quartier de Piollier de l'affar des terres de feu Me Jean de Saint-Martin confrontant la draye, et ce de cinq raies dont ledit Long en a déjà donné deux raies avec son bétail et de faire les trois autres à la demande des parties moyennant 48 sols par raie, somme que ledit Long confesse avoir entièrement reçue, d'où quittance, à charge pour lesdits Martin et Farlan de payer la rente audit Jean Martin à proportion de ce que ledit Long lui paie pour les autres terres. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Henry Darbon et Jean Rey. [Signé : H Darbon]

Cession avec reconnaissance pour Claudette Ferrier femme de Pierre Vian contre Melchionne Ferrier – f°532

Le 25/05/1609 a comparu Melchionne Ferrier veuve de feu Hugues David, de Pertuis (84), laquelle en paiement de 24 livres qu'elle doit à Claudette Ferrier femme de Pierre Vian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour avoir payé semblable somme pour elle à la communauté de ce lieu « deppandante d'ung debte que la communauté du lieu de Cabrieres a prins a la communauté dudit La Tour » suivant quittance chez Me Hupais, ladite Melchionne a cédé à ladite Claudette Ferrier sa sœur, ledit Pierre Vian mari de cette dernière présent, semblable somme de 24 livres en déduction de 45 livres qui lui avait été cédée par Jean Martin de ce lieu par acte chez ledit Me Hupais en 1603. Ledit Vian fait reconnaissance de la somme et quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : G Constans]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Roman fils de François – f°534

Le 27/05/1609 a comparu Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 25 livres 7 sols 11 deniers pour reste de compte-final des impositions des tailles de l'année dernière, exigées par ledit Jourdan comme procureur de Jean Roman fils de Marc trésorier dudit lieu, et qu'il promet de payer au 15 août. Ledit Jourdan décharge Mathieu Roman, séquestre. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : J Roman, N Olivier, Darbon, L Jourdan]

Testament de Jacques Arnoux de La Motte-d'Aigues – f°535

Le 28/05/1609 testament de Jacques Arnoux ménager de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), fils des feus Antoine et Françoise Bremond, gisant dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de La Motte-d'Aigues « en la forme de la religion » [protestante].

Il lègue « pour l'honneur de Dieu » aux pauvres dudit lieu une demie charge de blé à la récolte prochaine pour le convertir en pain qui sera distribué par son gadiateur.

Il lègue à Jeanne Gouirand, sa femme, « pour les bons et agreables services qu'il a heu et espere recevoir a l'advenir », tous les fruits de son bien, tant « grains, vins, ollives que autres, ensamble tout le bestail qu'il a de presant et les meubles et utencilles de maison quelz qu'ilz soient ». Il lui lègue en plus une saumée de terre qu'il a quartier de La Granière confrontant les chemins à trois parts, à prendre du côté qu'elle voudra. Il lègue à sa femme tous les fruits et usufruits de son bien sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité sans qu'elle ait à rendre de compte ou à prêter le

reliquat. Elle aura cependant la charge de nourrir et entretenir Antoine Arnoulx leur fils, et il la nomme tutrice de celui-ci.

Il lègue à Marguerite Pellegrin sa belle-mère, les fruits et usufruits, sa vie durant, d'une saumée de terre à prendre dans une plus grande, quartier de La Granière entourée de trois chemins et du côté qu'elle voudra ; à sa mort, cette terre retournera dans son héritage.

Le testateur déclare devoir à sire Paul Agnel, rentier de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 16 panaulx de blé annone, 12 panaulx de conségal, 5 panaulx d'orge, 6 panaulx d'avoine, 5 livres 7 sols en argent, le tout en prêt, qui sera payé par sa dite femme d'autant que les grains ont été semés aux semences dernières.

Il nomme comme héritier universel ledit Antoine Arnoulx son fils, et s'il vient à mourir sans enfant légitime, il lui substitue Jean et Pierre Arnoux fils d'Antoine « leurs cousins » pour un tiers chacun et Barthélémy Arnoulx son cousin pour un autre tiers. Il nomme pour gadiateur Daniel Bouchard de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues, chez le testateur, en présence de monsieur Antoine de Croze ministre en cette vallée, Paul Agnel de La Tour-d'Aigues, Daniel Bouchard, Antoine Auman, Jean Bonnet, Me Jean Durand et Mathieu Morel de ce lieu. [Signé : Decrose, P Agnel, J Durand, Daniel Bouchard]

Sommation pour Barthélémy et Jean Gouirand, frères, contre les hoirs de feu Pierre Falician – f°539

Etant donné que le 22/12/1586 feu Jean Gouirand, baile de La Motte-d'Aigues (84), avait fait son dernier testament par lequel il a nommé pour héritiers universels Barthélémy et Jean Gouirand, ses enfants encore mineurs et par lequel il a nommé Pierre Felissian son beau-fils tuteur et curateur de ses enfants, ledit Felissian a peu après le décès du testateur « mort quelque temps après » régi et administré l'héritage sans avoir fait aucun compte pour lesdits frères « a leur grand prejudice, dommage et interestz ».

Lesdits frères Gouirand somment les hoirs dudit feu Felissian de leur rendre compte et prêter le reliquat de ladite administration par le biais d'experts qui seront nommés par les parties.

Le 30/05/1609 ladite sommation en présence dudit Barthélémy Gouirand, tant pour lui que pour son frère, a été intimée à Esprit de La Forêt, de Cadenet (84), époux de Magdeleine Felissian, héritière pour moitié dudit feu Pierre Felissian, lequel a requis copie pour y répondre. Fait et publié au terroir de La Motte-d'Aigues (84), à la métairie dudit feu Felissian, en présence de Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84).

Le 30/05/1609 au lieu de Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, ladite sommation a été intimée à Jean Felissian, l'un des autres héritiers lequel a requis copie pour y répondre. Acte fait en « presence que dessus ».

Obligation pour Jean François Rougon contre Antoine Villamus – f°541

Le 30/05/1609 a comparu Antoine Villamus habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean François Rougon, maréchal de ce lieu, absent, trois charges de blé annone, reçue en prêt amiable et qu'il promet de payer dans quinze jours. Fut présent Me Antoine Ange de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 11/12/1610 acte barré en présence dudit Rougon qui fait quittance audit Villamus. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Girard[?]. [Signé : Vian]

Procuration pour les hoirs de feu Pierre Falician de La Motte-d'Aigues – f°542

Le 30/05/1609 ont comparu Esprit de La Forest de Cadenet (84) époux de Magdeleine Felissian, héritière pour moitié de feu Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues (84), et Jean Felissian de Cabrières-d'Aigues (84) tant pour lui que pour Pierre son frère, tous deux héritiers pour l'autre moitié dudit feu Felissian, lesquels ont nommé pour procureur Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour exiger et recouvrer toutes les sommes, tant en argent qu'en grains,

qui peuvent leur être dues et en passer les quittances. Ledit Jourdan gardera le tiers des sommes recouvrées en plus des dépenses qu'il fera. Pour ses dépenses, il devra fournir les justificatifs. Il fera ces recouvrements dans les six mois. Ledit Jourdan a confessé avoir reçu « les billes et promesses » suivantes : un billet d'acte fait en faveur dudit feu Felissian par Etienne Gouirand et Jean Jourdan de dix émines de blé reçu par Me Augier notaire le 30/01/1599 ; un billet fait par Mathieu Bret de 19 livres 4 sols chez ledit notaire le 17/06/1608 ; un billet de Marguerite Sauresse veuve, de six émines de blé annone et six émines d'orge gros chez Me Hupais le 25/11/1592 ; un billet de 12 écus par Pierre Ripert cardeur d'Apt (84) le 26/06/1586 chez Me Sauvecane ; un billet de deux émines de blé et trois émines de conségal par Pierre Jourdan chez Me Derrivo le 09/11/1589 ; un billet de 25 florins de Marie Siguin chez Me Augier le 29/05/1593 ; un billet d'une charge et demi de blé annone de Martin Pallan chez Me Martini le 04/11/1585 ; un billet de quatre émines de conségal de Claude Moulhe chez Me Augier le 01/06/1594 ; un billet de quatre panaulx de conségal et 38 sols en argent d'Antoine Malan chez Me Augier le 26/04/1607 ; un billet d'une demie saumée de blé par Jaume Pellegrin chez Me Augier le 05/10/1593 ; une cédula de Marie Perin de deux émines de conségal écrite par Pierre Allaisse ; une promesse de deux panaulx et demi de blé due par Jeanne Nicolas ; une promesse de 4 écus dus par Antoine Arnoulx ; une promesse contre David Rey de Cabrières-d'Aigues d'une charge de blé annone. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Pierre Beymond de ce lieu et de La Motte-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Esperyct de La Forest, Billard]

Obligation pour Antoine Isnard contre Antoine Laurens – f°545

Le 30/05/1609 a comparu Antoine Laurens boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Isnard, dudit lieu, absent 4 livres 8 sols reçues en prêt et qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Jean Jourdan.

Le 07/11/1609 acte barré en présence dudit Isnard qui a confessé avoir été payé par ledit Laurens, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Jean Ibert – f°546

Le 01/06/1609 a comparu Jean Ibert, époux de Marie Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin l'un des trésoriers modernes de ce lieu, présent, la somme de 27 livres suivant son état de l'an passé, somme reçue tant en compensation de ses tailles que 10 livres payées à Barthélémy Icard et autres, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, en « presence que dessus ». [Signé : J Garcin]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Roman fils de François – f°546

Le 05/06/1609 a comparu Pierre Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), émancipé, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 17 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. De même ledit Roman a promis de lui payer la somme de 15 livres que ledit François Roman doit audit Jourdan par acte d'obligation chez ce notaire cette année au terme porté dans l'acte. Ledit Roman cède neuf petites émines de blé annone à prendre sur Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84) à la récolte prochaine pour une rente de terres et pour le prix du blé au 15 août à déduire de ce qu'il doit. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Antoine Pourchier. [Signé : L Jourdan, L Alard]

Cession pour Jaume Dracq contre Claude Ferrier – f°548

Le 05/06/1609 a comparu Jaume Dracq boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Claude Ferrier, marchand de Bonnieux (84), présent, toute la graisse que ledit Dracq fera cette année à la boucherie de ce lieu jusqu'au premier jour du Carême prochain pour le prix de 13 livres

16 sols le quintal, sur lequel prix ledit Ferrier lui a cédé la somme de 57 livres à prendre de Me Joseph Emin, Jean Vian, Jean Darbon et George Rougier de ce lieu, débiteurs dudit Ferrier suivant actes reçus chez ce notaire en 1608, paiement à venir au 15 août. De plus, ledit Ferrier promet de lui payer à la Saint-Michel prochaine 45 livres et le reste à la fin du terme selon le compte qu'ils feront. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Darbon et Pascal Augier dudit lieu. [Signé : Augier]

Quittance pour Louise Bernard avec reconnaissance de dot contre Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues – f°549

Le 08/06/1609 a comparu Jean Orcière, ménager du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme père et légitime administrateur de Pierre, ce dernier époux de Louise Bernard du lieu de Lacoste (84), a reçu en ladite qualité de Jean Bernard, père de ladite Louise, présent, sa part et moitié des robes et aubergeons nuptiaux promis au contrat de mariage de ladite Louise chez ce notaire le 29/03/1609, et ledit Bernard la part dudit Orcière, d'où quittance réciproque. De plus, ledit Orcière a confessé avoir reçu dudit Bernard certaines robes supplémentaires estimées par les parties à 24 livres, somme dont il fait reconnaissance pour sa belle-fille absente. Enfin, ledit Bernard a confessé avoir reçu d'Anne Pellenc 32 cannes de toile de maison comme promis dans le contrat de mariage, d'où quittance et reconnaissance envers ladite Pellenc, absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Roman, Balthazar Lantelme et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, J Roman]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillen Andrieu – f°551

Le 08/06/1609 a comparu Guillen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 63 livres pour l'achat de deux vaches, un veau et un poulain « aserin », le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, moitié au 15 août et moitié aux fêtes de Pâques qui suivront avec hypothèque du bétail. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Agnel]

Le 25/08/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Andrieu, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Procuracion pour Etienne et Jean Darbon, frères – f°552

Le 09/06/1609 a comparu Etienne Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Jean son frère, lequel a nommé pour procureur Me Louis Ange praticien de ce lieu, présent, pour poursuivre les procès qu'ils ont pendant par-devant la cour de parlement comme demandeurs pour le paiement des biens fidéicommissaires qui leur sont dus sur les biens de feu Françoise Darbon, biens tenus et possédés par Me Georges Bernard notaire de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Ange, V May]

Mègerie pour Balthazar Billard contre Honoré Thurin – f°553

Le 10/06/1609 ont comparu Balthazar Billard et Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré avoir fait ensemercer aux semences dernières un jardin dudit Thurin quartier de Bédarrides pour deux charges de graines de chenevé en mègerie. Les graines ont été fournies par ledit Billard qui fournira 9 livres pour les factures audit Thurin. Ledit Thurin paiera le reste jusqu'à ce que « le chenevé sera en masse » et après ils se partageront le tout. Ledit Thurin, concernant la graine, « sera tenu la nettoyer et apres expedier lesdites deux charges audit Billard ». Ledit Thurin remboursera les 9 livres au 15 août avec hypothèque de la part dudit Thurin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Martin Monier broquier de ce lieu. [Signé : Billard, H Turin, Charles Jourdan]

Quittance pour Magdeleine Pourret et Grégoire Richaud contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°554

Le 10/06/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à Magdeleine Pourret et Grégoire Richaud, de ce lieu, ledit Richaud présent, qu'il a payé à Me Pascal Sicard consul de l'année 1607 la somme de 6 livres pour entier paiement de 24 livres que ledit Richaud, comme pleige de ladite Pourret, doit à la communauté suivant acte chez ce notaire le 31/12/1606, suivant quittance privée écrite par ledit Sicard « dans le livre podicair de dudit Richaud » en date du 06/11/1607, lequel Me Sicard « a compte de ladite somme au compte de son scindicat et les dix huit livres de l'entier paiement desdites vingt quatre Francois Roux dudit lieu a icelle paiée pour ladite Porrette a ladite communauté par quittance receue par moidit notere le second janvier six cens sept », d'où quittance des consuls. Fait et publié en ce lieu en « presence que dessus ». [Signé : L Vian, B Roy]

Testament pour François Velixandre de La Tour-d'Aigues – f°555

Le 11/06/1609 testament de François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Honoré et Claude Lantelme, de ce lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu et la tombe de ses prédécesseurs, accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église ainsi que les frères observantins du Tourret, que ses obsèques soient faites avec novaines de messes, chanter au bout de ses obsèques et au bout de l'an. Il veut que son corps soit accompagné de treize pauvres portant chacun une torche ardente, revêtus chacun de sept pans de sarge blanche ou noire. Il demande qu'annuellement, et perpétuellement soit célébré par les prêtres de ce lieu deux chanters avec une grand messe en ladite église l'un à la Saint-François et l'autre au jour anniversaire de son décès. Le tout aux dépens de son héritière et ce pour la dépréciation de son âme.

Il lègue à Catherine Velixandre sa sœur une vigne qu'il a en ce lieu quartier de Bon Ruby d'environ sept hommes confrontant vigne de ladite Catherine, vigne de Jaumet Gras et le chemin ; ainsi qu'un chenevier quartier du Collombier confrontant vigne de ladite Catherine, chenevier de François Meysonnier, pré de Jean Allemand et le chemin public ; ainsi qu'une tine et un tonneau à vin qu'il a dans la cave de la maison qu'il a acquise de Jean Brigas rue de L'Amourier, le tonneau tenant environ 30 coupes ; et enfin une terre quartier du Revest d'environ six émines acquise de Sibille Richier. Le tout à prendre après sa mort sauf les fruits pendants, à charge à son héritière de payer les charges et censes à ce moment-là.

Il lègue à Grégoire Velixandre, son neveu, toute la maison d'haut en bas que ledit testateur a acquise de Jean Brigas rue de l'Amourier confrontant maison de Guillaume Menard, maison de messire Laurent Vian prêtre et la rue publique ; un tonneau et une boutte qui sont dans la cave de ladite maison tenant le tonneau environ 25 coupes avec tout le bois qui est dedans ; et aussi une vigne de six hommes que le testateur a acquise de Paul Agnel quartier de La Garrigue confrontant vigne de Toussaint Amaran alentour, la draie du quartier et le chemin allant à La Bastidonne. Il réserve les fruits pendants de la vigne à son héritière qui devra payer les tailles et censes pour l'année en cours. Il réserve aussi à son héritière les fruits et usufruits de l'instance plus basse de ladite maison et l'usage de tenir dans ladite crotte l'autre tine et un tonneau, qui y sont déjà, sa vie durant, sans frais. Il lègue à Catherine Martin sa cousine une demie carterade de vigne dans une plus grande qu'il a quartier de La Garrigue, à prendre côté le long de la Ribe dans ladite vigne, à prendre dans l'an du décès du testateur. Si son héritière le souhaite, elle peut plutôt lui donner 30 livres en échange.

Il lègue à Claudette Bouquet fille de Françoise Velixandre, sa cousine, et de feu Denis Bouquet, et à Claude Marmet fille de Me Denis d'Aix-en-Provence (13) « pour la bonne amitié que leur a porté et porte » une vigne d'environ quatre carterades quartier de La Garrigue confrontant vignes de Grégoire Richaud, verger dudit testateur, vigne de David Mure, à prendre un an après son décès sauf si son héritière préfère leur payer à chacune 75 livres le jour de leur mariage.

Il nomme comme héritière universelle Melchionne Achimbaud « sa bien aymée femme en consideration des bons et agreables services qu'il a heu d'elle et espere recepvoir tant en sa santé

que infirmité ». Il nomme pour gadiateur Me Jean Guillaume Sauvecane et Me Jean Archimbaud son beau-frère. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de Me Pons May chirurgien, Louis Allard, Me Antoine Ange, Grégoire Constans, Jean Louis Le Long, François Icard et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : P May, Ange, G Constans, L Alard, J Garcin, Jehan Louis Le Long, Icard]

Obligation pour Paul Agnel contre François Icard – f°562

Le 11/06/1609 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 15 livres 12 sols pour l'achat d'une charge de blé, reçue en prêt, qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : Ange, Icard]

Le 19/11/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Icard, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Philippe Esteve et Michel Felissian. [Signé : P Agnel]

Sous-arrentement pour Etienne et François Fabry, frères contre Me Pierre Lamonier – f°563

Le 11/06/1609 a comparu Reynaude Olivier comme mère et au nom d'Etienne et François Fabry de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle audit nom a sous-arrenté à Me Pierre Lamonier menuisier habitant en ce lieu, présent, toutes les propriétés des hoirs de feu Elzias Francou de ce lieu, en ce lieu et divers quartiers, le tout désigné dans l'inventaire des biens desdits hoirs et ce pour trois ans et trois prises de fruits, le tout depuis Noël sauf la maison qui sera disponible à partir de la Saint-Michel prochaine. Le tout pour une rente annuelle 54 livres en deux paies égales, la première à la Saint-André prochaine et l'autre à Pâques suivant et ainsi de suite. Si dans quinze jours lesdits Fabry arrivent en ce lieu et veulent régir ledit arrentement, ledit Lamonier devra le quitter sans intérêts et cet acte sera annulé. Ledit Lamonier paiera toutes les factures et « daultant que les vignes se treuvent presque fossoyées et le chenepvier semé par ladite Olliviere, a esté dict que icelle Ollivier jouira dudit chenepvier pour le chenepvé sullemant et en recompance desdites factures ledit Lamonier luy bailhera trois livres dans quinze jours prochains et sy dans ledit temps icelluy Lamonier y faict quelques autres factures ladite Olliviere sera tenu les luy paier. » Fut présent Paul Agnel, bourgeois de ce lieu qui s'est porté pleige pour ledit Lamonier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : P Agnel, Pierre Lamonier, Ange]

Obligation pour Paul Agnel contre André Roux – f°565

Le 11/06/1609 a comparu André Roux de Lourmarin (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, présent, la somme de 7 livres 16 sols pour l'achat de cinq panaulx de blé, reçus en prêt, et qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Tamisier et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Prorogation pour Paul Agnel contre Marie Richier – f°566

Le 13/06/1609 a comparu Marie Richier, veuve de Jean Blanchard, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a déclaré à Paul Agnel de ce lieu, présent, que ledit feu Blanchard avait emprunté audit Agnel une charge de conségal suivant acte chez ce notaire, charge ensemencée dans ses terres et que le terme du paiement est échu. Ledit Agnel lui a prorogé le paiement de ladite charge avec sa plus-value jusqu'au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Balthazar Billard et Bernard Constans de ce lieu. [Signé : Constans]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gelus – f°567

Le 13/06/1609 a comparu Mathurin Gelus de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres 12 sols pour l'achat d'une charge de blé, reçue, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Balthazar Billard et Bernard Constans de ce lieu. [Signé : Constans]

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Claude Bretgueiret charpentier – f°568

Le 15/06/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), lequel a baillé à prix-fait à Claude Bretgueiret et Me Claude Michellan, charpentiers de La Mure (38), présents, « de bien et duement recouvrir tous les couverts vieulx tant d'ardoize que de brique du chasteau seignorial de ce lieu de La Tour d'Aigues et en fasson que ne y pleuve dedans fors et reservé les deux pavilhons, les deux tours et le petit des cabinetz ja bailhés a prisfaict. A esté dict que ledit cappitaine Pascal sera tenu fornir ausdits prisfacteurs tout l'atraict comme est l'ardoize, brique, bois, cloux et cordaiges et tout ce que sera necessere, laquelle ardoize iceulx prisfaicteurs seront tenus l'aller couper a Berre de la grandeur qu'est l'aultre et icelle ledit cappitaine Pascal sera tenu la fere tenir par la place et la basse court du chasteau, et rechangeront les courbes qui se treuveront porries et en mettre ou sera de besoing, appoudre les tavailhes que se treuveront aussy porries, mettre ung saumier au pavillon qui regarde l'estang pour rechapter les tavailhes qui sont porries, samblable a celluy que mestre Pierre Sauvan a mis au dessus de la chambre de madame. Lequel prisfaict iceulx prisfacteurs feront et parferont entre icy et la saint Michel prochain a peine de tous despans et interestz. Comme aussy poseront de la guerance [?] a la place de celles que sont vielhes avec ses portes dans ledit temps. Et lequel prisfaict esté fait pour et moiennant le pris et somme de trois centz livres paiables, scavoir dans quinze jours septante cinq livres, au tiers fait samblable some de septante cinq livres, autre samblable somme les deux tiers de la besougne faicte et les restantes septante cinq la besougne estant achevée. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Felissian et François Ginies de ce lieu. [Signé : Pascal]

Obligation pour Claude Ginies contre Michel Falician – f°570

Le 15/06/1609 a comparu Michel Falician de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Ginies de La Bastidonne (84), absent, François son fils présent, la somme de 90 livres pour l'achat de deux bœufs, reçus, qu'il promet de payer au 15 août pour 60 livres et le reste un an après à la même date. Il hypothèque les bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) et Claude Michellan charpentier de La Mure (38). [Signé : Pascal]

Le 25/09/1610 a comparu François Ginies procureur de Claude, son père suivant procuration chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) du 20/01/1610, lequel a confessé avoir reçu dudit Falician 7 écus pour reste et entier paiement de l'obligation, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean François Bouzon et David Marcou de ce lieu.

Association pour Claude Michellan et Claude Bretgueiret – f°571

Le 15/06/1609 ont comparu Claude Michellan et Claude Bregueiret charpentiers de La Mure (38), lesquels se sont associés pour les prix-faits qu'ils ont pris au château seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant les actes déjà passés avec le capitaine Etienne Pascal sans comprendre le travail déjà commencé par ledit Michellan. Pour les autres prix-faits à venir, les parties participeront chacun, et pour ce qui est encore à faire à la grande tour, ils ont estimé la besogne à la somme de 75 livres dont chacun recevra la moitié, de même pour les autres prix-faits. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Guiguier, Pons Charrat et Siméon Thomas de La Murre, charpentiers.

Convention pour le capitaine Etienne Pascal contre Claude Michellan et Claude Bretgueiret – f°572

Le 15/06/1609 ont comparu le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), Claude Michellan et Claude Bregueiret maîtres charpentiers de La Mure (38), lesquels ont convenu ensemble que pour la nourriture que ledit capitaine Pascal doit leur fournir pour la besogne qui est à faire à la grande tour du château de ce lieu, il promet de leur payer 75 livres pendant le travail et leur fournira aussi deux lits, et les charpentiers devront aller couper l'ardoise nécessaire à Berre (13) de la

grandeur et façon convenue. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en « présence que dessus ». [Signé : Pascal]

Cession de mègerie pour Marguerite Sauvecane veuve d'Antoine Estienne contre Denis Toupin ménager de Vaugines – f°573

Le 15/06/1609 a comparu Marguerite Sauvecane veuve et héritière testamentaire de feu Antoine Estienne vivant ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle a cédé à Denis Toupin ménager de Vaugines (84), son beau-frère, présent, la métairie appelée La Bonde et La Loge avec leur affar de terres, prés que ledit feu Estienne avait pris en mègerie de la comtesse de Sault pour cinq ans et quatre prises de fruits suivant acte chez Me Bernard notaire le 22/10/1608 sous les conditions suivantes. Ledit Toupin devra habiter avec sa famille à la métairie durant ledit temps, avec son bétail, y faire consommer les pâtures, employer le fumier sur les propriétés. Il confesse avoir reçu de ladite Sauvecane les six bœufs qui avaient été reçus par ledit feu Estienne de ladite dame lors de l'acte au prix où ils seront estimés et que ledit Toupin devra payer à ladite date à la fin de la mègerie. Il a aussi reçu les six vaches qui sont en mègerie, de même pour leur croît, pour ledit temps. Il a reçu 67 bêtes à laine comprenant deux béliers avec 62 agneaux en déduction de 84 bêtes à laine que ledit Estienne avait reçu de ladite dame, « en estant mort dix sept bestes l'hiver dernier », desquelles Jacques Gueidan en a reçu la moitié des peaux et laine. De plus il a reçu 36 bêtes cabrines femelles et 21 chevreaux, le tout en mègerie. La mègerie comprend aussi le grand verger du Castellas.

Etant donné que sur les terres il y a 65 saumées de guérés tant de trois raies que de deux raies, que ledit feu Estienne avait fait faire suivant la visite qui en a été faite, ladite Marguerite Sauvecane a vendu audit Toupin trois paires de bœufs, reçues à l'instant avec « trois reilhès et garniemans d'arairè » le tout avec les guérés estimés à 180 écus soit 540 livres que ledit Toupin promet de payer en quatre paies égales de 135 livres, la première le 15/08/1611 et ainsi de suite au même jour les années suivantes. Ladite Sauvecane devra prêter audit Toupin, à l'amiable, à la récolte prochaine, douze charges d'orge qu'il rendra pour moitié à la récolte suivante en un an et l'autre moitié l'année d'après sans intérêts. Ledit Toupin promet de relever ladite Sauvecane de tout ce qui concerne la mègerie auprès de ladite dame et autres. Il recevra de ladite dame neuf quintaux de foin mayenc pour reste de 50 que ladite dame avait promis audit Estienne lors de l'acte principal. Il rendra le tout à la fin. Ladite Sauvecane se réserve les semés d'orge et blés pendants aux terres de ladite mègerie. Acte fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la métairie de demoiselle Anne Sauvecane, en présence de Jean Roman fils de Marc de ce lieu et Me Antoine Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange, J Roman]

Le 12/01/1615 acte barré du consentement des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Me Antoine Darbès. [Signé : Darbon, Darbès]

Quittance pour Jean Roman fils de Marc contre Catherine Roman – f°577

Le 15/06/1609 a comparu Catherine Roman veuve de Pierre Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Roman, son frère, en qualité d'héritier testamentaire de feu Constance Meynier leur mère, la somme de 60 livres que ladite Meynier avait légué à ladite Catherine dans son testament chez Me Claude Codonneau notaire de Pertuis (84) le 15/04/1605. La somme a été reçue tant au prix d'un bœuf qu'en argent, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la métairie dudit feu Gaillard en présence de Me Antoine Ange dudit lieu et David Estienne de Saint-de-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Roman, Ange]

Apprentissage pour Jean Delacoste contre Nicolas Besson – f°578

Le 15/06/1609 a comparu Jean Delacoste fils de Guillaume, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel avec le consentement et en présence de son père, s'est mis en apprentissage auprès de Nicolas Besson, maçon de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, pour apprendre le métier de maçon

durant trois ans et demi complets à partir de ce jour. Il sera « tenu continuellement resider avec mestre et fere ses commandemantz honnestes et licittes, lequel mestre de son cousté sera tenu l'enseigner bien et deuement dudit mestier durant ledit temps, icelluy norrir, allimenter, chauser et vestir suivant sa quallité sans l'employer a autres usaiges soict sain ou gailhard et en cas que ledit Jehan tombe en malledie durant son terme, ledit Besson sera tenu le norrir et entretenir sauf qu'en apres ramplacera le temps perdu a sondit mestre et sy pour raison du presant apprentissage arrivoit quelque differant entre lesdites parties, elles seront tenues les remettre a gens du mestier au dire desquelz promettent demeurer sans contredict ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : M Rodde, Olivier]

Le 25/02/1615 acte barré en présence des parties qui se font quittance mutuelle. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Jourdan et Jean Felissian.

Promesse pour Jean Bues contre Jaumette Richier – f°580

Le 16/06/1609 a comparu Jaumette Richier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a promis à Jean Bues, dudit lieu, présent, de le relever et garantir envers les trésoriers modernes pour ce qui concerne la séquestration faite par lesdits trésoriers entre les mains dudit Bues pour le paiement des tailles de ladite Richier, laquelle promet « reduire » ses fruits [les vendre] et payer lesdites tailles. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Vincent May, de ce lieu. [Signé : L Vian]

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°580

Le 16/06/1609 a comparu le capitaine Bernard Roy en tant que consul de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu, présent, la somme de 86 livres 8 sols tant en principal qu'intérêts qu'il a été condamné à payer pour sa part envers la communauté suivant sentence de Me Fulconis commissaire député à la révision des comptes pour l'argent emprunté d'Avignon, dont Vincent May est l'exacteur, d'où quittance avec décharge envers ledit May sans préjudice pour ce denier des dépens contre Jaumet Germain séquestre député à la gagerie prise audit Vian que ce dernier promet de payer. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange de ce lieu et Jean Esteve maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : B Roy, L Vian, Ange]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre demoiselle Delphine Devoulx veuve – f°582

Le 16/06/1609 a comparu demoiselle Delphine Devoulx veuve de Me Ferdinand Bon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Garcin l'un des trésoriers modernes de ce lieu, présent, la somme de 200 livres 9 sols en compensation des tailles pour l'année 1608 d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Me François Escoffier chirurgien de ce lieu. [Signé : J Garcin, Dauphine Devoulx, L Vian]

Obligation pour Barthélémy Imbert contre Nicolas Darbon – f°582

Le 16/06/1609 a comparu Nicolas Darbon fils de feu Jean de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Barthélémy Imbert son beau-frère de ce lieu, présent, la somme de 24 livres 8 sols reçue en prêt amiable à l'instant d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et d'Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange, L Vian]

Déclaration pour le capitaine Bernard Roy contre Laurent Vian – f°583

Le 16/06/1609 a comparu Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré au capitaine Bernard Roy consul moderne de ce lieu, présent, que bien que ledit Roy ait ce

jour confessé avoir reçu de lui 85 livres par quittance chez ce notaire, ledit Roy n'a en fait rien reçu. Ledit Vian promet de le relever, indemniser et de s'acquitter envers les créanciers que la communauté choisira. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et de Jean Esteve de Saint-Martin[-de-la-Brasque, 84]. [Signé : L Vian, B Roy, Ange]

Obligation pour Jean Rey contre Catherine Roman – f°584

Le 16/06/1609 a comparu Catherine Roman veuve de Pierre Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Jean Rey, de Lourmarin (84), présent, la somme de 4 livres 2 sols en prêt amiable qu'elle promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : J Roman]

Le 17/08/1609 acte barré en présence dudit Rey qui fait quittance à ladite Roman. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Bret et Jacques Carbonnel.

Déclaration pour Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°585

Le 19/06/1609 a comparu Me Louis Jourdan comme trésorier de l'année 1608 du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel audit nom a déclaré à Mathieu Roman dudit lieu, présent, que « en ladite année six centz huit fait gaiger Jehan Roman de François dudit lieu pour sa cotte de tailhes impozée en ladite année et pour gaigerie prins tous et ungz chascun ses fruitz pour icelles tailhes continuer ses executions jusques a expeditions de gaiges, iceulx fruitz vendre a l'inquant public et apres laquelle vante icelluy Jehan Roman s'est tienne encores reliquateur de la somme de vingt quatre livres et tant de sondit pour n'avoir treuvé aulcungz autres fruitz exploitables, ainsy que s'appert en compte entre eulx arresté et pource que la verité est telle icelluy Jourdan a fait la presante audit Mathieu Roman comme secquestre desdits fruitz a la requestre de la dame de Cucuron pour s'en servir et valloir ainsy qu'il appartiendra. » D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Gourrand de La Motte-d'Aigues (84) et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Jacques Dufour contre Pierre Roman – f°586

Le 23/06/1609 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Dufour de Pertuis (84), absent, la somme de 36 livres pour l'achat de grains, reçus précédemment, et qu'il promet de rendre et payer au 15 août. Fut présent Paul Agnel, bourgeois de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vinson Mouton et Jean Bret. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Mathieu – f°587

Le 24/06/1609 a comparu Balthazar Mathieu boucher d'Apt (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 200 livres pour reste d'achat et prix de deux trentaines et deux [62] moutons, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon de Saignon (84) et Jean Bues de ce lieu. [Signé : P Agnel, B Mathyeu, J Gondon]

Le 24/08/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Mathieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Jean Reynaud. [Signé : P Agnel]

Substitution de procuration avec arrentement pour Philippe Vilhot et Sibille Taillarde femme d'Antoine Jausserand contre Antoine Turrier – f°588

Le 26/06/1609 a comparu Sibille Taillard femme d'Antoine Jausseran boulanger habitant Aix-en-Provence (13), procuratrice générale de Philippe Vilhot marchand natif de Paris (75) domicilié à Marseille (13) suivant procuration chez Me Alexandre Berardi notaire de Marseille du 08/06/1609, laquelle a arrenté à Antoine Turrier dit Gilles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un chenevier

que ledit Villot a acquis par collocation des hoirs de feu Antoine Jausseran quartier de Bédarrides confrontant chenevier d'Antoine Mallet, pour deux ans et deux prises de fruits à partir de la Saint-Michel prochaine. Ledit Turrier devra payer les tailles durant ce temps sans payer de rente « en consideration des bons offices que ladite procuratrice a dict avoir receu dudit Turrier ». Elle substitue ledit Turrier pour négocier tout le bien dudit Vilhot conformément aux mémoires qu'elle lui fournira et le nomme ainsi procureur. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Sous-arrentement pour François Charpin contre Antoine Vassal – f°590

Le 25/06/1609 a comparu François Charpin de ce lieu de La Tour-d'Aigues habitant à Montbrun (26), lequel a sous-arrenté à Me Antoine Vassal cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, le prieuré de Saint-André-du-Revest en ce lieu et Notre-Dame-de-l'Etang à Mirabeau (84) avec tous les droits, rentes, revenus, censines, lods et trézain, pouvoir de retenir par droit de prélation et en général tout ce que messire Marcel Cordonnery camérier de l'abbaye et monastère de Saint-André-les-Avignon, prieur desdits prieurés a coutume de prendre, le tout suivant acte d'arrentement fait audit Charpin chez Me Don Roquemartine notaire royal delphinal dudit Montbrun le 20/02/1608. Le tout pour trois ans et trois prises de fruits à partir des fêtes de mai dernières contre une rente annuelle de 77 écus et demi soit 232 livres 10 sols à payer à chaque Saint-Martin à partir de la prochaine. La rente est à porter à Montbrun aux dépens dudit Vassal ou à Saint-André d'Avignon. Ledit Vassal devra faire célébrer chaque année les services divins aux chapelles dudit Revest et Notre-Dame-de-l'Etang en déduction de laquelle rente, il paiera chaque année les décimes en rapportant quittances. Il devra respecter les clauses de l'acte original d'arrentement et devra en relever ledit Charpin envers le prieuré. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et messire Imbert Louis du Puget de l'ordre de Saint-Ruf. [Signé : Anthoine Vassal, F Charpin, Dupuget, L Jourdan]

Achat d'un tonneau pour Barthélémy Berard contre Jean Brigas – f°592

Le 29/06/1609 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir vendu à Barthélémy Berard de ce lieu, présent, un tonneau tenant environ 55 coupes qui se trouve dans la crotte de Christophe Boyer, pour le prix de 18 livres en déduction duquel il a confessé avoir reçu 12 livres 12 sols et pour les 5 livres 8 sols restant, ledit Berard promet de les payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit de La Forest de Cadenet (84) et Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : J Brigas, Esperyct de La Forest]

Le 11/08/1609 ledit Brigas a reçu dudit Berard ladite somme de 5 livres 8 sols, d'où quittance. [Signé : J Brigas]

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Pierre Lamonier, Siméon Comte et Guillaume Arnaud – f°593

Le 29/06/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a baillé à prix-fait à Me Pierre Lamonier habitant Aix-en-Provence, Siméon Comte et Guilhen Arnaud menuisiers de Gap (05), présents, que « lesdits prisfacteurs seront tenus bien et duement fere toute la charpanterie fors et excepté les planchiers des galleries et paviljons que lesdits prisfacteurs ne y seront aucunement tenues, de deux paviljons et les deux galleries ensamble la volliere que sera au milhieu des deux galleries tout ainsy que le modèle en a esté fait par ledit mestre Pierre Lamonier de la longueur de quarante canes ou environ pour tout lesdits paviljons, gallerie et volliere et que la charpanterie des couvertz des galleries et paviljons sera faicte de bois de sapin, tout lequel bois ledit cappitaine Pascal sera tenu leur fornir et le fere syer ainsy que les prisfacteurs seront tenus le debiter suivant la meusure et ainsy que sera de besoing, comme ledit Pascal en est obligé. Comme aussy seront lesdits prisfacteurs fere toute la charpanterie de la volliere de bois de chaine avec les grandz chassies pour y mettre le fil de richaut qu'ilz font de besoing au devant et dessus et le tout bien et duement couvrir des hais et ardoize, laquelle ardoize ledit

cappitaine Pascal leur fera tenir sur la place et icelle les prisfacteurs seront tenus couper de la grandeur des couvertz du chasteau de ce lieu, soict en ce lieu ou la ville de Berre et lequel Pascal sera tenu aussy leur fournir toute la claveson, attraictz et autres choses y necesseres. Aussy lesdits prisfacteurs seront tenus rabilher la voute de la grand gallerie joignant la chappelle du chasteau et tout ce que y sera besoing, ledit Pascal leur fournira. Et ce moienant le pris et some de douze centz livres paiables lhors qu'ilz accoumanceront la besougne trois centz livres et le demurant en faisans et la besougne achevée, auquel prisfaict iceulx prisfacteurs seront tenus y travailler avec six hommes continuellement et y accumanceront au premier jour du mois d'aoust prochain et ledit prisfaict feront et parferont entre icy et la fin du mois de febvrier prochain a peine de tous despans et intestz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Paul Agnel bourgeois et Pierre Chais menuisier. [Signé : Pascal, Pierre Lamonomie, P Chais, P Agnel]

Rapport de collocation pour Marie Pascal de La Motte-d'Aigues contre Jean Bouchard dudit lieu – f°595

Le 22/04/1609 Antoine Auman baile de La Motte-d'Aigues (84) en exécution des lettres de collocation données à Aix-en-Provence (13) par les soumissions du 10/04/1609 obtenues par Marie Pascal de La Motte-d'Aigues sous peine de 100 livres appliquée à Antoine Mallan et Antoine Arnoulx estimateurs dudit lieu « attendu que les modernes sont suspects » [les estimateurs modernes, ceux de l'année en cours] doivent se rendre ce jour à une propriété prise en gagerie de Jean Bouchard pour en faire l'estimation et colloquer l'impétrante pour les sommes contenues aux lettres ainsi que pour le droit de lods et trézain et dépens exécutifs.

Ledit jour les estimateurs et le baile ont pris pour expert Me Pascal Estienne arpenteur et sont allés aux propriétés prises en gagerie à La Motte-d'Aigues où fut présent ledit débiteur. Ils sont allés sur une terre quartier des Espiers confrontant terre de Daniel Bouchard, terre de Jean et Isaac Bouchard frères, de onze cosses au dextre estimée à 28 florins ; une terre à La Comte d'Ampouce confrontant terre de Barthélémy Gouirand et terre de Pierre Estalliard, de quatre émines au dextre, estimée à 30 florins et demi ; une terre quartier des Espiers confrontant terre d'Antoine Vespier, terre de Jean Jourdan et le chemin, d'une émine sept cosses, estimée à 40 florins ; un pré quartier de La Ginestière qui appartenait à la communauté, confrontant pré de Peiron Felissian et pré d'Antoinette Passet, d'une émine six cosses, estimé à 45 florins ; une vigne disrupte quartier de La Genestière confrontant vigne de David Bret, vigne de Guillaume Nicolas de 200 souches y ayant, dedans, trois pieds d'oliviers, estimée à 9 florins 5 sols 2 deniers, soit au total 152 florins 11 sols 2 deniers, réduite en 91 livres 15 sols 2 deniers. L'impétrante est colloquée sur ces biens, sachant que le débiteur lui devait 75 livres 16 sols suivant les lettres, plus 3 livres de dépens exécutifs, 13 livres 2 sols 2 deniers pour le droit de lods et trézain soit au total 91 livres 15 sols 2 deniers. Comme les trois coins de terre sont semés, ladite Pascal recevra la rente de celles-ci de 3 livres pour cette année que ledit Bouchard débiteur lui paiera maintenant.

Obligation pour Vincent Mille contre Pierre Roman – f°598

Le 03/07/1609 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Vincent Mille boulanger de Pertuis (84), absent, la somme de 45 livres, reçue en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août. Furent présents noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) qui se sont portés pleiges. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Meoilhon, J Gondon]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roman – f°599

Le 03/07/1609 a comparu Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 66 livres ainsi que quatre charges et demi de conségal et deux charges de blé annone, le tout reçu ces jours passés pour « subvenir a sa moisson et de laquelle somme en sera prescompté ce que ledit

Agnel doit pour sa part audit Roman pour la facture de ladite moisson suivant leur acte » reçu chez ce notaire, et le restant, avec le prix du blé à raison de 12 livres le conségal et 15 livres le blé annone, ledit Roman promet de le payer au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Billard]

Cession pour Paul Agnel contre Pierre Roman – f°600

Le 03/07/1609 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cinq charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, à prendre de Philippe Silvestre et ses frères, de Peypin-d'Aigues (84) à payer au 15 août suivant une cédula retirée par ledit Agnel datée du 24/05/1609. Cette cession est faite pour s'acquitter de semblable quantité de grains qu'il lui doit. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Billard]

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Balthazar Billard – f°601

Le 03/07/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier, consuls modernes de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont arrenté à Balthazar Billard de ce lieu, présent, la tasque du septain due à la communauté par Honoré Chansaud et les hoirs d'Antoine Roman pour cette année seulement pour le prix de huit charges et six panaulx moitié blé moitié conségal, mesure courante, à payer d'ici la fin du mois d'août. Cet arrentement a été délivré audit Billard à l'encan public dimanche dernier 29/06/1609 comme le plus offrant. De plus ledit Billard devra recevoir la rente due à la communauté par les hoirs dudit Roman à la présente récolte qui est de seize panaulx et demi de blé annone et l'expédier auxdits consuls. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en « presance que dessus ».

Obligation pour Paul Agnel contre Auban Rebouillon – f°603

Le 04/07/1609 a comparu Antoine Rebouillon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, 8 livres 8 sols en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Candolle et messire Jean Brocard prêtre. [Signé : P Agnel]

Le 31/10/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Rebouillon. Fait et publié en ce lieu en présence de François Icard et Jean Bret. [Signé : P Agnel]

Achat pour Balthazar Ferrier contre Pons Verne – f°603

Le 04/07/1609 a comparu Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Balthazar Ferrier de ce lieu, présent, une terre en ce lieu quartier de l'Escaralhou de douze émines au dextre confrontant terre de Jean Sauvecane, la rivière de l'Eze, terre de l'acheteur. La vente est faite pour le prix de 27 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Verne, en présence de Jacques Monier et Vincent May de ce lieu. [Signé : P Verne, J Monier, V May]

Le 04/07/1609 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant dudit Ferrier 2 livres 14 sols pour le droit de lods et trézain de ladite acquisition, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Sommission avec quittance pour Jacques Carbonnel contre Jacques Deshumeaux de Forcalquier – f°606

Comme le 04/06/1609 Jacques Deshumeaux habitant de Forcalquier (04) a fait gager Jacques Carbonnel habitant de La Tour-d'Aigues comme un des obligés pour la communauté de Vitrolles-en-Luberon (84), et le même jour reconnaissant que ledit Carbonnel n'est pas tenu de payer les dettes de ladite communauté a déchargé le séquestre des gageries avec promesse privée, écrite et signée par Louis Aujouin de Pertuis (84) et signée par ledit Deshumeaux pour décharger ledit

Carbonnel moyennant 12 livres 16 sols payées par ledit Carbonnel. « au prejudice de laquelle » ce jour 04/07/1609 « icelluy Deshumeaux a faict gaiger ledit Carbonnel en ses meubles et fruictz a son grand prejudice, dommaige et interestz ».

A cause de ceci, ledit Carbonnel a sommé ledit Desjumeaux « vous desister de telles executions et luy fere relaxer ladite gaigerie suivant ladite promesse qu'il vous exhibe instamment, aultrement a faulte de ce fere a protesté contre de vous de tous despans, doumaiges et interestz et de se prouvoir ainsy comme et pardevant qu'il appartiendra ». D'où acte.

Le 04/07/1609 dans l'après-midi, ladite sommation a été intimée audit Deshumeaux, présent, à qui le notaire a lu ladite promesse de départ. Il a demandé copie de la sommation pour y répondre. D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le logis du cheval vert, en présence de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13) et Martin Bandolly sergent royal de Forcalquier (04). « Lequel Deshumeaux ne s'est voulu signer ».

Le 04/07/1609, a comparu ledit Jacques Deshumeaux, lequel a consenti que la gagerie prise audit Carbonnel lui soit expédiée et ce dernier confesse l'avoir reçue d'où quittance suivant ladite promesse.

Teneur de la promesse :

« Presant nous soubzsignés, mestre Jacques Deshumeaux habitant a la ville de Forcalquier a confessé avoir heu et receu des consulz et communauté du lieu de Vitrolles du Lebron et par les mains et propre argent de Jacques Carbonnel originere dudit lieu, demeurant au present lieu de La Tour d'Aigues, la somme de douze livres seze sols et ce en deduction et a bon compte de plus de somme que ladite communauté du lieu de Vitrolles doibt audit Deshumeaux, payant icelluy Carbonnel comme constraint et obligé pour ladite communauté de laquelle somme de douze livres seze solz ledit Deshumeaux en a quitté ladite communauté a bon compte comme dit est et moienant laquelle somme a consanti au relaxement de la gaigerie prinse audit Carbonnel ce jourdhuy et en a quitté et deschargé le secquestre, neanlmoins s'est desparti et despart de l'obligation passée par ledit Carbonnel en faveur de ladite communauté par acte prins et receu par mestre Raspaud notere de Sereste le second mars mil six cens et trois en ce qu'est sullement ledit Carbonnel et promet suivant icelle ne jamais trouble et molestre icelluy a peine de tous despans, dommaiges et interestz sauf a luy continuer sur les autres particuliers obligés ausquelz n'entend prejudicier ». Fait à La Tour-d'Aigues le 04/06/1609.

Déclaration pour Antoine Pourchier contre Honoré Pascal – f°608

Le 06/07/1609 a comparu Honoré Pascal sergent ordinaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Antoine Pourchier, hôte de ce lieu, absent, Marie Estienne sa femme présente, que la vérité est telle « que fait environ vingt huit jours Jehan Silve, sergent royal de Pertuis, a la requestre de Jacques Deshumeaux de Forcalquier print des mains de ladite Estienne deux bestes asevines, secquestrés audit Pourchier et icelles ledit Pascal par commandement dudit Silve les conduisit jusques a la place publicque d'illec où icelluy Pascal cria une grand espace de temps qu'il voudroit achepter ledit bestail avec leur bast, lesquelles crieé reitera plusieurs fois ladite place et par tous les carreffours dudit lieu accoustumés sans que personne les encherit et feust supercedé a la vante d'icelles et a pres ledit Silve fait remettre ledit bestail a l'estable dudit Pourchier conduittes par icelluy Pascal et ce que dessus ledit Pascal a affirmé moiennant le serment qu'il a presté entre les mains de moidit notaire disant contenir verité ». D'où acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, C Darbon]

Procuration pour Raymond Plantard de La Tour-d'Aigues – f°609

Le 07/07/1609 a comparu Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Claudette Jacquet sa femme, présente, pour recouvrer de Me Charles Chanut procureur en la cour tous les papiers dudit Plantard et lui passer quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Plantard, en présence de Melchion Valete et Salomon Jourdan de ce lieu.

Cession pour Jean Darbon contre Georges et Honoré Thurin, père et fils – f°610

Le 07/07/1609 ont comparu Georges et Honoré Thurin, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en paiement de 36 livres qu'ils doivent à Jean Darbon fils de feu Jean de ce lieu, présent, lui ont cédé quatre charges de blé annone à prendre d'Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84) pour rente qu'il leur doit, paie à échoir le 15 août suivant acte chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, en « presance que dessus ». [Signé : G Thurin, H Thurin]

Achat pour Antoine Criquet contre Claude Favier – f°611

Le 12/07/1609 a comparu Claude Favier couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Criquet, berger de ce lieu, présent, un coin de terre « sive graniere » en ce lieu quartier de La Buissière d'environ huit cosses de terre au dextre confrontant terre de Me Claude Darbon fils de François, la rivière de l'Eze et ladite Buissière. La vente est faite pour le prix de 6 livres, payable 3 livres au 15 août et 3 livres à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 31/07/1610 ledit Favier a confessé avoir été payé par ledit Criquet, absent, des 3 livres restantes, d'où quittance, les autres ayant été payées. Fait et publié en ce lieu en présence de François Velixandre et Martin Bandolly. [Signé : Bandolly]

Cession pour André Eyriès contre Jean Gouirand – f°613

Le 16/07/1609 a comparu Jean Gouirand, fils et hoir pour moitié de feu Me Jean Gouirand baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a cédé à André Eyriès, maréchal à forge de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 21 livres 12 sols de principal à prendre d'Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84) qu'il doit audit feu Jean Gouirand son père par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de La Tour-d'Aigues du 07/05/1583 pour l'achat d'un bœuf, ainsi que les intérêts avec cession d'actions. Cette cession est faite contre la somme de 43 livres 4 sols que ledit Gouirand doit pour prêt en diverses fois suivant leur compte arrêté entre eux, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Jean Giran, Tamisier, H Darbon]

Accord pour Bertrand Coussin contre Georges et Honoré Thurin, père et fils – f°615

Le 17/07/1609 comme feu Me Jean Coussin vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues a obtenu sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) contre Georges Thurin dudit lieu, par laquelle ledit Thurin a été condamné à lui payer certaines sommes, pour lesquelles en 1603 ledit Coussin s'est fait colloquer sur une terre et pré en ce lieu quartier de Badareau de cinq émines huit cosses pour la terre, et quatre émines six cosses pour le pré, le tout limitrophe confrontant pré et vigne d'Honoré Thurin, terre de Joseph Emin et le chemin de Pertuis. Ledit Thurin ainsi que Michel et Honoré ses enfants, a fait appel devant la cour de parlement de ce pays où la cause est toujours pendante.

Ont comparu Bertrand Coussin fils et hoir avec inventaire dudit feu Me Jean, d'une part, et lesdits Georges et Honoré Thurin, père et fils, ledit fils émancipé, lesquels pour mettre fin au procès ont trouvé un accord. Lesdits Thurin déclaré ledit appel nul et renoncent au procès et reconnaissent la collocation. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-ne-Provence et Me Elzias Olivier chirurgien de Pertuis (84). [Signé : Coussin, G Thurin, H Thurin, Elzias Olivier, C Darbon]

Donation faite par Jean Gueidan en faveur de Marguerite sa fille – f°617

Le 19/07/1609 étant donné que Jean Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, est au lit malade, « recougnissant le bon service qu'il a heu tant en sa santé que infirmité » de Marguerite sa fille, désirant la récompenser, « pour estre sadite filhe a marier », ledit Gueidan, assisté du capitaine Bernard Roy et de [blanc dans l'acte] consuls modernes de ce lieu, a déclaré donner à sa fille en

plus de ce qu'elle peut prétendre sur son héritage, une dette qui lui est due par le baron d'Ansouis tant pour le principal que pour les dommages, intérêts et dépens, que ledit baron a été condamné à lui verser par arrêt de la cour de parlement de ce pays. En plus, il lui donne tous les meubles et ustensiles de maison qu'il a actuellement. Acte fait et publié [l'acte s'arrête ici]

« Sans que le presant soit sorty a effect d'aultant que en escrivant ledit Gueidan a perdu la parolle et moiennant ce me suis retiré, barré ledit acte et suivant les in...t. [mot abrégé] a moy faicte de l'autorité des officiers d'illec ay extret le presant prout jacet a Barthelemy Gueidan ce dernier janvier mil six cens trente un »

Le 21/01/1662 « en suicte et l'injonction a moy faicte de l'autorité des officiers de La Tour d'Aigues ay donné extraitct a Elzias Gueidan »

Compromis entre Antoine Jausseran et Philippe Vilhot d'une part et Helion Jausseran – f°619

Le 21/07/1609 comme un procès s'annonce entre Philippe Vilhot marchand habitant Aix-en-Provence (13) comme demandeur à la restitution des fruits de biens qu'il a à La Bastidonne (84) sur lesquels il s'est fait colloquer, et Helion Jausseran de La Bastidonne, défendeur « presuppozant avoir payé de debtes ausquelz lesdits biens sont subjects que souloient appartenir a feu Anthoine Jausseran d'alhieurs les tailhes et censes par luy aussy païées. »

Ont comparu Sibille Taillard femme d'autre Antoine Jausseran, fils et hoirs pour le tiers dudit feu Antoine, procuratrice dudit Philippe Vilhot, suivant procuration chez Me Berrardy notaire de Marseille le 08/06/1609, et Helion Jausseran lesquels s'en remettent à l'arbitrage de Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence et Jean Just écuyer de Marseille, nommés pour trouver un compromis et à qui les parties remettront leurs parcelles et documents dans huit jours et les arbitres prendront leur décision d'ici le 15 août. Les parties se soumettront à leur décision sous peine d'une amende de 30 livres moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Jauceran, M Rodde, Charles Jourdan]

Caution prêtée par Antoine Pourchier contre Jacques des Humeaux de Forcalquier – f°621

Le 21/07/1609 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel suivante les lettres qu'il a obtenues de la chambre de l'édit de la cour de parlement du Dauphiné à Grenoble (38), reçues par le notaire, en date du 14/07/1609, disant que si ledit Pourchier donne une caution suffisante à la gagerie qui lui a été prise à la requête de Jacques Deshumeaux de Forcalquier (04), il sera relaxé de cette dernière. Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, se porte caution et pleige pour lui pour la restitution des meubles pris en gagerie audit Pourchier, séquestrés entre les mains de François Blanc de ce lieu suivant les exploits. Ledit Pourchier s'engage à relever ledit Jourdan. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, V May, Charles Jourdan]

Procuracion pour Antoine Pourchier – f°622

Le 21/07/1609 a comparu Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Chabont procureur au parlement de Grenoble (38) et tous les autres, absents, pour se présenter devant ladite cour et en la chambre de l'édit comme demandeur en requête contre Jacques des Humeaux de Forcalquier (04) défendeur et assigné, et faire toutes les poursuites que ledit Me Chabont avisera. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Vincent May de ce lieu. [Signé : L Jourdan, V May]

Quittance pour François et Etienne Fabre, frères contre Pierre Lamonier – f°623

Le 21/07/1609 a comparu Anne Aulagnier femme de Me Pierre Laumonier menuisier résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu d'Etienne et François Fabre, frères, de ce lieu, ledit François présent, la somme de 7 livres 16 sols pour toutes les factures que ledit

Laumonier a faites sur les biens des hoirs d'Elzias Franc que Reynaude Olivier, mère desdits Fabre a sous-arrenté audit Laumonier par acte chez ce notaire cette année. Ladite Aulaignier, audit nom, se départ de l'acte de sous-arrentement et les parties renoncent au procès intenté tant devant les officiers de ce lieu que devant le lieutenant général sans préjudice audit Laumonier de recouvrer de ladite Ollivier 3 livres pour l'avance faite pour ledit sous-arrentement. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Maurin et Louis Jourdan. [Signé : Anne Aulagniere, Jehan Morin, L Jourdan]

Cession pour Claude Ferrier contre Me Louis Jourdan – f°625

Le 21/07/1609 a comparu Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme exacteur de la communauté de ce lieu pour exiger 4 livres de chacun des réfugiés au château seigneurial de ce lieu lors de la prise de ce lieu, lequel audit nom a cédé à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, la charge de ladite exaction représentant 141 personnes à raison de 4 livres par personne suivant le rôle qu'il lui a expédié, signé par le notaire en tant que greffier de la communauté, et que ledit Jourdan devra faire durant le temps établi par la délibération du conseil de ce lieu aux gages et salaires établis par le conseil. Ledit Jourdan devra en relever ledit Ferrier et faire les paiements aux consuls. Fut présent Me Claude Darbon praticien de ce lieu, lequel avec le notaire, se sont portés tous deux pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Baffier de Pertuis (84) et Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier, Darbon, L Jourdan, Baffier, L Vian]

Procuration pour David Sauvan – f°626

Le 23/07/1609 a comparu David Sauvan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Pierre Sauvan son père, présent, pour se présenter devant le lieutenant général au siège d'Aix-ne-Provence (13) et « jurer en lieu du constituant comme fait long temps qu'il est debtenu de malledie d'une fievre continue, ne bougeant de la maison de sondit pere et lict et autrement fere dire et procurer en ce que dict est en deppend tout ainsy que ledit constituant feroit sy presant. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Me Pierre Sauvan « causant la maledie de sondit fil zestant couché au lict », en présence de messire Imbert Louis Dupuget prêtre et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : P Sauvan, Dupuget, H Darbon]

Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Elzias Farlan – f°627

Le 23/07/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels audit nom ont loué Elzias Ferland, travailleur de ce lieu, présent, pour garder tous les pourceaux des manants et habitants de ce lieu pour un an à partir de ce jour. Il « sera tenu tenir a la manade ung verrat bon et suffizant durant ledit temps et pour chascune beste, chascun sera tenu paier audit Ferland huit cosses moitié bled moitié consegail, la moitié a l'entrée et l'autre moitié a la fin du terme sans contredict et ne sera permis a aulcung autre dudit lieu tenir manades fors qu'ilz soient siens sans abus et chascun sera tenu remettre a icelle manade leur pourceaux et au temps que la communaulté aura et vouldra mander ledit bestail a l'aglandaige, ledit Ferland sera tenu y aller et conduire tel bestail avec ung homme et pour chascune beste luy sera payé deux liardz advant que partir, lequel bestail sera marqué de la marque de la communaulté et sy durant ledit temps y arrivoit descauche, ledit Ferland sera tenu rapporter les enseignes et moiennant ce deschargé. A esté dict que ledit Ferland ne pourra fere deppaistre ledit bestail aux proprietés deffansibles comme sont vignes, predz, jardins et chenepviers, en ce cas tumberoit aux peines maunicipalles de la communaulté et pour les autres proprietés ne pourra piera aulcunes denontiations ains sullemant l'extime. A esté dict que pour regard des menagers qui ont manades seornt tenus paier audit Ferland chascun le droict d'une beste comme est de l'entienne coustume et ceulx qui mettront de pourceaux a ladite manade paieront temps pour temps a la quallité des autres et chasque matinée ledit Ferland sera tenu fere conduire ledit bestail et les appeler comme de coustume, et illec presant Georges Ferland fils dudit Elsias qui s'est pour luy randu plege, caution et principal paieur pour raison du contenu au presant acte. » Fait et publié en ce lieu,

chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : L Vian, Coussin, L Jourdan]

Accord pour Jacques Nicolas contre Pierre Nicolas – f°629

Le 25/07/1609 comme un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, entre Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84) demandeur pour la désamputation des pièces et semés pendant dans celles-ci lui appartenant, contre Pierre Nicolas de Céreste (04) défendeur mais aussi demandeur en voie de fait pour avoir semé lesdits blés ; ce procès est toujours pendant et indécis.

Ont comparu lesdits Jacques Nicolas et Pierre Nicolas, lesquels souhaitant arrêter le procès se sont accordés. Ledit Pierre Nicolas cède audit Jacques Nicolas les semés. Ledit Pierre Nicolas se réserve le droit de recouvrer et actionner Michel et Pierre Nicolas, frères, de qui il tient à rente les biens concernés. Pour les dépens et frais faits par ledit Pierre Nicolas, chacun paiera la moitié. Les parties renoncent au procès. Ledit Jacques Nicolas devra payer à Claude Mouret séquestre des semés les factures qu'il a faite ; ledit Mouret a été déchargé de son rôle de séquestre. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Toussaint Sauvecane, de ce lieu. [Signé : J Nicollas, Ange, T Sauvecane]

Quittance pour les hoirs d'Antoine Etienne contre demoiselle Anne Sauvecane – f°631

Le 27/07/1609 a comparu demoiselle Anne Sauvecane veuve du capitaine Claude Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu des hoirs d'Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et des mains de Marguerite Sauvecane veuve et héritière de ce lieu, absente, treize charges moitié blé moitié conségal pour la rente d'une bastide, paie échue à la Sainte-Magdeleine dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence « que dessus ». [Signé : Anne de Sauvecane]

Obligation pour Jean Maurin contre François Fabry – f°632

Le 27/07/1609 a comparu François Fabry de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Maurin marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'un âne poil blanc, reçu avec son bât et cordage d'où quittance, et qu'il promet de payer moitié à la Saint-Michel et l'autre moitié à la Sainte-Magdeleine suivante. Il lui a remis le chenevé d'un chenevier au Collombier pour cette année seulement, la rente duquel ledit Fabry sera tenu de payer et en « rellever ledit Morin, fors que ledit Morin luy randre seze cosses de grains ». Il hypothèque l'âne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Danjou et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : Jehan Maurin, J Danjou]

Le 09/09/1610 acte barré en présence dudit Morin qui confesse avoir été payé par ledit Fabry, d'où quittance. [Signé : Jehan Maurin]

Quittance pour capitaine Etienne Pascal contre Antoine Decanis d'Aix – f°633

Le 29/07/1609 a comparu Antoine Decanis hôte d'Aix-en-Provence (13), cessionnaire de Rostan Raphaelis bourgeois de Draguignan (83) suivant acte chez Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence du 01/06/1609, lequel a confessé avoir reçu du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence, absent, Anne Aubert sa femme présente, et des mains et propre argent de Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 41 livres 3 sols provenant de la vente de certain bétail désigné aux exploits de délivrance faits audit Agnel comme plus offrant et ce pour principal, intérêts et dépens, ayant remis toutes les procédures audit Agnel pour sa future cautelle. Ledit Decanis rétrocède audit capitaine Pascal toutes les actions qu'il a audit nom contre Jean Baptiste Burle d'Aix-en-Provence débiteur pour la moitié de ladite somme de 41 livres 3 sols. D'où quittance et décharge de Georges Constans, séquestre du bétail. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Courenc sergent royal et Jean Bressier de ce lieu. [Signé : Anthoni Decanis, P Agnel]

Testament pour Jean Jourdan ménager de Cabrières-d'Aigues – f°635

Le 01/08/1609 testament de Jean Jourdan, ménager de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84) fils des feus Guillaume et Françoise Royère, dudit lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de Saint-Jean-de-Robians en ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs « en la forme de ceulx de la religion » [protestante].

Il lègue une charge de blé annone pour la convertir en pain et la distribuer aux pauvres dudit lieu pour le jour de son enterrement par David Roux et Jean Bouchard de ce lieu.

Il lègue à Marie Jourdan femme de Daniel Magnan, sa sœur, la somme de 60 livres sous forme de quatre paies égales de 12 livres, la première un an après son décès puis d'an en an.

Il lègue à Isabeau Magnan, sa femme, une pension annuelle de 3 charges de blé annone, mesure courante, sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité à expédier à chaque 15 août. Si elle se remarie ou meurt, ladite pension sera éteinte. Ses héritiers devront payer à sa femme toute la dot qu'elle a reçu et qui a été reconnu ainsi que l'augment qu'il lui avait donné dans leur contrat de mariage et ce, un an après son décès.

Il lègue à Françoise et Marie Jourdan, ses filles et de ladite Isabeau Magnan, la somme de 350 écus à 3 livres pièces, soit 1050 livres chacune à payer à leur mariage de cette manière : le jour du mariage 300 livres, 300 livres un an après et le reste en deux paies égales de 225 livres avec des intérêts au denier seize. D'ici leur mariage, le testateur leur lègue une pension annuelle de trois charges de blé annone chacune, ainsi que deux brocs d'huile, la jouissant d'une maison de haut en bas en ce lieu confrontant maison de Magdeleine Roux, une vigne en ce lieu quartier de Gres dite de Sause d'environ trois hommes confrontant vigne de Louis Ripert, avec un coin de chenevier acquis de Pierre Franchesquin à la Rougettière d'environ quatre pognadières confrontant chenevier de Grégoire Meilheuret ; le tout jusqu'à leur mariage. En plus, il leur lègue la somme de 15 livres par ans pour les deux ensemble, la jouissance d'un tonneau d'environ 30 coupes et encores une robe, une chausse de soulier [« une chausse solliers »] à chacune par an sauf la robe qui sera tous les deux ans. Il leur lègue aussi un lit garni de paille, couverte, traversier et linceuls, quatre autres linceuls, une houle de fer tenant huit écuelles, deux plats, deux assiettes et deux écuelles d'étain, un pot d'étain, deux nappes et un sarten. Si une de ses filles meurent sans enfant légitime, il lui substitue la survivante et si les deux meurent sans enfant légitime, il leur substitue à parts égales ses héritiers ci-après nommés. Si l'une des filles meurt dans ces conditions, il veut que la pension aille à l'autre fille. Ses filles seront entretenues par sa femme jusqu'à leur mariage. Il veut que sa femme soit vêtue, chaussée durant tout le temps où elle sera veuve d'une robe et d'un aubergeon tous les deux ans et de chausse et souliers tous les ans.

Il lègue au posthume qui est dans le ventre de sa femme, si c'est un garçon 900 livres et si c'est une fille 800 livres et dans ce cas, le legs fait aux autres filles sera réduit à semblable somme chacune.

Il nomme pour héritiers universels Pierre et Daniel Jourdan, ses frères, tous deux à parts égales. Si l'un vient à mourir sans enfant légitime, il lui substitue l'autre. Il nomme pour gadiateurs lesdits David Roux et Jean Bouchard. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison d'habitation [sans précision, mais on suppose du testateur] en présence de Paul Agnel bourgeois, Me Pons May chirurgien, Jean Garcin de La Tour-d'Aigues, Me Pascal Estienne d'Ansouis (84), Me Jean Monestier notaire de Lourmarin (84), Me Pierre Vilhot de Gordes (84) et Pierre Arnoulx dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : P May, Vilhot, P Agnel, J Garcin, Monestier, Pascal Estienne]

Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin trésoriers contre Me Jean Ange – f°642

Le 03/08/1609 a comparu Me Jean Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers modernes de ce lieu, présents, la somme de 85 livres 18 sols suivant leur état de cette année, somme reçue, 58 livres 4 sols en compensation de sa taille de l'année 1608 et les 27 livres 14 sols restantes en déduction de la taille de cette année. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Ambroise Habelly et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Ange, P May, J Garcin]

Obligation pour François Bignan contre Pierre Bret – f°642

Le 04/08/1609 a comparu Pierre Bret fils de François de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Bignan de Céreste (04), présent, la somme de 46 livres et demi pour achat de « certain bestail » à laine, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 24 livres à Noël et le reste au 15 août suivant. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Nicolas et Pierre Nicolas de Céreste. [Signé : J Nicollas]

Le 20/09/1610 acte barré en présence dudit Bignan qui confesse avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre et Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues. [Signé : V May]

Cession pour François Velixandre contre Marguerite Madon – f°643

Le 07/08/1609 a comparu Marguerite Madon femme de Pierre Thome de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle en paiement d'une charge de blé annone qu'elle doit à François Velixandre de ce lieu, absent, en prêt, sans acte, a cédé une charge de blé à prendre de Mathieu Manuel de Grambois (84), son fermier en déduction de la paie de la présente année pour la métairie qu'il tient en ferme d'elle suivant acte reçu chez Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84). Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Promesse pour Pierre Bret contre Jean Roman fils de Marc – f°644

Le 08/08/1609 comme Georges de Bolliers, de Vaugines (84), a fait gager Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), un des obligés pour la communauté dudit lieu, lui ayant pris tous les grains qu'il a pendant dans son aire à Font Jallouze à Peypin-d'Aigues (84) ainsi que tous ses autres fruits, avec pour séquestre Pierre Bret fils de François dudit Peypin-d'Aigues.

A comparu ledit Jean Roman, lequel a déclaré audit Bret, présent, que malgré la séquestration il a en son pouvoir tous lesdits grains et fruits et promet de l'en relever envers ledit de Bolliers, quittant ledit Bret de tout. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : J Roman, Darbon]

Obligation pour François Velixandre contre Me Antoine Courenc – f°645

Le 10/08/1609 a comparu Antoine Courenc sergent royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, la somme de 39 livres pour l'achat d'une tîne de chêne dûment pléchée, qu'il a à l'instance de plain-pied de la maison qu'il a acquise de Jean Brigas, ledit Velixandre se la réservant pour en jouir durant la présente récolte jusqu'au 10 octobre. Ledit Courenc promet de payer ladite somme à la Saint-Michel prochaine en un an. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Georges Meysonnier de ce lieu. [Signé : Courenc, L Alard]

Le 21/09/1612 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Courenc. Fait en présence de Georges Meysonnier et Poncet Sarnet.

Compromis pour Paul Agnel contre Bertrand Coussin – f°646

Le 12/08/1609 comme un procès est pendant devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Bertrand Coussin fils et hoir par inventaire de feu Jean de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeur en requête et nomination d'experts pour faire ses comptes pour les fruits de la métairie dont il est question, et Paul Agnel bourgeois de ce lieu, défendeur et également demandeur pour le paiement de dommages et intérêts pour la non-jouissance d'une terre de ladite métairie, le procès est toujours pendant et indéci.

Ont comparu lesdits Coussin et Agnel qui souhaitent mettre fin au procès et passent par l'arbitrage de Jacques Gondon nommé par ledit Agnel et Me Jean Guillaume Sauvecane nommé par ledit Coussin, ainsi que Jacque Monier pour tierce personne, suivant les parties. Elles remettront leurs

parcelles et titres dans huit jours et les arbitres procéderont à la liquidation de la non-jouissance et au compte des fruits perçus par ledit Agnel et soustrairont au total les sommes qui lui sont dues dans son contrat et en feront rapport devant le notaire huit jours après. Les parties devront respecter leur décision sous peine de 25 livres d'amende moitié au roi, moitié à l'autre partie, sans préjudice audit Agnel de ses dépens faits devant le lieutenant, de même pour ledit Coussin. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Garnaud et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : P Agnel, Coussin, Garnaud, N Olivier]

Testament pour François Meyssonier – f°648

Le 13/08/1609 testament de François Meyssonier travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jean et Catherine Molinet, de ce lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église ou au cimetière de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église et que son enterrement soit fait à la discrétion de Françoise Gabriel sa femme aux dépens de ses héritiers.

Il lègue à Marguerite et Claudette Meyssonier ses filles et de ladite Gabriel, à chacune la somme de 120 livres lorsqu'elles se marieront, chacune, à savoir 30 livres le jour du mariage et le reste par paies annuelles de 15 livres à la date du mariage en un an et ainsi de suite.

Il lègue à Honorade Meyssonier, son autre fille, femme de Jean Laugier, de ce lieu, 5 sols d'autant qu'elle a reçu toute sa dot.

Le testateur, se souvenant avoir reçu de ladite Françoise Gabriel sa femme plusieurs meubles et droits qu'elle a obtenu suite à la mort de Jean Louis et de Jean Gabriel, ses frères, sans avoir fait de reconnaissance et ne voulant pas la léser, il lui lègue tous les meubles de sa maison, les fruits pendants de l'année ainsi que tout le bétail. Le tout est en plus des sommes qu'elle aura le droit de prendre sur son bien. De plus, il lui lègue les fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant tant qu'elle restera veuve, à condition qu'elle paie les tailles et censes, sans qu'elle ait à rendre de compte. Il nomme pour héritiers universels Honoré et Henry Meyssonier ses fils et de ladite Gabriel, à parts égales. Si l'un d'eux meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre, et si les deux meurent, il substitue Marguerite et Claudette ses filles à parts égales. Comme ses enfants sont mineurs, il nomme sa femme tutrice sans qu'elle ait à faire d'inventaire, ni rendre de compter ni prêter le reliquat. Elle devra cependant entretenir lesdits enfants, garçons et filles, qui devront travailler pour la famille et rester l'autorité de leur dite mère. Comme le testateur a des dettes, il donne tout pouvoir à sa femme de vendre des biens pour le paiement de ces dettes, suivant liquidation par des amis communs. Il nomme pour gadiateur Barthélémy Volonne. Acte fait et publié en ce lieu, dans la fugaigne de la maison du testateur en présence de François Velixandre, Michel Chivalier boulanger, Barthélémy Icard, Pierre Sauvan, Jean Brigas, Jaume Dracq et Mathieu Hupais, de ce lieu. [Signé : B Icard, Brigas, Mathieu Hupais]

Quittance pour Me Pons May contre Bernard Olivier – f°654

Le 13/08/1609 a comparu Bernard Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, d'une part la somme de 96 livres pour la rente de quatre ans en argent, et trois charges moitié blé moitié conségal pour la rente de trois années que ledit May doit suivant acte chez ce notaire du 13/07/1605 bien que le terme pour l'argent n'ait pas encore échu. Le paiement a été fait en plusieurs fois tant audit Olivier qu'à Barthélémy Icard et Antoine Ange pour tous les arrérages de tailles jusqu'à celle de cette année incluse dont ledit May en est l'exacteur ainsi que de l'année dernières, et des cosses due audit Ange pour les années 1607 et 1608, incluant les cosses de Barthélémy Olivier son frère et encore 13 livres 4 sols payées par ledit May à Antoine Motte marchand de Pertuis somme qui lui était due par ledit Bernard, dont il a retiré les quittances. D'où quittance incluant quittance pour le blé de 1610. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Valette et Valentin Clement de ce lieu. [Signé : Olivier, P May]

Quittance pour Me Jean Chabert contre Pierre Barraye – f°655

Le 14/08/1609 a comparu Pierre Barraye serrurier de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de Jean Chabert de ladite ville, absent, Jeanne Peire sa femme présente, la somme de 3 livres 8 sols tant pour reste du principal que pour les dépens que ledit Chabert lui doit suivant obligation reçue chez Me Magnan notaire de Manosque du 28/06/1608, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian et Martin Monier de ce lieu. [Signé : Pierre Barrye]

Quittance pour Jacques Gondon contre Claude Queyrel – f°656

Le 14/08/1609 a comparu Claude Queyrel de La Bastidonne (84), lequel tant pour lui que pour Catherine sa sœur qui devra ratifier cet acte dans huit jours, a confessé avoir reçu de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), présent, la somme de 45 livres et demi en déduction de plus de somme déposée audit Gondon par ladite Catherine suivant acte reçu chez notaire le 09/09/1608, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Vinson Mouton de ce lieu. [Signé : J Gondon, L Jourdan]

Mariage entre André Heretier de La Tour-d'Aigues et Anne Panet de Montjustin – f°657

Le 16/08/1609 contrat de mariage entre André Heretier de ce lieu de La Tour-d'Aigues fils de feu Martin et de vivante Jeanne Rougier, de ce lieu, et Anne Panet du lieu de Montjustin (04) fille de Claude et de Magdeleine Villamus dudit lieu. L'époux est assisté par sa mère ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse a constitué en dot à sa fille la somme de 90 livres, savoir 30 livres payées maintenant d'où quittance, et 60 livres par paies égales de 6 livres chacune, la première à la Saint-Michel prochaine en un an puis d'an en an au même jour. D'où reconnaissance des 30 livres par l'époux. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur choisie par l'épouse d'ici la Saint-Michel prochaine aux dépens communs des parties. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fut présente Phelipe Filhe qui a donné 2 linceuls de toile de maison. Fut présente la mère de l'épouse qui a donné deux autres linceuls. D'où quittance. Acte fait et publié à la bourgade de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de François Panet en présence de Vincent Devoux de Reillanne (04) et Marquet Martin de ce lieu. [Signé : Devoux]
[En marge : il y a quittance 2 livres et des robes le 17/01/1611]

Quittance pour Roman Lourd contre Antoine André ou Me Jean Ange – f°660

Le 17/08/1609 a comparu Me Jean Ange cessionnaire d'Antoine André bourgeois d'Aix-en-Provence (13) suivant cession chez Me Angles notaire d'Aix-en-Provence, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Roman Lourd de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 54 livres en déduction du prix d'une vigne et terre acquise par ledit Lourd suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Valette et Honoré Eyriès, de ce lieu. [Signé : Ange]

Quittance pour Honorade Cotolende contre Paul Agnel – f°661

Le 17/08/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honorade Cotolendi, veuve, de Jouques (13), présente, toutes les sommes en argent, grains et autres qu'elle lui doit tant par actes d'obligations qu'autre et lui fait quittance générale sauf pour la collocation faite par ledit Agnel sur le bien de ladite Cotolende qui a été vendu à Me Berrard de Jouques et qui restera entièrement en vigueur. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sauvat maçon et Jean Brigas, de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Brigas]

Prorogation de compromis pour Pierre Bret contre Pierre Roman, François Roman et autres – f°662

Le 18/08/1609 ont comparu Pierre Bret fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84), François Roman, Pierre Roman, Jean Roman fils de Marc, Michel Bret, Jean Arnoux, au nom des hoirs de Jaumet Bret, et Jean Bret tant pour lui que pour Pierre Bret, enfants et hoirs de feu Barthélémy, tous de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont prorogé l'acte de compromis passé entre eux devant ce notaire dans lequel ils ont remis la liquidation de leur différend à Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan de La Tour-d'Aigues et ce pour dans huit jours. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque en présence de Bertrand Cousin et Nicolas Darbon de La Tour-d'Aigues.

Sentence arbitrale pour Pierre Bret fils de François et Pierre Roman contre François Roman, Jean Roman fils de François, les hoirs de Jaumet Bret, les hoirs de Barthélémy Bret, Georges Roux et Monet Roman – f°663

En la cause compromissionnelle entre Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête aux fins d'être garanti des obligations et paiements faits par lui tant en son propre qu'avec les défenseurs, et néanmoins qu'un compte avec égalisation soit fait, d'une part, et Me Pierre Roman baile, François Roman, Jean Roman fils de François, Michel Bret, les hoirs des feus Barthélémy et Jaumet Bret, Georges Roux et Monet Roman, tous de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), défendeurs.

Vu l'acte de compromis chez Me Louis Sauvecane notaire de La Tour-d'Aigues portant pouvoir aux arbitres du 01/05/1608 et prorogation chez le même notaire du 18/08/1609 ; l'extrait de quittance de 88 écus concédée par Daniel Combe de Lourmarin (84) cessionnaire de Dominique Savournin en faveur desdits Pierre Bret, François Roman et Jean Roman fils de François, chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) le 14/10/1602 ; actes d'obligation faits en faveur d'Antoine et François Motte, frères de Pertuis, de quarante-quatre charges de blé annone chez Me Antoine et Me Raymond Olivier, notaires de Pertuis, le 03 et 14/10/1602 ; la quittance par lesdits Motte de neuf charges et demi de blé annone en déduction desdites obligations chez Me Antoine Olivier le 24/10/1604 ; la quittance privée faite par lesdits Motte audit Pierre Bret de deux charges et demi de blé annone en déduction des obligations du 01/10/1606 ; la quittance privée de 22 livres payée par ledit Bret à Raphaël Bonnaud commis des lattes du 31/03/1608 ; quittance faite par lesdits Motte audit Bret de douze saumées et demi de blé annone en déduction des obligations chez Me Antoine Olivier notaire le 10/10/1608 ; la quittance privée de Breugne, solliciteur de ladite communauté à Grenoble (38) le 01/01/1605 ; la quittance de quinze saumées de blé annone payée par ledit Bret audit Antoine Motte chez Me Olivier le 22/08/1608 ; l'acte de cancellation d'obligation de deux charges de blé annone faite par ledit François Motte audit Pierre Bret chez Me Martin notaire de Pertuis le 01/09/1608 ; le certificat de Claude Moret portant que ledit François Roman a fourni 18 livres 6 sols pour porter à Grenoble, employée à cet arbitrage, du 20/05/1609 ; l'acte de relèvement fait par lesdits François Roman, Pierre Roman, Jean Roman et Pierre Bret devant Me Martin notaire le 25/02/1608 ; l'acte de promesse de relever ledit Bret envers lesdits Motte de sept saumées de blé annone et 37 livres en argent chez Me Sauvecane notaire le 22/09/1608 ; les parcelles dressées par ledit Bret touchant le présent compte ; son livre de raison contenant l'expédition et charge de la réception de cinq charges de blé annone, cinq charges de conségal et cinq charges d'orge provenant de l'emprunt fait par les susdits dudit Dominique Savournin de Lourmarin, écrit et marqué par François Roman et les autres débiteurs ; les rapports de la valeur des grains du marché de Pertuis ; puis après avoir ouï les parties ainsi que Jean Arnoux beau-père des hoirs de Jaumet Bret, les arbitres ont fait les calculs pour égaliser l'ensemble.

Après calcul, il reste dû à Pierre Bret :

- Par ledit Me Pierre Roman, baile, sept panaulx huit cosses de blé annone
- Par ledit François Roman sept panaulx, deux cosses
- Par les hoirs dudit Jaumet Bret deux saumées deux panaulx de blé
- Par les hoirs de Barthélémy Bret sept saumées, un panaul de blé
- Par ledit Jean Roman fils de François cinq panaulx de blé
- Par Georges Roux une saumée deux panaulx quatre cosses

- Par Michel Bret quatre saumées neuf panaulx de blé

Soit au total la quantité de dix-sept saumées quatre panaulx de blé avec sa plus-value à raison de 23 florins la saumée suivant le rapport des marchands de Pertuis, à payer dans un mois à partir de ce jour. Ledit Pierre Bret devra faire les quittances.

Les arbitres ont procédé à l'égalisation, examen et audience du compte des fournitures, frais et dépens faits tant pour lesdites obligations, qu'emprisonnement de Jean Roman et autres, et il est dû à Jean Roman la somme de 96 livres provenant du prix des grains qui lui ont été vendus et des dépenses qu'il a payées auxdits Motte, à Jean Roman fils de François 30 livres comprenant son emprisonnement, à Jean Arnoux ayant payé pour les hoirs de Jaumet Bret 11 livres payées à Paul Agnel et autres, à Jean Bret hoir de Barthélémy 10 livres 4 sols payées audit Agnel, à François Roman ancien baile tant pour la fourniture dudit Agnel qu'autres frais 15 livres 17 sols, et audit Pierre Bret 60 livres comprenant 37 livres et demi qu'il est encore chargé de payer auxdits Motte ainsi que les dépenses pour ce comprenant. Au total la somme est de 223 livres réparties à parts égales de 30 livres 17 sols, sauf pour ledit Georges Roux qui n'est concerné qu'à hauteur de 7 livres. Les arbitres disent qu'il est dû à Pierre Roman pour reste de 65 livres 3 sols et audit Pierre Bret 29 livres 3 sols et ces sommes seront payées ainsi : ledit Jean Roman fils de François 17 sols, les hoirs de Jaumet Bret 19 livres 17 sols, les hoirs de Barthélémy Bret après déduction de 10 livres 4 sols payées par ledit Jean l'un d'eux reste 20 livres 13 sols, par François Roman 15 livres, par Michel Bret 27 livres 17 sols, par Georges Roux 6 livres, qu'ils paieront suivant le terme. Le tout sans préjudice audit Jean Arnoux de son remboursement de dix charges de blé annone payées par lui pour lesdits hoirs ainsi que la somme de 11 livres contre eux. Réserve aussi à tous les susdits de poursuivre le paiement d'une saumée deux panaulx de conségal et 6 livres que ledit Monet Roman doit pour sa part tant en principal qu'intérêts et dépens et fournitures suivant l'égalisation et conformément à l'obligation passée par lui en faveur dudit feu Jaumet Bret.

Les arbitres déclarent que la collocation faite par ledit Pierre Bret sur une terre dudit Jean Roman fils de François à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier des Foussés de sept émines trois cosses tiendra, sauf audit Jean Roman de rembourser le prix de la collocation audit Bret dans un an avec les loyaux coûts s'il y en a.

Les parties doivent renoncer au procès et ledit Bret décharger de l'exaction qu'il a faite en tant que procureur de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque de la somme de 77 livres à eux due pour les occasions citées ci-dessus puisque cette somme est comprise dans cet arbitre. [Signé : Darbon]

Le 18/08/1609 à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la fugaigne de Mathieu Roman, ladite sentence a été lue à toutes les parties, présentes, qui ont acquiescé et promis de la respecter. Fait en présence de Bertrand Coussin et Nicolas Darbon de La Tour-d'Aigues.

Cession avec obligation pour Me Pascal Sicard contre Catherine Moulinet et Michel Barthélémy – f°670

Le 22/08/1609 a comparu Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Catherine Molinet, veuve, et Michel Barthélémy son beau-fils, présents, la somme de 36 livres à prendre de la communauté de ce lieu qui lui doit cette somme en déduction de plus d'argent suivant leur compte général. La cession est faite contre semblable somme de 36 livres, laquelle avec encore 3 livres, soit 39 livres, prêtée précédemment par lesdits Molinet et Barthélémy qu'ils promettent de lui payer d'ici le 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Elzias Martin de ce lieu. [Signé : Sicard, Barthelemy, V May]

Le 24/01/1611 acte barré en présence dudit Me Sicard qui confesse avoir été payé par lesdits débiteurs, d'où quittance. [Signé : Sicard]

Cession pour Me Pascal Sicard contre Jaume Pardigon – f°671

Le 22/08/1609 a comparu Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé en paiement de la somme de 39 livres qu'il doit à Jaume Pardigon de ce lieu pour « certain travail du

labourage », semblable somme de 39 livres à prendre de la communauté de ce lieu sur ce qu'elle doit audit Sicard. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Elzias Martin. [Signé : Sicard, V May]

Cession pour Pierre Le Long contre Bertrand Coussin – f°672

Le 22/08/1609 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 24 livres qu'il doit à Pierre Le Long de ce lieu, présent, pour un prêt, il lui a cédé semblable somme de 24 livres à prendre des hoirs de Jean Queyrel de La Bastidonne (84) en déduction de plus d'argent qu'ils lui doivent pour des censes et dont il a formé une instance devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13). Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pazier et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Coussin, Pierre Le Long, F Pazier]

Convention pour Me Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°673

Le 24/08/1609 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est loué à Me Elzias Philip, fontainier de ce lieu, présent, « pour grangier et travailler a toute euvre a ce que ledit Phelip l'employera en une sienne metterie qu'il a acquize de l'heritage de feu mestre Jehan de Saint Martin et ce pour ung an complect et revoleu a compter de la Toussaintz prochaine en la et tel jour finissant avec paiche que ledit Porret sera tenu habiter a ladite metterie et labourer aux terres dudit Phelip avec deux beuf qu'icelluy Phelip luy a remis et iceulx beufz entretiendra en pere de familhe sans que ledit Porret puisse travailler ailleurs que pour ledit Phelip et tant ce que sera besoing audit bestail ledit Phelip fornira moiennant le pris et somme de cent vingt livres monoye courant, laquelle ledit Phelip luy paiera par cartiers en de laquelle ledit Porret par advance confesse en avoir receu vingt quatre livres, l'a quitté, ung tiers du bois tallifz que se couppera aux propriétés de ladite metterie appartiendra audit Porret pour le consumer a ladite metterie sans abus. Sera permis audit Porret de convertir une eyminade de terre en jardin, l'ortollailhe esgallement entre les parties partagées sans que ledit Porret en puisse debiter a persone quelconque, ains pour son usaige tant sullement a la fin duquel terme Porret laissera le bois de deux araires garnies, le fumier que se fera durant ladite année ledit Porret l'employera aux proprettés que ledit Phelip luy indicquera sans contredict. » Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Ange]

Le 08/09/1610 ledit Pourret confesse avoir été payé entièrement par ledit Philip des 40 écus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et François Turrier de ce lieu. [Signé : Vian]

Achat pour Georges Meysonnier contre Me Elzias Philip – f°675

Le 24/08/1609 a comparu Me Elzias Philip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Georges Meysonnier cordier de ce lieu, présent, une terre en ce lieu quartier de La Cort de Vallat d'environ deux émines et demi au dextre confrontant terre de Jacques Monier, vigne de Sauvaire Dumas, vigne d'Honorade Mallet et le chemin. La vente a été faite pour la somme de 33 livres 12 sols, ledit Philip se réservant les noix des noyers pendant ainsi qu'un des noyers « le plus proche de ville, lequel ledit Messonnier sera tenu le syer ce que se treuvera bon incontinant apres que les noix seront houstés a raison de dix huit souls la cane carrée, le pris duquel ledit Phelip luy alouera en deduction du prix de ladite terre » et le reste sera payé par ledit Meysonnier dans quatre ans à partir de ce jour avec les intérêts au denier seize. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Berard et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Le 10/11/1622 il y a acte d'insolutondation reçu chez ce notaire portant quittance du prix de ladite terre.

Quittance pour Claude Rougier contre Elzias Philip – f°678

Le 24/08/1609 a comparu Me Elzias Philip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Rougier, de ce lieu, présent, la somme de 3 livres 15 sols pour la pension de la somme de 60 livres que ledit Rougier lui doit en principal, paie à échoir à la Saint-Michel prochaine, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence « que dessus ».

Quittance pour Marie Candelier contre Marguerite Barthélémy – f°678

Le 24/08/1609 a comparu Marguerite Barthélémy, veuve de Claude Monier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Marie Candelier, héritière testamentaire de feu Jehannon Bouchet son fils dudit lieu, présente, la somme de 12 livres en déduction du prix d'une terre acquise par ledit feu Bouchet de ladite Barthélémy, acte chez ce notaire le 11/09/1608. La somme vient de « quelque » bétail à laine que ladite Candelier a vendu et qui était audit Bouchet. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Louis Allard de ce lieu. [Signé : L Alard]

Rétrocession avec quittance pour Michel Barthélémy contre François Roux et Jaume Pardigon – f°679

Le 24/08/1609 a comparu Michel Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 36 livres qu'il doit à François Roux de ce lieu, suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu, a rétrocédé à Jaume Pardigon, de ce lieu, beau-frère et ayant droit et cause dudit Roux, semblable somme à prendre sur la communauté de ce lieu, cédée audit Barthélémy par Me Pascal Sicard suivant acte chez ce notaire le 22/08/1609. Ledit Pardigon a reçu cette somme de 36 livres en paiement de semblable somme que ledit Roux lui doit suivant acte chez Me Bernard, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Guillaume Gobin serrurier de ce lieu. [Signé : Barthelemy, L Vian]

Achat pour Jean Arnoux contre Pierre Roman – f°681

Le 25/08/1609 a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Jean Arnoux son beau-frère, habitant dudit lieu, présent, un coin de terre audit lieu quartier du Deffends d'environ six émines au dextre confrontant terre dudit Pierre Roman et ledit deffends. La vente est faite pour le prix de 6 livres que ledit Roman confesse avoir reçu, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, Charles Jourdan]

Quittance pour Jean Arnoux et les hoirs de Jaumet Bret contre Pierre Roman – f°683

Le 25/08/1609 a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Arnoux dudit lieu, présent, et de son propre argent, la somme de 50 livres 1 sol que les hoirs de Jaumet Bret dudit lieu doivent audit Roman tant pour le prix de deux charges deux panaulx de blé annone à 23 florins la charges que 19 livres 17 sols en argent suivant la sentence arbitrale chez ce notaire du 18/08/1609. D'où quittance, et cession d'action pour ledit Arnoux contre lesdits hoirs. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Charles Jourdan. [Signé : Anthoine Mallet, Charles Jourdan]

Reconnaissance de dot pour Suzanne Audibert contre Jacques Garcin – f°684

Le 25/08/1609 a comparu Jacques Garcin travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Suzanne Audibert du lieu de Saignon (84), a confessé avoir reçu précédemment de demoiselle Claire de Mille trois panaulx de blé, d'Antoinette Vial mère de ladite Audibert 12 livres, un bassaque, deux linceuls, deux assiettes, deux plats d'étain et deux serviettes, le tout promis à l'épouse dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 09/07/1606 d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de feu Catherine Ricard en présence de Me Antoine Ange et Jean Gassin frère dudit Jacques.

Quittance pour Me Pons May trésorier contre Nicolas Olivier – f°685

Le 26/08/1609 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May trésorier de ce lieu, présent, la somme de 158 livres 14 sols pour le prix de 11 charges et demi de blé annone qu'il avait prêté à la communauté de ce lieu par acte chez ce notaire du 22/10/1608, somme payée à hauteur de 23 florins la charge suivant le rapport des marchands de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et de Jean Reynaud. [Signé : N Olivier, P May]

Achat pour Etienne et Chabert Silvestre contre Laurent Gaudemar marchand – f°686

Le 29/08/1609 a comparu Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04), tant pour lui que pour Philippe son frère qui devra ratifier l'acte dans le mois, a vendu à Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Etienne présent, les pièces suivantes en ce lieu quartier de Valpetite : une terre de quatre saumées deux émines quatre cosses au dextre confrontant le grand chemin allant de La Tour-d'Aigues à Beaumont-de-Pertuis, bâtiment disrupt et relarguier de la bastide et terre restante à Jean Grillard, terre du côté de Ville et du couchant de feu Guillen Turcan, de la trémontane ribas restant audit Grillard ; et un jardin de trois émines deux cosses comprenant les murailles, haies et arbres dans celui-ci confrontant du couchant de long en long dudit jardin le pré dudit Grillard, du levant terre restante audit Grillard, le grand fossé conduisant l'eau audit quartier, entre deux draye allant au fossé et une fontaine qui est au-dessus, de midi terre que était un jardin qui appartenait auxdits Silvestre acquise par ledit Grillard. Ces propriétés ont été acquises par ledit Gaudemar par collocation sur ledit Grillard le 13/04/1609. La vente est faite pour le prix de 216 livres dont ledit Gaudemar en a reçu 171 livres, d'où quittance. Pour les 45 livres restantes, ledit Silvestre audit nom promet de les lui payer aux fêtes de Noël. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : Gaudemar, B Icard, G Lanteume]

Le 11/01/1610 ledit Laurent Gaudemar a confessé avoir reçu à l'instant dudit Etienne Silvestre les 45 livres restantes pour l'entier paiement, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Jean Antoine Vian. [Signé : Gaudemar, L Jourdan]

Quittance pour Etienne et Chabert Silvestre contre les fermiers seigneuriaux – f°689

Le 29/08/1609 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu d'Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu, ledit Etienne présent, la somme de 12 livres pour le droit de lods de l'acquisition faite par eux de Laurent Gaudemar de Manosque (04) acte reçu chez ce notaire, grâce faite du surplus, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : J Gondon]

Obligation pour Pierre Bret fils de François contre Mathieu Furet – f°690

Le 29/08/1609 a comparu Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de François, dudit lieu, présent, trois charges de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines ainsi que 10 livres 16 sols reçues en prêt à rendre à la Saint-André prochaine. Ledit Bret consent que l'acte reçu chez Me Ricard notaire de Grambois (84) de quatre charges de blé soit barré. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Blanc et Michel Felissian de ce lieu. [Signé : Francy Blanc]

[En marge : Il y a quittance le 02/10/1610]

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°691

Le 30/08/1609 a été convoqué le conseil de la communauté de ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) aux aires par-devant Me Pierre Roman baile, à la requête et présence de Jean Arnoux consul moderne où furent présents Jean Roman fils de Marc, Mathieu Roman, Jean Bret, Pierre

Bret, Barthélémy Jourdan, Monet Roman, Jean Mallan, Mathieu Rambaud, Pierre Barthélémy, Jean Roman fils de François, Pierre Bret fils de François, Jean Esteve, François Roman, tous habitants de ce lieu, ainsi que noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Me Pierre Roux avocat en la cour, Me Antoinet Louis Ange, frères, Toussaint et Joseph Sauvecane et le notaire, forains et possédants des biens audit lieu. Lesquels ont nommé pour procureur lesdits sieur Meolhon, Jean Arnoux, Jean Roman fils de Marc et le notaire, pour, au nom de la communauté, aller à Aix-en-Provence pour emprunter jusqu'à 800 écus à 3 livres pièces soit en dette soit en pension perpétuelle au denier seize, rachetable quand la communauté le souhaitera pour 800 écus 150 livres, pension qui sera franche de toutes les tailles, portées au lieu où l'acheteur avisera avec les procureurs aux dépens de la communauté. Fait et publié audit lieu en présence de Me Claude Darbon de La Tour-d'Aigues et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Meoilhon, Roux]

Quittance pour Claude Fournier contre Jacques Isnard – f°694

Le 31/08/1609 a comparu Jacques Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Fournier, de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour l'entier paiement d'une instance de maison que ledit Fournier a acquis dudit Isnard par acte reçu chez ce notaire, y comprenant 6 livres que ledit Fournier a cédé, à prendre sur Michel Massel de ce lieu pour la vente de fruitage. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Pardigon et Antoine Vespier de ce lieu.

Obligation pour Antoine du Rochel, de Manosque contre Toussaint, Joseph et Louis Sauvecane – f°694

Le 31/08/1609 ont comparu Toussaint, Joseph et Louis Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels confessent devoir à Antoine du Rochel, bourgeois de Manosque (04), absent, la somme de 90 livres pour l'achat de deux bœufs poil rouge, reçus d'où quittance, qu'ils promettent de payer moitié à Noël et moitié au 15 août suivant avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Pardigon et Antoine Vespier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 31/08/1611 acte barré en présence dudit Rochel qui fait quittance auxdits Sauvecane. [Signé : Rochel]

Accord avec cession pour la communauté de Peypin-d'Aigues et Jacques Gras contre Nicolas Darbon de La Tour-d'Aigues – f°696

Le 31/08/1609 un procès ayant été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Nicolas Darbon fils et hoir de feu Jean dit Pichot, dudit lieu, demandeur de la déséparation d'une terre désignée en sa collocation du 17/03/1587 avec restitution des fruits de l'indu occupant, d'une part, et Jacques Gras de Peypin-d'Aigues (84), tenancier de ladite terre qui se trouve audit Peypin-d'Aigues quartier dit de Marcelline de cinq émines de terre confrontant chemin allant aux bastides de Peypin, terre de Georges et Mathieu Roux ; plus un autre coin de vigne aux Morachenne [?] d'une émine confrontant ledit Georges, le chemin allant au bois. Lesquelles terres ledit Jacques a acquise d'Elzias Robert de Pertuis (84) et ledit Robert de la communauté dudit lieu.

Ont comparu Philippe Mouret et Abraham Gruot consuls de Peypin-d'Aigues, commis par délibération du conseil de ce jour, d'une part, ledit Jacques Gras et Nicolas Darbon d'autre part. Pour mettre fin au procès, les parties ont décidé que les consuls donneront audit Darbon 12 livres y compris 3 que ledit Robert rendra à la communauté. Ledit Gras promet de payer de son propre 6 livres, soit, au total 18 livres dont ledit Darbon a reçu l'intégralité, d'où quittance. Ledit Darbon de son côté rend la terre à la communauté en lui transférant sa collocation. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Nicolas et Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues.

Quittance pour Claude Mouret contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°698

Le 31/08/1609 ont comparu Jacques Gras, trésorier moderne, Philippe Mouret et Abraham Gruot consuls modernes de Peypin-d'Aigues (84), suivant procuration chez ce notaire cette année, lesquels ont confessé avoir reçu de Claude Mouret dudit lieu, présent, la somme de 43 livres 1 sol 4 deniers pour l'entier paiement du prix des propriétés acquises par lui de la communauté suivant acte chez ce notaire en 1608, somme reçue par ledit Gras, d'où quittance. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, en présence d'Elzias Silvestre et Pierre Bret dudit lieu.

Procuracion pour Paul Agnel, bourgeois – f°699

Le 02/09/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureurs Jean et Antoine Garcin, frères, ses neveux, et Esprit Cheilan de Jouques (13) ainsi qu'Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84), absents, pour recouvrer tout ce qui lui est dû tant en grains, argent ou autres, par actes d'obligation, cédules privées, arrentements ou autres, et passer tous les actes nécessaires y compris par voie de justice. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Martin Monier de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Achat de maison pour Jeanne Fillade, veuve, contre Pierre Anseau – f°701

Le 31/08/1609 [sic, se trouve après un acte du 2 septembre] a comparu Pierre Anseau, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jeanne Fillade, veuve de Michel Mayenc, de ce lieu, présente, un coin de maison aux faubourgs de ce lieu, confrontant au-dessus maison dotale de Bernardin Breugne, maison d'Esprit Villamus et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 50 livres sur laquelle somme, ledit Anseau a reçu 5 livres d'où quittance. Pour les 45 livres restantes, ladite Fillade lui a cédé semblable somme à prendre sur une plus grande somme que Claude Roman de ce lieu lui doit par acte chez ce notaire en 1608 suivant les échéances qui y sont contenues sauf la première qui ne sera que de 12 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Imbert Louis du Puget prêtre et Martin Monier broquier habitant de ce lieu. [Signé : Dupuget]

[En marge : Il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire le 10/10/1611]

Le 10/10/1611 Me Jean Candolle a confessé avoir reçu de ladite Fillade 3 livres pour le droit de lods dudit achat, grâce faite du surplus. [Signé : Candolle]

Quittance pour Philippe Silvestre et ses frères contre Toussaint Sauvecane et ses frères – f°703

Le 02/09/1609 a comparu Toussaint Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour ses frères, lequel a confessé avoir été payé par Philippe Silvestre et ses frères de Peypin-d'Aigues (84), ledit Philippe présent, pour 14 charges 6 [panaulx ?] de blé et 8 charges de conségal pour la rente de l'année 1608, paie échue au 15 août dernière suivant acte chez ce notaire, moyennant expéditions faites à Antoine Constans pour cinq charges, Louis Jourdan pour six charges de conségal et une charge de blé, Antoine Ange une charge de conségal et une autre charge audit Toussaint. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, Jehan Louis Le Long]

Promesse pour Laurent Plantard contre Jean Volaire – f°704

Le 02/09/1609 a comparu Jean Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré « avoir a son pouvoir toute la gagerie a luy prinse a la requetre des thezoriars modernes et sequestré » à Vincent [sic] Plantard de ce lieu, de laquelle séquestration ledit Volaire promet d'en relever ledit séquestré envers les trésoriers. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Trophime Coussin et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Tropheme Coussin]

Quittance pour Jean Roux fils de Mary contre la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°704

Le 02/09/1609 a comparu Me Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84), comme procureur de la communauté suivant acte chez Me Charles Augier notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Jean Roux fils de Mary, dudit lieu, présent, et de son propre argent la somme de 7 livres et demi pour reste et entier paiement de 13 livres et demi qu'il devait, ainsi que feu David son frère, à la communauté suivant acte chez ce notaire le 12/12/1607, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Imbert Louis du Puget prêtre de Saint-Ruf et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : M Durand, Dupuget]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre demoiselle Anne Pascal – f°705

Le 03/09/1609 a comparu Antoine Deidier de Rians (83), procureur de demoiselle Anne Pascal, sa mère, lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 16 livres 18 sols 9 deniers pour les intérêts courant de cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Deidier, J Garcin, Mairetet]

Rétention pour Jeanne Leotière femme de Barthélémy Jourdan contre Pierre Roman – f°706

Le 03/09/1609 étant donné que la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a acquis par collocation pour tailles une terre de cinq émines au dextre audit lieu quartier de Belle Estoille confrontant le chemin, terre d'Anne Durand, les maisons de Belle Estoille et la draie, et que cette terre appartenait à Jeanne Leotier femme de Barthélémy Jourdan dudit lieu, acquise depuis par Pierre Roman dudit lieu par acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) pour le prix de 25 livres et demi, somme payée à la communauté, ladite Leotier a requis ledit Roman de retenir la terre offrant de le rembourser pour ce qu'il a payé ainsi que le droit de lods, ce que ledit Roman a accepté.

Ont comparu ledit Pierre Roman et Barthélémy Jourdan au nom de sa femme, lesquels se sont accordés. Ledit Roman cède ladite terre à ladite Leotier et moyennant ce, il confesse avoir reçu d'elle la somme de 27 livres qu'elle a compensée sur ce que ledit Roman lui doit comme cessionnaire de Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues par acte chez ce notaire cette année. D'où quittance réciproque. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Roman fils de Marc. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roman fils de Marc – f°708

Le 03/09/1609 a comparu Jean Roman fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Pascal Laugier de ce lieu. [Signé : J Roman, Gavaudan, L Vian]

Le 28/08/1612 acte barré en présence dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance. [Signé : Gavaudan]

Accord avec rétention pour Jeanne Léotière femme de Barthélémy Jourdan contre Jean Roman fils de François – f°709

Le 03/09/1609 étant donné que la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a acquis par collocation pour tailles de Jeanne Leotier, femme de Barthélémy Jourdan dudit lieu deux terres audit lieu quartier de Belle Estoille, toutes deux d'environ trois saumées et demi, l'une de trois saumées confrontant le fossé de Mirail, le chemin allant au bois, terre de Suzanne Rambaud, terre de Jean Roman fils de François ; et l'autre d'une demie saumée confrontant ledit fossé, pré de Jean Mallan, chenevier dudit Mallan et terre de Pierre Roman, pour le prix de 63 livres, lesquelles terres

ont été peu après acquises par Jean Roman fils de François pour ledit prix suivant acte reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu avec quittance du paiement chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues, ladite Leotier et son mari ont offert audit Jean Roman de payer le juste prix des acquisitions et ses loyaux coûts comme ces terres, ce que ledit Roman a accordé.

Ont comparu lesdits Jean Roman et Barthélémy Jourdan, au nom de sa femme, lesquels se sont accordés. Ledit Roman cède les terres à ladite Leotier moyennant la somme de 75 livres que ledit Jourdan en son propre promet de payer à Me Georges Constans audier en la cour des comptes à Aix-en-Provence (13) en déduction de plus de somme que ledit Jean Roman, avec Pierre Roman et Michel Bret, lui doit suivant acte chez Me Asse notaire de Grambois (84) d'ici le 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Jean Honoré Constans de ce lieu. [Signé : J Roman, L Alard, JH Constans]

Achat pour Jean et Noël Allaisse, frères de Cabrières-d'Aigues, contre Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues – f°713

Le 04/09/1609 a comparu Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean et Noël Allaisse, frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues (84), ledit Jean présent, six émines de terre au dextre d'une terre plus grande que ledit Nicolas possède audit Cabrières-d'Aigues, quartier de l'Étang, confrontant terre restante audit Nicolas, terre de Pierre Nicolas du levant, terre de Jean Gouirand. La vente est faite pour le prix de 18 livres, somme reçue au prix d'un âne reçu précédemment, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond et Pierre Long de ce lieu.

Obligation pour Joseph Queyrel contre Bastien Trouchaud – f°714

Le 05/09/1609 a comparu Bastien Trouchaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), présent, 12 livres pour l'achat d'un âne poil noir, reçu, et qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'âne. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Paul Agnel et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 02/10/1610 acte barré en présence dudit Queyrel qui confesse avoir été payé par ledit Trouchaud d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Jean Reynaud.

Sentence arbitrale pour Paul Agnel et Bertrand Coussin – f°715

En la cause arbitrale entre Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues, demandeur pour la jouissance des fruits d'une métairie qu'il a obtenu en insolutondation, et Bertrand Coussin dudit lieu, fils et hoir avec inventaire de feu Jean dudit lieu, défendeur et également demandeur pour faire le compte du prix desdits fruits.

Vu l'acte de compromis portant pouvoir aux arbitres du 12/08/1609 chez ce notaire avec stipulation de 25 livres ; l'acte d'insolutondation des fruits chez Me Hupais le 13/10/1601, les rapports expédiés par les parties de la valeur des grains faits par les marchands de Pertuis (84), les quittances de tailles, droits de cosses, payées par ledit Agnel depuis la première paie de l'acte d'insolutondation, payant ledit Agnel pour une livre en taille et pour huit années achevées comprenant celle-ci, les arbitres sont allés sur ladite terre évincée audit Coussin par Sibille Ferraud, de trois charges au dextre, qui était comprise dans ladite insolutondation. Après l'avoir vue, après avoir écouté les parties ainsi que Gauvan Parrot et Noël Rougier, ancien et nouveau rentier de ladite métairie, les arbitres ont pris leur décision.

Après toutes déductions faites, tant de la somme de 199 écus 21 sol suivant acte chez Me Hupais, avec intérêt annuel au denier vingt suivant l'accord dans ledit acte, avec les grains reçus par ledit Agnel durant les huit années incluant celle-ci à raison de quatorze charges moitié blé moitié conségal par an, la non-jouissance de la terre évincée par ladite Ferrade durant six ans, le paiement des tailles pour une livre et le droit de cosses, ainsi que 3 écus 15 sols dans une quittance volante écrite et signée par ledit Agnel. Après tout ceci, donc, il reste dû audit Agnel la somme de 25 livres 6 sols qu'il prendra l'année prochaine sur les grains de ladite métairie sauf si ledit Coussin préfère

payer maintenant, sans comprendre 4 sézains que ledit Agnel a payé à Sauvaire Bertet maçon à la demande dudit Coussin ou encore les arrérages de taille de ladite métairie dont le paiement d'une livre a déjà été fait. Les parties devront arrêter le procès. « Auquel presant arbitrage y aurions commencé vacquer puis le vingt sixiesme aoust dernier que n'aurions peu achever à l'occasion des contentions qu'estoient entre icelles parties ».

Fait ce jour 05/09/1609. [Signé : J Gondon, Sauvecane, J Monier]

Le 09/09/1609 la sentence a été lue audit Agnel, présent, lequel [acte inachevé]

Mariage entre sieur Gaspard Michaelis sieur de Bendejun, avocat en la cour et demoiselle Silvestre de Roux – f°718

Le 08/09/1609 contrat de mariage entre monsieur maître Gaspard Michaelis sieur de Bendejun, avocat en la cour, fils de feu sieur Joseph sieur de Bendejun vivant conseiller du roi en sa cour des comptes, aides et finances de ce pays et de dame Diane d'Arbaud vivante, et demoiselle Silvestre de Roux de la ville d'Aix-en-Provence (13), fille de feu noble Balthazar Roux écuyer et de demoiselle Honorade Allezard vivante. L'épouse est assistée de sa mère et de Me Pierre Roux avocat en la cour son frère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits en déduction desquels elle a donné la somme de 1225 écus à 3 livres pièce soit 3675 livres, savoir 3000 livres qui lui ont été léguées par son dit feu père dans son testament reçu chez ce notaire et 675 livres pour les droits de succession de feu demoiselle Isabeau de Roux sa sœur. En plus, la mère de l'épouse a donné à sa fille 600 livres à payer dans l'année. L'épouse s'est constituée aussi ses coffres, bagues, robes et bijoux d'une valeur de 400 livres, soit au total 1558 écus 20 sols représentant 4675 livres. Pierre Roux, en tant que fils et hoir de son père promet de verser les 3000 livres dans 6 ans à partir de ce jour avec pour les intérêts une pension annuelle de 15 charges de blé annones qu'il portera à Aix-en-Provence dans la maison d'habitation dudit marié aux dépens dudit Roux. Ce blé sera pris par ledit marié sur la rente dudit Roux qu'il a dans une métairie à Peypin-d'Aigues (84) que ce dernier lui hypothèque avec la première paie le 15 de ce mois. De même ledit Roux promet de payer les 675 livres de la succession de sa sœur dans 2 ans à partir de ce jour et paiera d'ici là des intérêts au denier seize. Les robes et bijoux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocés : de lui à elle 1000 livres ; d'elle à lui 500 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Me Claude Darbon fils de François où ledit Me Roux réside à présent en présence de Bertrand Coussin, Jean Brigas de ce lieu, et Salomon Pena régent des écoles dudit lieu. [Signé : Silvestre de Roux, Roux, Bedejun, H Alazarde, Pena, Brigas, Coussin]

[En marge : « Du neufviesme dudit mois a esté passé déclaration entre les parties receue par moïdit notere portant despartement dudit contract de mariage »]

[En marge : « nota que y a confirmation dudit mariage du 29 octobre 1609]

Procuracion pour demoiselle Silvestre de Roux – f°723

Le 09/09/1609 a comparu demoiselle Silvestre de Roux, d'Aix-en-Provence (13), fille de feu noble Balthazar écuyer, laquelle avec le consentement de demoiselle Honorade Allezard sa mère et Me Pierre Roux avocat en la cour, son frère, a nommé pour procureur Me Louis Carriollis [Corriolis] avocat en la cour, son beau-frère, présent, pour consentir à la résolution, renonciation et annulation du contrat de mariage passé hier chez ce notaire entre elle et le sieur Gaspard Michaelis avocat en la cour, « duquel mariage elle declare, n'entend s'en servir et prevalloir en aulcune fasson que se soit ». Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit sieur où le sieur de Meolhon habite, en présence de Bertrand Coussin et Nicolas Darbon de ce lieu. [Signé : Silvestre de Roux, P Roux, Coussin]

Déclaration de demoiselle Silvestre de Roux – f°724

Le 09/09/1609 comme hier mariage a été passé par contrat entre sieur Gaspard Michaelis avocat en la cour et demoiselle Silvestre de Roux fille de feu Balthazar écuyer d'Aix-en-Provence (13) chez ce notaire sans qu'il ait été célébré et cosommé.

Ont comparu Me Louis Carriolles avocat en la cour, beau-frère et procureur de ladite demoiselle de Roux suivant procuration de ce jour avec la présence et consentement de demoiselle Honorade Allezard et Me Pierre Roux avocat, mère et frère de ladite Roux, d'une part, et ledit sieur Gaspard Michaelis, d'autre part, lesquels se sont départies du contrat de mariage. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la métairie de Me Jean Joseph Caissan avocat en la cour, en présence de Bertrand Coussin et Michel Thurin, de ce lieu. [Signé : L Carriollis, ..., H Thurin, Coussin]

Obligation pour Jean Chauvet contre Jean Mazel – f°726

Le 09/09/1609 a comparu Jean Mazel du lieu d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à Jean Chauvet de ce lieu dudit lieu, présent, la somme de 55 livres 15 sols reçues par ledit Mazel en plusieurs fois d'où quittance, qu'il promet de rendre à Noël. Ledit Chauvet fait quittance audit Mazel de l'obligation de 45 livres 18 sols reçue par Me Pierre Bressiere notaire d'Ansouis. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : J Mazel, M Rodde, Billard]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Louise Rambaud – f°727

Le 09/09/1609 a comparu Louise Rambaud femme de Jaumet Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle autorisée par autorité judiciaire, a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone, reçue pour les semer dans ses terres, d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de Pâques en plus de 40 sols en prêt à rembourser à la Saint-Michel, avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Courenc et Jean Reynaud de ce lieu.

Le 25/08/1612 acte barré en présence dudit Olivier qui confessé avoir été payé par ladite Rambaud, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Garcin. [Signé : N Olivier, Vian]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jérôme Ricard – f°728

Le 09/09/1609 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'un âne poil gris avec son bât, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 15 livres à la Toussaint et le reste audit jour un an après. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Reynaud. Le 14/09/1612 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Ricard. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Jean Daumas et François Velixandre de ce lieu.

Quittance pour François Bertet et Antoine Peyron contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°729

Le 09/09/1609 a comparu François Bertet charpentier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ayant-droit et cause de la communauté de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Peyron de ce lieu la somme de 15 livres en déduction du prix d'un pré acquis de ladite communauté par acte chez ce notaire le 13/03/1608, mandat fait audit Bertet par les consuls le 27/12/1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Reynaud de ce lieu.

Accord avec quittance pour Marquet Mouton de La Motte-d'Aigues contre Vinson et Pierre Mouton, frères – f°730

Le 09/09/1609 étant donné qu'un procès a été intenté par-devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Vinson et Pierre Mouton, frères de La Motte-d'Aigues (84) demandeurs pour le remboursement des sommes qu'ils ont payées tant par eux que par Marquet Mouton leur cousin dudit lieu aux fermiers seigneuriaux dudit lieu, à Jean Long dudit lieu pour « quelque voye de fait commise audit Long dont y heu proces criminel intenté pardevant les mesmes officiers ayant ledit Pierre esté constitué prisonnier ».

Ont comparu les parties qui se sont accordés. Ledit Marquet Moutton devra payer auxdits frères la somme de 20 livres, somme reçue au prix de deux charges six panaulx de conségal, d'où quittance. Lesdits frères abandonnent toutes les procédures criminelles contre ledit Marquet et décharges François Maximin séquestre de la gagerie prise audit Marquet. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Courenc et Bertrand Coussin de ce lieu.

Quittance pour la communauté de Montjustin et Siméon Rigaud trésorier contre Jean Garcin – f°732

Le 11/09/1609 a comparu Jean Garcin comme cessionnaire de Me Elzias Philip de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte chez ce notaire, lequel audit nom a confessé avoir reçu à l'instant de la communauté de Montjustin (04), présent Siméon Rigaud trésorier moderne, et de l'argent de sa recette, la somme de 68 livres 3 sols et demi en déduction de ce que ladite communauté lui doit tant en principal, intérêts que dépens, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Claude Jouvent de ce lieu. [Signé : J Garcin, S Rigaud, L Vian]

Compte-final pour Paul Agnel contre Claude Ravel – f°733

Le 11/09/1609 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Claude Ravel habitant de La Motte-d'Aigues (84) lesquels ont fait leur compte-final pour les grains prêtés audit Ravel sans comprendre les autres négoes. Il doit audit Agnel la somme de 58 livres 9 sols qu'il promet de payer dans huit jours. Ledit Agnel consent à faire barrer les actes d'obligations de grains. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Melchion Roche de Cadenet (84). [Signé : P Agnel, L Vian]

Quittance pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Antoine Varanchan de Berre – f°734

Le 12/09/1609 a comparu Me Antoine Varanchan de la ville de Berre (13), lequel a confessé avoir reçu de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), procureur de ladite communauté, la somme de 245 écus à 3 livres pièces que la communauté par arrêt de la cour de parlement de ce pays d 28/06/1608 a été condamnée à payer audit Varanchon, d'où quittance et remise de l'extrait de l'arrêt. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy de ce lieu et Jean Barthélémy de Bompuis de Pertuis (84). [Signé : Varanchan, de Bompuis, Meoilhon, B Roy]

Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Salomon Pena – f°735

Le 12/09/1609 a comparu Me Salomon Pena, de Lambesc (13), lequel a promis à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian consuls modernes, « de bien et duement servir ladite communauté pour mestre d'escolle une année revollue a compter de la saint Michel prochain, tel jour finissant, moiennant le pris et somme de septante cinq livres payable par cartiers, laquelle somme a esté couchée a l'estat de thezorier d'icelle, durant laquelle année ladite communauté sera tenu le norrir bien et deuement suivant sa quallité et aux maisons que lesdits consuls luy indiqueront, designées au reolle que presantement luy ont expédié. A esté dict que ledit Pena sera tenu bien et duement enseigner a lire, escrire et a la grammere tous les enfantz dudit lieu que iront a son escolle, les fere aller a l'esglise les jours de festes, dimanches et autres jours accoustumés, mesmes en Caresme sans contredict. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Roman et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : B Roy, L Vian, Pena]

Quittance pour Thomas Auroux contre Helion et Antoine Degal – f°737

Le 12/09/1609 ont comparu Helion et Antoine Degal, frères, bourgeois de Rians (83), lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant de Thomas Auroux dudit Rians, présent, la somme de 12 livres pour

reste du prix de l'arrentement du moulin à vent suivant acte chez Me Jean Gaultier notaire de Rians, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Etienne Ravel baile de Grambois (84) et Jean Reynaud de Céreste (04). [Signé : Degal, A Degal, Revel]

Compromis entre Claude Ricard tant pour lui que pour feu Pierre, et Jean Ricard de Grambois – f°738

Le 14/09/1609 des procès ont été intentés tant devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) que devant les officiers ordinaires de Grambois (84) entre Claude Ricard dudit lieu, tant pour lui que comme tuteur de feu Pierre son frère, demandeur pour le paiement des sommes y désignées d'une part, et Jean Ricard leur frère, dudit lieu, défenseur, d'où sentence du lieutenant condamnant ledit Jean avec renvoi auxdits officiers, dont ledit Jean a fait appel.

Ont comparu lesdits frères qui ont décidé de trouver un compromis et ont remis leur différend à Me Claude Gavaudan et au notaire qui rendront leur décision dans quinze jours, les parties devant remettre leurs pièces dans trois jours. Les arbitres pourront prendre avis auprès d'un avocat. Les parties devront respecter leur sentence sous peine de 60 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Ricard, Pierre Constans, Jean Louis Le Long]

Procuration pour Michel Sarlin hoir de Pierre, de Meyrargues – f°740

Le 14/09/1609 a comparu Michel Sarlin, fils et hoir de Pierre du lieu de Meyrargues (13), lequel a nommé pour procureur Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, pour recouvrer de Monet Roman et Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), débiteurs suivant acte d'obligation reçu chez Me Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), avec clame exposée, pour 36 livres de principal, intérêts et dépens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Paul Agnel bourgeois et Jean Jaune de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Fabry de Mirabeau – f°741

Le 14/09/1609 a comparu Jean Fabry de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P Agnel, Barthelemy]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Melchionne Ferrier – f°742

Le 14/09/1609 a comparu Melchionne Ferrier veuve de feu Hugues David de Pertuis (84), laquelle a confessé avoir reçu de Jean Garcin, l'un des trésoriers modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 35 livres suivant son état de l'année dernière et de cette année, somme compensée pour 7 livres 4 sols et demi pour la taille et côte de ladite Ferrier pour cette année suivant le cahier de l'imposition, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard et Pierre Poluot de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Garcin, J Richard]

Accord pour Jean Richard de Peypin-d'Aigues contre Pierre Poluot – f°743

Le 14/09/1609 étant donné que Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) a arrenté à Pierre Poluot son beau-père [plutôt beau-frère], de Sivergues (84) des propriétés suivant acte reçu chez ce notaire pour cinq ans et quatre prises de fruits, trois prises étant finies et ayant garaché les terres qui sont prêtes à être semées, mais « n'ayant moiien ce fere attendu le peu de commodité qu'il a et de mesmes ledit Richard auroit pleige ledit Poluot » envers Louis Bonnaud d'une part, 11 écus à Michel Pezet, Me Antoine Ollivier et autres, jusqu'à la somme de 65 écus à 3 livres pièces, les parties ont décidé de passer cet acte.

Ont comparu lesdites parties, lesquelles se sont accordées ainsi. Ledit Poluot cède audit Richard toutes les pièces de l'arrentement se réservant les fruits des vignes, noix, olives et autres pendant de cette année seulement « fors l'aglan » [les glands] qui se partageront à parts égales. Ledit Poluot lui remet aussi un mulet et une mule avec son araire moyennant la somme de 65 écus que ledit Richard devra payer aux créanciers dudit Poluot, de même qu'au sieur Pierre Archimbaud de Pertuis (84). Si la somme due est inférieure à 65 écus, ledit Richard devra rendre la différence audit Poluot ou la lui déduire des 13 écus que ledit Poluot lui doit encore pour l'acte d'arrentement pour les paies échues. Si à l'inverse la somme est plus élevée, ledit Poluot lui paiera le surplus en foin à suivant l'estimation qui sera faite par des ménages. Toutes les pailles de l'arrentement appartiennent audit Richard. Ce dernier fait quittance audit Poluot de tout l'arrentement. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin de ce lieu et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Richard, Peiron Poliot, J Garcin]

Quittance pour Antoine Fabry contre Pons Verne – f°745

Le 14/09/1609 a comparu Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Fabry de La Bastidonne (84), présent, trois charges deux panaulx moitié blé moitié conségal, et deux panaulx de noix pour la rente et paie échue au 15 août dernier suivant l'acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jean Esteve de Cabrières-d'Aigues (84).

Reconnaissance pour Anne Jourdan femme de Jean Esteve contre ledit Esteve – f°746

Le 14/09/1609 a comparu Jean Estève de Cabrières-d'Aigues (84), époux d'Anne Jourdan, dudit lieu, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Claude Serre femme d'Antoine de Saint-Marc de Lourmarin (84), le mari présent, la somme de 18 livres pour le prix d'une charge de conségal et d'une demie charge de blé, que ladite Serre avait promise par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 10/11/1589, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Degal bourgeois de Rians (83) et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Degal]

Quittance pour Guillaume Rougas contre le sieur contrôleur Vian – f°747

Le 14/09/1609 a comparu Georges Vian bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Guilhen Ginou dudit lieu, présent, la somme de 54 livres pour l'achat d'une vigne acquise dudit Vian par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu en 1604, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84).

Cession pour Jacques Gueidan contre Me Louis et Salomon Jourdan – f°748

Le 14/09/1609 ont comparu Me Louis et Salomon Jourdan, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 36 livres à prendre sur Balthazar Billard de ce lieu, leur débiteur suivant acte chez ce notaire du 11/05/1609. Cette cession est faite en paiement d'une partie d'une plus grande somme que lesdits Jourdan doivent audit Gueidan suivant acte chez ce notaire cette année. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Pierre Barthélémy de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, L Jourdan]

Cession pour Me Claude Gavaudan contre Jean Martin fils de Pierre – f°749

Le 15/09/1609 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Claude Gavaudan de ce lieu, présent, la somme de 32 livres 19 sols et tout ce qui peut lui être dû par la communauté de ce lieu selon le compte qui sera fait par les auditeurs ordinaires le 26 mai « dernier », « enregistré au livre blanc de ladite communauté ». Cette cession a été faite pour payer le reste de grains que ledit Martin doit audit Gavaudan suivant les actes reçus par ce notaire, actes que ledit Gavaudan consent à faire barrer. Fait et publié en ce lieu, chez le

notaire, en présence de Me Claude Darbon et François Bouzon de ce lieu. [Signé : Gavaudan, J Martin]

Le 15/09/1609 la cession a été intimée à Laurent Vian, consul, présent, « qui a dict, estant la partie deue aultant la communaulté ayme paie l'ung que l'autre ». Fait en ce lieu en « presance que dessus ». [Signé : L Vian]

Quittance pour Me Pons May trésorier et Jean Garcin contre messire Laurent Vian prêtre – f°750

Le 15/09/1609 a comparu Jean Garcin l'un des trésoriers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de messire Laurent Vian, prêtre, présent, la somme de 7 livres et demi « couchée au registre et reolle des exhigatz expédié audit thezorier la presante année, provenant de la cession faite audit messire Vian par ladite communaulté » par acte chez ce notaire le 11/03/1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Darbon. [Signé : L Vian, J Garcin, C Darbon]

Quittance pour Brancais Vian contre Toussaint Sicard – f°751

Le 15/09/1609 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel au nom et ayant-charge de Toussaint Sicard marchand de Marseille (13) a confessé en ladite qualité avoir reçu en plusieurs fois de Brancais Vian de ce lieu, présent, sept charges sept panaulx de conségal pour le prix de l'arrentement de quelques biens que ledit Vian a tenu dudit Sicard suivant acte chez ce notaire en 1603, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian et Claude Bouzon de ce lieu. [Signé : N Olivier, L Vian]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Brancais Vian – f°752

Le 15/09/1609 a comparu Brancais Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fut présent le capitaine Bernard Roy de ce lieu qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : N Olivier, B Roy, L Vian]

Le 11/09/1611 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par ledit Vian d'où quittance du principal et des dépens et décharge Me Jean Menard séquestre. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Me Antoine Courenc. [Signé : N Olivier, Courenc, L Jourdan]

Quittance pour Françoise Panie contre Paul Agnel – f°753

Le 15/09/1609 a comparu Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Françoise Panie de Cabrières-d'Aigues (84), absente, cinq panaulx de conségal qu'elle lui devait par acte chez Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence « que dessus ». [Signé : P Agnel]

Sentence arbitrale entre demoiselle Françoise Fabre, de Rians, et Jean François et Claude Bouzon frères – f°753

En la cause arbitrale entre Jean François et Claude Bouzon, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeurs en passation de quittance pour l'arrentement des biens qu'ils tenaient de demoiselle Françoise Fabre de Rians (83), défenseuse.

Les arbitres ont vu la sommation faite à ladite Fabre pour faire ledit compte avec pouvoir donné aux arbitres ; l'acte d'arrentement entre les parties chez Me Gaultier notaire de Rian le 19/01/1600 pour sept ans et sept prises de fruits achevées en 1607 ; parcelle exhibée par lesdits Bouzon contenant son chargement et déchargement en plusieurs « posites » calculés par les arbitres ; l'information sommaire faite sur la qualité des biens évincés à ladite Fabre dudit arrentement et vu

les actes de ladite éviction et autres par elles fournis ; ayant entendu les parties, les arbitres ont pris leur décision.

Après déduction et compensation pour les paiements déjà faits par lesdits Bouzon tant des tailles, cosses qu'autres, les arbitres déclarent que lesdits Bouzon ont trop payé à hauteur de 126 livres 16 sols 1 denier, soit 42 écus 16 sols 1 denier que ladite Fabre devra payer dans un mois. L'arrentement sera complètement achevé et lesdits Bouzon devront expédier à ladite Fabre les pièces justificatives. Les procès sont clos. [Signé : C Darbon, Sauvecane]

Le 15/09/1609 ladite sentence a été intimée aux parties, lesquelles ont acquiescé, ladite Fabre ayant reçu les pièces justificatives. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et François Icard de ce lieu. [Signé : J Garcin, Icard]

Teneur de la sommation :

Comme Jean François et Claude Bouzon, frères de La Tour-d'Aigues, ont arrenté à demoiselle Françoise Fabre de Rians (83) tous les biens qu'elle a en ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant acte d'arrentement passé devant Me Jean Gaultier notaire de Rians en 1600, dont ils ont joui durant ledit temps sauf de plusieurs pièces et propriétés qui ont été évincés à ladite Fabre au profit de ses créanciers qui s'y sont fait colloquer sur « les plus melheurs et importants de leurdict arrentement » et qu'aucun compte n'a été fait pour liquider les dommages et intérêts et ce, bien qu'ils aient sommé plusieurs fois ladite Fabre de le faire ainsi que Helion et Antoine Degal, ses enfants. Ils somment de nouveau ladite Fabre ou ses fils de venir faire le compte et ce par devant des experts non suspects, nommant pour leur part Me Jean Guillaume Sauveane, Me Claude Gavaudan et Jean Martin fils de Pierre ou l'un d'eux, d'où acte.

Le 15/09/1609 ladite sommation a été intimée à ladite demoiselle Fabre qui a offert de procéder audit compte et pour ceci, en présence desdits Bouzon, ils se sont accordés pour que l'arbitrage passe par Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et ce notaire [Louis Sauvecane] promettant d'en respecter l'arbitrage. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et François Icard de ce lieu.

Caution pour Honoré Gautier de Cucuron habitant de La Tour-d'Aigues – f°757

Le 15/09/1609 a comparu Honoré Gauthier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour Jacques et Gaspard Gauthier, ses frères, suivant le décret mis au bas de la requête par lui présentée au lieutenant aux soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) ce jour portant qu'en donnant caution, les deux mules qui lui ont été prises par Michel Solliers lui seront rendues. A comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence, lequel s'est porté pleige et caution pour ledit Gauthier et principal payeur pour la restitution dudit bétail. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Icard et Jacques Perbenc de ce lieu. [Signé : C Darbon, Icard]

Convention avec cession pour Jean François Bouzon contre Claude Bouzon son frère – f°758

Le 15/09/1609 comme Jean François et Claude Bouzon, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont en 1600 arrenté de demoiselle Françoise Fabre, veuve, de Rians (83) tous son bien pour sept ans, le tout fini en 1607, pendant lequel ils sont venus à division et partage de tous leurs biens et ont payé séparément le prix dudit arrentement et autres dettes de ladite Fabre suivant compte passé avec elle ce jour chez notaire par lequel il est noté qu'elle leur doit 42 écus 16 sols 1 deniers à 3 livres l'écu. Après ceci lesdits frères ont fait leur compte séparément pour l'arrentement pour se rendre égaux et ont trouvé que Jean François a plus payé que Claude à hauteur de 82 livres 7 sols, toutes déductions et compensations faites.

A comparu ledit Claude Bouzon, lequel a confessé devoir à Jean François son frère ladite somme de 82 livres 7 sols sur laquelle il cède 63 livres 7 sols pour sa part de la dette de ladite Fabre. Pour les 19 livres restantes, il promet de les payer dans quinze jours. En échange, ledit Jean François relèvera son frère de toutes les poursuites pour le compte passé avec ladite Fabre. Fait et publié en

ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude naguère procureur et François Icard de ce lieu. [Signé : C Darbon]

Le 30/04/1611 ledit Jean François Bouzon a confessé avoir été payé par ledit Claude, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Me Antoine Ange. [Signé : J Garcin]

Procuration pour le capitaine Bernard Roy de La Tour-d'Aigues – f°760

Le 16/09/1609 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Mathurin Gellus, son mégier, présent, pour emprunter jusqu'à six charges de conségal pour les semences prochaines dans l'affair de terre que ledit Roy possède quartier de Piedbernard en ce lieu, mis en mègerie avec ledit Gellu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et François Icard de ce lieu. [Signé : B Roy]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Auman – f°761

Le 16/09/1609 a comparu Antoine Auman baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial dudit lieu, présent, 11 livres pour le prix « de toutes les corrades a labourer tant sullement de la presante année que les habitans dudit La Motte font annuellement au seigneur dudit lieu, lesquelles corrades ledit Auman recouvrera et l'a mis a son lieu et place avec cession d'actions ». Il promet de payer ladite somme au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Gillos et Siméon Compte de Gap (05). [Signé : P Agnel]

Le 10/09/1610 acte barré en présence d'Esprit Cheilan procureur dudit Agnel qui a fait quittance audit Auman. [Signé : Cheilan]

Convention pour François Gillot contre Monet Abert – f°762

Le 16/09/1609 a comparu Monet Habert de la ville de Digne (04), lequel s'est loué à François Gillot habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, « pour travailler avec luy a syer de bois pour une année revollue d'huy en la comptable aux paiches suivantz, scavoir que ledit Gillot sera tenu norrir et entretenir ledit Abert sellon son esgal et de sa famille, neanlmoins outre ce ledit Gillot luy paiera la somme de dix huit livres par cartiers durant ladite année sans contredit, lequel Gillot sera tenu l'employer audit art. A esté dict que sy durant ladite année arrivoit quelque malledie audit Abert, en cecas ledit Gillot l'entretiendra, n'excedeant ung mois a la fois, bien et duemant sauf que par cy apres ledit Abert ramplacera le temps perdu. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pierre Sauvan et Antoine Allais de Marseille (13).

Le 04/08/1610 acte barré du consentement des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Meysonnier et Charles Jourdan de ce lieu.

Quittance pour Mathieu Durand contre Paul Agnel – f°763

Le 17/09/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé, précédemment, par Mathieu Durand ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, de toute la rente du four seigneurial dudit Cabrières-d'Aigues suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Darbon et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : P Agnel, Honorat Rous]

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux – f°764

Le 17/09/1609 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, douze charges de conségal, huit charges de blé annone, trois grosses charges d'avoine et deux charges d'orge, le tout reçu en prêt amiable pour semer présentement tant en ses terres qu'en celles qu'il tient à ferme du sieur de Becaris d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le

notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de feu Jean de ce lieu et Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Honorat Rous, P Agnel]
Le 18/08/1614 acte barré suivant quittance reçu ce jour chez ce notaire

Obligation pour Jean Darbon contre Me Claude Darbon son oncle – f°765

Le 17/09/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Jean Darbon, son neveu, présent, la somme de 93 livres 10 sols en prêt amiable, reçue d'où quittance, tant en quatre charges de blé qu'en argent, et qu'il promet de rendre dans un mois. Il hypothèque une jument poil alezan et quatre pourceaux petits, deux mâles et deux femelles. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84) et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : Darbon]

Quittance pour Jaume Dracq contre Jean Jourdan et Jean Thaus – f°766

Le 17/09/1609 a comparu Daniel Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) tant pour lui que pour Jean, son frère, lequel a confessé avoir reçu de Jaume Dracq boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 75 livres en déduction de 150 que ledit Dracq doit à Jean Thaus de Cucuron (84) suivant acte chez ce notaire du 16/05/1609 payant pour ledit Thaus audit Jourdan en déduction de ce que ledit Thaus lui doit par un autre acte chez ce notaire du même jour suivant une lettre missive retirée par ledit Dracq. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : L Vian]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Payan – f°767

Le 17/09/1609 a comparu Jean Payan de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'un âne poil gris, reçu avec son bât, et qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Etienne Tamisier et Claude Ricard de ce lieu.

Le 01/09/1609 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par ledit Payan, absent, d'où quittance. Fait en présence de Guidon Roux et Jacques Silve de Beaumont-de-Pertuis (84).

Obligation pour Me Pons May contre François Icard – f°768

Le 17/09/1609 a comparu François Icard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien de ce lieu, présent, cinq charges et demi de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu pour ensemercer aux présentes semences et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P May, Icard]

Le 22/11/1610 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Icard. [Signé : P May]

Quittance pour Etienne Olivier contre Paul Agnel – f°769

Le 17/09/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Etienne Olivier de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 72 livres qu'il lui devait pour le prix de plusieurs vaches par acte chez Me Hupais le 21/08/1603, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et François Darbon de ce lieu. [Signé : P Agnel, Mairetet]

Obligation pour Etienne Tamisier contre Adam Pellegrin – f°770

Le 18/09/1609 a comparu Adam Pellegrin de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Etienne Tamisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 66 livres pour l'achat de menons, reçus, en déduction de laquelle somme ledit Pellegrin lui a cédé 36 livres à prendre sur Vincent et Jean Louis Primers [nom incertain], frères, de Pertuis (84) payable à la Toussaint suivant

acte chez Me Martin notaire de Pertuis de cette année. Pour les 30 livres restantes, il promet de les payer le 24 de ce mois. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : L Jourdan, H Darbon]

Le 15/01/1610 acte barré en présence dudit Tamisier qui fait quittance audit Pellegrin. Fait en ce lieu en présence de Me Joseph Boyer notaire de Beaumont-de-Pertuis (84). [Signé : Boyer]

Quittance et reconnaissance de dot pour Magdeleine Goujon et Nicolas et Elzias Boyer contre Jaume Pardigon – f°771

Le 19/09/1609 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu, comme mari de Magdeleine Goujon de Grambois (84), lequel a confessé avoir reçu de Nicolas et Elzias Boyer, frères, de de Grambois, absents, Marie Aubion leur mère présente, la somme de 45 livres en déduction des 90 promises par ladite Boyer dans le contrat de mariage desdits Pardigon et Goujon reçu chez Me Ricard notaire de Grambois cette année, paie échue à la Sainte-Marie-Magdeleine passée, d'où quittance et reconnaissance pour sa femme absente. Il hypothèque une terre franche en ce lieu quartier des Trois Collets de trois saumées confrontant terre de Me Pascal Sicard, terre de Jean et Antoine Garcin et de Toussaint Chateminois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Rochel de Grambois et Joseph Emin bourgeois de ce lieu. [Signé : Emin, Rochel]

Quittance et cession pour Joseph Emin contre Antoine Pourchier – f°772

Le 19/09/1609 a comparu Antoine Pourchier, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 13 livres et demi pour sa part due par ledit Emin comme pleige de Jean Vian son mégier suivant acte chez ce notaire du 22/11/1608, ainsi que 22 sols pour les dépenses de la gagerie et ce en présence dudit Vian. Ledit Pourchier a cédé audit Emin toute action et raison contre ledit Vian. Fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04) et Jean Rochel de Grambois (84). [Signé : Emin, Gaudemar]

Transaction et accord pour Laurent et Philippe Gaudemar marchands de Manosque contre Mathieu et Jean Rochel, frères, de Grambois – f°773

Le 19/09/1609 un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Mathieu, Jean et Antoine Rochel, frères de Grambois (84) et fermiers des biens de demoiselle Diane de Bompar veuve du sieur conseiller Guiran, en ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeurs pour le paiement des peines municipales « dénoncés au greffe dudit lieu » contre feu Jean, Laurent et Philippe Gaudemar cousin et frères, marchand de Manosque (04) et fermiers seigneuriaux dudit La Tour-d'Aigues et sa vallée. Pour ces dénonciations, lesdits Rochel ont fait gager lesdits Gaudemar « et ce en un nom de debte » de 82 écus dus auxdits Gaudemar par ladite demoiselle de Bompar, de laquelle dette Jaumet Monier de La Tour-d'Aigues a droit et cause comme cessionnaire desdits Gaudemar. Ces derniers se sont opposés à la gagerie devant les officiers d'où sentence rendue en 1604 déboutant lesdits Rochel sans dépens. Lesdits Rochel ont fait appel devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) d'où sentence qui dit que l'affaire avait été mal jugée, et qui condamne lesdits Gaudemar au paiement desdites dénonciations avec dépens et que la somme soit donnée auxdits Rochel. Lesdits Gaudemar ont fait appel devant la cour de parlement du Dauphiné, en la chambre de l'édit et par arrêt de celle-ci donné en « contradictoire jugement » du 20/12/1608, lesdits Rochel ont été débouté « de leurs bancs et peines » et condamnés aux dépens des appels que les Gaudemar ont fait monter à 269 livres 5 sols 10 deniers suivant les compulsoires. Lesdits Gaudemar ont fait plusieurs exécutions sur les biens desdits Rochel en diverses fois, incluant la prise d'une jument avec de « grandz despans, voiaiges, mises et vaccations et s'esperoit encores d'en fere davantage d'autant que y a plusieurs oppozans ausdites gaigeries licquidés entre les parties a dix escus ». Outre ce, lesdits Gaudemar ont payé pour lesdits Rochel la somme de 6 écus et demi pour les épices de la sentence du lieutenant ainsi que 14 écus 40 sols audit Jaumet Monier pour les intérêts du retard de la somme qui lui était due. Lesdits Gaudemar ont rapporté

une autre sentence du lieutenant des soumissions au siège d'Aix-en-Provence contre lesdits Rochel du 06/04/1607 portant condamnation de trois charges de conségal avec sa plus-value et dépens, lesdits Gaudemar ayant payé 2 écus pour les épices, soit au total 15 écus.

Ont comparu Laurent Gaudemar tant pour lui que pour Philippe son frère qui devra ratifier l'acte dans le mois, et lesdits Mathieu et Jean Rochel, frères, tant pour eux que pour Antoine leur frère, lesquels pour mettre fin à toute l'affaire ont trouvé l'accord suivant. Ils ont liquidé les sommes à 135 écus 46 sols à 3 livres pièce de laquelle ledit Gaudemar leur a fait quittance gratuite de 15 écus 46 sols. Pour les 120 écus restant, lesdits Rochel promettent de les payer, 15 écus maintenant soit 45 livres, reçus au prix de six charges de conségal expédiés à Michel Rodde séquestre des gageries desdits Rochel d'où quittance, et les 315 livres restantes, lesdits Rochel promettent de les payer par paies annuelles de 45 livres, la première aura lieu au 15/08/1610 puis au même jour les années suivantes. En cas de manquement au paiement, lesdits Gaudemar pourront faire valoir les lettres compulsoires de la chambre de l'édit pour faire contraindre au paiement. Lesdits Rochel confessent avoir récupéré la jument. Ledit Gaudemar quitte et décharge ledit Michel Rodde et David Mure, séquestres des gageries prises auxdits Rochel et ces derniers leur paieront tous les frais et dépens. Les parties renoncent à tout procès et à toute opposition liée aux gageries, notamment celle de Jean Feisan rentier desdits Rochel. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et Joseph Emin bourgeois de ce lieu. [Signé : Gaudemar, M Rochel, Emin, P May]

Quittance pour Laurent Gaudemar marchand de Manosque contre Jacques Monier – f°779

Le 19/09/1609 a comparu Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Laurent et Philippe Gaudemar, frères, marchands de Manosque (04), ledit Laurent présent, la somme de 42 livres 16 sols pour certains intérêts liquidés par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 24/03/1609 suivant les lettres compulsoires ainsi que 40 sols pour les dépens exécutoires. D'où quittance du total de 44 livres 16 sols. « Lequel Gaudemar a dict fere ledit paiement sans prejudice de ses appellations ou autre se prouvoir » et a reçu les lettres compulsoires. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Rochel de Grambois (84) et Angélin Ricard de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Monier, Gaudemar, Rochel]

Quittance pour François Roy contre les hoirs de Pierre Falician – f°780

Le 19/09/1609 a comparu Jean Felician tant en son nom que pour Pierre de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), ayant droit et cause de Magdeleine Felissian co-héritière de feu Pierre Felissian, lequel a confessé avoir reçu de François Roy et Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues, présent, 12 livres en argent et huit panaulx de conségal qu'ils doivent auxdits cohéritiers suivant acte chez ce notaire en 1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan cordonnier et Angélin Ricard de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Charles Jourdan, Gouirand]

Quittance pour Pierre Bret contre Jean Gaudemar – f°780

Le 19/09/1609 a comparu Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04), cohéritier de feu Jean Gaudemar son cousin, lequel a confessé avoir été payé par Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, des deux charges de blé annone qu'il devait audit feu Gaudemar suivant acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84). Le blé a été expédié à Balthazar Billard, procureur dudit feu Jean, d'où quittance. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Gaudemar]

Obligation pour Jean Faisan marchand de Marseille contre Mathieu et Jean Rochel, frères – f°781

Le 19/09/1609 ont comparu Mathieu et Jean Rochel, frères, habitants en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Feisan marchand de Marseille (13), présent, vingt-six charges de conségal mesure courante, tant pour arrérages de rente de cette année que fournitures de grains pour semer cette année aux terres qu'ils tiennent à ferme dudit Faisan et qu'ils promettent de rendre au 15 août avec hypothèque des semés tant pour ce prêt que pour le paiement de la rente à venir. En échange, ledit Feisan leur fait quittance du passé et de la somme de 15 écus que lesdits Rochel lui doivent suivant l'acte d'arrentement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : M Rochel, J Faizan, J Brigas, M Rodde]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Gruot – f°783

Le 19/09/1609 a comparu Pierre Gruot de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cinq panaulx de blé annone en prêt, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : M Rodde, L Jourdan]

Le 09/11/1611 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Gruot. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bret – f°783

Le 19/09/1609 a comparu Pierre Bret fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges et demi de conségal en prêt, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Louis Billard de ce lieu. [Signé : P May, Jehan Louis Le Long, Charles Jourdan]

Le 20/08/1610 acte barré en présence dudit May qui confesse avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : P May]

Quittance pour les hoirs d'Antoine Marron contre Michel Rodde – f°784

Le 19/09/1609 a comparu Michel Rodde de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Armand veuve d'Antoine Marron de ce lieu, présente, comme administratrice testamentaire des hoirs dudit feu Antoine, la somme de 13 livres 16 sols pour le prix d'une charge de blé que ledit Marron devait audit Rodde amiablement déclaré au testament dudit Marron reçu chez ce notaire cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan. [Signé : M Rodde, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Arnoux, Jean Roman et Barthélémy Jourdan – f°785

Le 19/09/1609 ont comparu Jean Roman fils de Marc et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 115 livres, reçue en prêt amiable pour payer François Motte, Vincent Mille de Pertuis (84) et autres, et qu'ils promettent de rendre au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Laurent Vian fils de Nicolas de ce lieu. [Signé : J Roman, J Richard, L Vianny, Gavaudan]

Le 02/10/1610 acte barré à la demande dudit Me Claude Gavaudan qui confesse être satisfait des débiteurs moyennant le paiement fait par Me Louis Jourdan trésorier de la communauté à Me Louis Ange son beau-frère, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jean Meyran. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Achat pour Paul Agnel contre Georges et Roman Queyrel, frères – f°786

Le 19/09/1609 ont comparu Georges et Roman Queyrel, frères, ménagers de La Bastidonne (84), lesquels ont vendu à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une vigne à La

Tour-d'Aigues quartier du Pré Neuf de deux carterades trois hommes 400 souches confrontant vignes de Jeanne Blanchet, Pierre Sauvan, du capitaine Bernard Roy et le chemin. La vigne a été acquise par collocation de Michel Barthélémy dudit lieu. La vente a été faite pour le prix de 150 livres, reçu à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : R Queyrel, P Agnel, Ange, P May]

Quittance pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Jourdan – f°788

Le 19/09/1609 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence ayant charge de la communauté, la somme de 36 écus 38 sols 7 deniers qui lui est due par la communauté lors de la clôture de son exercice de trésorier fait en janvier 1609, d'où quittance envers la communauté ainsi que des 30 sols de dépens exécutifs. Cette somme provient de l'emprunt fait par la communauté auprès de monsieur le président Aymar. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Mariage entre Jean Olivier et Louise Grégoire – f°789

Le 20/09/1609 contrat de mariage entre Jean Ollivier fils de feu Pierre de La Bastidonne (84) et de vivante Michelle Ginies dudit lieu, et Louise Grégoire fille de feu Maurice et de vivante Marguerite Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté de sa mère ; l'épouse est assistée de sa mère et de Toussaint Grégoire son frère.

L'épouse s'est assignée en dot tous ses droits. La mère et le frère de l'épouse lui donnent en augment, la mère 30 livres payable dans l'an suivant son décès, et le frère 18 livres à savoir 6 livres maintenant, reçues d'où quittance, et 12 livres en deux paies égales, la première de ce jour en un an et l'autre un an après à la même date. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison de la couleur qu'elle choisira pour le jour du mariage aux communs dépens des parties et les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 15 livres ; d'elle à lui 7 livres. La mère de l'époux a donné à son fils tous ses biens à prendre à son décès, se réservant les fruits de ceux-ci sa vie durant. Furent présents Jean Laugier et Philippe Silvestre, oncle et cousin de l'épouse, lesquels lui ont donné chacun 6 livres, payable pour ledit Laugier 3 livres à l'instant et 3 livres à ce jour dans un an, et pour ledit Silvestre les 6 livres dans un an jour pour jour. Fut présent Pierre Laugier qui a donné 3 livres à payer dans un an. Fut présente Honorade Meysonnier femme dudit Laugier qui a donné un linceul à l'instant. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Vincent May en présence de celui-ci et de Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, V May]

En marge : Il y a reconnaissance de dot chez ce notaire le 31/05/1610. Reconnaissance le même jour en faveur dudit Philippe. Reconnaissance le 21/09/1614 chez ce notaire. Reconnaissance le 02/01/1612 de 12 livres chez ce notaire.

Prorogation avec obligation pour Antoine Juramy marchand de Pertuis contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°793

Le 20/09/1609 ont comparu Jean Arnoulx consul et Pierre Roman baile, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels au nom de la communauté dudit lieu, suivant pouvoir du conseil d'hier, ont confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 58 florins 1 sol 7 deniers à lui cédée par Antoine Estienne dudit Saint-Martin-de-la-Brasque par acte chez Me Antoine Olivier notaire dudit Pertuis le 20/03/1609 dépendant de la réduction des comptes faite par ledit Estienne comme consul de l'année 1608, la clôture du compte datant du 10/02/1609, et d'autre part de lui devoir aussi la somme de 58 livres 6 sols cédée audit Juramy par Magdeleine Isnard femme de Barthélémy Roche dudit Pertuis pour la pension due par la communauté au mois de mars dernier suivant acte chez ledit Me Olivier le 26/04/1609. Bien que la mention ne soit que

de 46 livres 7 sols et demi sauf si on y inclut 11 livres 14 sols 1 denier sur la première paie et tout surpaiement de la pension depuis le premier terme. Au total, ils reconnaissent devoir audit Juramy 116 livres 17 sols 7 deniers soit 38 écus 47 sols 7 deniers, qu'ils promettent de payer au 15 août, date à laquelle ledit Juramy leur a prorogé le paiement. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, aux Aires, en présence de Me Louis Jourdan et François Roy de Lourmarin (84). [Signé : L. Jourdan, Juramy]

[en marge : il y a quittance du 30/09/1610]

Ratification par monsieur le président Aymar contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°795

Le 20/09/1609 a été convoqué le conseil de la communauté de ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), aux Aires, par-devant Pierre Roman baile, à la requête et présence de Jean Arnoux consul moderne où furent présents François Roman, Mathieu Roman, Jean Roman fils de Marc, Jean Roman fils de François, Jean Mallan, Barthélémy Jourdan, Pierre Barthélémy, Jean Bret, Monet Roman, Jacques Serre, Michel Bret, Jean Esteve et Mathieu Rambaud, tous habitants dudit lieu, et noble Jean Meolhon, Me Antoine et Me Louis Ange, frères, Pierre Bret, Barthélémy Gouirand, Toussaint Sauvecane et ce notaire, forains ayant et possédant des biens audit lieu. Lesquels informés de l'acte d'achat de pension passé par lesdits Meolhon, Jean Arnoux, Jean Roman fils de Marc et ce notaire avec monsieur d'Aymar, conseiller du roi en son conseil d'Etat, présent au parlement de Provence, de la somme de 800 écus de principal au denier seize, soit 150 livres par an, acte passé chez Me Boniface Borrille notaire d'Aix-en-Provence (13) le 07/09/1609, le notaire en a fait lecture, ledit Meolhon en a rendu compte et desquels deniers en a payé, à Jean Antoine Michaelis 400 écus, à Antoine Varanchon de Berre (13) 245 écus, à Me Claude Gavaudan 107 écus et demi, à Laurent Gaudemar 27 écus et demi et à Me Louis Jourdan 37 écus 8 sols suivant les quittances passées tant devant Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence que devant ce notaire, lesdits paiements dépassant l'emprunt de 17 écus 8 sols. Le conseil a approuvé et ratifié ledit acte de pension. Fait et publié audit lieu, en présence de Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jean Rey de Lourmarin (84). [Signé : L. Jourdan, Meoilhon, Roman]

Obligation pour Me Louis Ange contre Mathieu Roman – f°798

Le 21/09/1609 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Ange de La Tour-d'Aigues, présent, cinq charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Ledit Ange lui fait quittance du prix de l'arrentement qu'il tient de lui, paie échue à la récolte prochaine suivant acte chez ce notaire pour le prieuré Saint-Blaise, en échange de ce paiement. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, aux Aires, en présence de Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Pascal Estienne d'Ansouis (84). [Signé : Ange]

Le 31/08/1615 fut présent Me Claude Gavaudan cessionnaire de Me Louis Ange par acte chez ce notaire en 1609, a fait quittance audit Roman moyennant le paiement fait en diverses fois. [Signé : Gavaudan]

Cession pour Barthélémy Icard contre Clément Fournier – f°799

Le 21/09/1609 a comparu Claude Fournier jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 7 livres qu'il doit à Barthélémy Icard, ancien trésorier et exacteur des censes de ce lieu, présent, pour un « surchargement » d'une vigne acquise par ledit Fournier suivant le compte qui a été fait par les auditeurs ordinaires de ce lieu, il a cédé audit Icard semblable somme sur 7 livres 7 sols qui lui est due par les trésoriers modernes de ce lieu cette année. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jaume Durand de ce lieu. [Signé : B Icard]

Obligation pour Me Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°801

Le 21/09/1609 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, présent, une charge de conségal et une demie charge de blé annone, en prêt, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences en une terre quartier de La Boisse, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Martin et Hugues Queyrel de La Bastidonne (84).

Obligation pour Pierre Mairetet contre Honoré Pascal – f°802

Le 21/09/1609 a comparu Honoré Pascal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, une charge de conségal, reçue pour semer en une terre quartier de La Parratte à La Bastidonne (84), confrontant vigne de Pons Verne, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Georges Meissonnier. [Signé : Mairetet]

Le 20/08/1610 acte barré en présence de Marguerite Pascal, femme et procuratrice dudit Mairetet qui confesse avoir été payée par ledit Pascal, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Daumas et Antoine Andrieu.

Obligation avec cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Jourdan – f°802

Le 21/09/1609 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final pour deux actes d'obligation chez ce notaire, l'un de 66 livres et l'autre de 30 livres ainsi que 15 livres pour une amende adjugée audit Agnel comme rentier seigneurial de ce lieu par sentence rendue par le juge de ce lieu suite à la poursuite de Jacques Garcin, soit au total 111 livres. Il reste à payer par ledit Jourdan audit Agnel la somme de 56 livres et demi, en déduction de laquelle il a cédé 39 livres pour le prix de quatre charges de blé à prendre sur les hoirs de Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84) pour rente échue à la récolte passée. Pour les 17 livres et demi restantes, il promet de les payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 19/02/1611 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Jourdan. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Philippe Silvestre – f°804

Le 21/09/1609 a comparu Philippe Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de conségal, en prêt, le tout reçu et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P May, L Jourdan]

Obligation pour Pierre Lertier de Mirabeau contre Joseph Queyrel – f°805

Le 21/09/1609 a comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Pierre Lertier de Mirabeau (84), présent, trois charges de conségal, mesure courante, reçues pour semer présentement d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 15 août avec hypothèque des semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jaumet Gounache de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Carle – f°806

Le 21/09/1609 a comparu Jean Carle de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cinq charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer présentement en ses terres à Beaumont-de-Pertuis, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés, de deux vaches et de deux veaux poil rouge. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 10/09/1611 ledit Pourchier a reçu dudit Carle 22 écus moins 4 sols en déduction du prix dudit blé, d'où quittance, « ensemble de certain orge et febves que ledit Carle n'est point obligé ». Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas

Le 21/11/1611 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été entièrement payé par ledit Carle, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Mallet et Jean Sicard. [Signé : Anthoine Mallet]

Transport avec cession pour Jean Auquier fils de feu Jean contre Hugues Queyrel – f°807

Le 21/09/1610 étant donné qu'Hugues Queyrel de La Bastidonne (84) comme fils et hoir pour un quart de feu Pierre doit à Andrievie Suige femme de Lazarin Cocordan de Marseille (13) la somme de 36 livres pour la part le concernant de l'acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour laquelle il lui a hypothéqué une saumée de terre au dextre à La Bastidonne, quartier de Gallance, confrontant ledit chemin, terre de Claude Queyrel et terre d'Antoine Queyrel, et que Jean Auquier fils de feu Jean de Pertuis (84), beau-frère dudit Hugues Queyrel a requis qu'il lui donne cette terre offrant de payer 36 livres à ladite Suige.

Pour ceci, a comparu ledit Queyrel lequel a cédé audit Auquier, présent, ladite saumée de terre. Ce dernier promet de payer ladite Suige pour la somme de 36 livres dès ce jour et ce en présence dudit Queyrel ou alors la remettre à un marchand et jusqu'alors paiera les intérêts. Si dans trois ans ledit Queyrel rembourse ledit Auquier de la somme déposée avec les loyaux coûts, ledit Auquier devra rendre la terre et cet acte sera annulé. Une partie de la terre est actuellement en arrentement, le fermier en jouira une année complète en payant la rente audit Auquier. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : J Garcin, L Jourdan]

Quittance pour Claude Roman contre Melchion Candelier – f°810

Le 22/09/1609 a comparu Melchion Candelier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Roman son beau-frère, présent, la somme de 18 livres 12 sols suivant acte d'accord chez ce notaire le 07/03/1607, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Quittance pour Laurent Vian fils de feu Jacques contre Laurent Vian fils de feu Nicolas – f°810

Le 22/09/1609 a comparu Laurent Vian fils de feu Nicolas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'autre Laurent Vian [fils de feu Jacques] son cousin, présent, quatre charges de blé annone pour la pension annuelle qu'il lui fait, paie échue au 15 août dernier suivant acte chez Me André Jehan notaire de Pertuis (84). D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Daniel Lamy praticien d'Aix-en-Provence (13) et Henri Darbon de ce lieu. [Signé : L Vianny, L Vian, Lamy]

Quittance pour Laurent Vian fils de feu Jacques contre Laurent Vian fils de feu Nicolas – f°811

Le 22/09/1609 a comparu Laurent Vian fils de feu Nicolas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'autre Laurent Vian [fils de feu Jacques], dudit lieu, présent, la somme de 44 livres tant pour principal que dépens qu'il a été condamné à payer par sentence du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) du 05 et 12/11/1608 ainsi que des dépens de l'arrêt de renvoi, le tout suivant les lettres compulsoires pour les dépens de contumace du 03/07/1609, soit au total 44 livres et demi, d'où quittance et décharge d'Henry Darbon séquestre. Il a remis les procédures. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Daniel Lamy et Sauvaire Moret. [Signé : L Vianny, L Vian, Lamy]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Jehannon Durand – f°812

Le 24/09/1609 a comparu Jehannon Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, trois charges de blé annone, reçues en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Cession pour Me Claude Gavaudan – f°813

Le 24/09/1609 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Claude Gavaudan, son beau-frère, présent, cinq charges de blé annone et cinq charges de conségal à prendre, le blé de Mathieu Roman ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qu'il doit suivant acte d'obligation chez ce notaire du 21/09/1609, et le conségal de Pierre Beymond ménager de La Motte-d'Aigues suivant acte d'obligation chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) du 17/09/1609. Cette cession a été faite en paiement de semblable quantité de grains que ledit Ange lui doit dans par acte d'obligation chez ce notaire en 1608 qu'en prêt amiable sans avoir passé d'acte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de François Velixandre et de Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Ange, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Laurens – f°814

Le 25/09/1609 a comparu Antoine Laurens boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, dix charges de blé annone, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jacques Grillard de ce lieu. [Signé : H Darbon, J Grillard]

Le 29/10/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Laurent. Fait en ce lieu, en présence d'Antoine Martin et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Sommation pour Mathieu et Jean Rochel contre Michel Rodde – f°815

Le 25/09/1609 ont comparu Mathieu et Jean Rochel, frères, laboureurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels somment Michel Rodde de ce lieu, présent, de leur expédier les grains par lui séquestrés à la requête de Laurent Gaudemar et qui ont été depuis relaxés, ledit Rodde ayant été déchargé de son rôle suivant acte d'accord chez ce notaire le 19/09/1609, jusqu'à dix charges en déduction de plus de trente charges qu'il a entre ses mains pour semer présentement « sauf audit Rodde s'en paier du restant pour ses vacations, taxés que sont plus que vastante d'en paier le double » [?] et protestent de tout dommages et intérêts s'ils ne peuvent pas semer « et que leur bestail ne demeure en chaumaige ».

Ledit Rodde a dit qu'il y a « appel de la taxe de ses despans par devant la cour de parlemant de laquelle taxe il a grief et sans prejudice de ce offre leur expedier jusques a sept charges grain outre une charge avoine et lhors que la cour en aura dict expediera ce qu'elle ordonnera ». D'où acte fait et publié dans la maison dudit Rodde en présence de Nicolas Olivier et Jean Daumas de ce lieu.

Achat pour Antoine Pourret de La Bastidonne contre Catherine Olivier veuve de Hugues Boyer des Baux – f°816

Le 25/09/1609 a comparu Catherine Olivier veuve d'Hugues Boyer du lieu des Baux (13), laquelle a vendu à Antoine Pourret ménager de La Bastidonne (84), présent, une terre et verger d'oliviers de quatre émines de terre au dextre à La Bastidonne quartier de La Peirière confrontant verger de Claude Ginies, vigne de Grégoire Queyrel, la draie allant de La Bastidonne au couvent du Turret et verger restant à Hellion Jausseran. Cette terre a été acquise par ladite Olivier ce jour par collocation sur ledit Jausseran. La vente a été faite pour le prix de 69 livres 3 sols, prix de la collocation, payable, 6 livres pour ladite Olivier à Etienne Ferrat hôte de ce lieu pour aliments fournis et à une de ses filles, à payer dans trois jours, 5 livres 9 sols pour reste du lods de ladite collocation aux fermiers modernes d'ici Noël, 20 livres 8 sols données à l'instant d'où quittance, et les 36 livres restantes à payer d'ici Pâques. Si ledit Jausseran rachète la terre dans le temps prescrit,

ledit Pourret devra la quitter et il sera remboursé avec les « loyaulx cousts ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Courenc dudit lieu. [Signé : Courenc, L Jourdan]

Le 16/01/1610 Paul Agnel et Jacques Gondon, deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu ont reçu dudit Pourret 11 livres 14 sols pour le droit de lods de ladite acquisition pour Catherine Olivier, d'où quittance. [Signé : P Agnel, J Gondon]

En marge : Le 13/05/1610 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Claude Ricard et Jean Chainé – f°820

Le 26/09/1609 ont comparu Claude Ricard et Jean Chainé, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu, présent, deux charges de conségal, mesure courante, le tout reçu pour semer présentement dans leurs terres aux quartiers du Revest, Hourgouze et Raphineau, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Jehan Louis Le Long]

Le 24/08/1612 acte barré en présence dudit Gavaudan qui fait quittance auxdits Ricard et Chainé. [Signé : Gavaudan]

Quittance pour Philippe Silvestre contre Paul Agnel cessionnaire de Pierre Roman – f°821

Le 26/09/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) suivant acte chez ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Philippe Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), présent, cinq charges moitié blé, moitié conségal, pour certains dommages et intérêts liquidés entre les parties suivant ladite cession, d'où quittance. De même, ledit Agnel a reçu dudit Philippe Silvestre et ses frères six charges de blé annone et huit charges de conségal, mesure courante, pour la rente d'une métairie que ledit Silvestre doit à Toussaint Sauvecane et ses frères, paie échue au 15 août dernier dont ledit Agnel est cessionnaire par acte chez ce notaire en janvier 1609, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Arnoux et Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues. [Signé : P Agnel]

Arrentement pour Toussaint et Joseph Sauvecane contre Honoré Ginies – f°822

Le 26/09/1609 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour eux que pour leurs autres frères, lesquels ont arrenté à Honoré Ginies de ce lieu, présent, environ huit saumées de terres que ledit Ginies a déjà labourées, prêtes à être semées, quartier de Vaumalle, pour deux ans et deux prises de fruits « a guarés et restouble » à partir de ce jour contre une rente annuelle des guérés de quatre panaulx par saumée de terre, soit « quatre partz trois » de blé annone et l'autre quart de conségal [$\frac{3}{4}$ de blé et $\frac{1}{4}$ de conségal] à payer à la Sainte-Marie-Magdeleine, puis l'année suivante du restouble au même prix de quatre panaulx par saumée et du type du grain qui se récoltera au même jour. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : T Sauvecane, Honorat Ginies]

Prix-fait pour Me Claude Gavaudan contre Philippe Astoin maître maçon – f°823

Le 28/09/1609 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Me Philippe Astoin maçon de ce lieu, présent, de « fere et parfaire une cuve de pierre a boullir vin de massonnerie a chaux et sable dans la cave de la maison que ledit mestre Gavaudan a, assize dans cedit lieu et quartier de Lamorier, en la quallité et paiche suivant. Et premierement que ledit Astoin sera tenu fere ladite thine bien et debuement de chaux et sable en ladite cave et sur le coing vizant a la cave dotalle de Jaques Grillard et fere nettoyer et canar la place d'icelle de la profondeur de ladite cave dudit mestre Gavaudan, laquelle thine sera de la grandeur d'environ cent charges de razins de grosse beste, les murailles d'icelle fera suffizantes et capables pour l'assurance d'icelle thine et notamment du cousté dudit Grillard, de la longueur de ladite thine de deux pans et

demy d'espaisseur pour serrer et porter la muraille en cas que ledit Gavaudan fist bastir le relarguier de ladite maison, laquelle il conduira en ladite quallité puis le pied de fondement de ladite thine, emsemble le coing d'icelle jusques au plus hault de ladite thine, laquelle ce prendra despuis la cave dudit Gavaudan jusques a la muraille du susdit Grillard s'il est de bseoing. Plus ledit Astoin sera tenu retenir a son risc, peril et fortune tant la cave dudit Gavaudan que celle dudit Grillard, ensemble les murailles de ladite maison en la quallité qu'elles sont de presant et s'il ce treuve necessere abatre la muraille et degrés de la maison dudit Gavaudan de la longueur de ladite thine, sera permis ce fere et en apres le retourner[?] rebastir en la quallité qu'est de presant. Item que ledit Astoin sera tenu fere une crotte pour couverte a ladite thine de massonnerie a chaux et sable bonne et suffizante a laquelle laissera ung trou garni de taille pour donner jour a ladite thine et y mettre les razins dedans pour icelluy et du cousté de la cave ung autre jour de cinq pans de largeur garni aussy de taille par dessus le bort de ladite thine et aux coustés de massonnerie suffizante de telle autre quallité que ledit Astoin recougnouistra et le canon d'icelle thine le fera ledit Astoin de pierre de taille resortissant dans la cave dudit Gavaudan suffizant et capable. Sera aussy tenu ledit Astoin de racomoder et netoyer la rue de la longueur de ladite thine et icelle panar[?] bien et duement pour la conservation d'icelle et affin que les ... pluville [les eaux pluviales ?] ne y puissent porter prejudice. Item ledit Astoin sera tenu mallonar ladite thine bien et debusement et aux jointures desdits mallons, simentar aussy bien et duement pour la conservation d'icelle. Plus a esté convenu que ledit Gavaudan sera tenu fornir audit Astoin et sur la place toute la chaux, mallons et ferraments que sera necessere pour ladite thine a ses espres cousts et despens avec ung lintal de boys pour retenir la vizier de cinq pans de largeur cy dessus dicte. Plus a esté dict que ledit Astoin sera tenu de tout risc, peril et danjer de ladite thine pour la premiere année qu'on y mectra les razins tant sullement et le quel prisfaict icelluy Astoin sera tenu fere et parfere de la susdite quallité entre icy et caresme prochain, moyenant le pris et somme de septante huict livres faizant vingt six escus sur le tant moingz de laquelle, icelluy Astoin en a receu presentement quarante deux livres en six doubles d'Espagne et les trante six livres restantes ledit Gavaudan sera tenu les payer en faizant ladite besougne. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Vallette et Pascal Laugier, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Augier]

Le 12/12/1609 ledit Astoin a confessé avoir reçu dudit Me Gavaudan, présent, 36 livres pour tout reste du prix-fait d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Menard et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, Gavaudan]

Le 28/09/1613 acte barré, lesdits Astoin et Gavaudan se faisant quittance réciproque, ledit Gavaudan ayant eu la thine et confessant avoir été payé du surplus [qu'il avait payé]. D'où acte fait et publié en ce lieu en présence d'Henry Darbon et Jean Reynaud. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Toussaint Meit – f°826

Le 27/09/1609 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu, absent, une charge et demi de conségal et une demie charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu dans ses terres quartier du Plan, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Martin Monier broquier.

Le 29/08/1613 acte barré à la demande dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par ledit Meit, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Long et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°827

Le 27/09/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian fils de Jacques et Jacques Monier, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant pouvoir qui leur a été donné par le conseil, lesquels ont nommé pour procureur en ladite qualité Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu, présent, pour recouvrer de [blanc dans l'acte] Cortin écuyer d'Aix-en-Provence (13) la somme qu'il doit à Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat de ce lieu, cette dernière débitrice de

la communauté par acte d'achat de propriétés chez ce notaire. De ces sommes dues, ledit Darbon en paiera ce qui est dû au sieur avocat de Tres, à Me Charles Chanut procureur de la communauté pour leurs peines et travaux pour une année suivant délibération du conseil. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Beymond – f°828

Le 27/09/1609 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel tant pour lui que pour Marie Morel sa belle-mère qui devra ratifier l'acte dans un mois, a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, dix charges de blé annone, douze charges de conségal, une grosse charge d'avoine et une charge d'orge, le tout reçu pour semer tant dans ses terres que dans celles de ladite Morel à La Motte-d'Aigues en divers quartiers et autres qu'il tient en ferme, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés de la récolte prochaine. Il sera permis audit Jourdan de tenir un homme travaillant pendant la récolte des grains et à l'aire jusqu'à ce que ledit Jourdan soit entièrement remboursé, lequel homme sera nourri et payé par ledit Beymond. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et François Velixandre, de ce lieu. [Signé : L Alard, L Jourdan]

Le 06/09/1609 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Beymond. Fait en ce lieu en présence de Jean Rey et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Mary et Jean Roux, père et fils de Cabrières-d'Aigues – f°830

Le 27/09/1609 a comparu Mary Roux de Cabrières-d'Aigues (84) tant pour lui que pour Jean Roux son fils, absent, qui devra ratifier cet acte dans quinze jours, lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand et fermier des droits seigneuriaux dudit lieu, absent, une charge de blé annone en prêt amiable pour ensemercer aux présentes semences, et la somme de 10 livres 16 sols pour l'achat « d'une boute à tenir vin », reçue précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre pour le blé aux fêtes de mai et l'argent au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Me Claude Darbon et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Darbon, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Esprit Boyer et François Amat – f°832

Le 27/09/1609 ont comparu Esprit Boyer et François Amat, de Beaumont-de-Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 54 livres pour l'achat de deux vaches, un bumat et un veau poil rouge blanc, le tout reçu, qu'ils promettent de payer moitié au 15 août prochain et moitié au 15 août suivant avec hypothèque dudit bétail. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Arnaud et Claude Magran de Saint-Etienne [sûrement dans le 04]. [Signé : Boyer, Amat, P Agnel]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Pierre Ripert – f°833

Le 01/10/1609 a comparu Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, douze panaulx moitié blé moitié conségal, en prêt, pour ensemercer présentement aux terres qu'il tient à ferme de Marie Allais à Font Jallouze, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Le 18/09/1610 acte barré en présence dudit Sicard qui confesse avoir été payé par ledit Ripert, d'où quittance. [Signé : Sicard]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnaud de Vitrolles-en-Luberon – f°833

Le 02/10/1609 a comparu Jean Arnaud de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres pour l'achat d'une paire de vaches poil rouge, reçues, qu'il promet de payer moitié au 15 août prochain et moitié au 15 août suivant. Fut présent Esprit Boyer de Beaumont-de-Pertuis (84) qui s'est porté pleige.

Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : P Agnel, Boyer]

Promesse pour la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues contre Jacques Silvy – f°835

Le 02/10/1609 a comparu Jacques Silvy de Beaumont-de-Pertuis (84) lequel a vendu à la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents Me Pascal Sicard et Jean Menard prieurs, un quintal et demi de cire qu'il devra leur expédier dans quinze jours et faire porter en ce lieu pour le prix de 90 livres soit 60 livres le quintal, en déduction duquel prix ledit Silvy a reçu à l'instant 45 livres, d'où quittance. Les 45 livres restantes lui seront payées le 18 octobre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : J Silvy, B Iccard, Sicard, Jehan Menard]

Le 01/12/1609 Guidon Roux au nom dudit Silve a reçu à l'instant dudit Menard 21 livres en déduction de ladite somme, d'où quittance. [Signé : Jehan Menard]

Le 12/12/1609 acte barré à la demande des parties qui se font quittance réciproque. [Signé : Jehan Menard, J Silvy]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Guilhen Andrieu – f°836

Le 03/10/1609 a comparu Guilhen Andrieu travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, absent, huit panaulx de conségal mesure courante, en prêt, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Louis Ange et de Jean Reynaud de ce lieu.

Le 12/10/1613 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Andrieu. [Signé : Gueidan]

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Isnard Lantelme – f°836

Le 05/10/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à Isnard Lantelme potier de ce lieu, présent, l'herbage et l'aglandage du Grand Deffends de ce lieu jusqu'au 02/02/1610 pour le prix de 31 livres et demi, suivant l'encan public d'hier. En déduction de la somme il a payé à l'instant aux estimateurs modernes 27 sols et demi pour la visite dudit bois et il promet de payer le reste à la Saint-André. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Salomon Jourdan de ce lieu. [Signé : L Vian]

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Martin et Salomon Jourdan – f°837

Le 05/10/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à Jean Martin fils de Pierre et Salomon Jourdan de ce lieu, présents, l'aglandage de la Petite Royère de la Chivarie de ce jour jusqu'au 02/02/1610 y comprenant l'herbage, pour le prix de 12 livres à payer à la Saint-André, arrentement délivré le jour d'hier sur la place publique au plus offrant. Acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Isnard Lantelme et Jean Voulaire de ce lieu. [Signé : L Vian]

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Voulaire – f°838

Le 05/10/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels audit nom ont arrenté à Jean Voulaire de ce lieu, l'aglandage et herbage de La Rouière du Collombier de ce jour jusqu'à Notre-Dame de février pour le prix de 24 livres 12 sols, suivant l'encan public d'hier. Ledit Voulaire a payé aux estimateurs modernes pour leurs peines et vacations de la visite du Grand Deffends 20 sols et il promet de payer le reste à la Saint-André. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu. [Signé : L Vian]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre François Roman en principal et Me Louis Ange en pleige – f°840

Le 06/10/1609 a comparu François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt pour semer en une terre qu'il a quartier du Revest en ce lieu confrontant terre de Nicolas Legier, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Me Louis Ange de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Roman hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Plantard et Georges Ferland de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Roman, Ange]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Me Louis Ange – f°841

Le 06/10/1609 a comparu Me Louis Ange, habitant d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon de ladite ville, absent, deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre d'ici Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Louis Jourdan et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : Ange, L Jourdan]
Le 27/08/1611 acte barré en présence dudit Meolhon qui fait quittance audit Ange. [Signé : Meoilhon]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean François Bouzon – f°842

Le 06/10/1609 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud habitant Marseille (13), absent, cinq charges de blé annone et huit charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences en ses terres à Raphineau, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : B Icard]

Le 19/10/1610 acte barré en présence de Jean Archimbaud père et procureur dudit Louis suivant acte chez ce notaire cette année, lequel a fait quittance audit Bouzon. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et François Solliers. [Signé : Vian]

Obligation pour Pierre Long contre Elzias Ferland – f°843

Le 06/10/1609 a comparu Elzias Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 12 livres pour le reste du prix d'un âne poil noir avec son bât, reçu, et qu'il promet de payer au 15 août et ce outre la garde de deux pourceaux que ledit Ferland mènera l'un à l'aglandage présentement représentant 50 sols, avec hypothèque dudit âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Le 23/10/1610 acte barré en présence dudit Long qui confesse avoir été payé par ledit Ferland, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Daumas. [Signé : Vian]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Royère – f°844

Le 06/10/1609 a comparu Georges Royère de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 40 livres et demi pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque dudit bœuf. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Georgi Roiere, L Jourdan]
[en marge :] Le 14/02/1611 ledit Pourchier a reçu 18 livres 12 sols en déduction

Accord entre Pierre Gouirand de La Motte-d'Aigues et Etienne Gouirand dudit lieu – f°845

Le 07/10/1609 comme un procès est sur le point de se dérouler entre Pierre Gouirand de La Motte-d'Aigues (84) car prétend demander à Etienne Gouirand dudit lieu de lui désemparer une maison que ledit Estienne a acquise par titre d'achat de feu Sielle Jouvent mère dudit Pierre et de Jean Gouirand son frère, audit lieu, confrontant maison dudit Etienne Gouirand et la rue publique, pour le prix de 15 livres déboursé le jour du contrat reçu chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 09/03/1593. La moitié de la maison lui appartenait et pour l'autre moitié il en demande la rétention offrant de rembourser le juste prix et les loyaux coûts. Procès contre ledit Etienne Gouirand qui prétend débattre ladite rétention, « outre ce qu'il a fait de reparations utiles et necesseres ».

Ont comparu Pierre Gouirand et Etienne Gouirand, lesquels pour couper court à tout procès ont décidé que ledit Etienne Gouirand cède et désempare audit Pierre Gouirand ladite maison moyennant la somme de 15 livres pour les réparations faites depuis l'acquisition, somme reçue à l'instant d'où quittance. Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Valentin Clemens dudit lieu. [Signé : JH Constans]

Achat pour Jean Garcin contre Françoise Darbon – f°847

Le 08/10/1609 a comparu Françoise Darbon veuve de Georges Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Jean et Antoine Garcin, marchands habitant en ce lieu, ledit Antoine absent, Jean présent pour lui, un coin de terre sive jonquier en ce lieu quartier du Plan d'environ deux émines trois cosses confrontant terre sive jonquier des acheteurs, de Toussaint Chateminois et de Me Pascal Sicard. La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : J Garcin, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Bertrand en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°849

Le 08/10/1609 a comparu Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, douze panaulx de conségal, reçus pour les semer, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Henry Darbon. [Signé : Jaques Gaydan, H Darbon]

Le 04/11/1610 ledit Gueidan, présent, cessionnaire dudit Agnel et également Me Balthazar Gueidan notaire, confessent avoir été payé par ledit Bertrand, d'où quittance. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Pierre Meilleuret – f°850

Le 08/10/1609 a comparu Pierre Meilleuret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge et demi de blé annone, reçue pour semer audit Peypin-d'Aigues, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Garcin et Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Le 06/12/1611 acte barré en présence dudit Me Darbon [sic] qui confesse avoir été payé pour le blé par ledit Meilleuret, d'où quittance.

Quittance pour Me Claude Michellan et Claude Bregueiret contre François Jauvent – f°851

Le 08/10/1609 a comparu François Jauvent charpentier de La Bâtie-Neuve (05), lequel a confessé avoir été payé par Claude Michellan et Claude Bregueiret menuisier de La Mûre (38), présents, de la somme de 54 livres pour un prix-fait reçu chez Me Bernard notaire cette année, d'où quittance. Lesdits Michellan et Bregueiret ont en échange accepté la besogne dudit prix-fait. D'où quittance

réciproque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Plantard et Jacques Perbenc de ce lieu. [Signé : A Plantard]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Antoine Vespier en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°851

Le 08/10/1609 a comparu Antoine Vespier du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal pour les semer présentement, et promet de rendre les grains à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gueidan, L Vian]
[Note : aucune trace dans l'acte de Jacques Gueidan]

Sommation pour Jean Meynier contre Sauvaire Moret – f°852

Le 08/10/1609 a comparu Jean Meynier fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84), lequel a sommé Sauvaire Moret dudit lieu, présent, de « le rellever envers Daniel Furet dudit lieu de la somme de quatorze livres contenue a l'obligation du second febvrier dernier receu par moidit notere pour laquelle ledict Furet l'a fait executter en ses biens ». Ledit Moret a requis copie de cette sommation pour y répondre. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Claude Jourdan, en présence de ce dernier et de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84).

Quittance portance cession pour Daniel Billot contre Paul Agnel – f°853

Le 09/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Daniel Billot de Lourmarin (84), présent, comme pleige d'André Roux par acte chez ce notaire du 05/03/1609, savoir de deux charges de conségal et une charge d'orge, le tout estimé à 31 livres 16 sols suivant le rapport des marchands de Pertuis (84), et encore de 10 sols pour les dépens, d'où quittance et cession d'actions envers ledit Roux. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Pierre Lamonier menuisier habitant de ce lieu. [Signé : P Agnel, A Garcin]

Déclaration avec obligation pour Joseph Emin contre Pierre Vian – f°854

Le 09/10/1609 a comparu Pierre Vian laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Me Joseph Emin bourgeois de ce lieu, présent, que ce jour Me Pascal Sicard de ce lieu lui a fait barrer deux actes d'obligations reçus chez ce notaire le 30/09/1608 et 15/10/1608 pour cinq charges de blé annone et trois charges de conségal avec ledit Emin comme pleige et que ledit Emin en a payé pour ledit Vian audit Sicard quatre charges huit panaux de blé annone, qu'il promet de lui rendre dans huit jours sous les mêmes obligations et hypothèques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Emin, A Martini]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°855

Le 09/10/1609 a comparu Jacques Cavallier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de blé annone et cinq panaulx de conségal, en prêt, pour les semer audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Daniel Nicolas et Pierre Bret dudit lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 25/02/1611 fut présent Jacques Gueidan comme cessionnaire dudit Agnel, lequel a confessé avoir été payé par ledit Cavallier, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Jean Meyran. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Nicolas en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°856

Le 09/10/1609 a comparu Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues, absent, une charge moitié blé moitié conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses récoltes. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Michel Bret dudit lieu. [Signé : Jaques Geydan]

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Blain – f°857

Le 09/10/1609 a comparu Claude Blain de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel de La Tour-d'Aigues, absent, une charge moitié blé moitié conségal, mesure courante, en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 01/10/1613, ledit acte, suivant une quittance chez ce notaire du 23/08/1613 par Jacques Gueidan cessionnaire dudit Agnel, a été barré.

Accord portant transport pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°859

Le 09/10/1609 ont comparu Pierre Bret fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84), et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final pour le prix de trois saumées de conségal, une charge deux panaulx de blé annone que ledit Michel doit audit Pierre suivant acte chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) du 03/11/1606, et d'autre part la quantité de quatre charges neuf panaulx de blé annone que ledit Michel lui doit suivant la sentence arbitrale reçue chez ce notaire en août 1609 sans y comprendre les 27 livres désignées dans ladite sentence. Le prix des grains, suivant les rapports des marchands de Pertuis (84), se monte à 120 livres pour laquelle somme ledit Pierre Bret a fait un procès litéatoire sur les biens dudit Michel. Les dépens du procès ont été liquidés entre les parties à 2 livres 12 sols et demi, soit au total 122 livres 12 sols et demi. Pour le paiement de laquelle somme, ledit Michel n'ayant pas d'argent liquide, ce dernier a remis au premier en insolutondation les propriétés suivantes : une terre audit Saint-Martin-de-la-Brasque quartier du Pas de La Lauze de dix émines confrontant chemin allant à Pertuis, le chemin de La Burlière, terre des hoirs de Jaumet Bret et autre chemin allant de Saint-Martin à Peypin-d'Aigues ; une terre à Peypin-d'Aigues quartier de La Boisse d'une saumée confrontant le fossé de Miral, terre de Jean Roman fils de Marc, terre des hoirs de Marc Allaisse et terre des hoirs d'Etienne Meynier ; un pré à Peypin-d'Aigues quartier de Font Jallouze d'une éminade et demi confrontant pré de Jean Meynier, pré des hoirs de Marc Allaisse et pré de Jean Roman fils de Marc ; et finalement un coin de chenevier audit quartier de Font Jallouze de deux cosses confrontant chenevier de Noël Meynier, chenevier des hoirs d'Antoine Estienne et chenevier dudit Jean Roman. Ledit Michel devra payer les droits de lods.

Si ledit Michel rembourse en une fois ledit Pierre Bret des 122 livres 12 sols et demi ainsi que les loyaux coûts, il pourra récupérer ces terres une fois que ledit Bret aura récupéré les fruits pendants, et ce d'ici trois ans. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Pierre Le Long de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, Coussin]

Arrentement pour Pierre Bret contre Michel Bret – f°863

Le 09/10/1609 a comparu Pierre Bret fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84), lequel a arrenté à Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, les propriétés que ce dernier lui a désesparées par acte reçu ce jour chez ce notaire et ce pour trois ans à partir de ce jour contre une rente annuelle de 9 livres 12 sols à payer à chaque 15 août dont la première paie aura lieu au prochain 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Vincent May et Pierre Le Long de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, Coussin]

Le 16/04/1613 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence d'Henry Darbon et André Menard. [Signé : H Darbon]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Morel et Pierre Long – f°864

Le 09/10/1609 ont comparu Jacques Morel et Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Morel une charge de blé annone et douze charges de conségal et ledit Long deux charges et demi de conségal et une charge de blé annone, pour semer présentement audit La Motte-d'Aigues, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Jaques Gaydan, Coussin]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet et Daniel Jourdan – f°865

Le 09/10/1609 a comparu Jean Rouet et Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Rouet trois charges de blé annone et deux charges de conségal et ledit Jourdan deux charges et demi de blé annone, le tout reçu pour semer présentement, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Pierre Bret et Jacques Arnoulx. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 24/08/1615 Me Balthazar Gueidan notaire, cessionnaire dudit Agnel suivant acte chez ce notaire, a confessé que ledit Rouet, présent, a payé sa part à Guillaume Darbon exacteur en 1610, d'où quittance. [Signé : Gueidan]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Gouirand – f°866

Le 09/10/1609 Mathieu Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de blé annone pour semer présentement, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoulx de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 20/08/1611 acte barré en présence dudit Gueidan comme pleige et cessionnaire dudit Agnel, avec Me Balthazar Gueidan son fils, notaire, qui confessent avoir été payés par ledit Gouirand d'où quittance. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret – f°867

Le 09/10/1609 a comparu Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal pour semer à La Motte-d'Aigues (84), à rendre à Pâques avec hypothèque. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoulx de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 11/09/1612 acte barré en présence dudit Gueidan comme cessionnaire dudit Agnel par acte chez ce notaire, lequel a confessé avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Jean Orcière et Michel Bret contre Michel et Pierre Nicolas, frères – f°868

Le 09/10/1609 ont comparu Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 51 livres pour l'achat de deux vaches poil bureau et rouge, reçues d'où quittance, qu'ils promettent de payer à Jean Orcière, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), absent, d'ici les fêtes de mai et ce en déduction de plus d'argent que ledit Bret doit audit Orcière suivant acte chez ce notaire. Lesdits Nicolas hypothèquent les vaches. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Obligation pour François Pourchier contre Antoine Reynaud – f°869

Le 09/10/1609 a comparu Antoine Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 16 livres et demi pour reste du prix d'achat d'un âne poil bureau, reçu, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'âne. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jérôme Ricard et Claude Jourdan de ce lieu. Le 02/11/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Reynaud. Fait en présence d'Elzias Olivier et Jacques Taque. [Signé : Olivier]

Procuration pour demoiselle Marguerite Bandol et Me Claude Darbon mère et fils – f°870

Le 10/10/1609 ont comparu demoiselle Marguerite Bandol veuve du capitaine Jean Darbon et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), mère et fils, lesquels ont constitué pour procureur Honoré Gaultier du lieu de Cucuron (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, méger de ladite Bandol, absent, pour emprunter à André Manuel marchand de Pertuis (84) jusqu'à 25 saumées [sans précision, de blé annone probablement] et 10 saumées de conségal pour les semer à la métairie de ladite Bandol en ce lieu quartier de Piedbernard tenue par ledit Gaultier et ses frères. Il pourra hypothéquer les récoltes. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Juramy marchand de Pertuis et Jehannon Durand de ce lieu. [Signé : Darbon, Juramy]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Pierre Athenoux – f°871

Le 10/10/1609 ont comparu Jean Pierre Athenoux bourgeois de Pertuis (84) et demoiselle Isabeau Chabert, veuve, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, six charges de blé annone, reçues en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Athenoux, Charles Jourdan]

Le 17/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par lesdits débiteurs, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Pascal Sicard et Pascal Etienne contre Barthélémy et Philippe Mouret – f°872

Le 10/10/1609 ont comparu Barthélémy et Philippe Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Pascal Estienne sous-fermiers seigneuriaux de Peypin-d'Aigues, absents, deux charges deux panaulx de blé annone pour semer, le tout reçu, savoir ledit Barthélémy douze panaulx et ledit Philippe une charge, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Philippe Esteve et Jean Voulaire de ce lieu.

Le 14/03/1611 acte barré en présence dudit Sicard qui confesse avoir été payé par lesdits Moret, d'où quittance. [Signé : Sicard]

Achat pour Jean Darbon contre Me Claude Darbon fils de feu Jean – f°873

Le 10/10/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Jean Darbon son neveu, présent, les propriétés suivantes : une terre qui était un pré et jardin le tout limitrophe, en ce lieu quartier du Revest de deux saumées deux émines de terre au dextre confrontant terre de Me Gaspard Hupais notaire, la rivière de l'Eze, le fossé du Rif en tête, autre fossé conduisant l'eau de la rivière ; et une terre audit quartier de six émines au dextre confrontant terre de Jacques Gueidan, terre de Me Joseph Emin, le rif du Revest. La vente est faite pour le prix de 270 livres, dont ledit Jean Darbon a cédé audit vendeur la somme de 210 livres de principal qui lui sont dues par Jacques Gueidan de ce lieu pour reste du prix d'une maison que ledit Gueidan a acquise de Marthe Brun sa mère par acte reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, ainsi que les intérêts depuis le dernier paiement en octobre 1608. Si le montant des intérêts excède le prix de la vente, ledit Me Claude Darbon devra rembourser le surplus. Acte fait et publié

en ce lieu, chez le notaire en présence de Me Louis Jourdan et de Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Darbon]

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre Me Pascal Estienne, Pierre Long et Pierre Beymond – f°876

Le 10/10/1609 ont comparu Me Pascal Estienne, Pierre Beymond et Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Agnel présent, la somme de 45 livres pour l'achat de l'aglandage du claux [clos] seigneurial et cadenièrre « que a celluy qu'est aux arbres de l'affar des terres de La Bonde » pour cette année jusque fin décembre prochain, à payer au 15 décembre. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Marron de ce lieu. [Signé : Pascal Estienne, P Agnel, C Darbon]

Le 09/01/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance aux débiteurs. Fait et publié en ce lieu en présence « que dessus ». [Signé : P Agnel]

Compte-final pour Pierre Bret contre Jean Richard – f°878

Le 10/10/1609 ont comparu Pierre Bret fils de François, et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour toutes leurs affaires du passé jusqu'à ce jour tant par actes d'obligation qu'autres et par lequel compte il se trouve que ledit Richard doit audit Bret cinq charges de blé annone qu'il promet de rendre à Pâques. Les parties ont déclaré avoir passé une mègerie ensemble savoir qu'aux présentes semences ledit Bret fournira audit Richard toute l'avoine pour semer en une terre dudit Richard quartier de Peirol à Grambois (84) de trois saumées et ledit Richard fera toutes les factures moyennant 16 sols par saumée à payer par ledit Bret, moitié au sarclage moitié à la moisson. Les grains se partageront à parts égales. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Richard, Charles Jourdan]

Achat pour Pierre Bret contre Jean Richard – f°879

Le 10/10/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret fils de feu François dudit lieu, présent, les propriétés suivantes : un coin de terre à Peypin-d'Aigues quartier de Pierremuret d'une demie saumée au dextre confrontant terre de Marquet Roux, terre des hoirs de Jaumet Bret et le fossé de La Théolière ; un autre coin de terre quartier de l'Estagnon de dix cosses confrontant terre de Marquet Roux, terre de Pierre Bret et ledit estagnon. La vente est faite pour le prix de 24 livres que ledit Richard confesse avoir reçu d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Richard, Charles Jourdan]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Marquet Roux en principal et Me Louis Ange en pleige – f°881

Le 10/10/1609 a comparu Marquet Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) fils émancipé de Georges, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud de Marseille (13), absent, trois charges et demi de blé annone, le tout reçu en prêt pour semencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Me Louis Ange d'Aix-en-Provence (13) qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Ange, Jehan Louis Le Long]

Le 30/01/1616 acte barré en présence de Jean Archimbaud père et procureur dudit Louis suivant acte chez Me Auberge notaire de Marseille (13) du 07/12/1615, qui fait quittance audit Ange qui a payé en son propre pour ledit Roux. Fait en présence de Me Claude Gavaudan et de Grégoire Velixandre. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Jean Philibert – f°882

Le 10/10/1609 a comparu Jean Philibert habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, absent, 21 livres pour l'achat d'un âne poil noir, reçu, qu'il promet de payer moitié à Pâques et moitié au 14 septembre suivant, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas.

Le 21/09/1610 acte barré en présence dudit Gueidan qui confesse avoir été payé par ledit Philibert, d'où quittance. [Signé : Gueidan]

Procuration pour demoiselle Catherine Allezard et Me Pierre Roux avocat – f°883

Le 12/10/1609 ont comparu demoiselle catherine Allezard veuve et héritière par inventaire de feu Charles Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), et Me Pierre Roux avocat en la cour lesquels ont nommé pour procureur Jacques Silvestre, ménager de Peypin-d'Aigues (84), leur fermier, présent, pour emprunter jusqu'à seze charges de blé annone pour les semer aux présentes semences dans la métairie qu'il tien à ferme d'eux à Peypin-d'Aigues avec possibilité d'hypothéquer les semés et revenus de la métairie. Fait et publié à Aix-en-Provence, chez ladite Allezard, en présence de Laurent Vian fils de feu Jacques de La Tour-d'Aigues et Me Jean Dupuy d'Aix-en-Provence.

Arrentement pour demoiselle Catherine Allezard et Me Pierre Roux avocat en la cour contre Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues – f°885

Le 12/10/1609 ont comparu demoiselle Catherine Allezard veuve et héritière testamentaire avec inventaire de feu Charles Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), et Me Pierre Roux avocat en la cour, lesquels ont arrenté à Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84), présent, une métairie qu'ils ont en indivis à Peypin-d'Aigues avec son affar de terres, prés, vignes et jardins ainsi que les terres et verger de La Condamine à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine contre une rente annuelle de cent charges de blé annone, cinq charges de conségal, mesure courante, quatre quintaux d'huile, six quintaux de chair de pourceau, vingt-quatre livres de chenevé, dix panaulx de noix et vingt-quatre livres de fournage, à payer les grains au 15 août et le reste à chaque récolte, la chair de pourceau à la Saint-André, dont la première paie se fera le 15/08/1611 et ainsi de suite.

Ledit Silvestre devra habiter la bastide avec sa famille et son bétail et y faire consommer chaque année les pâtures dudit arrentement ; faire charrier le fumier en provenant aux propriétés les plus nécessaires. Chaque année au temps des semences, lesdits Allezard et Roux devra prêter amiablement audit Silvestre vingt-cinq charges de blé annone et cinq charges de conségal pour les ensemençer aux terres et à chaque récolte ledit Silvestre les leur rendra. Il devra entretenir la bastide et les propriétés sans couper d'arbres « soict fruitiers ou ramiers au pied ny aux branches », fera les corvées requises pour les vignes et nettoyer les oliviers par saison. Ledit Silvestre devra planter à ses propres dépens chaque année vingt-cinq arbres aux endroits nécessaires. L'avant-dernière année, tous les foins se partageront à parts égales et la part desdits Allezard et Roux devra être remise dans la fenièrre de ladite métairie ainsi que tout le foin « revuire ». La même année il devra mettre dans la fenièrre autant de paille que pourra en demeurer et le reste, le mettra en « palhier » qui appartiendront avec les pâtures de la dernière année auxdits Allezard et Roux.

« Ledit Silvestre ne pourra fere aucunes parqugaides ailleurs sinon aux terres dudit arrentement. » La dernière année il laissera un tiers des terres vides. Il hypothèque tous les semés qu'il aura annuellement ainsi que le vin, les foins et pailles et toute sorte de bétail gros et menu. Acte fait et publié à Aix-en-Provence, chez ladite Allezard, en présence de Laurent Vian fils de feu Jacques et Me Jean Dupuy d'Aix-en-Provence. [Signé : Jacqu Silvestr, Roux]

Quittance pour Me Jean Guillaume Sauvecane et Jehannon Durand contre Jean Pierre Coussin marchand – f°889

Le 14/10/1609 a comparu Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), lequel a confessé avoir reçu de Me Jean Guillaume Sauvecane et Jehannon Durand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues,

présents, tous les grains et foin pris en gagerie à la requête du sieur baron de Commet[?] audit Coussin et séquestré par lesdits Sauvecane et Durand suivant le département fait aux exploits du 10 octobre, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et de Rollet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : JP Cossin, Sauvecane, R Mille, Jehan Louis Le Long]

Achat de guéret avec obligation pour Etienne Silvestre contre Isnard Lantelme – f°890

Le 14/10/1609 a comparu Isnard Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Etienne Silvestre dudit lieu, présent, une saumée et deux émines de guéret qu'il a en ce lieu quartier de La Chivarie pour le prix de 15 livres, dont il promet de payer 13 livres 4 sols pour ledit Lantelme au sieur Jean Dourgon de Pertuis (84) que ce premier lui doit suivant acte d'obligation chez Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis, à payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Sauvaire Moret de Peypin-d'Aigues. [Signé : I Lantelme, L Jourdan]

Le 11/12/1610 acte barré en présence dudit Lantelme qui confesse avoir été payé par ledit Silvestre, d'où quittance. Fait en présence de Pierre Silve et Honoré Ch...t.

Quittance pour Jacques Gueidan contre Me Louis Jourdan – f°891

Le 14/10/1609 a comparu Louis Jourdan exacteur des censes seigneuriales de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé être payé par Jacques Gueidan de ce lieu, présent, de toutes les censes des quatre années passées échues en 1608 pour les biens qu'il possède en ce lieu, y compris 15 livres 7 sols et demi pour la cense du jardin de Pierre Le Long, sans y comprendre ce que Grégoire Richaud possède sur ladite cense dudit Le Long pour l'année 1608, sans préjudice pour ledit Jourdan des arrérages dudit Le Long. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Silvestre et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Convention entre Claude Bragueiret charpentier de La Mure et Claude Michellan charpentier – f°892

Le 14/10/1609 comme Claude Michellan et Claude Bragueiret charpentiers de La Mure (38) ont pris à prix-fait du capitaine Etienne Pascal, « prisfateur » général du château seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour la comtesse de Sault, de recouvrir le toit dudit château suivant acte chez ce notaire cette année et ledit Michellan était absent au moment de la rédaction de l'acte pour ses affaires. Pendant ce temps, ledit Bragueiret a travaillé à cette besogne et « a presant est en vollonté se retirer d'aautant que ladite besougne est ja achevée ».

Ont comparu lesdites parties qui se sont accordés ainsi. Ledit Michellan prend à présent « a son soing toute la besougne entre eux faicte de laquelle ledit Bragueiret s'en despart » contre la somme de 60 livres que ledit Michellan promet de payer pour lui à Antoine Pourchier, hôte, pour les aliments fournis, 4 livres et demi à un marchand de Pertuis pour marchandises, à Me Pons May chirurgien 9 livres pour médicaments, un sézain à Me Jean Chabert et 12 sols à Melchion Valette cordonnier, 13 sols à la lavandière à Guidon Mombriion, 13 livres pour aliments prêtés à Georges Bonnet. Ledit Bragueiret a cédé audit Michellan tout ce qui peut lui être encore dû par ledit capitaine Pascal suivant ledit acte. Ledit Michellan « a promis garantir, indempné ledit Bragueiret de toute ladite besougne et icelle achever bien et duemant dans le temps et terme porté par leur acte de prisfaict. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean Antoine Lantelme et Jean Balleguier prêtre de ce lieu. [Signé : J Lantelme, Balleguier]

Achat pour Philippe Astoin contre Laurent Vian – f°894

Le 14/10/1609 a comparu Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Philippe Astoin, maçon de ce lieu, présent, un cazal qu'il a aux faubourgs de ce lieu, quartier de Carrière Neuve, confrontant maison dudit acheteur, maison d'Antoine Guion, la rue publique et cazal de Roman David. La vente est faite pour le prix de 36 livres sur lequel ledit Vian en a reçu

à l'instant 18 livres d'où quittance. Pour les 18 livres restantes, ledit Astoin promet de les payer à la Saint-Michel prochaine. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : L Vian, Coussin]
Le 14/10/1609 a comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant dudit Astoin 48 sols pour le droit de lods de ladite acquisition. [Signé : Meoilhon]

[en marge :] Depuis Jacques Gondon, fermier du prieuré a reçu ledit lods dudit Meolhon d'où quittance. [Signé : J Gondon]

Le 19/10/1609 rapport a été fait par Me Claude Gavaudan et Laurent Solliers, estimateurs modernes, avec Jean Sauvat maçon pris pour expert, à la requête dudit Astoin, lesquels sont allés audit cazal en présence des parties, l'ont visité et ont dit qu'il est « en pouvre estat y manquant beaucoup de pierre des ...[confronts ? pour parler des murs peut-être] ensablement d'ung coing ». Ils l'ont estimé à 28 livres et demi. [Signé : Gavaudan, marque dudit Sollier]

Le 06/10/1610 ledit Laurent Vian a confessé avoir reçu dudit Astoin les 18 livres, d'où quittance. [Signé : L Vian]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Baridon fils de Bernard – f°897

Le 16/10/1609 a comparu Pierre Baridon fils de Bernard de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi de blé annone pour semer présentement à Cabrières-d'Aigues, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Thorame et Jean Long. [Signé : Gueidan]

Le 24/03/1611 acte barré en présence dudit Gueidan qui confesse avoir été payé par ledit Baridon, d'où quittance. [Signé : Gueidan]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas – f°898

Le 16/10/1609 a comparu Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Pierre son frère dudit lieu, procureur de ce dernier par acte chez ce notaire le 28/04/1608, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud de la ville de Marseille (13), absent, trois charges de blé annone mesure courante, reçues en prêt pour semer présentement à Peypin-d'Aigues, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues et Jean Ricard de Grambois (84). [Signé : Jacqu Silvestr, Ricard]

Le 02/08/1610 acte barré en présence dudit Archimbaud qui confessé avoir été payé par ledit Nicolas d'où quittance et décharge de Claude Mouret, séquestre. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Daumas. [Signé : Loys Archimbaud]

Mariage entre Georges Bonnet et Jeanne Andrieve – f°899

Le 16/10/1609 contrat de mariage entre Georges Bonnet menuisier natif « de Mens en Triefve perroise Saint Pancras en Daulphiné » fils de feu Jaume et de feu Claude [blanc dans l'acte] dudit lieu, et Jeanne Andrieve du lieu d'Esparron-la-Bâtie (04) fille de feu Honoré et de vivante Magdeleine Arnaud dudit lit. L'époux est assisté et autorisé par Claude Bretgueiret menuisier de La Mure (38) son maître ; l'épouse est assistée et autorisée par sa mère par Pons Andrieu son frère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits en plus desquels ledit Pons Andrieu lui donne 9 livres à payer en six paies annuelles de 30 sols à partir de ce jour en un an. Fut présent Antoine Pourchier maître de ladite Jeanne à qui il promet de payer d'ici le mois de mai la somme de 21 livres pour ses gages et salaires et « jusques audit jour ladite Jehanne sera tenue le servir sans contredict ». Fut présent Michel Andrieu frère de l'épouse qui lui a donné une charge de blé à prendre dans deux ans. Furent présents Me Claude Michellan et Guillaume Arnaud, ménagers de ce lieu, qui ont donné à l'épouse, ledit Michelle 30 sols et ledit Arnaud 6 livres à prendre dans 8 jours. Ledit Me Bretgueiret

a donné 4 livres et demi à l'instant. La mère de l'épouse a donné 45 livres à prendre sur ses biens. Ledit Me Bretgueiret, maître dudit Bonnet a promis aux mariés de faire valoir les droits dudit Bonnet jusqu'à 150 livres qu'il lui expédiera dans 6 mois que ce dernier pourra prendre sur ses biens avec l'accord et consentement préalable dudit maître. Il quitte ledit Bonnet de son apprentissage, ayant été payé suivant acte chez Me Pierre Duron notaire de La Mure. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des parties ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres, d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison du logis Saint-Jacques en présence de Michel Thurin de ce lieu et Pierre Brunier habitant de Gap (05). [Signé : P Brunier, Thuriny]

Reconnaissance de dot chez ce notaire le 23/10/1609

Reconnaissance de dot le 21/10/1617

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques et Georges Gueidan – f°902

Le 17/10/1609 ont comparu Jacques et Georges Gueidan, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ainsi que Jacques Nicollet du lieu de Sisteron (04), fermiers seigneuriaux de ce lieu, lesquels tant pour eux que pour Blaise Nicollet, confessent devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, quarante charges de blé annone et quarante charges de conségal mesure courante, reçues en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, N Olivier, Coussin, Gueidan, P Agnel]

Le 10/11/1609 Jacques Nicollet, « fermier », a approuvé ladite obligation.

Le 24/03/1611 suivant deux quittances reçues chez ce notaire le 20 et ce jour, acte barré.

Obligation pour Nicolas Olivier contre Daniel Bertrand et Pierre Ripert – f°903

Le 17/10/1609 ont comparu Daniel Bertrand et Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, ledit Bertrand trois charges de blé annone et ledit Ripert une charge de blé annone et une charge de mescle de blé et orge, le tout reçu en prêt pour les semer présentement audit lieu et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leur récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jacques Roman de Cabrières-d'Aigues. [Signé : N Olivier, Coussin]

Le 16/09/1610 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par lesdits Bertrand et Ripert, d'où quittance. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Bertrand Coussin contre Jacques Roman – f°904

Le 17/10/1609 a comparu Jacques Roman de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 16 livres suivant un indicat rendu par les officiers de ce lieu le 26/08/1609, qu'il promet de payer moitié à la Toussaint et moitié à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque d'une ânesse et d'un poulain que ledit Coussin avait fait prendre en gagerie suivant ledit indicat et en échange, ledit Roman se départ de l'instance formée devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) comme « oppozant en certaines executions faictes par ledit Coussin pour raison des censes de la louance » d'où quittance réciproque. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Jean Louis Le Long et Jean Guerin de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Coussin, Jehan Louis Le Long]

Le 08/01/1610 ledit Coussin a confessé avoir reçu dudit Roman 8 livres d'où quittance y comprenant 7 florins payés à François Brun. [Signé : Coussin]

Le 06/09/1610 acte barré en présence dudit Coussin qui a confessé avoir été payé par ledit Roman et des mains de Jacques Baridon 6 livres 6 sols, d'où quittance. [Signé : Coussin]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Richard – f°905

Le 17/10/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Louis Archimabud habitant Marseille (13), absent, six charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable pour ensemençer tant à Peypin-d'Aigues qu'à Grambois (84), et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : J Richard, Charles Jourdan]

Le 12/08/1611 acte barré en présence de Jean Archimbaud comme procureur de son fils usuvant acte chez ce notaire en 1610, qui fait quittance audit Richard. Fait en ce lieu en présence de messire Claude Garnier et messire Jean Monard prêtres. [Signé : C Garnier, Monard]

Quittance pour Bertrand Coussin contre Garcine de La Tour – f°906

Le 17/10/1609 a comparu Garcine de La Tour, en présence de Pierre Roland son mari, de Cucuron (84), laquelle a confessé avoir reçu de Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres 12 sols en déduction de plus d'argent qu'il lui doit par acte chez ce notaire en 1608, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Salomon Jourdan de ce lieu. [Signé : Coussin, Charles Jourdan]

Quittance pour Guidon Mombrion contre Paul Agnel – f°907

Le 17/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Guidon Mombrion, cardeur à laine de ce lieu, présent, de la somme qu'il lui devait pour le prix de la laine suivant acte chez Me Hupais notaire, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Denis Toppin – f°907

Le 17/10/1609 a comparu Denis Toppin ménager de Vaugines (84) habitant à la métairie de La Bonde à La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone et 24 livres pour l'achat de trente coupes de vin, le tout reçu tant des mains dudit Agnel que des celles de Pierre Long, d'où quittance, et déclare avoir semé le blé aux terres de La Bonde, et promet de rendre les grains à Pâques et l'argent au 15 août avec hypothèque des semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sicard et Georges Meysonnier. [Signé : P Agnel, Sicard]

Le 26/11/1612 acte barré en présence d'Antoine Garcin, l'un des hoirs de feu Paul Agnel qui a confessé avoir reçu 6 écus et demi pour tout reste de ladite obligation, le surplus ayant été payé audit Agnel suivant son livre de raison. Fait en ce lieu. [Signé : A Garcin]

Mariage entre Samuel Thomas de La Mure en Dauphiné et Jeanne Beymon – f°908

Le 18/10/1609 contrat de mariage entre Samuel Thomas menuisier natif de La Mure (38) fils des feus Claude et Anne Chauvet, dudit lieu, et Jeanne Beymon fille de feu Michel et de vivante Marie Morel, de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84). L'épouse est assistée par sa mère et Pierre Beymond son frère. Ils promettent de se marier « en la sainte esglise a la forme de la religion » [protestante]. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse a donné à sa fille en augment la somme de 60 livres à lui payer dans l'an de son décès ainsi que quatre linceuls, une paillasse, un traversier, une toile, deux serviettes, deux essuie-mains le tout reçu d'où quittance. Ledit Pierre Beymond donne à sa sœur une chèvre, un pourceau, deux gelines, le tout reçu d'où quittance. Fut présent Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues qui donne un panau de conségal à la récolte prochaine. Fut présence Sicille Serre qui a donné à l'instant 12 sols et fut présente Catherine Morel qui a donné à l'instant une toile. Furent présents François Roux et Mathieu Panin qui ont donné un sézain chacun.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap fin de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des parties ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison dudit Pierre Beymond en présence de Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues et Antoine Pourchier dudit lieu. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Joseph Laugier contre Anne Gregoire – f°912

Le 18/10/1609 a comparu Anne Grégoire veuve de feu Jourdan Colomp, de Pertuis (84), laquelle a confessé avoir reçu à l'instant de Joseph Laugier de Peypin-d'Aigues (84), présent, 3 livres suivant le contrat de mariage de ladite Grégoire reçu le 03/05/1607 chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Daumas et Charles Jourdan.

Obligation pour Guillaume Nicolas contre François Darbon fils d'Etienne – f°913

Le 19/10/1609 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), présent, trois charges de conségal mesure courante, le tout reçu et semé aux terres qu'il tient à ferme à La Billadoire d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine avec hypothèque des semés et de deux bœufs poil rouge. Fait et publié en ce lieu, en présence « que dessus. »

Le 29/08/1612 Antoine Garcin, cessionnaire dudit Nicolas suivant acte chez ce notaire du 05/12/1611 a confessé avoir reçu dudit Darbon une charge de conségal pour reste dudit acte, d'où quittance. [Signé : A Garcin]

Quittance et reconnaissance pour Antoine Criquet et Violande Reynaud contre Pons Magnan – f°913

Le 19/10/1609 ont comparu Pons Magnan et Violande Reynaud, mariés habitants de Venelles (13), lesquels ont confessé avoir reçu d'Antoine Criquet berger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Alayette Bernard sa femme présente, la somme de 19 écus, soit 57 livres, pour reste du prix de la maison acquise par ledit Criquet desdits mariés suivant acte reçu chez Me Jean Sauvecane notaire le 19/08/1602, d'où quittance et reconnaissance dudit Magnan pour sa femme dont il avait déjà reconnu 15 écus par acte chez Me Duranti notaire d'Aix-en-Provence (13). Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Antoine Astoin de ce lieu. [Signé : M Rodde]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Michel Andrieu et François Darbon – f°915

Le 19/10/1609 ont comparu François Darbon et Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 42 livres pour l'achat et prix d'un bœuf poil rouge, reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer moitié au 15 août et moitié à la Saint-André suivante avec hypothèque dudit bœuf. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Astoin, de ce lieu.

Le 03/10/1611 ledit Pourchier a confessé avoir reçu desdits Andrieu et Darbon 12 livres 4 sols en déduction du prix. Fait en présence d'Honoré Thurin et Honoré Ginies. [Signé : H Turin]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Daniel Ripert et Pierre Roman – f°916

Le 19/10/1609 ont comparu Daniel Ripert et Pierre Roman fils de Bernard, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone en prêt, le tout reçu pour semer présentement, à rendre à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et de Jean Arnoulx. [Signé : Gueidan, Ange]

Le 09/05/1615 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance aux débiteurs. [Signé : Gueidan]

Obligation pour demoiselle Piere de Noves contre Me Jean Guillaume Sauvecane – f°917

Le 19/10/1609 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), absente, trois charges de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit et Charles Jourdan. [Signé : Sauvecane]

Le 29/08/1612 acte barré en présence dudit Coussin qui fait quittance audit Sauvecane. [Signé : JP Cossin]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Toussaint Meit – f°918

Le 19/10/1609 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 36 livres pour l'achat d'un âne poil bouchard, reçu avec son bât d'où quittance, qu'il promet de payer, 12 livres à Pâques, 12 livres au 15 août et 12 livres à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Astoin et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, Thoussan Met]

Le 20/09/1610 ledit Pourchier a reçu 24 livres 8 sols en déduction de la part dudit Meit, d'où quittance. Fait en présence de Michel Rodde et Antoine Astoin. [Signé : M Rodde]

Le 05/01/1611 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Meit. Fait en présence de Laurent Vian et Antoine Ange. [Signé : L Vian]

Obligation pour Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues contre la communauté de Mirabeau – f°919

Le 19/10/1609 ont comparu Etienne Depies et Barthélémy Bounaud consuls modernes, Jaume Daumas, Louis Pardigon et Vincent Obrier, tous de Mirabeau (84), lesquels tant pour eux qu'au nom de la communauté dudit lieu comme procureurs de celle-ci, procuration reçue chez Me Elzias Reynaud notaire de Mirabeau le 12/10/1609, ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de cinquante charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques. La communauté devra approuver cet acte dans huit jours. Ils devront rendre le conségal au grenier dudit Agnel à Pertuis à leurs dépens. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : P Agnel, B Bonnaud, P May, Charles Jourdan]

Quittance et reconnaissance de dot pour Gaspard et Honorade Rougon contre Melchion Volaire – f°920

Le 19/10/1609 a comparu Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Rougon, a confessé avoir reçu de Gaspard Rougon son beau-père, présent, la somme de 26 écus, soit 75 livres, en déduction de la dot que ledit Gaspard a constitué à ladite Honorade lors de son contrat de mariage avec ledit Volaire reçu par Me Sauvecane notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13) et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : JP Cossin]

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Rey – f°922

Le 19/10/1609 a comparu Philippe Rey de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 102 livres pour l'achat d'un mulet poil noir avec son bât, reçu ce jour d'où quittance, qu'il promet de payer moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié audit jour l'année suivante avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

Cession de lods pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet fermiers seigneuriaux contre noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon – f°923

Le 19/10/1609 ont comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu et cédé à Georges Gueidan et Jacques Nicollet bourgeois, fermiers modernes de ce lieu et sa vallée, ledit Gueidan présent, tous les droits de lods et trézain des ventes, transports et collocations, qui pourront se faire de ce jour à la fin du mois de décembre en ce lieu et à La Bastidonne (84), se réservant les lods qu'Antoine Ange, exacteur des cosses, et Barthélémy Icard, ancien trésoriers, feront durant ledit temps, incluant les ventes et achats de ces deux derniers, suivant leur convention. Cette vente est faite pour le prix de 165 livres que ledit Gueidan promet, audit nom, de payer au 15 août prochain. Les vendeurs se réservent aussi le lods dû par Jean Darbon acquis de Me Claude Darbon son oncle du prix de 270 livres. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Plantard et Jean Garcin de ce lieu.

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Martin en principal et Marquet Martin en pleige – f°925

Le 20/10/1609 a comparu Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), absent, huit charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance pour les semer présentement dans l'affair de ses terres et de lui rendre le tout à Pâques. Fut présent Marquet Martin, frère dudit Jean, qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et François Velixandre de ce lieu. [Signé : J Martin]

Le 11/10/1610 acte barré en présence de Jean Archimbaud procureur dudit Louis suivant acte chez ce notaire, qui fait quittance audit Martin. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas.

Obligation pour Louis Archimbaud contre Georges Constans – f°926

Le 20/10/1609 a comparu Georges Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud de Marseille (13), absent, une charge et demi de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et François Velixandre de ce lieu. [Signé : G Constans]

Le 24/08/1610 acte barré en présence dudit Archimbaud qui confesse avoir été payé par ledit Constans, présent, du prix des grains d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Loys Archimbaud, Coussin]

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Beymond – f°927

Le 20/10/1609 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), absent, six charges de blé annone, le tout reçu en prêt pour semer présentement à La Motte-d'Aigues, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bonnardel et Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Antoine Juramy contre Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues – f°928

Le 20/10/1609 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), absent, une charge et demi de blé annone, reçue pour semer présentement à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Archimbaud et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Antoine Juramy contre Brunet Roux – f°929

Le 20/10/1609 a comparu Brunet Roux de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand de Pertuis (84), absent, une charge de blé annone en prêt, pour semer, reçue, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Archimbaud et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 12/12/1612 acte barré en présence de Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire, cessionnaires, lesquels ont confessé avoir été payé par ledit Roux depuis l'année 1610 d'où quittance. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan]

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Bonardel – f°930

Le 20/10/1609 a comparu Pierre Bonnardel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand de Pertuis (84), absent, une charge et demi de blé annone, reçue en prêt pour semer présentement et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Archimbaud et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jacques Silvestre – f°930

Le 20/10/1609 a comparu Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84), tant pour lui que comme procureur de demoiselle Catherine Allezard veuve de feu Charles Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Me Pierre Roux avocat en la cour, suivant procuration chez ce notaire le 12/10/1609, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud habitant de Marseille (13), absent, seize charges de blé annone mesure courante pour semer présentement en la métairie qu'il tient desdits Allezard et Roux, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés et de la rente qu'il fait de la récolte prochaine. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : Jacqu Silvestre, V May]

Le 04/09/1610 acte barré en présence de Jean Archimbaud, procureur dudit Louis suivant acte chez ce notaire le 26/08/1610, lequel a confessé avoir été payé par ledit Silvestre d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Jean Richard et Jean Daumas. [Signé : J Richard]

Achat pour Antoine Andrieu contre noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence – f°932

Le 21/10/1609 a comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Antoine Andrieu, de Sisteron (04), habitant dudit lieu [de La Tour-d'Aigues], présent, une terre de deux émines huit cosses au dextre, qui était une vigne, en ce lieu quartier de Bon Ruby confrontant terre de Catherine Meyran, terre d'Antoine Richier qui appartenait à Vincent May et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 12 livres payable moitié à Noël et moitié au 15 août suivant. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Meoilhon]

Le 25/02/1615 ledit Meolhon a confessé avoir reçu dudit Andrieu, présent, les 12 livres d'où quittance. Fait en présence de Christophe Boyer et François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues. [Signé : Meoilhon]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Queyrel – f°934

Le 21/10/1609 a comparu Jacques Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi de blé annone, reçue pour semer d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Fabry et Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : P Agnel, Estienne Durd]

Le 10/12/1611 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Queyrel, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Etienne Durand contre Paul Agnel – f°935

Le 21/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84), son procureur, présent, d'une part 39 livres qu'il a exigé de Guillaume et Jean Rougon, père et fils de Sisteron (04), avec quittance privée concédée par ledit Durand, et 85 livres 10 sols exigées de Dominique Billadet de Manosque (04) avec quittance chez Me Ferraudi, et encore de la communauté de Noyers (04) la somme de 199 livres 10 sols et dépens avec quittance chez Me Claude Vias du 19/10/1609. D'où quittance pour ces sommes de la part dudit Agnel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Queyrel et Antoine Fabry de La Bastidonne (84). [Signé : Estienne Durd, P Agnel]

Procuration pour Paul Agnel – f°936

Le 21/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, pour exiger et recouvrer toutes les sommes qui lui sont dues, en argent ou grain, prêt ou vente de bétail, et en particulier recouvrer d'Elzias Bouquet et Elzias Jamet [nom incertain] de Bonnieux (84) tout ce qu'ils peuvent lui devoir, et passer les quittances. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Roman et Antoine Fabry de ce lieu. [Signé : P Agnel, Estienne Durd]

Obligation pour François Velixandre contre Michel Felissian – f°937

Le 21/10/1609 a comparu Michel Felissian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, la quantité de dix charges de blé annone et huit charges de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment et en diverses fois, le tout ayant été semé aux terres qu'il tient à ferme quartier de La Billadoire d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, H Darbon]

Le 14/12/1609 Jean Felissian frère dudit Michel a ratifié cet acte et promet de payer lesdits grains aux termes précisés. Fait en présence de Jean Daumas et Honoré Brunel.

Le 25/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance au débiteur [lequel ?] d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de François Bouzon et Claude Ginies.

Obligation pour Louis Archimbaud contre François Solliers et Jérôme Ricard – f°938

Le 21/10/1609 ont comparu François Solliers et Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), absent, deux charges moitié blé moitié conségal pour ledit Solliers et une demie charge de blé annone pour ledit Ricard, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs récoltes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roman et Antoine Fabry de ce lieu.

Le 19/10/1610 acte barré en présence de Jean Archimbaud, père et procureur dudit Louis, qui confesse avoir été payé par lesdits Solliers et Ricard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean François Bouzon. [Signé : Vian]

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux – f°939

Le 21/10/1609 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, deux charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Durand et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, H Roux, Charles Jourdan]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Honoré Constans – f°940

Le 21/10/1609 a comparu Jean Honoré Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet dudit lieu, présent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt

amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Billard et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : JH Constans, Mairetet]

Obligation pour François Velixandre contre Isnard Brun – f°941

Le 23/10/1609 a comparu Isnard Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une grosse charge d'avoine, en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Henry Darbon. [Signé : H Darbon]

Le 21/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Brun. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Elzias Olivier. [Signé : Vian]

Caution prêtée pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Icard – f°942

Le 23/10/1609 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui « pour esviter vexation de sa personne ayant esté commandé au corps a la requeste de Barthelemy Icard de La Tour pour la somme de trente livres » suivant requête adressée au notaire en date du 21/10/1609, il a présenté pour caution Salomon Jourdan de ce lieu qui s'est porté pleige pour lui envers ledit Icard. Fut présent Jacques Monier consul moderne de ce lieu qui a jugé ce pleige suffisant pour ladite somme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Rolet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : L Jourdan, J Monier, Mairetet, R Mille]

Quittance pour Claude Roman contre Pierre Auzeau et Jeanne Fillade – f°943

Le 23/10/1609 ont comparu Jeanne Fillade veuve de Michel Mayenc, et Pierre Auzeau, ce dernier cessionnaire de ladite Fillade suivant acte chez ce notaire cette année, lesqules ont confessé avoir reçu de Claude Roman de ce lieu, présent, ladite Fillade 9 livres et ledit Auzeau 12 livres en déduction du prix d'une terre acquise par ledit Roman de ladite Fillade, acte chez ce notaire, soit au total 21 livres d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu. [Signé : V May, Jehan Louis Le Long]

Reconnaissance de dot pour Jeanne Andrieu contre Georges Bonnet – f°944

Le 23/10/1609 a comparu Georges Bonnet charpentier domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de Jeanne Andrieu de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 21 livres qu'il avait promise à ladite Andrieu dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 16/10/1609 et que cette somme a été employée à l'achat des robes et autres « choses necesseres de leur mariage » d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Antoine Gabriel de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Quittance pour Me Pons May trésorier contre Paul Agnel – f°945

Le 23/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Me Pons May, trésorier moderne, présent, la somme de 171 livres 2 sols 6 deniers pour tout ce que ladite communauté peut lui devoir suivant l'état du trésorier de cette année, somme reçue en compensation de sa taille de ladite année qui se monte à 235 livres 16 sols 9 deniers de laquelle ledit trésorier lui fait entièrement quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Daumas et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, P May]

Quittance pour Jean Daumas contre Paul Agnel – f°946

Le 23/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Jean Daumas de ce lieu, présent, savoir pour une charge de blé annone que ledit Daumas lui devait par acte chez Me Hupais, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Me Pons May. [Signé : P Agnel]

Achat de foin pour Jean Pierre Coussin marchand contre Antoine Turrier et Piere Tempier, mariés – f°947

Le 24/10/1609 ont comparu Antoine Turrier et Piere Tempier, mariés de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu à Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), présent, le foin qui proviendra de la récolte prochaine pour le mayenc seulement, d'un pré que ladite Tempier possède à Bédarrides confrontant pré de Jean Brun, auquel pré ledit Turrier devra apporter dans trois mois jusqu'à quarante charges de bon fumier. La vente est faite pour le prix de 18 livres reçues à l'instant pour l'employer à payer une dette que ladite Tempier a envers Lucrèce Olivier. Les mariés paieront les tailles et censes du pré. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Escoffier et François Gabriel de ce lieu. [Signé : JP Cossin]

Le 29/08/1613 les parties se font quittance réciproque. [Signé : JP Cossin]

Quittance pour Me Louis Jourdan contre Melchion Leotaud – f°948

Le 24/10/1609 a comparu Melchion Leotaud du lieu de Cotignac (83) beau-fils et ayant charge de Jean Henry dudit lieu, lequel audit nom a confessé avoir reçu de la communauté de La Tour-d'Aigues, présent Jacques Monier l'un des consuls modernes, la somme de 27 livres en déduction de 56 livres 5 sols suivant le mandat qui a été fait « audit David » [Jean Henry David ?] adressé à Me Louis Jourdan exacteur, présent, somme issue de la recette, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Barthélémy Volonne de ce lieu. [Signé : Lieutad, J Monier, L Jourdan]

Obligation pour Claude Jourdan hôte contre Antoine Alluis charpentier habitant Marseille – f°949

Le 24/10/1609 a comparu Antoine Alluis charpentier habitant Marseille (13), lequel a confessé devoir à Claude Jourdan, hôte, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour reste d'aliments « par luy prins en son logis » et qu'il promet de payer à Noël. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Roman]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Martin fils de Pierre – f°950

Le 24/10/1609 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me François Velixandre de ce lieu, présent, deux charges de conségal et une charge de blé annone, le tout reçu en prêt amiable d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : J Martin, M Rodde, Charles Jourdan]

Quittance pour Guillaume Mallet contre Pierre Vian – f°951

Le 24/10/1609 a comparu Pierre Vian fils de feu Louis de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Guillaume Mallet de ce lieu, son beau-frère, présent, la somme de 18 livres en déduction de la dot constituée par feu Balthazar Mallet père dudit Guillaume, à feu Louise Mallet sa fille à son contrat de mariage avec ledit Vian, chez ce notaire, à laquelle Louise ledit Vian a succédé à la mort de feu Magdeleine Vian, morte après sa mère en bas âge, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Darbon fils d'Etienne et Claude Pourret de ce lieu. [Signé : Piere Vian]

Mègerie pour Antoine Pourchier contre Antoine et Laurent Villamus, frères – f°952

Le 24/10/1609 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine et Laurent Villamus, frères, laboureurs habitant en ce lieu, présents, deux vaches, l'une poil blanc l'autre rouge, que ledit Pourchier a acheté auxdits Villamus, payées, et ce pour cinq ans à partir de ce jour. Lesdits Villamus devront les nourrir et entretenir avec leur croît. Le croît

mâle sera ôté au bout de trois ans du troupeau et vendu, le prix en sera partagé, et pour les femelles de deux ans seront aussi ôtées dans les mêmes conditions. Lesdits mégers paieront chaque année audit Pourchier une charge de blé annone, la première aura lieu le 15 août prochain puis ainsi d'an en an. Si du bétail meurt, les parties seront également touchées sauf si les mégers sont responsables. S'il faut remplacer une vache, chacun paiera par moitié. A la fin du terme, le tout sera partagé ; lesdits Villamus feront les parts et ledit Pourchier choisira la sienne. En cas de différend entre les parties, le conflit sera remis à l'arbitrage de ménagers et les parties devront respecter la décision de ces derniers. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Barthélémy Gouirand de ce lieu. [Signé : J Roman, B Goirand]

Le 04/12/1610 ledit Pourchier a reçu desdits Villamus une charge de blé pour la première paie, d'où quittance. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre. [Signé : Vian]

Obligation pour Claude Darbon contre Jean Roman fils de François – f°954

Le 24/10/1609 a comparu Jean Roman fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 12 livres pour l'achat d'une ânesse poil blanc, reçue avec son bât d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84) et Antoine Villamus de ce lieu. [Signé : J Roman, B Goirand]

Obligation pour Antoine Juramy contre Jean Sambuc – f°955

Le 25/10/1609 a comparu Jean Sambuc de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), absent, deux charges de blé annone en prêt, pour semer, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan, fermier seigneurial dudit Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Vincent May de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Bret – f°956

Le 25/10/1609 a comparu Pierre Bret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand de Pertuis (84), absent, une charge et demi de blé annone et une demie charge de conségal, le tout reçu pour semer audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Jacques Gueidan fermier seigneurial dudit Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Sambuc. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Le 16/09/1613 acte barré en présence dudit Jacques Gueidan, cessionnaire dudit Juramy par acte chez Me Augier notaire de Cabrières-d'Aigues, qui fait quittance audit Bret. [Signé : Jacques Gaydan]

Obligation pour Me Claude Darbon contre Jacques Silvestre, baile – f°957

Le 25/10/1609 a comparu Jacques Silvestre, baile de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Claude Darbon fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, quatre charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt pour semer à l'affar des terres qu'il tient à ferme de demoiselle Catherine Allezard et de Me Pierre Roux avocat en la cour audit lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Roman et de Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Jacqu Silvestre, Roman]

Le 27/11/1610 ledit Me Darbon a confessé avoir reçu dudit Silvestre une charge de blé annone, d'où quittance. [Signé : Darbon]

Le 05/01/1612 ledit Me Darbon a reçu dudit Silvestre deux charges de blé, restant à payer une charge, d'où quittance. [Signé : Darbon]

Le 05/12/1615 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Silvestre. [Signé : Darbon]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Royère de Beaumont-de-Pertuis – f°958

Le 26/10/1609 a comparu Georges Royere de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 40 livres et demi pour l'achat d'un bœuf poil rouge et 31 livres pour l'achat d'une ânesse poil noir, le tout reçu, soit au total 71 livres et demi à payer, les 40 livres et demi au 15 août et le reste au Noël suivant, avec hypothèque desdites bêtes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Etienne Pascal et Me Pierre Lamonier menuisier d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Georgi Roiere]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Pierre Lamonier et Guilhe Arnaud – f°959

Le 26/10/1609 ont comparu Pierre Lamonier et Guilhen Arnaud menuisiers habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 300 livres en déduction du prix-fait de la volière, pour la première paie, suivant acte chez ce notaire cette année, comprenant 50 livres expédié à Siméon Comte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Chabert de Manosque (04) et François Gillot habitant de ce lieu. [Signé : Pascal Georgi Roiere, Pierre Lamonnier]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Richard – f°960

Le 26/10/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 88 livres soit 28 écus pour l'achat d'une jument poil gris avec sa barde, reçue, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de François et de Jacques Monier de ce lieu. [Signé : J Richard, Darbon]

Le 23/11/1609 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque bien que le terme ne soit pas encore échu. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Jean Jourdan. [Signé : J Richard, L Jourdan]

Obligation pour Me Claude Darbon fils de François contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°961

Le 26/10/1609 ont comparu Jean Arnoux consul et François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels tant pour eux que pour la communauté dudit lieu suivant délibération du conseil d'hier, ont confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François [de La Tour-d'Aigues], présent, quatorze charges de conségal, le tout reçu ce jour et expédié à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) présent qui confesse les avoir eues en paiement de la somme de 34 écus 34 sols que ladite communauté lui doit suivant leur compte fait le 20 de ce mois enregistré au registre des délibérations du conseil de la communauté, le conségal étant à 12 florins et demi la charge suivant le rapport des marchands de Pertuis (84), port déduit, et moyennant cela et 19 sols reçus par les députés ont quitté ledit Darbon, ledit Meolhon fait quittance à la communauté ; et pour les quatorze charges, lesdits Arnoux et Roman audit nom, promettent de les rendre audit Darbon à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence et Jacques Roman de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Meoilhon, Darbon, pascal, J Roman]

Le 29/01/1611 acte barré en présence dudit Me Darbon qui confesse avoir été payé par ladite communauté et des mains de Me Louis Jourdan leur trésorier, pour le montant de 36 écus 24 sols, d'où quittance. Fait au lieu « que dessus » en présence de Me Elzias Olivier et Jean Reynaud. [Signé : Darbon]

Accord entre Pierre Bret de Peypin-d'Aigues et Georges Roux dudit lieu – f°962

Le 26/10/1609 par sentence arbitrale entre Pierre Bret fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84) et plusieurs particuliers de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), par laquelle Georges Roux dudit lieu a été déclaré débiteur envers ledit Bret d'une part d'une saumée deux panaulx quatre cosses de blé annone, et de 6 livres en argent, le blé évalué par ladite sentence à 13 livres 16 sols la charge, pour lesquelles somme ledit Bret en vertu des lettres du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) a fait gager ledit Roux le 14 de ce mois et fait prendre un coin de pré à Peypin-d'Aigues quartier dit des Rousses, de six cosses au dextre, confrontant jardin de Marie Baridon, pré de Jacques Gras, de Jeanne Barral et le chemin public ; ainsi qu'une terre audit lieu quartier des Preds des Chenepviers d'une émine et demi confrontant terre de Jacques Gras en deux endroits, le chemin allant à l'Estagnou et terre de Jeanne Dupuy ; ainsi qu'un tonneau à vin qui se trouve dans la cave dudit Jacques Gras contenant environ 34 coupes, avec pour séquestre ledit Gras. Pour tout ceci, ledit Roux a prié ledit Bret de suspendre ses exécutions et de lui proroger le paiement des sommes dues, soit au total 25 livres suivant accord entre les parties.

Ont comparu les parties, ledit Bret a prorogé audit Roux le paiement de ladite somme jusqu'au 15 août. Si ledit Roux n'a alors pas les moyens de payer, il devra céder lesdites propriétés et le tonneau. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : J Garcin]

[en marge : Le 03/12/1618 il y a quittance de lods chez ce notaire]

Quittance pour Jean Bues contre Paul Agnel – f°965

Le 27/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Bues de ce lieu, présent, la somme de 23 livres 2 sols pour reste de 46 livres 2 sols que ledit Bues est chargé de lui payer pour feu Guillaume Granon vivant dudit lieu, suivant un acte d'achat d'un pré acquis par ledit Bues dudit Granon par acte chez ce notaire le 05/05/1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et de Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Barthélémy Gueidan contre Paul Agnel – f°966

Le 27/10/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été totalement payé par Barthélémy Gueidan dudit lieu, présent, de tout ce qu'il pouvait lui devoir jusqu'à ce jour suivant son livre de raison, malgré la cession faite par ledit Gueidan audit Agnel reçue chez ce notaire le 10/12/1607 que les parties ont déclaré nulle « pour n'avoir reçu aucune somme d'icelle cession ains Benoit Abel premier cessionnere d'icelle et des mains dudit Abel ». D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Ratification de mariage entre le sieur Gaspard de Michaelis sieur de Bedejun avocat en la cour et demoiselle Silvestre de Roux de la ville d'Aix-en-Provence – f°968

Le 28/10/1609 étant donné qu'un acte de mariage a été passé chez ce notaire le 08/09/1609 entre sieur Gaspard Michaelis, sieur de Bedejun, avocat en la cour, avec demoiselle Silvestre de Roux fille de feu Balthazar, écuyer de cette ville d'Aix-en-Provence (13), et de vivante demoiselle Honorade Allezarde, « seroit arrivé que le landemain, neufviesme dudict mois de septembre, auroit esté passé recirpoque declaration d'entre les parties pardevant moict notere portant despartemant dudict mariage ainsy qu'elles ont dict, pour certaines considerations qu'elles n'ont voulu a presant declairer ».

Ont comparu lesdits sieur de Bedejun et demoiselle de Roux, avec la présence et autorisation de la mère de cette dernière, lesquels « pour le deschargement de leurs consiances » ont déclaré vouloir accomplir ledit mariage en tous ses chefs et renoncent à la déclaration de département. Fait et publié à Aix-en-Provence, dans la maison où ladite Allezarde habite, en présence de Bertrand

Coussin et Louis Jourdan du lieu de La Tour-d'Aigues. [Signé : Sylvestre de Roux, Bedejuns, Halazarde, Coussin, L Jourdan]

Mègerie pour le capitaine Jacques Grillard contre François et Antoine Boyer – f°969

Le 31/10/1609 a comparu le capitaine Jacques Grillard de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à François et Antoine Boyer, frères, laboureurs de Grambois (84), présents, une métairie avec son affar de terres, prés et jardin en ce lieu de La Tour-d'Aigues, quartier de Saint-Vincent, ainsi qu'une vigne à Puiliboux de cinq hommes et demi confrontant vigne de Toussaint Sauvecane et ses frères, et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour.

Les mégères devront habiter la métairie avec leur famille et bétail, y faire consommer les pâtures, faire porter le fumier où ce sera nécessaire, et laisseront la dernière année autant de paille qu'ils en trouveront à l'entrée en bon état avec dix-huit quintaux de foin.

Chaque partie fournira la moitié du bétail nécessaire au labourage suivant estimation par des ménagers et en cas de décès de bétail, chacun aura la moitié tant de la chair que de la peau, sauf si les mégères sont responsables, dans ce cas ils subiront totalement la perte. S'il y a besoin d'acheter du bétail, chacun paiera la moitié. Les mégères ne pourront labourer ailleurs et au moment des semences, chacun en fournira la moitié, et ledit Grillard paiera 16 sols par saumée par an moitié au sarclage, moitié à la moisson. Les mégères paieront les factures, et les blés se partageront à l'aire après les taxes.

Le foin du pré appartiendra aux mégères pour nourrir le bétail. Le chenevier et jardin sera partagé, chacun fournissant la moitié des semences, les amandes et noix seront aussi partagés à moitié. Ledit Grillard sera tenu de payer « celluy qui abattra » les noix et amandes et les mégères le nourriront. Les fruits de la vigne appartiendront aux mégères et le bois « talhif » sera partagé.

Ledit Grillard devra prêter amiablement aux mégères deux charges de conségal dès maintenant à rendre, savoir une demie charge à la récolte prochaine, une charge à la suite, et une demie charge à la troisième. Il fournira aussi six gélines que les mégères rendront à la fin du bail et chaque mois de l'année ils lui fourniront douze œufs. Les mégères pourront avoir quatre autres gélines et chaque fois qu'elles auront des poulets, ledit Grillard pourra en prendre deux « apres qu'ilz seront rellaisés de la mere ». La dernière année les mégères devront laisser la moitié des terres vide comme actuellement et le bétail se partagera par moitié, parts faites par les mégères et ledit Grillard choisira la sienne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan cordonnier et Balthazar Lantelme dudit lieu. [Signé : J Grillard, Charles Jourdan]

Le 20/09/1614 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Jehannon Durand et François Silvestre. [Signé : J Grillard]

Quittance et reconnaissance de dot pour Pierre et Magdeleine Bret, frère et sœur, contre Jacques Serre – f°973

Le 31/10/1609 a comparu Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari de Magdeleine Bret, a confessé avoir reçu de Pierre Bret, son beau-frère, dudit lieu, présent, la somme de 24 livres 16 sols pour reste des droits de légitime liquidés par les députés le 09/03/1604, d'où quittance et reconnaissance pour sa femme absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et François Velixandre, de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Quittance pour Pierre Bret fils de feu Barthélémy contre autre Pierre Bret de Peypin-d'Aigues – f°974

Le 31/10/1609 a comparu Pierre Bret fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret fils de feu Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 59 livres 6 sols 3 deniers pour la part le concernant tant du prix et moitié de sept charges un panau de blé que pour 20 livres 13 sols en argent qu'il doit avec Jean, son fils, suivant

condamnation par sentence arbitrale chez ce notaire le 18/08/1609, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Laurent Solliers de ce lieu.

Obligation pour Pierre Bret fils de François contre autre Pierre Bret fils de feu Barthélémy – f°975

Le 31/10/1609 a comparu Pierre Bret fils de feu Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 31 livres 8 sols en prêt amiable, pour le reste de ce qu'il lui doit suivant sentence arbitrale chez ce notaire et malgré la quittance de ce jour chez ce notaire, et qu'il promet de payer au 15 août. En déduction de ladite somme et pour 10 livres 4 sols, ledit débiteur a remis le semé de deux coins de terre quartier de Rourabeau d'environ six émines, de conségal, restant 21 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Jacques Serre de ce lieu.

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Richard – f°976

Le 31/10/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone et trois charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Rochel et Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu. [Signé : J Richard, Gavaudan]

Compte-final et obligation pour Paul Agnel contre Mathieu et Jean Rochel, frères – f°977

Le 31/10/1609 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Mathieu et Jean Rochel frères dudit lieu, lesquels ont fait leur compte-final pour tous les grains que ledit Agnel a prêté jusqu'à jour suivant actes chez ce notaire. Lesdits Rochel doivent audit Agnel la somme de 7 livres 4 sols qu'ils promettent de payer au 15 août, comprenant deux charges de blé et deux charges de conségal reçues par ledit Agnel de Jean Allemand et ledit Agnel décharge ledit Allemand, séquestre, d'une jument et de toute la gagerie prise auxdits Rochel. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Jean Bret de ce lieu. [Signé : M Rochel, P Agnel]
Le 20/08/1610 acte barré en présence de Me Etienne Durand procureur dudit Agnel, suivant procuration chez ce notaire du 20/10/1609, lequel a confessé avoir reçu ladite somme desdits Rochel, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jacques Silve. [Signé : Estienne Durand]

Cession pour Pierre Bret fils de François contre Jean Bret – f°979

Le 31/10/1609 a comparu Jean Bret fils de feu Barthélémy du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Pierre Bret fils de François de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 18 livres à prendre et recouvrer de François Magnan et Pierre Roman de Cabrières-d'Aigues (84) pour reste et entier paiement de l'acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608. Cette cession a été faite en paiement de semblable somme de 18 livres en déduction de plus de somme que ledit Jean Bret doit par sentence arbitrale chez ce notaire du 18/08/1609. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Paul Agnel bourgeois de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Achat pour Jean Sauvat maçon contre Pierre Daumas – f°980

Le 02/11/1609 a comparu Pierre Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Sauvat et comme son procureur suivant procuration passée chez Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence (13) le 28/10/1609, lequel en ladite qualité a vendu à Jean Sauvat, maçon de ce lieu, présent, une maison que ladite Sauvat possède en ce lieu au Château Vieux consistant en trois instances confrontant maison d'Antoine Courenc, maison d'Arnaud Reynaud, crotte de Jean Jaume et passage de celui-ci. La vente a été faite pour le prix de 54 livres, soit 18 écus. Ledit Sauvat les

paiera en quatre paies égales, la première au 15 août et ainsi d'an en an. Ledit Daumas devra reconnaître cet argent. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans audiercier en la cour et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : G Constans, P May]
En marge : Le 11/09/1610 rapport a été fait par Me Guillaume Sauvecane et Henry Darbon, estimateurs modernes avec Philippe Astoin maçon pris pour expert à la requête de l'acheteur, lesquels sont allés audit casal « icelluy bien et dument veu et visitté de tous endroicts, treuvé qu'il est descouvert sans fustailhe, estant fort besoing et necessere le couvrir, autrement les murailles et cave au dessoubz viendroit en ruyne, ny y ayant aulcune portes ny fenestre que aussy y ont reuvé une instance couverte en pouvre estat ». [Signé : H Darbon, Sauvecane, et une marque, sûrement celle de l'expert Astoin]

En marge : Il y a quittance de 13 livres 10 sols chez ce notaire le 16/08/1610

Il y a quittance de 4 livres 10 sols chez ce notaire en 1611

Il y a quittance le 16/08/1612

Il y a quittance le 19/10/1619 chez ce notaire de 19 livres 10 sols

Quittance pour Jacques Silvestre conter Alayette Bernard – f°983

Le 02/11/1609 a comparu Alayette Bernard femme d'Antoine Crique, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84), présent, 10 livres pour la pension annuelle, paie échue à la Saint-Michel dernière, suivant acte reçu chez Me Antoine de Rochel notaire de Manosque (04), reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur et Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : C Darbon]

Procuracion pour demoiselle Marguerite Bandol et Me Claude Darbon – f°983

Le 02/11/1609 ont comparu demoiselle Marguerite Bandole veuve du capitaine Jean Darbon, et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), mère et fils, lesquels ont nommé comme procureur Honoré Gautier du lieu de Cucuron (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, mégier de ladite Bandole, absent, pour emprunter à André Manuel marchand de Pertuis (84) jusqu'à 10 charges de blé annone qu'il faut pour semer à ces semences dans la métairie de ladite Bandole en ce lieu quartier de Piedbernard tenue par ledit Gautier. Il pourra hypothéquer la récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain, et Guillaume Daumas de ce lieu. [Signé : Darbon, J Lantelme]

Mègerie pour Me Louis Ange contre Guillaume Andrieu – f°985

Le 02/11/1609 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à Guillaume Andrieu de ce lieu, présent, en mègerie, six charges de terre et une sétéirée de pré ainsi que trois hommes de vigne, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en divers quartiers, le tout acquis tant de Jean Roman fils de François que de Mathieu Rambaud et Melchionne Bret, et ce pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de ce jour.

Chacun fournira la moitié des grains. Le vin et le foin appartiendront audit Andrieu. Ce dernier devra payer les factures moyennant 16 sols par saumée de semences que ledit Ange paiera moitié au sarclage, moitié à la moisson. Les pailles appartiendront audit Andrieu. Puis les grains se partageront à parts égales. Chaque année ledit Andrieu devra porter vingt-charges de fumier auxdites propriétés suivant les indications dudit Ange ; les noix et amandes des noyers seront partagées à parts égales. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Lantelme et Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Ange, I Lantelme, J Roman]

Le 27/04/1610 acte barré à la demande des parties qui se font quittance réciproque bien que le terme ne soit pas encore échu. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Ange, J Garcin]

Apprentissage pour Jean Antoine Lantelme contre Jean Carrière couturier de Goult – f°987

Le 02/11/1609 a comparu Jean Antoine Lantelme fils d'Isnard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avec la présence et autorisation de son père, lequel s'est mis en apprentissage auprès de Jean Carrière, couturier de Goult (84), présent, « pour apprendre l'art et mestier de couturier pour un an et demy complectz a compter des ce jourd'huy jusque lesdits dix huictz mois finis soubz les paiches suivantz, scavoir que ledit Carriere sera tenu norrir et enseigner ledit Jehan Anthoine durant ledit temps audit art et mestier sans l'employer a autres usaiges moienant trente livres que des a presant ledit Isnard pere a ceddé et remis audit Carriere a prendre sur Constans Geoffroy potier habitant a la ville d'Apt debteur dudit Isnard par acte receu par mestre Codonneau notere de Pertuis pour achant des utilz servant audit art de potier l'an et jour y contenu et l'a mis a son lieu et place pour le recouvrement d'icelle avec cession d'actions et promesse luy estre attenu de vray debte en forme. A esté dict que pendant le tem cy dessus ledit Jehan Anthoine se separoit de son mestre sera tenu en apres recompancer le temps perdu sans aulcung contredict. » Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Roman fils de Marc et Pierre Bourgue de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : I Lantelme]

Le 06/12/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Bertrand Coussin et Laurent Solliers. [Signé : I Lantelme, Coussin]

Obligation pour Me Louis Ange contre Guillaume Andrieu – f°988

Le 02/11/1609 a comparu Guillaume Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Ange dudit lieu, absent, une charge d'orge prin, reçue pour semer présentement d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bourgue et Sauvaire Moret de Peypin-d'Aigues (84).

Obligation pour Jean Bues contre Isnard Lantelme en principal et Guillaume Lantelme en pleige – f°989

Le 02/11/1609 a comparu Isnard Lantelme potier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Bues de ce lieu, présent, quatre charges moitié blé moitié conségal, le tout reçu en prêt amiable pour semer présentement tant en ses terres qu'en celles d'Honoré Barruel qu'il tient à ferme, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Guillaume Lantelme, pérolier de ce lieu, son frère, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Monier et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : I Lantelme, G Lanteume, A Martini]

Le 15/11/1610 acte barré en présence dudit Bues qui fait quittance audit Lantelme. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Bertrand Coussin.

Obligation pour Jacques Gondon contre Mathieu Manuel – f°991

Le 02/11/1609 a comparu Mathieu Manuel ménager de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), absent, deux charges de blé annone, reçues en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Monier et Antoine Martini dudit lieu. [Signé : Manuel, A Martini]

Le 06/09/1610 acte barré en présence dudit Gondon qui fait quittance audit Manuel. [Signé : J Gondon]

Promesse pour François Chabert contre François Gillot – f°991

Le 02/11/1609 a comparu François Chabert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est loué avec François Gillot habitant de ce lieu, présent, pour travailler avec lui à scier du bois dès ce jour jusqu'à la fin du mois de mai. Ledit Chabert travaillera continuellement avec lui soit en ce lieu ou dans les environs jusqu'à « trois levees loing » et pour chaque jour de travail ledit Gillot lui paiera 8 sols « a l'essuict [?] travaillans et durant lequel temps ledit Gillot sera tenu luy bailher de besougne, lequel

Chabert fornira ses utilz durant ledit terme ». Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Monier et Claude Pourret de ce lieu. [Signé : Francois Chabert, J Monier]
Le 10/02/1610 acte barré à la demande des parties bien que le terme ne soit pas échu, avec quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Georges Meyssonier et Jaumet Giraud. [Signé : Francois Chabert]

Insolutondation pour Benoitte Queyrel femme de François Ginies contre Hugues Queyrel de La Bastidonne – f°993

Le 03/11/1609 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel pour payer 16 livres 12 sols qu'il doit à Benoitte Queyrel femme de François Ginies, ménager de ce lieu de La Bastidonne, absente, son mari présent, somme qui avait été payée par ladite Benoitte à Huguette Berneaud dudit lieu pour l'allaitement d'un fils dudit Hugues, somme pour laquelle ladite Berneaud avait fait condamner ledit Hugues Queyrel par sentence des officiers dudit lieu, ledit Hugues Queyrel a cédé par titre d'insolutondation deux éminades de chenevier de grains en semences sur une plus grande quantité à La Tour-d'Aigues quartier de Bedarrides à prendre du côté du midi confrontant en tête pré de Claude Ferrier, draye allant au Real, à côté et par-dessous pré et chenevier restant audit Hugues Queyrel. Ce dernier se démet de ces terres et « saisi sadite seur pour en jouir ». Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Bertrand Coussin dudit lieu. [Signé : Coussin, A Martini]

Achat pour Guillaume Preire tisseur de Pertuis contre Me Louis Jourdan – f°995

Le 03/11/1609 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Guillaume Preire, tisseur à toiles de Pertuis (84), présent, une terre de sept émines une cosse, au dextre, dans laquelle ledit Jourdan y a planté en partie de la vigne, à Pertuis quartier de Saint-Colomme confrontant vigne de Nicolas Lambert, terre avergerade de Me Barthélémy Vassal vivant docteur en médecine, vigne de Jean Lourd et le chemin allant à Cabrières-d'Aigues. La vente est faite pour le prix de 135 livres soit 45 écus, sur laquelle ledit Preire devra en payer au capitaine Claude Rougier de Pertuis la somme de 108 livres pour le prix de ladite terre que ledit Jourdan lui doit suivant l'acte d'achat chez Me Bernard notaire de Pertuis du 14/06/1604. Pour les 27 livres restantes, ledit Preire promet de les payer audit Jourdan au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Jean Louis Le Long dudit lieu. [Signé : L Jourdan, Jehan Louis Le Long, A Martini]
Le 23/08/1610 ledit Preire a payé audit Jourdan la somme de 9 écus suivant ledit acte et ce suivant quittance reçue par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis le même jour.

Obligation pour Jean Philibert contre Dominique Delaup – f°997

Le 03/11/1609 a comparu Dominique Delaup de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Philibert de ce lieu, présent, la somme de 21 livres pour l'achat d'une ânesse poil blanc avec son poulain, le tout reçu, payable moitié au 15 août et moitié à la Toussaint suivante avec hypothèque du bétail. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Charles Jourdan]

Prorogation de compromis pour Claude et Jean Ricard, frères – f°998

Le 04/11/1609 ont comparu Claude et Jean Ricard, frères de Grambois (84), lesquels ont prorogé l'acte de compromis passé entre eux le 04/09/1609 reçu chez ce notaire portant pouvoir à Me Claude Gavaudan et à ce notaire de juger leurs différends et ce pour cinq jours. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan cordonniers de ce lieu. [Signé : Ricard, Jehan Louis Le Long, Charles Jourdan]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Salomon Jourdan – f°999

Le 04/11/1609 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan son frère, présent, 23 livres 15 sols d'une part, et une charge et demi de conségal et une demie charge de blé annone, en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Georges Roux. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Obligation pour Me Louis Ange contre Georges Roux – f°1000

Le 04/11/1609 a comparu Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, comme cessionnaire de Jaume Blanc, 13 livres et demi, somme contenue en une lettre de clame remise audit Roux, laquelle il promet de payer à la Saint-Jean-Baptiste. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Ange, L Jourdan]

Quittance pour messire Laurent Vian prêtre contre Jean Baret d'Aix-en-Provence – f°1001

Le 04/11/1609 a comparu Jean Baret d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de messire Laurent Vian prêtre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 47 livres en déduction de plus d'argent « sy tant y a » que ledit Vian lui doit par acte chez Me Angles notaire d'Aix-en-Provence en 1608, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pierre Roux avocat en la cour et Me Louis Ange de ce lieu. [Signé : L Vian, Ange]

Sentence arbitrale entre Claude Ricard de Grambois, et Jean et les hoirs de Pierre Ricard, ses frères – f°1002

En la cause arbitrale entre Claude Ricard laboureur de Grambois (84) tant pour lui que comme tuteur des hoirs de Pierre Ricard, son frère, demandeurs en exécution de sentence rendue par le juge dudit lieu, et défendeur en compensation demandée, d'une part, et Jean Ricard leur frère, défendeur, et demandeur en ladite qualité.

Vu l'acte de compromis du 14/09/1609 ; l'acte de prorogation du 04/11/1609 chez ce notaire ; la sentence donnée par le juge de Grambois du 15/06/1609 dont il y a appel de la part dudit Jean ; acte de partage entre les parties chez Me Ricard notaire du 20/11/1597 ; la sentence du 19/06/1606 avec quittance au bas de celle-ci signée par Me Asse notaire ; la quittance du 11/04/1600 signée Ricard notaire ; la quittance du 25/01/1607 signée Rochel ; la quittance du 12/09/1606 signée Rochel ; la quittance d'Esprit Bonin du 28/03/1607 signée Bonin et Ricard ; les sept quittances des commis des lattes du 18/09/1597, 13/08/1600 signées Gilles, 20/12/1606, 17/05/1605 signées Bounaud, 20/10/1604, 19/08/1602 signés Pougant, 12/12/1598 signée Sauvecane ; la quittance du 05/06/1605 concédée par Jean Royere signée Asse ; le certificat fait par Jean Ricard sergent du 27/05/1599 ; quittance de Ricard trésorier du 10/01/1600 ; quittance chez Me Asse notaire concédée par Esprit Bonin couturière du 10/06/1606 ; obligation en faveur de Guillaume Ravel apothicaire de Pertuis (84) du 17/09/1594 chez Me Codonneau avec la clame et exploit d'emprisonnement du 10/12/1594 ; la sentence de condamnation au profit de Jacques Brulle contre Jean Ricard avec quittance dudit Brulle du 12/04 et 08/09/1606 ; obligation en faveur de François Monier faite par ledit Claude avec ledit Jean comme pleige, avec quittance et cession d'actions en faveur dudit Jean pleige chez Me Asse notaire le 16/03/1604, 02/01/1608 ; quittance concédée par Antoine Fores signée par lesdits Bertet et Asse notaires du 04/01/1608 ; promesse de Jacques Brulle avec quittance au pied de l'acte du 22/05/1608 ; rôle des meubles étant en commun, non signé ; arrêt avec lettres compulsives et exploits en faveur d'Antoine Rochel contre lesdits Ricard du 05/02/1604 pour raison du supplément du prix d'une maison signée Estienne ; quittance générale concédée par ledit Rochel auxdits Ricard, chez Me Richard notaire le 21/04/1608 ; parcelle de Jean Ricard « postillée » par Me Fabry avocat et juge de Grambois ; cession faite par lesdits Ricard audit Antoine Rochel du 09/06/1597 signée Ricard notaire ; sentence obtenue par Claude Ricard contre ledit Jean pour la somme de 7 écus rendue par le juge

de Grambois le 22/04/1602 de laquelle il y eut un appel ; lettres « remissionnelles » de ladite sentence du 03/03/1605 ; quittance concédée par Mathieu Olivier contre lesdits Ricard du 01/03/1605 ; compulsoires de ladite sentence de renvoi du 17/02/1604 ; extrait du procès-verbal et réduction signé Ricard notaire du 02/08/1600 ; parcelle dudit Claude et des hoirs de Pierre Ricard « postillés » par ledit Me Fabry ; les témoignages des parties écoutés séparément.

Les arbitres, ayant pris l'avis de Me Pierre Roux avocat en la cour, ont déclaré que ledit Claude Ricard et les hoirs dudit Pierre ne doivent être aucunement tenus d'entré à la perte ou au gain de l'exercice de trésorier dudit Jean. Pour les autres prétentions, la taille demandée par ledit Jean à ses dits frères pour l'année où il était trésorier et les paiements faits à Antoine Rochel résultant de la quittance concédée suite aux condamnations portées par l'arrêt ci-dessus cité et autres, il est déclaré que ledit Jean demeure débiteur envers ledit Claude de la somme de 44 livres qu'il devra lui payer dans le mois.

En ce qui concerne ledit Claude et les hoirs de feu Pierre, les arbitres déclarent que les hoirs doivent en reliquat audit Claude la somme de 60 livres pour la part les concernant de la maison qui lui a été évincée par ledit Antoine de Rochel ainsi que 22 livres 10 sols que les arbitres ont compensé « du credit particulier » dudit Claude avec la dette due audit Jean par lesdits hoirs qui était de 86 livres 10 sols, qu'ils paieront dans un mois avec les intérêts au denier seize depuis le jour où la maison fut évincée audit Claude par ledit Rochel jusqu'au jour du paiement. Les procès doivent s'arrêter. Fait le 05/11/1609. [Signé : Sauvecane notaire arbitre, Gavaudan arbitre]

Le 13/11/1609 ladite sentence a été lue auxdits Claude et Jean Ricard, frères, présents, qui y ont acquiescé. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Rochel et Me Louis Jourdan de ce lieu.

[en marge : il y a quittance de ladite sentence chez ce notaire le 26/04/1610]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Barthélémy – f°1008

Le 06/11/1609 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, une charge de conségal, reçue en prêt amiable pour semer en une terre à Cailloux, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 30/08/1610 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Barthélémy. [Signé : Mairetet]

Obligation pour Paul Agnel contre Vincent Dorzian habitant de Pertuis – f°1008

Le 06/11/1609 a comparu Vincent Dorzian muletier habitant Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 270 livres pour l'achat de deux juments et un cheval avec une charrette et « ses garnimans », le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, à savoir dans six mois 90 livres, autant six mois après et le reste dans 18 mois à partir de ce jour. Il hypothèque ledit bétail et la charrette. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Conil maréchal de Pertuis et Charles Jourdan cordonnier de ce lieu. [Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

Achat de fruits pour Valentin Clemens contre Bastien Trouchaud – f°1010

Le 06/11/1609 a comparu Bastien Trouchaud jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Valentin Clemens de ce lieu, présent, les fruits et usufruits d'un chenevier en ce lieu quartier du Collombier d'environ une demie saumée de graine en semence confrontant chenevier de Jaume Blanc et de Guillaume Bœuf, et ce pour trois ans à partir de la Saint-Michel prochaine, d'autant que ledit Clemens en a la jouissance encore une année suivant un autre acte chez ce notaire. Et ce pour le prix de 12 livres, payé ce jour d'où quittance. Pendant ledit temps ledit Trouchaud devra payer les tailles et censes. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Louis Roy de ce lieu et Jean Jourdan de La motte-d'Aigues (84). [Signé : JL Roy]

Quittance pour Jean Garcin contre Pierre Vian – f°1011

Le 06/11/1609 a comparu Pierre Vian époux de Claudette Ferrier de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin trésorier moderne, présent, la somme de 12 livres contenue à l'état du trésorier de cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Berard et Charles Jourdan. [Signé : J Garcin]

Quittance pour Martin Thorame contre François Bremond cessionnaire de Pascal Lantelme – f°1011

Le 07/11/1609 a comparu François Bremond de Saint-Michel (04), cessionnaire de Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant acte chez ce notaire du 17/11/1608, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Martin Thorame de ce lieu, présent, la somme de 6 livres en déduction de 12 livres de ladite cession, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Quittance pour Martin Thorame contre Jean Martin fils de Pierre – f°1012

Le 07/11/1609 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Martin Thorame de ce lieu, présent, la somme de 12 livres qu'il lui doit suivant obligation chez ce notaire le 05/05/1608, d'où quittance, ainsi qu'à Pascal Lantelme qui a cédé ladite somme audit Martin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'André Eyriès maréchal et François Magnan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Martin]

Obligation pour Antoine de Rochel bourgeois de Manosque contre François et Antoine Boyer en principaux et le capitaine Jacques Grillard en pleige – f°1013

Le 07/11/1609 a comparu François et Antoine Boyer frères, laboureurs de Grambois (84), lesquels ont confessé devoir à Antoine de Rochel, bourgeois de Manosque (04), présent, la somme de 60 livres pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu, et qu'ils promettent de payer à la Sainte-Magdeleine prochaine pour la première moitié, et l'autre moitié un an après au même jour avec hypothèque du bœuf. Fut présent Jacques Grillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues qui s'est porté pleige. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Magnan et Pierre Roman de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : de Rochel, J Grillard]

Le 31/08/1611 acte barré en présence dudit Rochel qui confesse avoir été payé par lesdits Boyer, d'où quittance. [Signé : de Rochel]

Quittance et reconnaissance de dot pour Isabeau Stalliade femme de Jean Bret – f°1014

Le 07/11/1609 a comparu Jean Bret du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari d'Isabeau Stalliade, a confessé avoir reçu de Me François Magnan et de Pierre Roman du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présents, la somme de 21 livres qu'ils doivent à ladite Stalliade suivant acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608 et la somme a été retirée par Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84) comme cessionnaire dudit Jean Bret par acte reçu chez ce notaire le 31/10/1609, d'où quittance, et reconnaissance pour ladite Stalliade absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Quittance et reconnaissance de dot pour Jeanne Stalliade femme de Jean Laurent Silvestre – f°1015

Le 07/11/1609 a comparu Jean Laurent Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel comme mari de Jeanne Estalliarde a confessé avoir reçu de Me François Magnan baile et de David Marcou, chacun par moitié, tous deux de Cabrières-d'Aigues (84), présents, la somme de 21 livres qu'ils doivent audit Silvestre suivant acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608, d'où quittance et reconnaissance pour ladite Stalliade absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en

présence de Me Claude Darbon fils de François de ce lieu et André Eyriès maréchal dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : Darbon]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Salomon Jourdan – f°1016

Le 07/11/1609 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan son frère, présent, la somme de 31 livres 5 sols que ledit Louis a payée pour lui à Jacques Gueidan pour l'achat de vin suivant acte reçu chez ce notaire en 1608 et ce en plus de l'obligation reçue chez ce notaire ces « jours passés », qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Gabriel Asse notaire et Pascal Rochel de Grambois (84). [Signé : Rochel, Asse, L Jourdan]

Quittance portant cession pour Pierre Bret contre Me Charles Augier notaire – f°1017

Le 07/11/1609 a comparu Me Charles Augier notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Pierre Bret fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 18 livres pour tout reste des sommes que ledit Bret, comme l'un des forains de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a été condamné à payer par sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), d'où quittance et cession d'actions que ledit Augier a contre lesdits forains pour que ledit Bret en ait remboursement. Les parties renoncent au procès pendant devant ledit lieutenant général. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Bret. [Signé : Augier, L Jourdan]

Obligation pour Grégoire Velixandre contre Antoine Gabriel – f°1018

Le 09/11/1609 a comparu Antoine Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Grégoire Velixandre, de ce lieu, présent, six panaulx de blé annone, reçus en prêt et semés au quartier de La Rastidouire avec hypothèque de sa récolte, et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Claude Jourdan. [Signé : C Jourdan]

Le 08/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Gabriel. Fait en présence de Jacques Gondon. [Signé : J Gondon]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1019

Le 09/11/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en cette qualité et suivant délibération du conseil du 01/11/1609, ont nommé pour procureur de la communauté Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu, présent, pour aller à Grenoble (38) y passer un acte de compromis soit par écrit, soit verbalement, pour le procès que la communauté a en cours, devant la cour du Dauphiné et en la chambre de l'édit, comme défendeurs en exécution d'arrêt et « prethandue » liquidation de dommages et intérêts et autres droits et actions prétendus par le capitaine Daniel Gras de la ville d'Aix-en-Provence (13) résidant à Grenoble. Il aura le pouvoir de remettre l'arbitrage à monsieur de Créquy ou autres suivant accord avec ledit capitaine Gras, et pouvoir de passer tous actes requis au nom de la communauté par lui ou Me Chaboult procureur en ladite cour pour la communauté. Il aura aussi pouvoir de payer ce qui se trouvera dû audit capitaine Gras suivant les termes de l'accord qui sera passé, le tout au nom de la communauté. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Rollet Mille écuyer de Saignon (84) et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : B Roy, J Monier, R Mille]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1021

Le 09/11/1609 ont comparu Pierre Roman baile, Jean Arnoulx consul et Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir [au nom de la communauté] à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, onze charges de conségal mesure courante, le

tout reçu en prêt amiable d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier, M Rodde, Gavaudan]

Le 02/10/1610 acte barré en présence dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par ladite communauté et des mains de Me Louis Jourdan trésorier de la communauté, présent, la somme de 28 écus 36 sols suivant le rapport des marchands pour le prix desdits grains, le tout payé à Me Antoine et Louis Ange. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Meyran. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Achat de cazal pour Me Claude Gavaudan contre Barthélémy Icard – f°1022

Le 09/11/1609 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Claude Gavaudan, de ce lieu, présent, un cazal acquis par ledit Icard par collocation de hoirs de Michel Sarrazin, aux fauborugs de ce lieu, quartier Au-Dessous Carrière Neuve, confrontant cave dudit acheteur acquise aussi par collocation desdits hoirs, maison de Marthe Lantelme et les deux rues publiques. La vente est faite pour le prix de 19 livres que ledit Gavaudan devra payer à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Honoré Roman écuyer de Pertuis (84) et Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Gavauda, B Iccard, H Roman]

Le 18/10/1610 ledit Icard a confessé avoir été payé par ledit Gavaudan des 19 livres dudit achat, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Dumas. [Signé : Gavaudan, B Iccard]

Quittance avec prorogation pour le capitaine Bernard Roy contre demoiselle Piere de Noves – f°1024

Le 09/11/1609 a comparu Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), lequel au nom de demoiselle Piere de Noves sa femme, a prorogé au capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, le paiement de 10 charges de blé annone mesure courante que ledit Roy doit comme reste des grains dus suivant acte reçu chez ce notaire le 16/09/1608 et ce, jusqu'à Pâques où il paiera au prix du grain de ce jour à Pâques. Il demande que le premier acte d'obligation soit barré. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Georges Besson de ce lieu. [Signé : B Roy, JP Cossin, Roman]

Obligation pour demoiselle Piere de Noves contre Mathurin Gellu et le capitaine Bernard Roy – f°1025

Le 09/11/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu son mégier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), absente, son mari présent, la quantité de neuf charges et demi de blé annone mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal cordonnier et Rollet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : JP Cossin, B Roy, Mille, Anthoine Vassal]

Obligation pour Piere de Noves contre Mathurin Gellu – f°1026

Le 10/11/1609 a comparu Mathurin Gellu de Grambois (84), lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves, femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), ce dernier présent, deux charges de blé annone mesure courante, reçues en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal, Jean Louis Le Long et Rollet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : JP Coussin, R Mille, Anthoine Vassal]

Obligation pour François Velixandre contre Honoré Thurin en principal et Jean Garcin en pleige – f°1027

Le 10/11/1609 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, trois charges de blé annone en prêt, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jean Garcin de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Bret et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : H Turin, J Garcin]

Le 02/01/1619 ledit Velixandre a confessé avoir été payé par ledit Garcin pleige, « compellé » [invoqué en tant que pleige], de la somme de 14 écus tant pour principal que dépens, d'où quittance et cessions d'actions. Fait en présence d'Henry Darbon et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : H Darbon, J Garcin, C Ferrier]

Compte-final pour demoiselle Piere de Noves contre Jean Louis Roy – f°1028

Le 10/11/1609 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), lui présent, huit charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, comprenant quatre charges sept panaulx de blé en deux obligations chez ce notaire en 1608. Il promet de rendre le tout à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence d'Etienne Tamisier et Jacques Pernebc de ce lieu. [Signé : JL Roy, JP Cossin]

Insolutondation pour Pierre Bret fils de François de Peypin-d'Aigues contre Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1029

Le 10/11/1609 étant donné que Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) doit à Pierre Bret fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), d'une part le prix de cinq charges de blé annone suivant acte chez Me Bernard notaire de La Tour-d'Aigues du 10/11/1607, et d'autre part sept panaulx de blé annone suivant sentence arbitrale chez ce notaire cette année, ledit Bret a « executté » ledit Roman en ses biens. Ledit Bret a accepté que ledit Roman paie sa dette avec certain de ses biens suite à une liquidation faite par des experts et ils ont nommé Jacques Gras et Jean Mallan.

Ont comparu les parties qui ont liquidé le prix et plus-value des grains et dépens à la somme de 81 livres. Ledit Roman a baillé les pièces suivantes : une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque quartier de La Burlière de sept émines neuf cosses au dextre confrontant terre de Jean et Jacques Roman, frères, terre de Jean ou Mathieu Roman, chemin allant à Pertuis et les aires dudit lieu ; une terre quartier de Saint-Blaise de trois émines moins une cosses confrontant terre des hoirs d'Angeline Roman, terre dotale de Magdeleine Roman, chemin de La Font de Saint-Martin, terre des hoirs de feu Pierre Fouque. Les propriétés ont été estimées par les experts à 81 livres. Ledit Roman pourra semer la susdite terre de sept émines en payant audit Bret à la récolte prochaine la rente qui est de six panaulx de blé. Si ledit Roman, dans deux ans, rend en une fois audit Bret la somme de 81 livres, dans ce cas, ledit Bret sera tenu de prendre l'argent et rendre les terres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Philibert de ce lieu. [Signé : Darbon]

[en marge : Le 31/12/1619 ou 1618 il y a quittance de lods chez ce notaire]

[en marge : Il y a sommation du 27/02/1612 chez ce notaire]

Le 17/03/1612 ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Roman les six panaulx de blé de la rente susdite, d'où quittance. Fait en présence de Jacques Arnoux et Jean Roman. [Signé : J Roman]

Convention pour Me Claude Darbon et Jean Philibert – f°1033

Le 10/11/1609 ont comparu Me Claude Darbon fils de François et Jean Philibert travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont passé une convention entre eux. « Ledit mestre Darbon a assosiié ledit Phelbert à l'achept et pris de deux mulletz, l'ung poil roux et l'autre noir avec leur bast et cordaiges qu'icelluy Darbon a acheptés de mestre Pierre Roux avocat en la cour pour le pris et somme de cent trente cinq livres faisans quarante cinq escus, la moitié de laquelle icelluy Phelibert sera tenu paier audit mestre Darbon en a la quallité que sera cy apres declairée, lequel bestail sera par cy apres en comung et a droictes mieges entre les parties, l'ayant ledit Phelibert

receu et retiré ung mois y a ainsy qu'il a dict et icelluy sera conduit et entretenu bien et duemant par icelluy Phelibert, lequel avec ledit bestail s'employeront au travail et negoce que lesdites parties adviseront, soit au labourage que autremant en quelque fasson que se soit et que tout le travail et negoce se fera par ledit bestail et Phelibert par comung durant quatre années advenir d'huy en l'autre comptables, soit par sepmaine ou par jour au choix dudit Darbon a condition que l'hors que lesdits mulletz travailleront avec leur bastz hors du terroir de ce lieu chascun particippera au proffit dudit bestail et ne pourra ledit Phelibert les employer audit trafficq sans le sceu et consantement dudit Darbon. A esté de paiche que durant ladite megerie les festes et jours qu'on ne pourra travailler ne se compteront pour aulcung et pour la norriture dudit bestail et entretienement de l'atirail et ferremente d'icelluy chascun sera tenu fournir la moitié ensamble de l'avoyne. Et pour la part consernant la norriture dudit Phelibert icelluy mestre Darbon sera tenu luy paier annuellement scavoir une charge sept panaulx consegal par cartiers, quinze coupes vin de celluy que ledit Darbon boira, lequel prandra a tailhe et finira le recepvoir a la fin de chascun mois de juihet de chascue année. Comme aussy luy fornira ung cartheron et demy huille par mois, huit cosses de scel toutes les années et encores del uy paier annuellement la somme de vingt une livre par cartiers et sur laquelle ledit mestre Darbon se rambourcera de la moitié du pris desditz mullets et s'il fault louer ung pred, feniere ou estable, chascun y entrera par moitié, lequel Phelibert sera tenu tenir ledit bestail dans sa maison sans qu'il en puisse demander aulcung louaige audit mestre Darbon, le fumier se partagera esgallement entre eulx. Et sy durant ladite megerie arrivoit descauche audit bestail chascun y entrera par moitié et s'il en fault achepter d'autre bestail, chascun y entrera aussy par moitié et durant le temps que ledit Phelibert geribera ou vandengera pour ledit Darbon, icelluy sera tenu le norrir et a la fin desdites quatre années le bestail qui se trouvera sera esgallement partaigé. » Ledit Philibert hypothèque sa part du bétail. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Honoré Thurin fils de Georges et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Darbon, H Thurin]

Prorogation de dette pour demoiselle Piere de Noves contre Pierre Roman et Michel Bret – f°1036

Le 10/11/1609 a comparu Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), époux de demoiselle Piere de Noves, lequel audit nom a prorogé à Pierre Roman et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présents, le paiement de trois charges de blé annone qu'ils doivent pour reste de leur obligation par acte chez ce notaire le 13/10/1608, et ce jusqu'à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : JP Cossin]

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Silvestre – f°1037

Le 10/11/1609 a comparu Philippe Silvestre ménager de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, six charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Jehan Louis Le Long]

Le 19/11/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Silvestre, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Insolutondation pour Pierre Bret contre François Roman – f°1038

Le 10/11/1609 a comparu François Roman dit Telle, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer 10 livres en déduction de plus d'argent qu'il doit à Pierre Bret fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, suivant sentence arbitrale chez ce notaire cette année, il lui a cédé un jonquier d'environ deux émines au dextre à Saint-Martin-de-la-Brasque quartier de La Combe confrontant terres dudit acheteur, terre de Jean Sauvecane, le fossé qui fait office de limite avec Grambois. Acte

fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Gavaudan de ce lieu et Jean Richard de Peypin-d'Aigues. [Signé : Roman, Gavaudan]
[en marge : le 03/12/1618 il y a quittance de lods chez ce notaire]

Obligation pour Claude Gavaudan contre Jean Richard – f°1039

Le 10/11/1609 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Roman et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Richard, Gavaudan, Roman]

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Pardigon – f°1040

Le 11/11/1609 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 44 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu, et qu'il promet de payer à la Saint-Michel avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues (84) et Michel Pavi de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gueidan – f°1041

Le 11/11/1609 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 72 livres pour l'achat d'un cheval poil rouge, reçu, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié audit jour l'année suivante avec hypothèque du cheval. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et de Guillaume Nicolas. [Signé : Barthemi Gedan, P Agnel]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Jean Pellegrin – f°1042

Le 11/11/1609 a comparu Jean Pellegrin de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, quatre charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, le tout reçu pour les semer aux semences dernières en ses terres à La Motte-d'Aigues, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Pierre Roman. [Signé : N Olivier, Gavaudan]

Le 27/11/1610 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par ledit Pellegrin, d'où quittance. Fait en présence de Sauvaire Mouret et Jean Jourdan. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Pierre Roman et Michel Bret – f°1043

Le 11/11/1609 ont comparu Pierre Roman et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges et demi de conségal, mesure courante, le tout reçu et ont du prix de ces grains racheté une ânesse poil gris à Me Balthazar Gueidan notaire, qui lui avait été vendue à l'encan public hier et délivrée à Henry Darbon de ce lieu. Ils promettent de rendre les grains à Pâques avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et François Blanc de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Mairetet]

Obligation pour Michel Chivalier boulanger contre Mathurin Gellu – f°1045

Le 12/11/1609 a comparu Mathurin Gellu ménager de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Michel Chivalier, boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 10 livres 16 sols en prêt, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian et de Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 18/10/1610 acte barré en présence d'Antoine Garcin comme cessionnaire dudit Chivalier qui a fait quittance audit Gellu. [Signé : A Garcin]

Quittance pour Laurent Vian fils de feu Jacques contre Me Joseph Emin – f°1045

Le 12/11/1609 a comparu Me Joseph Emin ancien adjudicateur de la taille imposée en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu, présent, de la somme de 628 livres 10 deniers pour les tailles imposées aux années 1605, 1606 et 1607 et pour sa part tant de sa côte que de celle de Laurent Vian fils de Nicolas. La somme a été payée ainsi, 22 livres 3 sols 10 deniers reçues par ledit Emin et Barthélémy Icard son associé somme payée par plusieurs rentiers des cheneviers dudit Laurent Vian fils de Nicolas ; 81 livres 12 sols provenant du conségal vendu le 18/09/1606 qui avait été séquestré entre les mains de Louis Allard ; 100 livres payées par ledit Vian à Antoine Juramy de Pertuis (84) suivant quittance du 01/06/1607 chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis ; 127 livres 10 sols que ledit Vian a rapporté via une cession dudit Juramy contre ledit Emin pour semblable somme et que ledit Emin devait payer audit Juramy suivant son état de trésorier, notaire Me Chappuis de Pertuis acte du 13/10/1607 ; 26 livres 18 sols que ledit Vian a payé à Barthélémy Icard suivant quittance privée du 25/10/1606 ; 139 livres 4 sols payées en espèces audit Emin suivant quittance privée du 03/02/1606 ; 129 livres 18 sols payées ce jour audit Emin ainsi que les 12/02 et 11/03/1609. D'où quittance totale dudit Emin audit Vian et décharge de François Velixandre, séquestre. Ledit Vian a confessé avoir reçu dudit Velixandre les choses qui lui avaient été séquestrées, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Mathurin Gellu de ce lieu. [Signé : Emin, L Vian, V May]

Compromis entre Georges Thurin et Michel Felissian – f°1048

Le 12/11/1609 comme Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues a déposé une clame contre Michel Felissian de ce lieu, pour arrérages de rente, avec une gagerie faite sur ledit Felissian qui s'y est opposé, présupposant de rien devoir de ce qui est demandé et réclame des dommages et intérêts, de même pour ledit Thurin, les parties ont comparu.

Ont comparu lesdits Thurin et Felissian, lesquels pour mettre fin au procès ont remis leur différend à l'arbitrage de Me Jean Guillaume Sauvecane et François Pazier, de ce lieu, à qui ils remettront leurs parcelles dans vingt jours et qui rendront leur sentence dix jours après. Les parties promettent de respecter la décision de l'arbitrage sous peine de 100 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres pourront prendre une tierce personne s'ils en ont besoin. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : H Thurin, J Roman, T Sauvecane]

Obligation pour François Ginies contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°1049

Le 12/11/1609 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Ginies de La Bastidonne (84), présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, qu'il promet de payer, 9 livres à la Saint-André et les 21 livres restantes au 15 août suivant, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et de Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 09/04/1613 acte barré à la demande dudit Ginies qui fait quittance audit Darbon pour avoir été payé. Fait en présence de Georges Constans et Jean Daumas. [Signé : G Constans]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°1050

Le 12/11/1609 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, deux charges sept panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et François Ginies de ce lieu. [Signé : L Jourdan, P May]

Cession pour Paul Agnel contre Pierre Le Long – f°1051

Le 13/11/1609 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a rétrocédé à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 48 livres à prendre sur la communauté de ce lieu qu'elle doit audit Long comme cessionnaire de Marie Roux femme de Jean Ibert de ce lieu suivant acte chez Me André Jehan notaire de Pertuis (84) du 24/10/1609. Fut présent Laurent Vian consul moderne de ce lieu qui a accepté la cession. Cette cession a été faite contre semblable somme de 48 livres que ledit Long a reçu dudit Agnel, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre. [Signé : P Agnel, L Vian, Pierre Le Long]

Quittance portant cession pour Pierre Roman contre Me Barthélémy Gueidan notaire – f°1052

Le 13/11/1609 a comparu Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme, d'une part de 22 livres et demi au prix d'une charge de conségal et tous dépens faits contre ledit Roman comme pleige de Jean Roman fils de François, débiteur dudit Gueidan par acte chez ce notaire le 17/09/1605 payant, ledit Pierre, de son propre ; et outre ce, ledit Me Gueidan a reçu précédemment une charge de conségal dudit Pierre qu'il devait d'où quittance. Il cède tous ses droits et actions contre ledit Jean Roman audit Pierre Roman. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin et François Darbon de ce lieu. [Signé : Gueidan, JP Cossin]

Mègerie pour demoiselle Piere de Noves contre François Darbon – f°1053

Le 13/11/1609 ont comparu Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), époux de demoiselle Piere de Noves, d'une part et François Darbon fils d'Etienne laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré avoir passé une mègerie ensemble aux dernières semences. Ladite de Noves a fourni audit Darbon quatre charges six panaulx de conségal, six saumées trois panaulx de blé annone que ledit Darbon a semées en trois terres quartier de La Billadoire qu'il tient à ferme du capitaine Bernard et de Jean Louis Roy, frères. Ledit Darbon paiera les factures moyennant 16 sols par saumées de semences que ledit Coussin lui expédiera moitié au sarclage et moitié aux moissons. La récolte se partagera ensuite. Les pailles appartiendront audit Darbon. Lors des moissons et aire, ledit Coussin engagera un homme payé par lui et nourri par ledit Darbon. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : JP Cossin, C Jourdan]

Le 02/12/1610 acte barré, les parties se faisant quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Daumas. [Signé : JP Cossin, L Vian]

Cession portant quittance pour Jean Brigas contre Me Pons May – f°1055

Le 14/11/1609 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 45 livres qu'il doit à Me Pons May trésorier de ce lieu pour tout reste de tailles de deux années passées, a cédé semblable somme de 45 livres à prendre de Claude Fournier de ce lieu pour la paie d'un jardin à échoir à Pâques suivant acte chez ce notaire. Fut présent ledit Fournier qui a accepté la cession. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Charles Jourdan. [Signé : J Brigas, P May]

Quittance d'administration tutélaire pour Sauvaire Daumas contre Toussaint Meit – f°1056

Le 14/11/1609 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari et héritier testamentaire de feu Marguerite Ferrier, fille et héritière des feus Jacques et Jeanne Brunet, vivants de ce lieu, suivant testament par Me Boulle notaire d'Aix-en-Provence, lequel audit nom décharge et quitte Sauvaire Daumas de ce lieu, présent, jadis tuteur et administrateur de ladite Marguerite Ferrier, promu par feu Me Honoré Sicard baile de ce lieu le 12/11/1591, « estant ladite

provision riere moidit notere et greffier » ainsi que de l'administration et recouvrement des fruits de ladite Marguerite moyennant les charges qu'il a prises pour le bien de celle-ci depuis ladite provision jusqu'au jour du mariage de ladite Ferrier avec ledit Meit « et compensation faite avec quelque peu de meubles designés a ladite provision » d'où quittance mutuelle sans préjudice audit Meit de ce qui lui appartient des droits de sa femme et ce que Jacques Gueidan peut lui devoir au prix d'une tine de pierre suivant acte chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Thoussan Met, Plunier]

Arrentement pour Georges Thurin contre Jehannon et Jaume Durand, frères – f°1057

Le 14/11/1609 a comparu Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en arrentement à Jehannon et Jaume Durand, frères, de ce lieu, présents, une terre de cinq saumées quartier du Collet des Bastards en ce lieu confrontant terre de Honoré Thurin, le chemin de Pertuis, le tout pour cette année seulement pour y semer de l'avoine contre une rente de deux grosses charges d'avoine mesure courante à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ricard et Sauvaire Moret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : G Thurin]

Le 24/05/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Blanc. [Signé : G Thurin]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Reynaud – f°1059

Le 14/11/1609 a comparu Antoine Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, absent, la somme de 36 livres pour l'achat d'un âne poil gris avec son bât, reçu, qu'il promet de payer, 9 livres au Carême prochain et le reste à la Saint-Michel suivante, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaumet Gourrand et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : J Goiran, H Darbon]

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Esteve – f°1060

Le 14/11/1609 a comparu Philippe Esteve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 102 livres pour l'achat d'un mulet poil robin avec son bât, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Daniel Magnan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : N Olivier, P Agnel]

Le 02/08/1611 acte barré suivant à un acte de quittance chez ce notaire le 26/07/1610.

Obligation pour Paul Agnel contre Bertrand Arlaud – f°1061

Le 14/11/1609 a comparu Bertrand Arlaud de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal, reçues en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Philippe Esteve de ce lieu. [Signé : B Arlaud, C Jourdan]

Obligation portant compte-final pour Paul Agnel contre Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues et autre Jean Bouchard en pleige – f°1062

Le 14/11/1609 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 46 livres et demi pour tout compte-final des grains seulement que ledit Bouchard doit audit Agnel suivante acte chez ce notaire, sans y comprendre l'acte de deux charges de conségal de cette année, et qu'il promet de payer en trois paies égales, la première au 15 août et ainsi de suite les années suivantes à la même date avec des intérêts au denier seize sur trois ans. Fut présent autre Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire,

en présence de Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues et David Bret de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : P Agnel, B Goirand]
[en marge : Le 02/04/1613 il y a quittance de 24 livres chez ce notaire]

**Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bret en principal et Jean Bouchard en pleige –
f°1063**

Le 14/11/1609 a comparu Pierre Bret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 14 livres 5 sols pour tout compte-final des grains fournis audit Bret par actes chez ce notaire, et qu'il promet de payer en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre au même jour l'année suivante. Fut présent Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel, B Goirand]

Le 13/09/1611 acte barré suivant une quittance dudit Agnel du 20/08/1611.

**Convention pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Jourdan –
f°1064**

Le 16/11/1609 a comparu Jean Arnoulx consul moderne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel suivant délibération du conseil dudit lieu d'hier, a cédé en ladite qualité à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, l'état de trésorier de Saint-Martin-de-la-Brasque pour un an à partir du 1^{er} janvier. Ledit Jourdan devra exiger toutes les impositions de ladite année ainsi que les rentes de la communauté et devra en payer les tailles royaux du pays et autres au lieu où il sera mandé aux dépens de la communauté, à savoir 24 sols par voyage avec quittances à rapporter. Ledit Jourdan devra payer les dettes de la communauté fin août suivant l'état qui lui sera donné et les impositions se feront en mai. Il sera payé trois liards par florin récolté. A la fin de l'année il devra rendre compte et prêter le reliquat. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Rollet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : L Jourdan, R Mille, Jehan Louis Le Long]

Sommation pour Claude Ginies contre Laurent Reymond – f°1066

Etant donné qu'au contrat de mariage passé entre Laurent Reymond de La Tour-d'Aigues et Françoise Ginies fille de Claude du lieu de La Bastidonne le 28/11/1593 reçu chez Me Georges Vian notaire de La Tour-d'Aigues, dans lequel ledit Claude a constitué en dot à sa fille la somme de 400 florins payables suivant les conditions posées dans ledit contrat, en déduction de laquelle dot ledit Claude a payé en deux fois la somme de 195 florins 4 sols suivant les quittances, restant 204 florins 8 sols. D'autant que ledit Claude n'a pas les liquidités pour payer et désire payer sur ses biens suivant liquidation par des ménagers, « mesmes que ledit Reymond est insuffizant pour assurer icelle », ledit Claude Ginies somme ledit Reymond de se payer du reste de la dot sur ses biens suivant une estimation qui sera faite au préalable nommant Laurent Solliers de son côté pour l'estimation, et demandant à ce que ledit Reymond en nomme un autre.

Le 16/11/1609 ladite sommation faite à la requête et en présence de François Ginies, fils dudit Claude, ayant charge de son père, a été intimée audit Reymond, présent, lequel a dit qu'il est prêt à prendre sur les biens pour le paiement de la dot mais qu'il prendra en espèces pour les intérêts. D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Reymond, en présence de François Gabriel et Jean Meyran travailleur de ce lieu.

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Noël Vincens – f°1068

Le 16/11/1609 a comparu Noël Vincens de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 12 livres pour l'achat de deux charges de mescle, reçues, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire,

en présence de Georges Constans et Laurent Vian fils de Jacques. [Signé : Gavaudan, G Constans, L Vian]

Le 17/01/1611 acte barré en présence dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par ledit Vincens, d'où quittance. [Signé : Gavaudan]

Arrentement pour Toussaint Sicard contre Claude Rougier et Pierre Auzeau – f°1068

Le 17/11/1609 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au nom de Toussaint Sicard marchand de Marseille (13), lequel a arrenté à Claude Rougier et Pierre Auzeau travailleurs de ce lieu, présents, trois saumées de terre que ledit Sicard possède quartier Saint-Vincent, « a l'endroit ou sont les muriers jusques au paroir, reservé lesdits muriers audit Sicard » et ce pour cinq ans et trois prises de fruits à partir de ce jour pour une rente chaque année du guéret de sept panaulx de conségal et chaque année du restouble du grain qui s'y recueillera, dont la première paie aura lieu à la Sainte-Magdeleine prochaine en un an et ainsi de suite de suite au même jour. « Sy fault esbrancher lesdits muriers ou nettoyer, lesdits fermiers seront tenus ce fere et le bois partagé esgallement. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine et Jean Voulaire, frères – f°1070

Le 17/11/1609 a comparu Jean Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour Antoine son frère, a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 21 livres pour « retour d'eschange de bestail entre eulx fait » et qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : C Jourdan]

Le 09/09/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par lesdits Voulaire, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Etienne Durand. [Signé : Estienne Durand]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Claude Ravel – f°1071

Le 17/11/1609 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres 14 sols pour tout arrérage de censes que ledit Jourdan a pu exiger dus par Pierre Panin jusqu'en 1608 incluse, qu'il promet de payer au 15 août. Il décharge ledit Ravel, séquestre, des grains arrêtés et lui cède tout droit d'action sur ledit Panin et notamment sur une « pierre d'huile prinse en gaigerie ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Antoine Juramy marchand de Pertuis (84). [Signé : L Jourdan, L Vian, Juramy]

Le 10/01/1611 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Ravel. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Perin – f°1072

Le 17/11/1609 a comparu Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 18 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris avec son bât, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Moret et Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Roman, Claude Mouret]

Obligation pour Antoine Juramy marchand contre Isnard Brun – f°1073

Le 17/11/1609 a comparu Isnard Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 54 livres pour « retour d'eschange » d'une mule poil gris sardin avec son bât, dont il promet de lui en payer la moitié au 15 août et le reste à Noël avec hypothèque de la mule. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Juramy, L Jourdan, C Jourdan]

Le 22/11/1612 une quittance chez Me Bernard notaire du 15 fait barrer l'acte.

Obligation pour Pierre Mairetet contre Bastien Trouchaud – f°1074

Le 17/11/1609 a comparu Bastien Trouchaud jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, six charges de conségal, reçues en prêt amiable y comprenant quatre charges par acte chez Me Bernard notaire de ce lieu 20/10/1609, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque d'une vigne à La Garrigue d'une carterade confrontant vigne de François Velixandre ; ainsi qu'un cazal Dans Ville confrontant cazal des hoirs de Jean Blanchard et la rue. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Claude Moret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Mairetet, Claude Mouret, L Vian]

Le 27/10/1610 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Trouchaud. Fait en présence de Jean Reynaud et Charles Jourdan. [Signé : Mairetet, Charles Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Anne Roman et Michel Meyran – f°1075

Le 17/11/1609 ont comparu Anne Roman veuve d'Henry Meyran, et Michel Meyran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, deux charges de conségal, le tout reçu pour semer dans leurs terres aux semences dernières d'où quittance, et qu'ils promettent de payer à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Pierre Bourgue de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret]

Le 18/08/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance auxdits Roman et Meyran. Fait au lieu « que dessus ».

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Mallan et Georges Roux – f°1076

Le 17/11/1609 ont comparu Jean Mallan et Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84), présent, huit panaulx de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt, et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Jean Daumas. [Signé : B Gouirand]

Arrentement pour Barthélémy Gouirand contre Georges Roux – f°1077

Le 17/11/1609 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a arrenté à Georges Roux de Peypin-d'Aigues (84), présent, trois saumées de terre et verger à Font Jallouze pour un an à partir de ce jour « pour le mener a guarée » pour une rente d'une charge du grain qu'on y fera sauf de l'avoine, payable à la Sainte-Magdeleine prochaine en un an. « Les ollives que naitront aux arbres seront a droites mieges et pour chascun olivier ledit Roux y charriera une charge fumier. » Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour François Pourchier contre Joseph Aubion – f°1078

Le 17/11/1609 a comparu Joseph Aubion ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour retour d'échange de deux bœufs poil rouge, échangés avec deux autres bœufs poil noir et blanc, que chacun a reçu, et qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque des bœufs reçus. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan]

Le 11/09/1610 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Aubion. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Melchion Valette.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jacques Gueidan et Joseph Aubion – f°1079

Le 18/11/1609 ont comparu Jacques Gueidan et Joseph Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 43 livres et demi pour l'achat d'un bœuf poil bouchard, reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer, ledit Gueidan 9 livres et le reste par ledit Aubion, le tout au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et de Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 08/12/1610 acte barré à la demande audit Pourchier qui fait quittance audit Aubion. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Daumas.

Obligation pour Georges Pichot contre Pascal Guion en principal et Benoît Abel en pleige – f°1080

Le 18/11/1609 a comparu Pascal Guion travailleur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Pichot, verrier de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'un âne poil gris, reçu avec son bât, qu'il promet de lui payer, 9 livres à Noël, 12 livres au 15 août suivant et les 9 livres restantes à la Toussaint suivante avec hypothèque de l'âne. Fut présent Benoît Abel qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Solliers et Michel Long de ce lieu.

Quittance pour François Velixandre contre Louis Archimbaud – f°1081

Le 19/11/1609 a comparu demoiselle Catherine de Caze, femme et procuratrice de Louis Archimbaud habitant de Marseille (13) suivant procuration chez Me Jean Baudoin notaire de Marseille du 30/09/1609, laquelle en ladite qualité a confessé avoir reçu de François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 57 charges de blé annone et 36 charges de conségal, mesure courante, pour compte-final de toutes les affaires qu'ils ont eu ensemble jusqu'à ce jour incluant l'acte chez Me Bernard de ce lieu cette année. Ladite de Caze a reçu cette année les grains y compris la somme de 48 livres pour le prix de quatre charges de conségal que François Pazier doit audit Velixandre suivant acte chez ce notaire avec cession d'action, ainsi qu'onze panaulx de blé qu'Antoine Villamus lui doit par acte chez ce notaire. D'où quittance réciproque de tout et demande à ce que tous les actes soient barrés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et François Icard de ce lieu. [Signé : Ange, Icard]

Quittance générale pour le capitaine Etienne Pascal contre Paul Agnel bourgeois – f°1083

Le 19/11/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 900 livres pour semblable somme que ledit Agnel a payé pour ledit Pascal comme pleige envers noble Jean Dorgon sieur de Puimichel, suivant acte de quittance portant cession d'actions chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) le 18/09/1609. La somme a été reçue par ledit Agnel en plusieurs fois, comprenant une cession que ledit Pascal a faite audit Agnel à prendre sur la communauté de Manosque (04) par acte chez Me Alexandre Gay notaire des Mées (04) le 30/10/1609. En échange ledit Pascal a reçu la quittance faite par ledit Dorgon, d'où quittance réciproque de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour et consentement par ledit Agnel de faire barrer l'acte en faveur dudit Dorgon reçu chez ledit Me Olivier le 01/04/1609. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Blanc de Pertuis et Philippe Esteve de ce lieu. [Signé : Pascal, P Agnel, J Blanc]

Quittance pour Michel Falician contre Paul Agnel – f°1084

Le 19/11/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Michel Falician de ce lieu, des grains et prix de deux vaches qu'il lui doit suivant deux actes chez Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Blanc de Pertuis (84) et Philippe Esteve de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Blanc]

Rétention de jardin pour Jacques Blanc de Pertuis contre les hoirs de Jean Blanchard – f°1085

Le 19/11/1609 Jacques Blanc bourgeois de Pertuis (84) a le 25/07/1606 vendu à feu Jean Blanchard maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues un jardin aux faubourgs de ce lieu, de deux cosses un tiers au dextre confrontant jardin de Jean Thorame, jardin dotal de Ferdinand Bon et pasquier de Delphine Pourret, pour le prix de 37 livres 15 sols, que ledit Blanchard a promis de payer quatre ans après avec les intérêts au denier seize suivant acte chez ce notaire, sans qu'il ait payé depuis tant en principal qu'intérêts. Ledit Blanchard est mort il y a un an et Marie Richier, sa veuve, administratrice de ses enfants, a requis ledit Blanc de reprendre le jardin ce qu'il a accepté en étant payé des intérêts.

A comparu ladite Richier, pour elle et ses hoirs, laquelle a quitté audit Blanc ledit jardin. Ce dernier confesse avoir reçu à l'instant de ladite Richier 5 livres pour les intérêts, d'où quittance. Etant donné que le jardin revient à son propriétaire, il ne sera dû aucun droit de lods et s'il en est dû un, ce sera ladite Richier qui le paiera. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Philippe Esteve de ce lieu. [Signé : J Blanc, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Antoine Juramy contre Me Louis Ange en principal et Me Claude Gavaudan en pleige – f°1087

Le 19/11/1609 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), absent, douze charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Me Claude Gavaudan de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et Guillaume Gobin de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Ange]

Le 01/10/1611 fut présent Me Louis Aujouin procureur de Me Raymond Espagnet, époux de demoiselle Cécile Juramy héritière dudit Antoine, suivant procuration chez Me Lambert notaire d'Aix-en-Provence (13) du 21/03/1611, lequel a confessé avoir été payé par ledit Ange, absent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Bertrand Coussin et Barthélémy Amonier de Cucuron (84). [Signé : Coussin, Anjoin, B Amonyere]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Me Louis Ange – f°1088

Le 19/11/1609 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud habitant de Marseille (13), absent, deux charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et Guillaume Gobin de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 20/10/1611 acte barré en présence de Jean Archimbaud, père et procureur dudit Louis, qui fait quittance audit Ange. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Louis Jourdan. [Signé : Vian]

Achat de terre pour Honoré Baille contre Antoine Mallet – f°1089

Le 20/11/1609 a comparu Antoine Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Honoré Baille habitant de ce lieu, présent, une terre en ce lieu quartier de Cailloux de deux saumées au dextre, confrontant terre de Louis Garcin, terres de Jean Sauvecane, terre des hoirs de Françoise Darbon et vigne de Gaspard Reboul. La vente a été faite au prix de 60 livres soit 20 écus, sur laquelle somme ledit Baille a cédé audit Mallet 48 livres à prendre d'Antoine et Joseph Aubion, de ce lieu, dues audit Baille comme mari de Pasquette Aubion en déduction de la dot de cette dernière, savoir 24 livres échues, 12 livres au 15 août et 12 livres au 15 août de l'année suivante. Pour les 12 livres restantes, ledit Baille promet de les payer à Noël prochain en un an. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Michel Felissian de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, Ange]

[En marge : Le 17/08/1611 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire]

Quittance de lods de ladite terre pour Honoré Baille – f°1091

Le 20/11/1609 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu d'Honoré Baille, présent, 3 livres pour le droit de lods de la susdite acquisition, d'où quittance. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères contre Antoine Laurens – f°1092

Le 20/11/1609 a comparu Antoine Laurens boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu, ledit Antoine présent, la somme de 105 livres soit 35 écus pour l'achat de dix charges de blé annone, le tout reçu, qu'il promet de payer au 25/01/1610. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Michel Felissian de ce lieu. [Signé : A Garcin, Anthoine Mallet]

Le 19/04/1610 acte barré en présence dudit Garcin [Jean Garcin] qui fait quittance audit Laurens. [Signé : J Garcin]

Arrentement pour Paul Agnel contre Antoine Pourchier – f°1093

Le 20/11/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, une maison en ce lieu rue du Tripot pour « y fere logis » avec une tine, quatre tonneaux et trois bouttes à l'instérieur, deux lits garnis de bassagues, matelas, traversiers et couvertes, avec un dressoir, une table longue et une autre table carrée, deux escabeaux, une « chere » et avec une fenière et étable à la Bourgade, ainsi que quatre carterades de vigne au Pred Neuf ; le pré, jardin, terre et chenevier quartier de Hourgouze et généralement toutes les propriétés que ledit Agnel acquerra d'ici le 31/12/1609 ; ainsi qu'un tonneau à fouler le raisin. Le tout pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir du 01/03/1610 sauf pour les terres sur lesquels il entrera une fois les semés retirés. La rente est de 80 écus par an soit 240 livres à payer chaque année en deux paies égales, la première à Pâques en un an et l'autre au 15 août suivant, et ainsi de suite d'an en an.

La dernière année, ledit Pourchier devra laisser autant d'ortolailles audit jardin qu'à l'entrée, suivant liquidation par des experts. Ledit Pourchier pourra se réserver 50 charges de fumier chaque année pour en faire ce qu'il voudra en dehors desdites propriétés. Ledit Agnel laissera dans le logis trois « piarres à huile » qui sont comprises dans cet arrentement, « deux grands landiers, deux bancz a escabeaux ». De plus, ledit Agnel vend audit Pourchier tout le vin qui est dans les quatre tonneaux et les deux bouttes, le tout dans la cave et un autre qui est dans la cave d'Antoine Vassal pour le prix de 18 sols la coupe à payer au 15 août. Ledit Agnel devra faire faire à la chambre de ladite maison à plain-pied de la salle, une cheminée dans six mois. Ledit Agnel devra faire « mettre un enseigne au logis des trois faulcons ». En cas de différend, les parties s'en remettront à un arbitrage. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : P Agnel, Pascal, H Thurin]

Le 03/10/1611 ledit Agnel a confessé avoir été payé par ledit Pourchier pour le prix du vin. [Signé : P Agnel]

Achat de sueille pour Barthélémy Icard contre Barthélémy Eyriès – f°1096

Le 20/11/1609 a comparu Barthélémy Eyriès de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Icard de ce lieu, présent, une sueille que ledit Eyriès possède aux Faubourgs de ce lieu qui était un cazal confrontant jardin de Georges Vian, la rue entre deux, maison de Jeanne Anselme et cazal de François Charpin. La vente est faite pour le prix de 3 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Roy et Georges Thurin de ce lieu. [Signé : Eyrieys, B Icard, JL Roy, G Thurin]

Achat pour Jean Orcière contre Jean Pascal – f°1098

Le 21/11/1609 a comparu Jean Pascal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Orcière ménager dudit lieu, présent, un pré d'environ une émine quatre cosses de terre au dextre, audit lieu quartier de La Rougettière, confrontant pré de Louis Ripert de deux côtés, pré de Jean Roux dit Gay et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 17 livres 14 sols, somme payée à l'instant d'où quittance. Si le pré est plus grand que prévu, ledit Orcière paiera le surplus et inversement. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Mègerie pour Jacques Gras contre Philippe Gouirand – f°1100

Le 21/11/1609 a comparu Jacques Gras de Peypin-d'Aigues (84), lequel a baillé en mègerie à Philippe Gouirand dudit lieu, présent, onze « souches de mouches à miel » [ruches], reçues, pour quatre ans à partir de ce jour. Ledit Gouirand devra procéder à l'entretien et fournir toutes les ruches nécessaires chaque année et lors de leurs ventes, les parties se partageront l'argent. La dernière année, le tout se partagera entre les parties, les parts seront faites par ledit Gouirand et ledit Gras choisira la sienne. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Roman, Claude Mouret]

Quittance pour Guillaume Garnaud contre Paul Agnel et consorts – f°1101

Le 21/11/1609 a comparu Paul Agnel, l'un des rentiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour ses associés, lequel a confessé avoir reçu de Guillaume Garnaud de Pertuis (84), présent, la somme de 12 livres et demi pour deux droits de lods et trézain suivant acte d'achat d'une maison acquise de César Ravel par acte chez Me Prat notaire de Marseille (13) le 23/01/1607, et suivant une collocation du 04/11/1606 que ledit Garnaud s'est chargé de payer pour ledit Ravel suivant le même acte, grâce faite du surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel, Garnaud]

Quittance pour Jean Pascal contre Barthélémy Icard et Daniel Billot – f°1102

Le 21/11/1609 ont comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Daniel Billot de Lourmarin (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Jean Pascal de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 25 livres 10 sols qu'il leur doit suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu du 06/02/1609, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : B Icard]

Département de querelle pour Jean Esteve contre Me Louis Ange – f°1102

Le 21/11/1609 un procès criminel a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Me Louis Ange de ce lieu, querellant « en crime de larcin de quelque vin » et Jean Esteve et Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), querellés, sans qu'il y ait eu de jugement. Pour ces raisons ont comparus ledit Ange et ledit Jean Esteve, lesquels avec l'appui d'amis communs, ont décidé que ledit Esteve sera tenu de payer audit Ange la somme de 4 livres 8 sols dans 20 jours. En échange ledit Ange lui fait quittance et se départ du procès sans préjudice de ses droits contre ledit Serre. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Michel Bret. [Signé : Ange, H Turin]

Le 13/02/1610 acte barré en présence dudit Ange qui fait quittance audit Esteve. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Andrieu et Jean Meynier.

Obligation pour Me Louis Ange contre Michel Bret – f°1104

Le 21/11/1609 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, neuf panaulx de mescle orge et blé, le

tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Pierre Roman. [Signé : H Turin]
Le 20/02/1611 acte barré en présence dudit Ange qui fait quittance audit Bret. [Signé : Ange]

Quittance pour Jean Garcin contre Honoré Thurin – f°1105

Le 21/11/1609 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin de ce lieu, présent, trois charges de blé pour la rente des terres, paie échue au 15 août dernier, de l'acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Roman et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : H Turin]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Salomon Jourdan – f°1105

Le 21/11/1609 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), absent, une charge de conségal en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Martin Bandolly sergent de Forcalquier (04). [Signé : Bandoly]

Mègerie pour Antoine et Jean Ange, frères, contre Pierre Bourgue – f°1106

Le 21/11/1609 a comparu Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour Jean Ange son frère, qui devra ratifier l'acte dans un mois, a baillé en mègerie à Pierre Bourgue habitant de Peypin-d'Aigues (84), présent, une métairie que lesdits Ange ont en ce lieu quartier de Restantier, avec leur affar de terres, pré audit quartier et en celui de Rourabeau, et ce pour six ans et cinq prises de fruits à partir de la Toussaint dernière.

Ledit Bourgue devra habiter la métairie avec sa famille et bétail et y faire consommer les pâtures, faire charrier le fumier aux propriétés y compris aux prés de cent charges par an. Chaque partie devra fournir la moitié du bétail nécessaire au labourage suivant estimation par des ménagers. Ledit bétail sera aussi en mègerie et si du bétail meurt chacun en aura la moitié et paiera la moitié pour en acheter sauf si ledit Bourgue est responsable. Ledit Bourgue ne pourra pas travailler ailleurs et devra nourrir et entretenir une jument desdits Anges dont le croît sera en commun. Comme ledit Bourgue a une truie et quatre pourceaux de six mois, ils seront estimés et lesdits Ange lui en paieront la valeur et ce bétail sera en mègerie ; pour chaque portée de porcs lesdits Ange fourniront un panau d'orge et « deux tamis de son » et s'ils doivent aller à l'aglandage, chacun paiera la moitié. Les porcs vendus seront partagés et tous ceux restant à la fin du bail le seront aussi. Ledit Bourgue fera les parts et lesdits Ange choisiront la leur.

Lesdits Ange bailleront audit Bourgue douze gélines et un coq à rendre à la fin du bail et chaque année, ledit Bourgue fournira 300 œufs. Il entretiendra pour lesdits Ange six chapons et ledit Bourgue pourra tenir pour lui-même autant de gélines que lesdits Ange.

Au moment des semences, chacun en fournira la moitié et lesdits Ange fourniront pour la part dudit Bourgue quatre charges de blé annone et deux charges de conségal et à l'aire de chaque récolte, avant le partage, les parties récupéreront leurs semences et ensuite se partageront le reste à parts égales sauf « les gros crappiers » qui appartiendront audit Bourgue pour nourrir la volaille. A la fin du bail, lesdits Ange récupéreront les six charges de grains fournies pour les semences. Pour chaque saumée de semences lesdits Anges paieront chaque année 16 sols, moitié au sarclage, moitié aux moissons. Ledit Bourgue paiera toutes les factures. Lesdits Ange devront prêter gratuitement audit Bourgue cinq charges de grain, moitié conségal moitié mescla, cette année à rendre, grain pour grain, une charge à chaque récolte à l'aire.

Ledit Bourgue devra semer maintenant en mègerie deux charges d'orge prin et huit panaulx d'avoine que lesdits Ange devront fournir et à la récolte prochaine, lesdits Ange récupéreront leurs semences et le reste sera partagé. Aux semences, moissons et aire, lesdits Ange devront engager un homme pour y travailler, nourri par ledit Bourgue et payé par lesdits Ange, sans qu'il soit obligatoire de l'engager pour les semences si lesdits Ange ne le souhaitent pas.

Chaque année, ledit Bourgue devra laboureur une saumée de terre à l'égal de ladite mègerie, soit appartenant auxdits Ane soit à d'autre suivant ce qu'ils demanderont et ledit Bourgue sera toutefois nourri pendant ce travail. Lesdits Ange devront fournir une vigne de sept hommes à La Boisse dont le vin appartiendra entièrement audit Bourgue. Lesdits Ange logeront le vin et les raisins sans rien faire payer audit Bourgue. Ils lui fournissent dès maintenant dix coupes « medier » à rendre à la fin du bail. Ledit Bourgue devra chaque année faire 25 « cros » pour y planter des arbres là où lesdits Ange l'indiqueront, et ledit Bourgue pourra « pouher le bois tallif par tiers et icelluy appartiendra entièrement audit Bourgue s'il en y de planssons sera tenu en planter une douzaine par an. » Ledit Bourgue devra chaque année fournir auxdits Ange un panau de noix et un panaul d'amandes. Le chanvre du chenevier du Revest appartiendra audit Bourgue. Lesdits Ange pourront convertir en chenevier une partie du pré de la métairie jusqu'à six éminades où le chenevé appartiendra audit Bourgue. Ce dernier devra laisser les deux dernières années toutes les pailles et autant de foin qu'il en recevra à l'entrée du bail suivant estimation qui en sera faite ainsi que « aultant de cledes qu'il en recepvra » [peut-être des châtaignes].

Il est compris dans la mègerie un verger au Deveucet qui appartient à demoiselle Anne Sauvecane. Ledit Bourgue hypothèque sa part du bétail et du croît ainsi que des grains. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Paul Agnel bourgeois de ce lieu. [Signé : Ange, P Agnel, L Jourdan]

Le 14/08/1610 ledit acte de mègerie, suivant acte d'accord de ce jour chez ce notaire a été barré et annulé.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Rougier – f°1112

Le 21/11/1609 a comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 72 livres pour l'achat de deux vaches poil rouge et bouchard, reçues, et qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Gavaudan et Me Louis Jourdan. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Le 26/03/1613 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Rougier. Fait en présence de Me Louis Jourdan et Me Elzias Philip. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roux en principal et Daniel Billot en pleige – f°1113

Le 21/11/1609 a comparu Jean Roux de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de conségal, reçues en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Daniel Billot de Lourmarin qui s'est porté pleige. Ledit Roux hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

[En marge : Le 10/09/1611 il y a quittance portant cession chez ce notaire]

Compromis passé entre Pierre Lamonier et Simeon Compte – f°1114

Le 23/11/1609 comme Me Pierre Lamonier, Guilhen Arnaud et Siméon Compte maîtres menuisiers habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues ont pris à prix-fait du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) de fabriquer la volière du château seigneurial de ce lieu suivant acte chez ce notaire cette année, « auquel prisfait y a esté travallé par lesdits Lamonier et Arnaud grande partie, presuppozant que ledit Comte ne y a pas travallé de son cousté ce qu'il debvoit » et pour cette raison un procès risque de se produire.

Ont comparu les parties qui ont remis leur différend à l'arbitrage de Me Antoine Olivier et Jean Menard, menuisiers dont ils devront respecter la sentence sous peine d'une amende de 60 livres moitié pour le roi, moitié pour l'autre partie. Si les arbitres ne sont pas d'accord, ils pourront prendre une tierce personne et rendront leur décision demain chez ce notaire. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Pierre Lamonnier, Gavaudan, P May]

Cession de moulins pour Me Claude Gavaudan et demoiselle Anne Sauvecane contre Me Pons May et Jean Garcin – f°1117

Le 23/11/1609 ont comparu demoiselle Anne Sauvecane et Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que pour les hoirs d'Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), comme sous-fermiers des moulins seigneuriaux de La Tour-d'Aigues et sa vallée, tant ceux à blé qu'à huile, ont cédé à Me Pons May et Jean Garcin de ce lieu, présents, dès ce jour et jusqu'à fin décembre ladite qualité conformément à leur acte reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu pour le prix de douze charges et demi de blé annone et vingt-sept charges et demi de conségal, mesure courante à payer à la fin dudit mois. Durant ce temps, lesdits May et Garcin nourriront les meuniers à partir de ce jour et paieront leurs gages en proportion du temps passé comme sous-fermiers. Lesdits Sauvecane, Gavaudan et hoirs dudit Antoine Estienne de pouvoir faire moudre auxdits moulins leurs grains sans payer de droit de moudre [*droict de mouture*]. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Louis Allard de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, J Garcin, Gavaudan, P May, M Rodde, L Alard]

Le 13/02/1610 acte barré, les parties se faisant quittance réciproque, incluant un mandat de dix-huit charges de conségal baillées à Paul Agnel par lesdits cédant « par commandement » desdits Garcin et May, mandat retiré par ces derniers. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Charles Jourdan. [Signé : Gavaudan, Anne de Sauvecane, L Jourdan]

Obligation pour Noël Rougier contre François et Antoine Boyer – f°1119

Le 23/11/1609 ont comparu François et Antoine Boyer, frères du lieu de Grambois (84), lesquels ont confessé devoir à Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres 15 sols pour l'achat d'une ânesse poil blanc, reçue, qu'ils promettent de payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : L Alard, M Rodde]

Le 06/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Rougier qui a confessé avoir été payé par lesdits Boyer, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Michel Bret et Daniel Furet.

Sentence arbitrale pour Pierre Lamonier et Guilhen Arnaud contre Siméon Comte – f°1119

Le 23/11/1609 ont comparu Me Jean Menard et Antoine Allins menuisiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avec pour tierce personne Jean Chabert maçon de Manosque (04), arbitres pour les différends opposant Pierre Lamonier et Guilhen Arnaud avec Siméon Comte menuisiers, pour le prix-fait de la volière du château seigneurial de ce lieu.

Après avoir vu l'acte de compromis de ce jour entre les parties chez ce notaire ; acte de prix-fait chez ce notaire cette année ; et après avoir écouté les parties et leurs défences dont ledit Comte qui a confessé avoir reçu du capitaine Pascal 16 écus 40 sols en déduction du prix-fait, les arbitres et le tiers, qui est l'expert, ont jugé que pour le travail fait par ledit Comte, il lui sera payé la somme de 11 livres qui sera déduite des 50 livres reçues des mains dudit capitaine Pascal et ledit Comte devra rendre 39 livres auxdits Lamonier et Arnaud dans dix jours. Lesdits Lamonier et Arnaud devront relever ledit Comte dudit prix-fait. Les arbitres se retiennent 12 sols chacun pour leurs gages. [Signé : Anthoyne Alluis, Jehan Arnaud, Jehan Chabert]

Le 23/11/1609 ladite sentence a été intimée aux parties, présentes, qui ont acquiescé à la décision. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Roman Queyrel de La Bastidonne (84) et Claude Ginies dudit lieu. [Signé : R Queyrel]

[En marge : Il y a quittance du 26/07/1610 en faveur dudit Arnaud chez ce notaire]

Obligation pour Antoine Pourchier contre François Delestic – f°1122

Le 23/11/1609 a comparu François Delestic de Céreste (04), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 31 livres et demi pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue, et qu'il promet de payer à la Saint-Michel pour la moitié et pour l'autre

moitié au même jour l'année d'après, avec hypothèque de la vache. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Claude Blejard de Céreste. [Signé : Claude Tamisier]

Le 04/10/1610 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Delestic 15 livres en déduction de ce qu'il doit, d'où quittance. Fait en présence de Barthélémy Icard et Jean Meynier. [Signé : B Icard]

Le 27/02/1612 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été entièrement payé par ledit Delestic, d'où quittance. Fait en présence de Pierre Bret et Georges Roux.

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°1122

Le 23/11/1609 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 52 livres et demi pour l'achat d'une mule poil noir avec son bât, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de la mule. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Gauvan Caire de Grambois – f°1123

Le 23/11/1609 a comparu Gauvan Caire de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de mescle mesure courante en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Barthélémy Vincens, de Grambois, qui s'est porté pleige pour une des deux charges. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Rollet Mille écuyer de Saignon (84) et Me Louis Jourdan. [Signé : L Jourdan, R Mille]

Le 22/10/1610 acte barré en présence dudit Gavaudan qui fait quittance audit Caire. [Signé : Gavaudan]

Rétrocession pour le capitaine Etienne Pascal contre Paul Agnel – f°1124

Le 23/11/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a rétrocédé au capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 450 livres à prendre de la communauté de Manosque (04), que ledit Pascal lui avait cédé par acte chez ce notaire le 19/11/1609 dépendant de l'acte principal de cession pris par Me Alexandre Gay notaire des Mées (04) le 30/10/1609. Et ce, car ledit Agnel a reçu le paiement de ladite somme dudit Pascal par un mandat qui lui a été fait ce jour par Me Hupais notaire et substitut du sieur Vaquet procureur général de la comtesse de Sault. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Rollet Mille écuyer de Saignon (84) et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Pascal, P Agnel, P May, R Mille]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Pierre Bret fils de François – f°1126

Le 24/11/1609 a comparu Pierre Bret fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de ladite vache. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard dudit lieu et de Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Richard]

[En marge : Le 28/10/1610 ledit Pourchier a reçu dudit Bret 18 livres en déduction du prix]

Le 18/09/1610 acte barré en présence d'Etienne Durand procureur [dudit Pourchier] qui confesse avoir reçu les 12 livres restantes dues par ledit Bret, d'où quittance. [Signé : Estienne Durad]

Echange entre Jean Grillard et Marie Vian femme de Jean Sauvat – f°1126

Le 24/11/1609 ont comparu Jean Grillard habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Marie Vian femme de Jean Sauvat, maçon de ce lieu, laquelle est assistée par son mari, lesquels ont fait un échange entre les pièces suivantes. Ledit Grillard cède à ladite Vian une vigne de cinq hommes en ce lieu quartier de Cailloux confrontant vigne de Guillaume Darbon, vigne de Claude Pourret et terre de Jean Brun ; ladite Vian cède audit Grillard une instance basse de maison en ce lieu quartier

du Portal Romieu, acquis ces derniers jours de César Vian, confrontant au-dessus maison de César Vian, maison à côté dudit Grillard, maison de Christophe Boyer et la rue publique. Les parties ont appréciées ces propriétés à 36 livres pour lesquelles chacun paiera la moitié du lods. Ledit Sauvat devra faire dans ladite instance une cheminée quand ledit Grillard le demandera, ce dernier devra tout fournir ; ledit Sauvat devra aussi boucher un trou allant à la crotte dudit Grillard. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Laurent Vian fils de Jacques, de ce lieu. [Signé : J Grilhard, L Vian, L Jourdan]

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Pierre Beymond et Jean Jourdan – f°1129

Le 24/11/1609 ont comparu Pierre Beymond et Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, ledit Antoine présent, deux charges six panaulx de blé annone, le tout reçu en prêt amiable, ledit Jourdan une charge et ledit Beymond une charge six panaulx, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : A Garcin, J Monier, Charles Jourdan]

Le 14/12/1610 acte barré en présence dudit créancier [Antoine Garcin] qui fait quittance aux débiteurs. [Signé : A Garcin]

Quittance pour Jean Pourchier contre François Blanc dit Besson – f°1130

Le 24/11/1609 a comparu François Blanc dit Besson de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 42 livres 9 sols pour reste et entier paiement de 52 livres suivant les lettres compulsoires sur autorité du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 17/11/1609, somme reçue des mains de François Velixandre, présent, comme dépositaire de ladite somme, d'où quittance, lui ayant remis lesdits procédures pour sa future caution et décharge ledit Velixandre. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et de Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Denis Billot – f°1131

Le 24/11/1609 a comparu Daniel Billot de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 74 livres 5 sols pour l'achat d'un bœuf poil rouge et un autre poil blanc, le tout reçu, et qu'il promet de payer, 30 livres à Noël et le reste à la Saint-Barthélemy suivante, avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Charles Jourdan]

Le 19/12/1609 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Billot 24 livres en déduction du total.

Le 11/11/1610 acte barré en présence dudit Pourchier moyennant le ... [chargement ?] que Barthélémy Icard a fait en un autre acte chez ce notaire. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Ange et César Vian. [Signé : Ange]

Quittance pour Siméon Comte contre Pierre Lamonier – f°1132

Le 26/11/1609 a comparu Pierre Lamonier menuisier résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Siméon Comte, absent, Me Paul Menon présent, la somme de 19 livres et demi pour la part qui le concerne à laquelle ledit Comte a été condamné par sentence arbitrale rendue ces jours passés chez ce notaire, d'où quittance comprenant 4 livres 5 sols reçues des mains d'Antoine Pourchier, hôte, payant pour ledit Comte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Pierre Lamonnier, Gavaudan]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Barthélémy Vincens – f°1132

Le 27/11/1609 a comparu Barthélémy Vincens de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu, présent, la somme de 12 livres pour l'achat de deux charges de mescle, reçues, et qu'il promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Honoré Constans de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Gavaudan, JH Constans]

Le 11/01/1611 acte barré en présence dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par ledit Vincens. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Henry Darbon contre Antoine Volaire – f°1133

Le 27/11/1609 a comparu Antoine Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Henry Darbon, de ce lieu, présent, une saumée de conségal, mesure courante, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Rey couturier de Lourmarin (84) et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 27/08/1610 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Volaire. [Signé : H Darbon]

Confession et obligation pour Jacques Gondon contre Jean Brunel – f°1134

Le 28/11/1609 a comparu Jean Brunel menuisier de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, d'une part huit saumées de blé annone et six charges de conségal, le tout semé aux terres qu'il tient à ferme dudit Gondon suivant acte chez ce notaire du 03/11/1608, et d'autre part cinq charges un panau de conségal mesure courante en prêt amiable, que ledit Gondon est chargé de lui prêter suivant ledit actes. Ledit Brunel promet de rendre le tout aux termes décrits dans ledit acte. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : J Gondon, A Garcin, Charles Jourdan]

Arrentement pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°1134bis

Le 28/11/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme fermier seigneurial de la vallée d'Aigues, lequel a arrenté pour la présente saison seulement à Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), présent, « le droit du cinquain des olliviers que se reculliront la presante recolte » à Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues que le seigneur desdits lieux a pour coutume de prendre, contre le prix de quatre quintaux d'huile à payer fin décembre. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Arnoulx et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Agnel]

Arrentement pour Jean Arnoulx contre Michel Bret – f°1135

Le 28/11/1609 a comparu Jean Arnoulx de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari de Marie Roman dudit lieu, a arrenté à Michel Bret dudit lieu, présent, tous les biens qui appartenaient à feu Jaumet Bret dudit lieu où qu'ils soient, à Saint-Martin-de-la-Brasque, Peypin-d'Aigues (84) et Grambois (84), ledit Bret les connaissant. Ledit Arnoulx se réserve les pièces suivantes : la maison où ledit Arnoulx habite avec une étable proche ; un chenevier « dessoubz ladite maison et deça le fossé » ; trois hommes de vigne qui étaient à Martin Esmeric avec les noix d'un noyer « touchant » ladite vigne et le foin mayenc d'un pré à Belle Estoille ; ainsi que tout le fumier qui est actuellement aux étables et sueilles dudit arrentement. Il se réserve aussi de loger dans un tonneau dudit arrentement quinze coupes de vin par an sans rien payer ; se réserve aussi deux hommes de vigne, un aux Crottonnes et un « de la le Vallat ».

Le bail est de cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de six charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu au 15 août prochain en un an et ainsi de suite chaque année. « Tous les fumiers que ledit Bret aura passé que soict la Saint Michel prochain tant de son creu que dudit arrentement seront entre eulx esgallement partaigés et la part dudit Arnoulx ledit Bret sera tenu fere apporter aux propriétés

dudit arrantement annuellement sans abus. » La dernière année, ledit Bret laissera autant de paille qu'il en recevra à la prochaine récolte suivant estimation par des ménagers et laissera aussi un tiers des terres vide la dernière année. Ledit Arnoux devra prêter à l'amiable audit Bret pour les premières semences trois charges de blé annone que ledit Bret rendra, une charge à la première récolte et les deux autres en trois paies durant ledit arrentement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : H Darbon, Charles Jourdan]

Le 31/08/1611 acte barré suivant une quittance reçue ce jour chez ce notaire.

Cession pour frère Louis Imbert de Puget, diacre contre messire Pierre Balleguier prêtre – f°1140

Le 28/11/1609 a comparu messire Pierre Balleguier prêtre et curé en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dépendante du monastère de Saint-Ruf-lès-Valence, lequel a cédé à frère Imbert Louis du Puget diacre d'évangile dudit monastère, présent, la somme de 15 livres pour « reste de la norriture de quatre mois due par Louis Le Riche et respondue par son frere layné principal du college de la ville de Bourc en Bresse » suivant promesse faite en 1605, retirée présentement par ledit Puget « comme aussy la lettre du respondant » du 14/05/1605. Cette cession a été faite contre semblable somme en déduction de laquelle ledit du Puget a cédé 6 livres à prendre de Gaspard Blanc potier suivant obligation chez ce notaire en 1608, et promet de payer les 9 livres restantes lorsqu'il aura eu le paiement dudit Le Riche. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Dupuget, Balleguier]

Quittance pour Antoine Reynaud contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1141

Le 28/11/1609 a comparu Jean Garcin l'un des trésoriers modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Reynaud de ce lieu, présent, la somme de 22 livres 4 sols pour reste et entier paiement de 25 livres 4 sols que ce dernier doit à la communauté suivant acte chez ce notaire le 19/03/1608 y comprenant une autre quittance privée concédée par ledit Garcin dans son livre, ledit Reynaud ayant payé aussi les autres 3 livres aux consuls de ladite année suivant un acquit privé. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : J Garcin, H Darbon]

Achat pour Joseph Queyrel contre Pierre Callier – f°1142

Le 30/11/1609 a comparu Pierre Callier de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Joseph Queyrel dudit lieu, présent, un coin de vigne d'un demi homme à La Tour-d'Aigues, quartier de Raphineau, confrontant vigne de l'acheteur, vigne d'Antoine Queyrel baile et vigne d'Hugues Queyrel. La vente est faite pour le prix de 7 livres 4 sols, somme reçue d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Constans de ce lieu et d'Antoine Pourret de La Bastidonne. [Signé : G Constans]

Quittance de lods pour Jean Bues contre les fermiers seigneuriaux – f°1144

Le 30/11/1609 a comparu Paul Agnel, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Bues de ce lieu, présent, la somme de 9 livres pour un droit de lods et trézain d'un pré acquis de Guilhen Germain dudit lieu par acte chez ce notaire le 05/05/1608, grâce faite du surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Joseph Queyrel. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Batronne Roux et Marquet Martin – f°1145

Le 30/11/1609 a comparu Me Elzias Phelip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Batronne Roux veuve, et des mains et propre argent de Marquet Martin son fils, payant pour sa mère, la somme de 30 livres en déduction d'une plus grande somme que ladite Roux lui doit tant en principal qu'intérêts et dépens suivant acte reçu par feu Me Antoine

Derrivo notaire de ce lieu le 10/09/1588, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Quittance et reconnaissance de dot pour Elzias et Anne Philip – f°1146

Le 30/11/1609 a comparu Jean Garcin, lequel comme mari d'Anne Philip de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, son beau-père, la somme de 42 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée à ladite Anne par son père dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire en 1608, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Jean Bues de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Raymond Berard – f°1147

Le 30/11/1609 a comparu Raymond Berard maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Jean Bues de ce lieu. [Signé : P Agnel]
Le 08/10/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Berard. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pascal Laugier – f°1148

Le 01/12/1609 a comparu Pascal Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, d'une part la somme de 4 livres 16 sols et d'autre part douze panaulx de conségal, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre, l'argent au 15 août, et le conségal à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

Achat pour Andrieu Daumas contre Pascal Collet – f°1148

Le 01/12/1609 a comparu Pascal Collet, de Mirabeau (84), lequel a vendu à Andrieu Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant Mirabeau, présent, une terre audit Mirabeau quartier du Pas de l'Aulagnier de trois panaulx de terre en semence confrontant terre dudit acheteur, pré d'Esprit Perdigon et terre de Me Jean Peroncelli. La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Honoré Baille de ce lieu. [Signé : P Collet, Anthoine Mallet]

Quittance et reconnaissance de dot pour Pasquette Aubion, Antoine et Joseph Aubion frères contre Antoine Mallet et Honoré Baille – f°1149

Le 01/12/1609 a comparu Antoine Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine et Joseph Aubion, frères de ce lieu, présents, la somme de 24 livres, en qualité de cessionnaire de Honoré Baille époux de Pasquette Aubion pour l'achat d'une terre suivant acte reçu chez ce notaire en novembre 1609, d'où quittance. Ledit Baille a confessé avoir reçu précédemment desdits Aubion, ses beaux-frères, la somme de 42 livres pour les paies échues au 15 août dernier suivant l'acte de mariage de ladite Pasquette reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu le 09/10/1605, sur laquelle somme ledit Baille en a employé 36 livres à l'achat d'une vigne acquise d'Antoine Astoin de ce lieu par acte reçu chez ce notaire le 24/02/1607. Ledit Baille confesse aussi avoir reçu desdits Aubion la part les concernant de la robe et de l'aubergeon promis à ladite Pasquette à son mariage, d'où quittance. Ledit Baille fait reconnaissance à sa femme, absente, de ces sommes, et hypothèque les pièces acquises dudit Mallet et dudit Astoin. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et Philippe Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Anthoine Mallet, H Darbon]

Cession pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Michel Camisot et Roman Ricard – f°1151

Le 01/12/1609 a comparu Michel Camisot de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour payer 9 livres qu'il doit à Pierre Bret fils de François dudit lieu, présent, pour un prêt amiable, a cédé semblable somme à prendre de Roman Ricard dudit lieu pour la rente qu'il doit audit Camisot au 15 août prochain. Fut présent ledit Ricard qui a accepté la cession. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Jean Daumas de ce lieu.

Le 15/11/1610 acte d'obligation barré en présence du créancier qui fait quittance au débiteur [Bret qui fait quittance à Ricard, a priori]. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Meynier et Michel Nicolas.

Procuration pour le capitaine Etienne Pascal – f°1152

Le 01/12/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a constitué pour procureur Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84), absent, pour recouvrer d'Honoré Raspus menuisier et Antoine Berard menuisier, tous deux d'Arles (13), toutes les sommes qu'ils lui doivent suivant les actes reçus par Me Vachier notaire d'Arles en 1608 et 1609, et de passer les quittances ou contraindre en cas de refus. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Menard et Louis Allard de ce lieu. [Signé : Pascal, Jehan Menard]

Achat pour Christophe Boyer contre Barthélémy Icard – f°1153

Le 02/12/1609 a comparu Barthélémy Icard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Christophe Boyer travailleur de ce lieu, présent, un coin de vigne en ce lieu quartier de La Bouisse de trois hommes, acquis des hoirs de feu François Darbon par collocation, confrontant vigne de Jean Reynaud, vigne d'Antoine Courenc et vigne restante auxdits Darbon. La vente est faite pour le prix de 24 livres que ledit Boyer devra payer, moitié au 15 août et le reste à la Toussaint suivante. Ledit Boyer hypothèque la vigne jusqu'au paiement complet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Dominique Delamp de ce lieu. [Signé : B Icard, Jehan Louis Le Long]

Le 30/04/1616 ledit Icard a confessé avoir reçu précédemment dudit Boyer ladite somme de 24 livres, d'où quittance. [Signé : B Icard]

Achat pour Marguerite Blanc femme de Michel Chivalier contre Jean Chaine – f°1156

Le 02/12/1609 a comparu Jean Chaine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marguerite Blanc, femme de Michel Chivalier boulanger habitant de ce lieu, lui présent, un coin de vigne d'environ 600 souches avec un coin de terre d'une émine trois cosses en ce lieu, quartier de Saint-Vincent confrontant vigne de ladite Blanc, terre de Delphine Devoux et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 25 livres et demi, en déduction de laquelle ledit Chivalier a cédé audit Chaine 15 livres à prendre sur Jaume Blanc à Noël prochain en déduction de la dot constituée à ladite Marguerite à son mariage chez ce notaire en janvier 1609, et une livre et demi payée à l'instant. Pour les neuf livres restantes, ledit Chivalier prochain de les payer au mois de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 17/12/1609 noble Jean Meolhon et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux, ont fait quittance à ladite Blanc pour le droit de lods. [Signé : P Agnel, Meoilhon]

Le 28/05/1610 ledit Chaine a confessé avoir reçu dudit Chivalier, mari de ladite Blanc acheteuse, présent, la somme de 9 livres pour rester et entier paiement de ladite vigne, somme reçue des mains d'Antoine Garcin comme ayant prêté cette somme audit Chivalier par acte d'obligation de ce jour chez ce notaire. D'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas. [Signé : Charles Jourdan, A Garcin]

Il y a quittance en faveur de Jaume Blanc reçue chez ce notaire le 28/10/1611

Obligation pour Paul Agnel contre Georges Ferland en principal et Sauvaire Bertet en pleige – f°1158

Le 02/12/1609 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, absent, une charge de blé annone, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Sauvaire Bertet qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, « en présence que dessus ».

Le 20/08/1610 acte barré en présence de Me Etienne Durand procureur dudit Agnel, suivant procuration chez ce notaire le 20/10/1609, qui confesse avoir été payé de 17 florins par ledit Ferland, d'où quittance. [Signé : Estienne Durad]

Achat de vigne pour Marguerite Gaide femme de François Turrier contre Christophe Escoffier – f°1159

Le 02/12/1609 a comparu Christophe Escoffier travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marguerite Gaide, femme de François Turrier de ce lieu, présent pour sa femme, une carterade de vigne sur une plus grande que ledit Escoffier possède en ce lieu quartier de Saint-Vincent confrontant vigne de Honoré Thurin du bout, terre de long en long de Delphine Devoulx, terre de Guillaume Plantard et vigne restante audit Escoffier à côté. La vente a été faite pour le prix de 37 livres sur laquelle, ledit Turrier promet de payer à Me Vincent May, jadis « exateur des exhigatz de la communauté dudit lieu », présent, la somme de 9 livres pour laquelle ledit May a fait procès libératoire sur ladite vigne payable au 15 août, 6 livres audit Escoffier dans 8 jours, 10 livres au Carême et les 12 livres restantes ne seront payées que quand ledit Escoffier aura assuré la somme sur un fonds solvable pour l'indemnité de Delphine Franc, femme dudit Escoffier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Antoine Villamus, de ce lieu. [Signé : V May, J Garcin]

Le 18/12/1609 ledit Escoffier a confessé avoir reçu dudit Turrier, présent, les 6 livres de la première paie d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jehannon Durand et Jean Daumas

Le 29/01/1610 ont fait rapport Me Jean Guillaume Sauvecane, Jean Martin et Henry Darbon, estimateurs modernes, à la requête de ladite Gaide. Ils sont allés à ladite vigne en présence des parties, l'ont visité et ont vu que « la moitié de laquelle est toute dirrupte ne y ayant presque point de souches et l'autre moitié y en deffault une grand partie » et l'ont estimé à 39 livres. [Signé : Sauvecane, H Darbon, J Martin]

En marge : Le 06/09/1610 il y a quittance chez Me Bernard pour l'entier paiement

En marge : Le 06/09/1610 Me Candolle procureur des fermiers seigneuriaux a reçu dudit Turrier 30 sols pour le lods d'où quittance. [Signé : Candolle]

Arrentement pour noble Jean Louis Roy contre Antoine et Laurent Villamus – f°1162

Le 02/12/1609 a comparu noble Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine et Laurent Villamus, frères, de Montfuron (04), une métairie avec son affar de terres, vignes, prés, jardin, chenevier et verger d'oliviers, en ce lieu quartier de Piedbernard ainsi que les terres du Plan et de Saint-Médier. Il se réserve le verger et « plantier » du Collet, le pré de la Rougettère et trois éminades de chenevier de même taille que celui arrenté. Et ce, pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de vingt charges de blé annone et neuf charges de conségal, mesure courante, payable à chaque Sainte-Marie-Magdeleine à partir de la prochaine en un an. En plus, pendant les quatre années de prises de fruits, lesdits Villamus fourniront un quintal de chair de pourceau à payer à chaque Saint-André. Ils devront résider à la bastide avec leur famille et bétail, faire consommer toutes les pâtures et faire charrier le fumier aux endroits nécessaires, dont 100 charges aux prés et 50 charges au verger. Ledit Roy devra fournir dès maintenant « deux gros palhiers et ung petit qui sont a l'hiere de ladite bastide ensamble trente quintaulx foin maienc et vingt quintaulx remire et toutes les pailhes que se reculliront la recolte prochaine, lequel foin a la penultiesme année et aux deux dernieres recoltes iceulx Villamus seront tenus laisser en mesme quallité. » Ledit Roy doit fournir aussi trois bœufs pour le labourage qui seront estimés par des ménagers et lesdits Villamus les lui paieront à la récolte de l'avant-dernière année ou lui donneront des bœufs de même valeur. Ils devront la dernière année laisser autant de

labourage vide qu'ils en trouveront à l'entrée et devront planter annuellement aux propriétés dudit arrentement deux douzaines de plançons soit de saules soit de piboules « sy s'en treuvent ausdites propriétés et non autrement. » Ils prendront tous les fruits à venir ainsi que les olives pendantes au verger qui appartenait aux Vian, sauf que ledit Roy se réserve l'aglandage dont lesdits Villamus ne jouiront que la dernière année. Ledit Roy se réserve aussi trois gros « agruottiers » [agriottiers, c'est-à-dire cerisiers] et un poirier durant l'arrentement sauf la dernière année. Lesdits Villamus devront fournir chaque année audit Roy cinq panaulx d'amandes et cinq panaulx de noix suivant la saison. Ils devront aussi entretenir pour ledit Roy six chapons qu'il devra fournir. Ils devront entretenir les fossés aux terres de l'arrentement et en faire de nouveau si besoin est ; ils devront « rompre les joncquiers, iceulx convertir en terre tels que par ledit Roy seront avisés ou bien sera permis audit Roy les fere rompre et en fere a son plaisir. » Lesdits Villamus pourront cuire dans four de la bastide et payer une petite émine de blé pour le fournage par an. Ledit Roy devra loger en sa tine et ses tonneaux le vin de la vigne et d'une autre carterade sans rien faire payer et il devra aussi se porter pleige chaque année pour lesdits Villamus pour cinq charges de blé pour vivre et cinq pour semer. En cas de différend, les parties devront passer par l'arbitrage de deux amis communs. L'ortollaile du jardin sera estimé et à la fin du bail, lesdits Villamus en rendront de la même valeur. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jacques Grillard de ce lieu et Georges Roux de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : JL Roy, J Grillard]

Arrentement pour Pierre Barthélémy contre Antoine Reynier – f°1166

Le 02/12/1609 a comparu Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a arrenté à Antoine Reynier habitant dudit lieu, présent, toutes les propriétés qu'il a à Saint-Martin-de-la-Brasque, La Motte-d'Aigues et Peypin-d'Aigues consistant en maison, terres, vignes, prés, jardins et cheneviers pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour pour une rente annuelle de six charges moitié blé annone, moitié conségal, mesure courante à payer chaque année au 15 août à partir du prochain en un an.

Ledit Reynier devra habiter avec sa famille et bétail dans la maison et faire consommer les pâtures et charrier le fumier aux endroits nécessaires. Ledit Barthélémy laissera toutes les pâtures actuellement présentes dans la fenièrre et celles de la récolte prochaine et ledit Reynier laissera les siennes les deux dernières années. Ledit Reynier a reçu dudit Barthélémy pour l'entretien dudit arrentement un bœuf poil bureau estimé à 31 livres et demi qu'il devra payer à Me Charles Chanut procureur en la cour pour une dette qui lui est due par ledit Barthélémy d'ici la Sainte-Magdeleine prochaine en déduction d'une plus grande somme suivant acte chez Me Asse et Ricard notaires. Ledit Reynier devra entretenir pour ledit Barthélémy un bœuf à l'égal des siens pendant deux mois à venir sans que ce dernier ne paie rien et ledit Barthélémy a aussi remis une vache poil rouge qu'il tient à rente d'Antoine de Rochel de Manosque (04) avec un veau d'un pour le tenir aussi à sa place dans les mêmes conditions que l'acte chez Me Ricard. Ledit Reynier devra laisser la dernière année un tiers du labourage vide et « laissera a ladite dernière année une table de chaux comme il en recevoit de presant. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Georges Roux de ce lieu. [Signé : J Grillard]

Obligation pour Marquet Roux contre Pierre Barthélémy – f°1170

Le 02/12/1609 a comparu Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Marquet Roux dudit lieu, absent, deux saumées et demi de blé annone, mesure courante, que ledit Roux a emprunté de Louis Archimbaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues par acte chez ce notaire avec pour pleige Me Louis Ange, cette année, et avec le prix du blé ledit Roux a payé audit Ange les tailles dues par ledit Barthélémy. Il promet de relever ledit Roux envers ledit Archimbaud. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Jean Chaine de ce lieu. [Signé : J Grillard]

Mègerie pour Jacques Monier contre Jehannon Durand – f°1171

Le 02/12/1609 a comparu Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jehannone Durand de ce lieu, présent, toutes les terres qu'il a en ce lieu aux quartiers du Plan, Piollier, La Liguère et La Garrigue, avec une terre au Revest de quatorze émines, toutes connues par ledit Durand. Et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Durand devra fournir le bétail pour le labourage et labourer les terres de cinq raies sans y comprendre le semé et au moment des semences chacun en fournira la moitié. Ledit Durand paiera toutes les factures moyennant 16 sols par saumée de semences que ledit Monier lui paiera chaque année moitié au sarclage, moitié à la moisson et les grains seront ensuite partagés.

Tout le fumier provenant des pâtures sera employé sur lesdites propriétés. Ledit Monier devra fournir dès maintenant audit Durand dix quintaux de foin remire, reçus, et les autres années quinze quintaux que ledit Durand ira « querier aux predz dudit Monier ». Les pailles du pré de feu Me Jean de Saint-Martin, acquis par ledit Monier, seront audit Durand avec la possibilité pour ledit Monier d'y garder sa jument. Chaque année ledit Monier fournira audit Durand 3 livres pour la moitié de la location d'une étable et ledit Monier pourra prendre des pailles de la mègerie pour la nourriture de sa jument chaque année, se réservant la jouissance du pré converti en terre pour l'année à venir seulement.

A la récolte prochaine, ledit Monier fournira audit Durand la moitié de la paille qu'il recueillera et la dernière année, la paille de la mègerie appartiendra aux deux parties. Ledit Monier a baillé audit Durand le bois taillif des piboules et « auberes » qui sont dans la terre de La Liguère pour son usage. « Laglan » [Les glands ?] sera en commun. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : J Monier, Jehan Louis Le Long, H Darbon]

Le 24/10/1614 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu. [Signé : J Monier]

Obligation pour François Velixandre contre Mathieu Roman – f°1174

Le 03/12/1609 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet]

Le 04/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Roman. Fait en présence de Claude Ricard et Etienne Ferrat.

Obligation pour Mathieu Roman contre Pierre Barthélémy – f°1175

Le 03/12/1609 a comparu Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Mathieu Roman dudit lieu, présent, trois charges neuf panaulx de blé annone, et deux charges de conségal, ainsi que 4 livres, suivant leur compte pour les grains et argent que ledit Roman doit à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'après les obligations passées par ledit Barthélémy avec ledit Roman en pleige ainsi que pour des vacations et dépenses payées par ce dernier « sans y comprendre le droict de geolle », et qu'il promet de payer audit Roman à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 03/09/1628 acte barré en présence dudit Roman qui fait quittance audit Barthélémy, incluant ici toutes les quittances précédentes. Fait en présence d'Antoine Long et Jean Roux [incertain]. [Signé : A Long]

Obligation pour Louis Ange contre Pierre Bourgue en principal et Me Antoine Ange en pleige – f°1176

Le 03/12/1609 a comparu Pierre Bourgue de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Louis Ange de Marseille (13), absent, cinq charges de conségal mesure courante, le tout reçu en

prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et Pierre Poluot de Peypin-d'Aigues. [Signé : Ange, Charles Jourdan]

Cession pour Antoine Pourchier contre Guilhen Arnaud – f°1177

Le 03/12/1609 a comparu Guilhen Arnaud dit capitaine, menuisier de Gap (05), lequel pour payer la somme de 19 livres et demi qu'il doit à Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, « pour allimans fornis a son logis », lui a cédé semblable somme à prendre de Siméon Comte, de Gap, qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire le 23/11/1609. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et François Roman de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, F Roman]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu – f°1178

Le 03/12/1609 a comparu Antoine Barreu habitant de Venelles (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 102 livres 12 sols pour l'achat de 114 coupes de vin qui se trouvent dans un tonneau dans la cave du château de ce lieu et plus précisément dans la tour vieille, à raison de 18 sols la coupe. Ledit Barreu devra prendre le vin dans un mois à partir de ce jour et devra payer ladite somme à Noël prochain en un an. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guilhen Arnaud menuisier et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 02/03/1612 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Barreu d'où quittance. Fait en présence de Jean Richard et Jean Daumas. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre François et Pierre Roman, père et fils – f°1179

Le 03/12/1609 ont comparu François et Pierre Roman, père et fils, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), ledit fils émancipé, lesquels ont confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, dix charges de conségal mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Ils hypothèquent trois terres en ce lieu, l'une au quartier du Revest de quatre saumées six émines confrontant terre de Nicolas Legier, le chemin allant à Saint-Martin et le fossé du quartier, et les deux autres au quartier de Rourabeau, l'une au-dessous du chemin d'une saumée six émines confrontant terre d'Antoine Ange et terre et pré de Jacques Gueidan, et l'autre au-dessus de la métairie dudit Gueidan d'une saumée deux émines confrontant terres dudit Gueidan et terre de Claire Reynaud. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Jacques Grillard de ce lieu. [Signé : Roman, Gavaudan, L Alard, J Grillard]

Le 22/10/1612 acte barré en présence dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par lesdits débiteurs au prix des pièces baillées en insolutondation suivant acte chez ce notaire cette année et par un autre acte chez ce notaire ce jour d'où quittance de l'ensemble. Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Gueidan rentier des droits seigneuriaux et Me Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Coussin, Gueidan]

Obligation pour François Velixandre contre Claude Jourdan – f°1180

Le 04/12/1609 a comparu Claude Jourdan, hôte, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une saumée de blé annone, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Louis Jourdan, son fils, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Pons May chirurgien et Jean Daumas. [Signé : L Jourdan, P May]

Le 09/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Jourdan, d'où quittance.

Quittance pour Jean Allemand contre Jean Garcin trésorier – f°1182

Le 04/12/1609 a comparu Jean Garcin trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Allemand de ce lieu, présent, payant pour demoiselle Diane de Bompar, d'Aix-en-Provence (13), la somme de 128 livres 16 sols pour les deux tailles imposées cette année comprenant 24 livres que ladite Bompar doit, couchées à l'état du trésorier pour cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en « présence que dessus ». [Signé : J Garcin]

Achat pour Jean Roman contre Pierre Perin – f°1182

Le 04/12/1609 a comparu Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Roman fils de Marc dudit lieu, présent, un coin de terre d'une cosse et demi quartier de Font Jallouze audit lieu, confrontant terre de l'acheteur, la rue allant à La Font, terre de Jacques et de Jean Marie. La vente est faite pour 20 sols, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : J Roman, J Richard]

Mariage entre Adam Pichot et Lucrèce Monier – f°1183

Le 05/12/1609 contrat de mariage entre Adam Pichot, verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Georges et de Marguerite Royère, et Lucrèce Monier fille de Martin et de Jaumette Meynier, du lieu de Viens (84). L'époux est assisté de sa mère, l'épouse est assistée de son père et de sa mère. Le père de l'épouse constitue en dot à sa fille d'une part la somme de 120 livres payable par paies annuelles de 15 livres à partir de ce jour, paie reçue par l'époux qui fait quittance, et ainsi de suite d'an en an à cette date ; d'autre part le père de l'épouse donne trois linceuls, treize livres d'étain « travailhe », une paillasse neuve, une mastre de noyer avec son couvercel, un chandelier de laiton, un chalit de noyer, un calen, le tout reçu par l'époux d'où quittance et l'ensemble des meubles est estimé à 19 livres 4 sols, somme reconnue, tout comme les 15 livres, pour l'épouse. Fut présent messire Claude Monier prêtre, prieur d'Oppedette (04) oncle paternel de l'épouse, qui a donné à l'épouse 30 livres, somme reçue par l'époux d'où quittance et reconnaissance. Les mariés ont reçu la robe et l'aubergeon promis ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon et Etienne Tamisier de ce lieu. [Signé : C Monier, H Darbon]

Obligation pour Paul Agnel contre André Eyriès – f°1188

Le 05/12/1609 a comparu André Eyriès maréchal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 60 livres, tant pour l'achat d'une mule poil gris avec son bât, reçue, que pour tout reste de grains qu'il lui doit suivant actes chez ce notaire, ainsi qu'une grosse charge d'avoine qu'il promet de payer à Pâques pour cette dernière. Il promet de payer les 60 livres, moitié à la Saint-Michel et moitié au même jour un an après. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Bues et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 13/03/1618 acte barré moyennant quittance reçue ce jour chez ce notaire.

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roman et Barthélémy Gouirand – f°1189

Le 05/12/1609 ont comparu Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues (84) et Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84) ce dernier pleige du premier, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de conségal, reçue en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque par ledit Barthélémy des olives d'un verger qu'il a quartier du Grés à Peypin-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jacques Gras de Peypin-d'Aigues. [Signé : L Vian, B Gouirand, J Roman]

Le 20/11/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir reçu dudit Roman, de son propre, 19 florins tant en principal que dépens du procès, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Procuration pour Georges Queyrel de La Bastidonne – f°1190

Le 05/12/1609 a comparu Georges Queyrel ménager de La Bastidonne (84), lequel a nommé comme procureur Roman Queyrel, son frère, présent, pour vendre à Balthazar Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues et autres, toutes les propriétés qu'il a communes et indivises avec ledit Roman en ce lieu et en recouvrer le prix. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : R Queyrel, Charles Jourdan]

Obligation pour Me Jean Mene notaire de Saint-Paul-lès-Durance contre Me Antoine Vassal – f°1191

Le 05/12/1609 a comparu Antoine Vassal cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Mene notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, huit grosses charges d'avoine, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Charles Jourdan]

Le 23/08/1614 acte barré en présence dudit Mene qui fait quittance audit Vassal. [Signé : Mene]

Association pour Me Balthazar Gueidan notaire et Jacques Gueidan son père – f°1192

Le 05/12/1609 a comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a associé Me Balthazar Gueidan notaire royal, son fils, présent, à l'arrentement des terres, places et seigneuries que ledit père a de la comtesse de Sault, à savoir Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) suivant acte chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu en 1608, et ce pour moitié. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Gueidan, J Garcin, L Vian]

Achat pour Balthazar Ferrier contre Georges et Roman Queyrel, frère – f°1194

Le 05/12/1609 ont comparu Georges et Roman Queyrel, frères, ménagers de La Bastidonne (84), lesquels ont vendu à Balthazar Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, les propriétés suivantes : une vigne de sept hommes et une terre limitrophe en ce lieu quartier de Cailloux confrontant vigne de Me Claude Darbon, vigne d'Antoine Bathélémy, le chemin vieux de Beaumont, terre dudit Barthélémy et le déffends de ce lieu ; un chenevier quartier du Colombier de cinq éminades en semence confrontant chenevier de Me Jean Guillaume Sauvecane, chenevier de Georges Besson, le grand chemin allant à Cabrières et le fossé en tête ; un tonneau de la contenance de 30 coupes qui est dans la cave de la maison des vendeurs en ce lieu.

La vente est faite pour le prix de 70 écus soit 210 livres, de laquelle somme les vendeurs ont reçu dudit Ferrier 120 livres d'où quittance ; et pour les 90 livres restantes, ledit Ferrier promet de les payer à la Saint-Michel. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et de Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : R Queyrel, Ange, L Jourdan]

Le 05/12/1609 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois et fermiers seigneuriaux de ce lieu, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant dudit Ferrier 6 livres pour le droit de lods, grâce faite du surplus. Fait et publié en ce lieu en présence « que dessus. » [Signé : P Agnel, J Gondon]

Le 24/09/1610 quittance a été passée de 90 livres pour entier paiement desdites propriétés avec reconnaissance en faveur d'Anne Queyrel, sœur des vendeurs, acte reçu chez ce notaire.

Compromis entre Me Antoine et Claude Queyrel frères, d'une part et Antoine Pardigon de Mirabeau – f°1197

Le 07/12/1609 étant donné que Me Antoine et Claude Queyrel, frères du lieu de La Bastidonne (84), tant pour eux que pour Henry et Honoré Queyrel, leurs frères, ont il y a deux années et quelques mois baillé en mègerie à Antoine Pardigon du lieu de Mirabeau (84) cinq bêtes bovines, trois femelles et deux mâles, suivant acte chez Me Bernard notaire de Pertuis (84), pour laquelle lesdits Queyrel ont sommé ledit Pardigon de payer la rente du bétail ainsi que les dommages et

intérêts pour la détérioration du bétail suivant liquidation par des experts. Ledit Pardigon a offert, de son côté, de satisfaire en ce qui le concerne.

Ont donc comparu lesdits Antoine et Claude Queyrel, frère, audit nom, et ledit Antoine Pardigon, lesquels ont remis leurs différends à l'arbitrage d'Etienne Comte de Mirabeau et Antoine Girard de Pertuis, nommés par lesdites parties qui prendront leur décision dans trois jours. Les parties devront respecter leur sentence sous peine d'une amende de 30 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié « au terroir dudit La Tour et au bort du grand deffentz » en présence de Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84) et Louis Chabert de Pertuis. [Signé : Queyrel, C Queyrel]

Confession pour noble Jean Louis Roy contre Antoine et Laurent Villamus, frères – f°1199

Le 07/12/1609 ont comparu Antoine et Laurent Villamus, frères habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de noble Jean Louis Roy de ce lieu, leur rentier, présent, les trois bœufs qu'il devait leur fournir dans l'acte d'arrentement reçu chez ce notaire cette année, et lesquels ont été estimés par Laurent Vian et Antoine Pourchier de ce lieu, choisis par les parties, à la somme de 102 livres soit 34 écus, que lesdits Villamus promettent de payer suivant les clauses dudit arrentement. De plus, ils confessent avoir reçu « deux reilhes, deux fuchier et deux barbans pesantz trente cinq livres, encores une table de chaux termie vingt pas de long et deux canes et demye largeur que promettent les laisser a la fin de leur teneur que soient faitz par saison. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Orcière et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : L Vian, JL Roy]

Obligation pour Benoît Abel contre Pascal Guion – f°1201

Le 07/12/1609 a comparu Pascal Guion, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Benoît Abel, maréchal à forge de ce lieu, présent, la somme de 12 livres pour reste de l'achat d'un âne poil blanc qu'il a reçu avec son bât, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque dudit âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Barthemi Gedan]

Compromis entre Me Louis Ange et Salomon Jourdan – f°1201

Le 07/12/1609 étant donné qu'un procès est en cours devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme donataire de Bremond Chenard, demandeur pour la déséparation d'une maison suivant la donation, et Salomon Jourdan époux de Marie Chénard, défendeur, propriétaire de ladite maison en vertu d'une collocation pour les droits de cette dernière. Ont comparus lesdits Ange et Jourdan, qui souhaitent mettre fin au procès, lesquels ont fait appel à l'arbitrage de Me Balthazar Gueidan notaire et Me Pascal Sicard, de ce lieu, qui devront recevoir les documents dans trois jours et prendront leur décision trois jours après. Les parties devront respecter l'arbitrage sous peine de 100 livres d'amende, moitié pour le roi, moitié pour l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Ange]

Sentence arbitrale pour Me Louis Ange contre Salomon Jourdan mari de Marie Chenard – f°1203

Pour l'affaire entre Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, donataire de Brémond Chenard dudit lieu, demandeur, de la déséparation d'une maison suivant ladite donation, et Salomon Jourdan mari de Marie Chenard dudit lieu, défendeur, ont été vus l'acte de compromis portant pouvoir aux arbitres avec amende de 100 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie, en cas de refus de la décision arbitrale, l'acte de donation fait par ledit Chenard au profit dudit Ange reçu chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis le 04/08/1609, le testament de feu Françoise Barthélemie mère de ladite Marie Chenard du 02/05/1598 par lequel ladite Françoise légua à ladite Marie la somme de 20 écus, la collocation faite par ladite Marie sur ladite maison du 27/09/1608, l'acte de mariage de ladite Chenard portant constitution des droits de celle-ci du 28/09/1603, la

requête présentée par ledit Ange du 16/11/1609. Ayant écouté les parties, les arbitres ont décidé que ledit Me Ange sera tenu de payer à ladite Marie Chenard la somme de 86 livres pour les legs, intérêts et dépens, d'ici la Saint-Michel prochaine. Jusque-là, ladite Chenard jouira de ladite maison sans rien payer. Ledit Jourdan devra assurer cette somme pour sa femme. Moyennant ceci, la collocation de ladite Chenard sur ladite maison est considérée comme nulle et elle devra quitter la maison. [Signé : Gueidan, Sicard]

Le 07/12/1609 ladite sentence a été publiée et lue aux parties, chacun acquiesçant et promettant de la respecter. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange]

Insolutondation pour Me Louis Jourdan contre Jacques Nicolas – f°1205

Le 07/12/1609 a comparu Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour payer la somme de 25 livres 2 sols qu'il doit à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, tant par acte d'obligation du 06/11/1607 avec intérêt et dépens chez ce notaire que pour le prix des censes et services dues par les hoirs d'Ambroise Bret de Cabrières-d'Aigues (84), débiteurs envers ledit Me Louis Jourdan, exacteur des censes, pour lesquels ledit Nicolas a été député séquestre, devant pour ces procédures et censes 12 livres 2 sols, il a cédé audit Jourdan par insolutondation une petite instance de maison avec un petit coin de jardin derrière, le tout limitrophe, à Peypin-d'Aigues, Dans Ville, proche du four confrontant maison de Jacques Gruot, maison d'Elzias Silvestre, le chemin au-dessous et la rue au-devant. Si dans deux ans à partir du 1^{er} janvier ledit Nicolas rembourse d'un coup ladite somme de 25 livres 2 sols ainsi que les loyaux coûts, ledit Jourdan devra accepter l'argent et cet acte sera annulé. Jusque-là, ledit Nicolas jouira desdites pièces en payant chaque année audit Jourdan la rente du bien, à savoir 48 sols et il paiera aussi les censes et tailles. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Jacques Gruot de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Nicollas, L Jourdan, Claude Mouret]

Achat pour Jean Laugier contre Guidon Mombriion – f°1208

Le 07/12/1609 a comparu Guidon Mombriion cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Laugier dit de Mane, de ce lieu, présent, un pré en ce lieu quartier du Revest, de deux émines et une demie cosse de terre au dextre confrontant pré d'Antoine Astoin, pré de Balthazar Lantelme et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 57 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et de François Silvestre de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : L Vian]

Le 21/01/1611 Me Jean Candolle procureur des fermiers seigneuriaux a confessé avoir reçu dudit Laugier 3 livres pour le droit de lods, grâce faite du surplus. [Signé : Candolle]

Sous-arrentement pour Jaume Durand contre Antoine Isnard – f°1210

Le 07/12/1609 a comparu Jaume Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Antoine Isnard de ce lieu, présent, quatre carterades de vigne appartenant aux hoirs d'Esprit Livons, trois au Pré Neuf et une à Cailloux, avec deux tonneaux en bois qui sont dans la cave desdits hoirs à la bourgade. Le tout pour une année entière contre le prix de 21 livres à payer à la Toussaint. Il jouira des olives pendant l'année à venir qui « naitront aux arbres estans dans les vignes avec paiche que ledit Isnard pouhera, fossoyera et reclaura icelles et y fera deux journées de cabus pour cartheirade sy tant se treuve de rame et place. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 24/09/1611 ledit Durand a confessé avoir été payé par ledit Pascal, présent, des 21 livres moyennant le paiement qu'il a fait à Jean Baptiste Livons pour ledit Durand suivant quittance retirée à l'instant par ledit Durand. D'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Roman et François Velixandre. [Signé : J Roman]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roland en principal et Jean Garcin en pleige – f°1211

Le 07/12/1609 a comparu Pierre Roland de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé, reçue en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jean Garcin, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Fabry et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel]

Le 31/08/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Roland et des mains dudit Garcin, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Antoine Pourret contre Joseph Queyrel – f°1212

Le 09/12/1609 a comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourret dudit lieu, présent, la somme de 15 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue, qu'il promet de payer à la Saint-Michel avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et Roman Queyrel de La Bastidonne. [Signé : R Queyrel]

Le 02/11/1611 acte barré en présence dudit Pourret qui confesse avoir été payé par ledit Queyrel, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Jean Daumas.

Quittance de lods avec cession pour Me Joseph Cambetorte contre Paul Agnel – f°1213

Le 09/12/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme ancien fermier des droits seigneuriaux de ce lieu, a confessé avoir reçu de Me Joseph Cambetorte procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), curateur promu à la « generale discussion » [division] des biens de feu Me Jean Trompet, présent, la somme de 58 livres 19 sols 6 deniers pour principal et dépens d'un droit de lods dû audit Agnel par ledit feu Trompet pour un jardin acquis de feu Claude Sicard au Derroc en 1594 adjudgé audit Agnel par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence le 02/03/1600 et par autre sentence du 31/05/1608, suivant les lettres exécutoires retirées par ledit Cambetorte, et l'argent a été reçu du propre de ce dernier d'où quittance et cession d'actions envers les hoirs du défunt pour son remboursement. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Agnel, en présence d'Antoine Mallet et Isnard Molinet. [Signé : Cambetorte, P Agnel, Anthoine Mallet]

Quittance pour Pierre Davoust de Jouques contre Paul Agnel – f°1214

Le 09/12/1609 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Daoust de Jouques (13), absent, Me Joseph Cambetorte procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) son cousin présent, la somme de 80 livres 15 sols tant pour 72 livres que ledit Adaoust doit à Denis Fabry dudit Jouques, débiteur dudit Agnel, par obligation du 03/11/1607 chez Me Balthazar Pena notaire de Jouques de laquelle ledit Adaoust comme séquestre a été condamné à payer audit Agnel par sentence du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence le 14/10/1609, et le surplus de cette somme est pour les dépenses taxées et les exécuteurs suivant les lettres exécutoires du 2 de ce mois, retirées par ledit Cambetorte. Cette somme a été payée audit Agnel du propre dudit Cambetorte d'où quittance et cession d'actions pour récupérer l'argent dudit Adaoust. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : P Agne, Cambetorte, Anthoine Mallet]

Procuracion pour Antoine Pourchier de La Tour-d'Aigues – f°1216

Le 10/12/1609 a comparu Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Guillaume Arnaud de Gap (05), lequel a nommé pour procureur Michel Thurin de ce lieu, présent, pour aller à Gap exiger de Siméon Comte dudit lieu la somme de 19 livres et demi qu'il doit audit Arnaud par acte chez ce notaire le 23/11/1609 et la cession du 03/12/1609 avec tous

les dépens, et passer les quittances. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Louis Roy et Isnard Molinet. [Signé : Thurini, JL Roy]

Achat pour Claude Mouret contre Laurent Roussier de La Roque-d'Anthéron – f°1217

Le 10/12/1609 a comparu Laurent Roussier de La Roque-d'Anthéron (13) héritier d'Etienne Roussier « par le moien de Pierre Roussier », lequel a vendu à Claude Moret ménager de Peypin-d'Aigues (84), présent, un coin de terre d'une demie saumée au dextre audit lieu quartier de Grand Lot, confrontant terre de Jacques Silvestre, terre des hoirs de Marie Felissian, terre dudit Claude Moret et la Sarrière du Collet. La vente est faite pour le prix de 18 livres, sur laquelle somme ledit Roussier en a reçu à l'instant 7 livres et demi et pour le reste, ledit Moret promet de le lui payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Turrier de ce lieu et Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues. [Signé : Claude Mouret, J Roman]
Le 21/08/1610 ledit Roussier a confessé avoir été payé à l'instant dudit Mouret, présent, de la somme de 10 livres et demi pour l'entier paiement dudit bien, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Melchion Valette, de ce lieu. [Signé : L Vian, Claude Mouret]

Sommation avec commission pour Claude Mouret de Peypin-d'Aigues contre François Mouret dudit lieu – f°1220

Etant donné que par acte d'obligation entre Claude Mouret et François Mouret de Peypin-d'Aigues (84) du 21/11/1606, par lequel ledit François s'est obligé envers ledit Claude pour le prix de deux charges de blé annone à rendre à Pâques avec hypothèque d'un pré, jardin et coin de terre limitrophes à Peypin-d'Aigues, quartier de Sebières, confrontant pré de Jacques Nicolas, jardin et chenevier de Pierre Moret et le chemin allant au bois, avec comme clause que si le débiteur n'a pas payé le créancier, il lui sera permis de se faire colloquer sur lesdites propriétés par les estimateurs dudit lieu. Pour cela ledit Claude Mouret somme ledit François de payer le blé avec sa plus-value ou bien de le payer en fonds sur lesdits propriétés suivant la liquidation qui en sera faite par les experts avec les loyaux coûts.

Le 05/12/1609 ladite sommation a été intimée audit François Mouret, présent, qui a répondu « qu'il entend que ledit Claude se paye sur lesdites propriétés a liquidation qu'en sera faite par Pierre Bret et Jacques Gras ausquelz les parties ont donné pouvoir fere ladite extime et en fere rapport riere moïdit notere, lesquelles parties ont licquidé tant le principal, despans que droict de lods a trente cinq livres huit soulds. » Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et André Eyriès de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret]

Liquidation de propriétés pour Claude Mouret de Peypin-d'Aigues contre François Mouret dudit lieu – f°1222

Le 11/12/1609 rapport a été fait par Jacques Gras et Pierre Bret fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), à la demande de Claude Mouret créancier et François Mouret son débiteur, par actes reçus chez Me Louis Ricard notaire de Grambois (84) le 21/11/1606 et acte de sommation chez ce notaire le 05/12/1609 par lequel il a été donné pouvoir auxdits rapporteurs de bailler en paiement audit Claude Mouret des pièces désignées dans lesdits actes pour la somme de 35 livres 8 sols tant pour le prix dudit blé que pour les dépens et loyaux coûts. Ces actes ont été reçus par les experts ainsi qu'une requête et décret du lieutenant de juge portant injonction de passer outre. Ils sont allés ce jour en un pré et terre limitrophes, hypothéqués audit Claude Mouret par ledit acte chez Me Ricard, à Peypin-d'Aigues, quartier des Sébières, le débiteur étant alors absent, et ont trouvé que le pré est de trois émines de terre au dextre avec une émine pour ladite terre limitrophe, de long en long du chemin allant au bois, confrontant pré de Michel et Pierre Nicolas, jardin et chenevier dudit François Mouret débiteur, ledit chemin allant au bois et la draie. Ces quatre émines ont été estimées à 35 livres 8 sols. Ils ont planté deux bornes pour faire la division avec le jardin et

chenevier ci-dessus, l'une en tête dudit pré et jardin et l'autre au pied dudit chenevier. [Signé : *marque* de Pierre Bret, *marque* de Jacques Gras]

Obligation pour Paul Agnel contre François Pazier – f°1224

Le 11/12/1609 a comparu François Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 23 livres pour le prix du blé qu'il a reçu avant cet acte, et qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Roman David de ce lieu. [Signé : F Pazier, P Agnel]

Le 02/11/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Pazier. [Signé : P Agnel]

Rétention d'une terre pour Roman David contre Jean Martin dit Guichon – f°1224

Le 11/12/1609 étant que Jean Martin dit Guichon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a acquis par achat de Philippe Jaume de ce lieu six émines de terre que ledit Jaume avaient acquise par collocation sur les hoirs d'Henri et Jean David dudit lieu, en ce lieu quartier de Vaumalle, confrontant terre de François Chabert, terre de Jean Sauvecane, dudit Jean Martin et de Louis Pourchier, la collocation datant du 21/01/1606 sur autorité des officiers d ce lieu et l'acte d'achat reçu chez ce notaire le 21/01/1606, pour le prix de 13 livres et demi. Concernant la vente, ledit Roman David, fils dudit Henry a été mis au courant et a déclaré à l'instant audit Martin vouloir retenir ladite terre, offrant de lui payer ladite somme de 13 livres et demi, ce que ledit Martin « amiablement luy a offert ».

A comparu ledit Martin qui a cédé audit Roman David, présent, les six émines de terre et ledit David a promis de payer les 13 livres et demi, moitié à Pâques, moitié à la Saint-Michel suivante. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Charles Jourdan]

Le 23/10/1610 il y a quittance de ladite somme concédée par Me Aujoin procureur des hoirs d'Antoine Juramy de Pertuis (84) cessionnaire dudit Martin par acte reçu chez ce notaire au mois de juin dernier suivant ladite quittance toujours chez ce notaire.

Obligation pour Laurent et Philippe Gaudemar contre Jaume Drac en principal et Laurent Solliers en pleige – f°1227

Le 12/12/1609 a comparu Jaume Dracq boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Laurent et Philippe Gaudemar, marchands de Manosque (04), ledit Laurent présent, la somme de 105 livres soit 35 écus pour achat de moutons et menons, le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de payer moitié à Noël et moitié un mois après avec hypothèque du bétail et « autres » qu'il aura audit terme. Fut présent Laurent Solliers de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : Gaudemar, Ange, B Icard]

Le 15/09/1610 acte barer en présence dudit Gaudemar [Laurent], qui confesse avoir été payé par ledit Dracq en plusieurs fois d'où quittance. [Signé : Gaudemar]

Accord entre Paul Agnel et Trophème Morel de Mont Léger – f°1228

Le 12/12/1609 étant donné qu'Esprit Molart, Jean Rougon, Pierre Mathieu, Esprit Berger et Claude Velhie, tous de Mont Légier se sont obligés envers Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour la somme de 215 écus à 3 livres pièces, dont ledit Agnel en a reçu 80 écus par quittances privées, et que pour les 135 écus restant, il les a réclamés et a fait exécuter pour 35 écus seulement en gagerie sur les débiteurs qui ont formé opposition devant le lieutenant général de la ville d'Arles (13).

A comparu Trophime Morel dudit Mont Légier, lequel tant pour lui que pour les autres, suivant acte chez ce notaire le 01/04/1609, a promis audit Agnel, présent, ladite somme de 35 écus dans trois mois à partir de ce jour à porter en ce lieu, dans la maison dudit Agnel aux dépens dudit Morel. Pour les 100 écus restant, ledit Agnel pourra poursuivre son paiement sur les débiteurs aux termes

portés par ledit actes. Il a été convenu de faire ratifier cet acte aux débiteurs dans quinze jours et de payer les dépenses dudit Agnel pour leur opposition avec les intérêts depuis le terme échu dans trois mois, suivant le montant qui sera décidé par les procureurs des parties. Les parties renoncent à tout procès, mais ledit Agnel ne décharge pas les séquestres ; il le fera quand il aura été payé des 35 écus avec intérêts et dépens et à défaut pourra poursuivre ses exactions. Acte fait et publié en ce lieu de La tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, T Maurel, Ange, L Jourdan]

Compromis entre Barthélémy et Jean Gouirand, d'une part et Pierre Beymond et ses frères – f°1231

Le 12/12/1609 étant donné qu'un procès a été lancé et est pendant devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), entre Barthélémy et Jean Gouirand, frères de La Motte-d'Aigues (84), demandeurs en exécution de sentence et clame pour les sommes y désignées, d'une part, contre les hoirs de Michel Beymond et les hoirs de Michel Panin dudit lieu, défendeurs.

Ont comparu lesdits Gouirand frère et Pierre Beymond époux de Louis Panie [ou Pavie] fille dudit feu Michel, lesquels pour mettre fin au procès, s'en sont remis à l'arbitrage de Me Jean Guillaume Sauvecane et de ce notaire. [Vacat, acte inachevé]

Obligation pour Antoine Pourchier contre François Darbon – f°1232

Le 12/12/1609 a comparu François Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 39 livres pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, en présence « que dessus. »

Le 13/10/1611 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par ledit Darbon, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : H Turin]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Marguerite Madon en principal et Mathieu Manuel en pleige – f°1233

Le 12/12/1609 a comparu Marguerite Madon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue en prêt amiable, qu'elle promet de rendre à Pâques. Fut présent Mathieu Manuel de Grambois (84) qui s'es porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Georges Rougier de ce lieu. [Signé : Manuel, JH Constans]

Le 14/09/1610 avec barré en présence dudit Jourdan qui confesse avoir été payé par ladite madon et des mains de Mathieu Manuel payant en déduction de la rente qu'il doit à cette dernière pour la présente année, d'où quittance. [Signé : L Jourdan]

Quittance réciproque pour Paul Agnel contre Jean et Antoine Garcin – f°1234

Le 12/12/1609 ont comparu Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu précédemment de Paul Agnel bourgeois de ce lieu, leur oncle, présent, la somme de 37 livres et demi pour les intérêts de la somme de 600 livres de principal que ledit Agnel leur doit par acte chez ce notaire, intérêts échus à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Ledit Agnel confesse avoir été payé de cinq saumées et demi de blé annone et de tout le droit de « follures » [foulures] et autres affaires qu'ils ont ensemble jusqu'à ce jour, avec compensation faite des travaux faits par lesdits Garcin pour ledit Agnel, d'où quittance ainsi que des droits de lods que lesdits Garcin lui doivent ou pourraient lui devoir ce mois-ci pour la part dudit Agnel seulement, comprenant le lods de la collocation de Joseph de Bonnedonne sur les biens de feu François Vian. De plus ledit Agnel leur fait quittance de toutes les recettes de grains et deniers que lesdits Garcin ont fait pour lui soit en vertu d'une procuration soit autrement jusqu'à

ce jour. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Jacques Grillard de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Garcin, A Garcin, J Gondon, J Grillard]

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Gabriel Michel de Cadenet – f°1235

Le 12/12/1609 a comparu Gabriel Michel, de Cadenet (84), lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la somme de 66 livres pour l'achat d'un mulet poil noir avec son bât, reçu, et qu'il promet de payer moitié à Pâques, moitié à la Magdeleine suivante, avec hypothèque du mulet. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Jacques Grillard de ce lieu. [Signé : Michel, J Garcin, J Grillard]

Le 20/10/1610 acte barré en présence dudit Garcin [Antoine] suivant un acte reçu ce jour chez ce notaire moyennant la cession y désignée. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Mathieu et Hugues Freissinier, père et fils – f°1236

Le 12/12/1609 a comparu Mathieu Freissinier de Grambois (84), tant pour lui que pour Hugues son père qui devra ratifier l'acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, dix-neuf charges de blé annone, dix-sept charges de conségal, huit charges de mescle d'orge et annone, et trois grosses charges d'avoine ainsi que la somme de 468 livres pour tout compte-final de leurs affaires jusqu'à ce jour. Ledit Freissinier promet de rendre les grains aux fêtes de mai et l'argent au 15 août, avec hypothèque de tous les semés et du bétail pendant dans les terres de la métairie desdits Garcins tenue par lesdits Freissinier. Lesdits Garcin déclarent que la moitié des semés et bétail appartient auxdits Freissinier. Ils font barrer tous les précédents actes qui sont remplacés par celui-ci. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et André Eyriès. [Signé : J Garcin, A Garcin, J Grillard]

Achat pour Barthélémy Queyrel de La Bastidonne contre le capitaine Jacques Grillard – f°1238

Le 12/12/1609 a comparu le capitaine Jacques Grillard comme mari d'Honorade Mallet et en son propre, lequel a vendu à Barthélémy Queyrel laboureur de La Bastidonne (84), présent, une terre que ladite Mallet possède audit lieu quartier de Gallence de quatre saumées au dextre, confrontant terre de Claude Queyrel, le chemin allant à Pertuis et terre de Hugues Combe. La vente est faite pour le prix de 78 livres soit 26 écus à payer ainsi : 6 écus et demi au 15 août prochain en un an et le reste en trois paies égales aux 15 août suivants avec des intérêts pour ces trois paies au denier vingt chaque année. Ledit Grillard se réserve la rente de la récolte prochaine. Ledit Grillard devra faire reconnaissance des sommes reçues sur ses biens ou les placer sur un bien solvable. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : J Grillard, L Jourdan]

Le 30/08/1611 il y a quittance et reconnaissance de 19 livres 10 sols chez ce notaire

Le 07/09/1612 il y a quittance de 19 livres 10 sols chez ce notaire avec les intérêts

Le 17/08/1613 il y a quittance de 19 livres 10 sols chez ce notaire

Le 22/09/1614 il y a quittance de 19 livres 10 sols pour l'entier paiement, avec les intérêts, chez ce notaire

Obligation pour Barthélémy Gueidan contre Me Jean Filhol notaire – f°1241

Le 12/12/1609 a comparu Me Jean Filhol notaire royal de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 72 livres pour l'achat d'une jument poil noir avec son bât et cordage, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence « que dessus. » [Signé : Barthemidan, Filhol]

Obligation pour Antoine Aubion contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°1242

Le 12/12/1609 a comparu Jean Pourret fils d'Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Aubion, de ce lieu, la somme de 36 livres reçue pour l'employer à l'achat de deux ânes l'un poil bouchard et l'autre poil rouge, et qu'il promet de rendre au 15 août avec hypothèque des ânes. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit Pourret et Isnard Brun de ce lieu.

Le 05/09/1614 acte barré en présence dudit Aubion qui fait quittance audit Pourret. Fait en présence d'Antoine Mallet et Antoine Vespier de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet]

Habilitation pour Jean Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues contre Honoré Thurin son père – f°1243

Le 14/12/1609 comme Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a eu en mariage du premier lit avec demoiselle Isabeau de Blanvin, de la ville d'Apt (84), Jean Thurin leur enfant, lequel ayant atteint l'âge de 27 à 28 ans, nourri et entretenu suivant sa qualité, ce dit fils a requis son père « luy vouloir participper de partie de ses biens et droictz de sadicte feue mere et le habilliter affin qu'il puisse negotier et trafficquer aux biens mondains. » Le père le lui a accordé.

A comparu ledit Honoré Thurin père, lequel a habilité son dit fils et lui a cédé toutes les sommes qui lui sont dues comme fils et hoirs de ladite de Blanvin par Alexandre de Blanvin sieur de La Touche, son oncle, tant pour la dot qui a été constituée à ladite feue Isabeau par feue demoiselle Louise de Laurens sa mère, dans son contrat de mariage avec ledit Thurin reçu par Me Lazare notaire d'Apt le 16/04/1580, que les droits de légitime, le père s'en réservant les intérêts jusqu'à ce jour. Il se réserve aussi la jouissance des autres biens et sommes reçus par sa femme sa vie durant, puis à sa mort lesdits biens et sommes iront à son fils. Il donne pouvoir à son fils de passer tous les contrats nécessaires en son propre et lui donne tous les acquêts et conquêtes qu'il pourra faire. Ainsi son fils ne pourra pas être troublé par les autres enfants que son père a de son second lit. Le fils ne pourra disposer desdits biens et droits par testament ou donation sans le consentement de son père. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sicard fils de feu Claude, Jean Louis Le Long et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : H Turin, Jehan Thurin, Sicard, J Garcin, Jehan Louis Le Long]

Cession pour Paul Agnel contre Auban Rebouillon et Antoine Rougier – f°1247

Le 14/12/1609 ont comparu Auban Rebouillon et Antoine Rougier, gardes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 30 livres à prendre sur la communauté de ce lieu suivant un mandat du 07/12/1609. Cette cession a été faite pour semblable somme que lesdits Rebouillon et Rougier ont reçu dudit Agnel, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues (84) et André Maury de Cadenet (84). [Signé : P Agnel, A Maury]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Bœuf – f°1248

Le 14/12/1609 a comparu Guillaume Bœuf, vitrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, une charge et demi de blé annone, reçue en prêt amiable ces jours passés, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'André Maury de Cadenet (84) et Auban Rebouillon. [Signé : P Agnel, A Maury]

Accord avec hypothèque pour Marguerite Roquemaure, veuve, contre Guillaume Nicolas – f°1248

Le 14/12/1609 ont comparu Marguerite Roquemaure, veuve d'Antoine Maury de Cadenet (84), mère et tutrice d'André Maury, d'une part, et Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour la somme de 58 écus 20 sols et huit charges de blé annone que ledit Nicolas doit audit feu Antoine Maury par acte chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le

03/09/1594, ainsi que le prix de trois charges de blé, une charge de conségal et 5 écus 12 sols en argent que ledit Nicolas lui doit par un autre acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) du 11/11/1598, et déductions et compensations faites des paiements effectués jusqu'à ce jour, ledit Nicolas doit encore la somme de 59 écus et demi soit 181 livres et demi qu'il promet de payer par paies annuelles de 36 livres sauf la dernière qui sera de 34 livres et demi, dont la première paie aura lieu à la Saint-Magdeleine prochaine et ainsi de suite d'an en an jusqu'à entier paiement avec les intérêts au denier seize au prorata de ce qu'il restera à payer du principal. Il hypothèque les pièces suivantes : une terre à La Motte-d'Aigues quartier Dessous l'Etang d'une demie saumée confrontant terre de Brunet Roux de Cabrières-d'Aigues, terre d'Antoine Roux et le terroir d'Ansouis ; une terre à La Combe d'Ampouce de douze émines avec six noyers dedans confrontant terre de Guillaume Nicolas fils de feu Jaume, terre du prieuré Saint-Laurent et terre de Jean Bouchard ; un pré et jardin limitrophes Dessous Ville, le pré de quatre émines et demi confrontant pré de Jean Orcel, pré d'Anne Brunet et le chemin allant au bois ; une vigne et verger quartier de La Genestière de trois hommes confrontant vigne des hoirs de Pierre Felissian, terre de Pierre Beymond et vigne disrute de la communauté : et une maison Dans Ville confrontant maison des hoirs de Pierre Felissina, maison sive cazal de Jacques Franchesquin et les deux rues dessous et dessous. S'il ne paie pas, ladite Roquemaure pourra se faire colloquer sur tout ou partie de ces biens pour ladite somme de 59 écus et demi de principal avec les loyaux coûts et dépens suivant estimation. Si Jean Romegat de Lourmarin (84), jadis procureur de ladite Roquemaure, n'a pas mis dans le compte le paiement de trois charges de blé que ledit Nicolas dit lui avoir expédiées, en ce cas il sera tenu quitte. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret]

Rétention pour Mathieu Furet contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°1253

Le 14/12/1609 étant donné que la communauté de Peypin-d'Aigues (84) a le 13/02/1608 acquis par collocation une émine dix cosses de terre au dextre qui appartenait à Jeanne Dupuy, audit lieu quartier de L'Estagnon confrontant terre de Roman Ricard, terre des hoirs de David Rey et terre restante [à ladite Dupuy] pour tailles, et pour le prix de 19 livres 17 sols. Mathieu Furet, fils de ladite Jeanne Dupuy a déclaré à Philippe Mouret et Abraham Gruot, consuls modernes, qu'il veut retenir cette terre par droit lignager ce qui a été accepté.

Ont comparu lesdits consuls lesquels ont baillé ladite terre audit Furet pour le prix de 19 livres et demi qu'il promet de payer à la communauté à la Saint-André. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret de Peypin-d'Aigues et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Claude Mouret, J Garcin]

Le 27/04/1612 il y a quittance de 12 livres 18 sols chez ce notaire.

Achat pour Jacques Gras de Peypin-d'Aigues contre la communauté dudit lieu – f°1255

Le 14/12/1609 ont comparu Philippe Mouret et Abraham Gruot consuls modernes de Peypin-d'Aigues (84), procureurs au nom de ladite communauté suivant acte chez ce notaire cette année, lesquels en ladite qualité ont vendu à Jacques Gras, ménager dudit lieu, présent, une saumée deux émines trois cosses de terre au dextre que la communauté a acquise par collocation des hoirs de Georges David dudit lieu pour paiement de tailles le 13/02/1608, audit lieu quartier de l'Estagnou confrontant terre de deux côtés dudit Jacques Gras acheteur, terre de Pierre Bret, ledit Estagnou et terre restante [auxdits hoirs]. La vente a été faite pour le prix de 38 livres 8 sols 8 deniers, soit le juste prix de la collocation, et que ledit Gras promet de payer à la communauté à la Saint-André. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Garcin, Claude Mouret]

Le 16/01/1611 a comparu Me Louis Jourdan trésorier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu dudit Gras ladite somme de 38 livres 8 sols 8 deniers, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynier et Mathieu Furet. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Paulet Gaultier – f°1258

Le 14/12/1609 a comparu Paulet Gaultier cessionnaire de Magdeleine Bonnaud de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Garcin trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 20 livres pour les intérêts échus à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Mouret et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Garcin, Gaultier, Claude Mouret]

Achat de fruits pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Pierre Perin – f°1259

Le 14/12/1609 a comparu Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret dudit lieu, présent, les fruits et usufruits d'une vigne et verger d'une carterade audit lieu quartier de Font Jalloze confrontant le grand chemin allant à Pertuis et vigne de Jean Richard, et ce pour deux ans et deux prises de fruits à partir de ce jour pour le prix de 12 livres, somme reçue d'où quittance. Chacun paiera la moitié des tailles de ladite vigne durant ces deux années. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Abraham Gruot de Peypin-d'Aigues. [Signé : Claude Mouret]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Laurent Tournaire de Pertuis – f°1260

Le 14/12/1609 a comparu Laurent Tournaire laboureur de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 31 livres et demi pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu, qu'il promet de payer au premier jour du Carême avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jean Garcin de ce lieu.

Obligation pour François Velixandre contre Michel et Jean Felissian – f°1261

Le 14/12/1609 ont comparu Michel et Jean Felissian, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge de conségal et deux charges de mescle, le tout reçu en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Honoré Brunel de Pertuis (84). [Signé : H Darbon]

Le 25/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance auxdits Felissian. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean François Bouzon et David Marcou.

Quittance portant cession pour François Roy contre François Vielh et André Roux – f°1262

Le 15/12/1609 a comparu François Vielh de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu ce jour de François Roy, de Lourmarin (84), présent, douze panaulx de conségal que ledit Roy devait comme pleige d'André Roux suivant acte chez ce notaire le 13/05/1609, d'où quittance et cession d'actions contre ledit Roux. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Jean Esteve de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Garcin]

Mègerie pour Jean et Antoine Garcin contre Dominique Daumas et Noël son fils – f°1263

Le 15/12/1609 ont comparu Jean et Antoine Garcin, frères, marchands de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont baillé en mègerie à Dominique et Noël Daumas, père et fils, laboureurs de Gordes (84) habitants d'Ansouis (84), présents, 41 bêtes à laine tant mâles que femelles, reçues, pour cinq ans à partir de ce jour. Pour chaque bête à lait et son croît de port, les mégères donneront auxdits Garcin une livre et demi de « formaige essuict, les trois abouttes pour deux ». Quand il faudra tondre le bétail, les mégères nourriront les tondeurs et lesdits Garcin les paieront ; la laine se partagera. Quand des moutons seront ôtés du troupeau, la première année seulement, l'argent sera employé à l'achat de brebis qui seront mises dans la mègerie, et les autres années, ces bêtes ôtées seront partagés, parts faites par les mégères et lesdits Garcin choisiront la leur. A la fin, tout se partagera de la même manière. En cas de décès de bétail, chacun y participera à moitié, tant pour la chair que pour la peau, sauf si les mégères sont responsables. Acte fait et publié en ce lieu de La

Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et François Roy de Lourmarin (84). [Signé : J Garcin, A Garcin, H Darbon]

Le 31/03/1610 acte barré à la demande des parties se faisant quittance mutuelle bien que le terme ne soit pas échu. Fait en ce lieu en présence de Jean Louis Roy et Guilhen Arnaud. [Signé : A Garcin]

Echange entre Jean Richard de Peypin-d'Aigues et Pierre Perin – f°1265

Le 15/12/1609 ont comparu Jean Richard et Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84) lesquels ont fait l'échange des pièces suivantes audit lieu quartier de Font Jallouze : ledit Richard a baillé une maison d'haut en bas avec un porcil « tout au devant et au dessoubz les degrés » confrontant maison de Pierre Bret, la rue publique et le cazal de Jacques Marie, se réservant les eaux pluviales qui tomberont le long de ladite rue. En échange ledit Perin lui a baillé une maison audit quartier d'haut en bas avec son relarguier confrontant maison dudit Richard, crotte de Pierre Bret et la rue publique. Chaque maison a été estimée à la somme de 30 livres et chacun paiera la moitié du droit de lods. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, L Jourdan]

Obligation pour Jean Richard contre Pierre Perin – f°1267

Le 15/12/1609 a comparu Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Richard dudit lieu, présent, la somme de 9 livres 15 sols pour reste de l'achat d'une ânesse poil gris, reçue, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, L Jourdan]

Cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Gueidan – f°1268

Le 15/12/1609 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 72 livres qu'il doit à Paul Agnel bourgeois de ce lieu suivant acte chez ce notaire cette année, lui a cédé semblable somme à prendre de Me Jean Filhol notaire de La Bastide-des-Jourdans (84) qu'il lui doit suivant un autre acte chez ce notaire le 13/12/1609 payable moitié au 15 août et moitié au 15 août suivant. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et François Roux de ce lieu. [Signé : P Agnel, Barthem Gedan]

Obligation pour Paul Agnel contre Pascal Guion – f°1269

Le 15/12/1609 a comparu Pascal Guion habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, une charge de conségal, baillée pour ledit Guion à Benoît Abel pour l'achat d'un âne poil blanc, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque dudit âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et François Roux de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°1270

Le 16/12/1609 a comparu Pierre Long laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 63 livres 10 sols pour l'achat d'un mulet poil noir, que ledit Agnel a acheté à Jean Louis Roy, présent, qui a reçu la somme, et qu'il a remis audit Long. Ce dernier promet de payer ledit Agnel, moitié au 15 août et le reste au 15 février suivant avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Roy, en présence de François Roux et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : P Agnel, JL Roy]

Déclaration pour Paul Agnel contre Me Pons May et Jean Garcin – f°1271

Le 16/12/1609 comme Paul Agnel bourgeois, Me Pons May chirurgien et Jean Garcin, tous trois de ce lieu de La Tour-d'Aigues ont pris de la communauté dudit lieu le droit d'exiger les tailles

imposées par la communauté durant le temps et avec les clauses du bail reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu en 1608, et que depuis, lesdits May et Garcin ont exigé et exercé la recette, payé les dettes que la communauté leur a baillé par leur état sans que jamais ledit Agnel s'y soit impliqué, les parties ont comparu.

Ont donc comparu lesdits May et Garcin, lesquels ont déclaré audit Agnel présent, qu'il ne s'est jamais ingéré dans ladite charge et qu'il n'entend pas s'y mêler à l'avenir, le quittant de tout si besoin est pour sa part de la recette. Lesdits May et Garcin promettent de l'en relever et garantir envers la communauté. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, [inachevé]

Achat pour Henry Rey de La Bastidonne contre Me Antoine Ange – f°1273

Le 17/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Henry Rey de La Bastidonne (84), présent, une terre d'une saumée et demi acquise par collocation des hoirs de Michel et André Rey, frères, pour arrérages de cosses, en ce lieu quartier de Pospeire sive La Parotte confrontant terre restante auxdits hoirs, terre des hoirs de feu Me Jean de Saint-Martin, terres de la communauté acquises du baron des Arcs et terres de Claude Pourret. La vente est faite pour le prix de 36 livres payable en trois paies égales de 12 livres, la première le 15 août prochain, puis au même jour les années suivantes. L'acheteur hypothèque ladite terre. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Toussaint Chateminois, de ce lieu. [Signé : Ange, Charles Jourdan]

Le 21/08/1612 ledit Me Ange a confessé avoir été payé en diverses fois par ledit Rey de la somme de 36 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : Ange]

Obligation pour demoiselle Marguerite de Beaumont contre Etienne Ferrat – f°1274

Le 17/12/1609 a comparu Etienne Ferrat de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à demoiselle Marguerite de Beaumont, femme de noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absente, une charge de blé annone et une charge de conségal, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Jean Verdot prêtre et curé de La Bastidonne, et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Verdot, Charles Jourdan]

Le 25/09/1610 acte barré en présence dudit Meolhon qui confesse avoir été payé, d'où quittance. [Signé : Meoilhon]

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Beymond en principal et Valentin Clemens en pleige – f°1275

Le 17/12/1609 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, quatre charges de conségal et deux charges de mescle, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Valentin Clemens de ce lieu qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et François Roux de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Le 22/12/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Beymond, d'où quittance. Fait en présence de Bertrand Coussin et David Billot.

Obligation avec cession pour Jacques Silve contre François Roux – f°1276

Le 18/12/1609 a comparu Jacques Silvy tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé au capitaine François Roux dudit lieu, présent, la somme de 23 livres 16 sols à prendre sur la communauté de Reillanne (04) qu'elle doit audit Silve suivant les lettres exécutoires de sentence du 31/01/1608 par autorité des officiers dudit lieu, ainsi que les intérêts depuis cette date. Cette cession est faite contre la somme de 25 livres dont ledit Silve en a reçu 7 livres et, pour les 18 livres restantes, ledit Roux promet de lui payer 6 livres au premier jour du Carême et le reste au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de ce lieu.

Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers contre le seigneur d'Ourches – f°1278

Le 18/12/1609 a comparu le capitaine Pons Constantin, procureur de messire Jacques Durre seigneur d'Ourches et de dame Guigonne Durre dame de Chabrellan, héritiers de feu dame Laurence de Simiane, suivant procuration chez Me Claude Meissonier notaire royal delphinal de la ville de Crest (26) le 13/11/1609, lequel audit nom a confessé avoir reçu à l'instant de Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers modernes de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, payant pour la communauté et de l'argent de leur recette, la somme de 159 écus 16 sols pour la pension annuelle que la communauté doit auxdits hoirs, paie échue cette année, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le logis où pend pour enseigne le cheval vert, en présence de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13) et messire Laurent Vian prêtre de ce lieu. [Signé : P Constan, P May, J Garcin, L Vian]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Perin – f°1280

Le 18/12/1609 a comparu Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 6 livres 12 sols pour l'achat d'un poulain poil gris, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel avec hypothèque du poulain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues.

Le 30/07/1615 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Perin ainsi que des tailles de l'année 1612 de Peypin-d'Aigues (84). Fait en ce lieu en présence de Jean Richard et Melchion Valette. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Etienne Leotard de La Bastide-des-Jourdans – f°1280

Le 21/12/1609 a comparu Etienne Leotard de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, trois charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Charles Jourdan. [Signé : E Leotard, Ange]

Le 20/08/1613 acte barré en présence d'Antoine Garcin, l'un des hoirs dudit Paul Agnel, tant pour lui que pour Antoine son frère, cohéritier, lequel a confessé avoir reçu dudit Leotard, présent, 13 livres 6 sols pour tout reste de ladite obligation, ayant payé le surplus audit Agnel, d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre David Mure – f°1281

Le 21/12/1609 a comparu David Mure de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 54 livres pour l'achat d'une tine de chêne dûment pléchée, qu'il ôtera de là où elle est dans quinze jours, et qu'il promet de payer moitié au 15 août, moitié audit jour un an après. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Leotard de La Bastide-des-Jourdans (84) et Antoine Martel de ce lieu. [Signé : P Agnel, E Leotard]

Le 27/08/1611 acte barré en présence de Jean Garcin procureur général dudit Agnel confessant avoir reçu dudit Mure, présent, la somme de 16 livres et demi pour reste et entier paiement dudit acte, d'où quittance. Fait en présence de Jacques Queyrel et Melchion Valette. [Signé : J Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean François Bouzon – f°1282

Le 21/12/1609 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Leotard de La Bastide-des-Jourdans (84) et Antoine Martel de ce lieu. [Signé : P Agnel, E Leotard]

Le 08/10/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Bouzon. [Signé : P Agnel]

Promesse pour Toussaint et Joseph Sauvecane contre Mathurin Gellu – f°1283

Le 21/12/1609 ont comparu Joseph Sauvecane, tant pour lui que pour Toussaint son frère qui devra ratifier cet acte dans huit jours, d'une part, et Mathurin Gellu de Grambois (84), lesquels ont fait leur compte ensemble pour l'obligation de vingt charges moitié blé moitié conségal qu'ils doivent envers Pierre Martelly de Pertuis (84), acte chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis du 13/09/1608, par laquelle ledit Mathurin se trouve devoir auxdits Sauvecane pour tout reste deux charges deb lé annone qu'il promet de payer à la Sainte-Magdeleine avec sa plus-value à partir de ce jour et en échange lesdits Sauvecane le tiendront quitte envers ledit Martelly de ladite obligation. Ledit Sauvecane demande à ce que la gagerie prise audit Gellu lui soit relaxée sauf les semés qu'ils tiendront jusqu'à ce qu'il ait payé lesdites deux charges de blé. Pour les pourceaux et olives séquestrés entre les mains d'Honoré Roux, il en décharge ce dernier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84) et Jacques Perben de ce lieu. [Signé : J Sauvecane]

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Billard – f°1285

Le 21/12/1609 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 49 livres et demi, reçue tant au prix de blé qu'en argent, en prêt amiable d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août. Fut présent Barthélémy Silve menuisier de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bourgue et Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel, Billard]
Le 03/10/1611 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Billard, y comprenant la dîme de la présente année des agneaux dudit Agnel, d'où quittance. [Signé : P Agnel, Billard]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bourgue et Pierre Ripert – f°1286

Le 21/12/1609 ont comparu Pierre Ripert et Pierre Bourgue de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal et une charge d'orge, le tout reçu en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : P Agnel, Billard]

Mègerie pour Jeanne Gouirand contre Pierre Perin – f°1287

Le 22/12/1609 a comparu Jeanne Gouirand veuve de Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a baillé en mègerie à Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), présent, une truie et trois pourceaux « tetains » [encore en train de têter], reçus, pour quatre ans à partir de ce jour. Pour chaque portée de porcs, ladite Gouirand fournira deux panaulx d'orge et à la fin du terme le tout se partagera à parts égales, parts faites par ledit Perin et choix fait par ladite Gouirand. En cas de décès chez les bêtes, chacun y entrera à moitié sauf si ledit Perin est responsable. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et César Rougier de Volx (04). [Signé : Jehan Louis Le Long]

Déclaration pour Jacques Gueidan – f°1288

Le 22/12/1609 a comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré que la vérité est qu'au contrat de mariage entre Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu et demoiselle Isabeau Gueidan, fille dudit Jacques, reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 17/08/1591, par lequel ledit Jacques a constitué en dot à sa fille la somme de 450 écus et que, depuis, ledit Me Hupais a reçu et reconnu, ledit Me Hupais « auroit continuellement mal traité, battu et trequassé [tracassé] comme ledit Jacques a dict ladite Isabeau sadite filhe, que encores induit, cedduit et subourné ledit Jacques son beau pere et a icelluy faict entendre par une infinité

de personnes, gens digne de foy, que s'il ne faisoit acte de declaration en faveur de ladite Isabeau portant combien que ledit mestre Hupais aye confessé avoir receu dudit Jacques les sommes designés audit mariage ce neanlmoins que manqueroit desdites sommes quatre vingts escus, laquelle vouloit que a l'advenir ne feusse oncques prescomptés au droict de legetime que pourra estre deub a icelle Isabeau autrement et a faulte que icelluy Jacques ne luy fait telle declaration que luy feroit mal ses affaires et il traiteroit mal ladite Isabeau, et en effect ayant ledit Jacques prins a ferme l'arrentement de Saint Martin et Peipin d'Aigues, auquel ledit mestre Hupais prevoyoit ung fort bon proffit pour obvier audit mauvais traitement seroit esté constraint le quitter et remettre audit mestre Hupais croyant par ce moyen assouppir al rigueur dudit mestre Hupais, lequel non comptant de ce auroit d... fait menasser ledit Gueidan pere de telle sorte que en fin le vingt uniesme janvier mil six cens cinq ledit mestre Hupais auroit fait acheminer ledit Jacques en la ville de Pertuis pardevant mestre Reymond Olivier notere de ladite ville par devers lequel auroit fait declaration portant que nonobstant les quittances et recougnossances des sommes contenues audit mariage toutesfois que y manque d'icelles quatre vingtz escus, laquelle ledit Jacques pere veut que a l'advenir ne soit aucunement comprinse au droit de legetime que sera deub a ladite Isabeau sur son bien et heritaige, declairant icelluy Jacques, moienant seremant que toute ladite somme constituée a sadite filhe ledit mestre Hupais en a esté bien et duement payé et que ledit pere n'a fait ladite declaration pardevant ledit mestre Ollivier que par force et violance pour garder que ledit mestre Hupais ne continua plus a mal traiter ladite Isabeau, laquelle declaration a des a present et pour l'advenir revoquée et annullée, voulant et entendant qu'elle n'aye aucune force comme sy oncques n'avoit esté faite pour raison de quoy icelle Isabeau, ses hoirs et subcesseurs n'en pourront fere aucune recherche en fasson que ce soict. » D'où acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Jaques Gaydan, J Richard]

Quittance pour Jean Arnoux et les hoirs de Jaumet Bret contre Pierre Bret fils de François – f°1291

Le 22/12/1609 a comparu Pierre Bret fils de François de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, payant de son propre pour les hoirs de Jaumet Bret dudit lieu, la somme de 41 livres 16 sols tant en principal que dépens qu'il a été condamné, audit nom, à payer audit Pierre Bret par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 06/11/1609 dépendant d'une sentence arbitrale chez ce notaire du 19/08/1609 avec lettres exécutoires retirées par ledit Arnoux. Cette somme a été reçue tant au prix de quatre charges deb lé qu'en argent, d'où quittance envers lui et les hoirs dudit Jaumet Bret. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Claude Tamisier]

Obligation et mègerie pour Pierre Bret contre Pierre Bourgue – f°1292

Le 22/12/1609 a comparu Pierre Bret fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a fait une mègerie avec Pierre Bourgue dudit lieu, présent. Ledit Bret devra fournir maintenant toute l'avoine nécessaire pour une terre garachée que ledit Bourgue tient à ferme des hoirs de Jaumet Bret, quartier de La Combe, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et ledit Bourgue devra payer toutes les factures contre 16 sols par saumée de semence que ledit Bret lui paiera moitié au sarclage, moitié à la moisson. Les grains seront ensuite partagés à parts égales entre les parties, les pailles appartiendront audit Bourgue et la part dudit Bret sera franche de la rente de la terre. Ledit Bourgue confesse devoir audit Bret une charge de conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Claude Tamisier]

Quittance pour Pierre Bourgue contre Monet Roman – f°1294

Le 22/12/1609 comme Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a arrenté à Pierre Bourgue dudit lieu tout le bien qu'il a à Peypin-d'Aigues (84) pour cinq ans et quatre prises de fruits suivant acte chez Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84), et que ledit Bourgue a pris et perçu deux récoltes entières et payé la rente qui est de quatre charges moitié blé moitié conségal par an, et qu'il a semé aux semences dernières lesdites terres, ledit Bourgue a depuis pris une mègerie de terres en ce lieu de La Tour-d'Aigues et a requis ledit Roman de reprendre son bien offrant toutefois de payer sa rente à la récolte prochaine ou à son cessionnaire, ce que ledit Roman a accordé.

A comparu ledit Bourgue qui a quitté audit Roman son dit arrentement, en payant la rente à la récolte prochaine. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Menard et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, H Thurin]

Achat de fruits pour Pierre Bret contre Monet Roman – f°1295

Le 22/12/1609 a comparu Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Pierre Bret fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84), présent, tous les fruits des propriétés que ledit Roman a à Peypin-d'Aigues, quartier de Font Jallouze, en maison, vignes, prés, vergers, terres et ce pour un an à partir de ce jour pour les terres vides, cheneviers, vignes et vergers ; aux prés au début février ; et à la maison en mai. Le tout pour le prix de 30 livres que ledit Roman confesse avoir reçu tant en grains qu'en argent, d'où quittance. Pour les terres vides, ledit Bret les « menera a garées » et les sèmera aux semences de l'année prochaine 1610 et les grains déjà semés appartiendront audit Bourgue, rentier, et durant ladite année ledit Roman paiera les tailles et censes. Ledit Bret laissera à la fin un tiers des terres vides. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Menard et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, H Thurin]

Procuration pour Jean Pallon de La Motte-d'Aigues – f°1297

Le 22/12/1609 a comparu Jean Pallon de La Motte-d'Aigues (84), « prenant la garentie et deffance de Jehan Rouet dudict lieu sa pleige envers Anthoine Pourchier hoste de ce lieu de La Tour d'Aigues » lequel a nommé pour procureur Me Etienne André procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour se présenter « au nom dudict constituant audict nom » devant le lieutenant général aux soumissions dudict siège comme demandeur en requête d'opposition contre ledit Antoine Pourchier défendeur et demandeur en clame, et faire toutes les poursuites nécessaires jusqu'à un jugement définitif. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Promesse pour Paul Agnel contre Bertrand Arlaud de Mirabeau – f°1299

Le 23/12/1609 comme Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, il y a environ huit jours, a fait cautionner Bertrand Arlaud de Mirabeau (84) pour Jean Baffier et Michel Pardigon dudit lieu, pour la restitution du bétail désigné à la commission [incertain] dudit Arlaud de l'autorité de la cour du parlement, suivant la caution acte reçu par Me Fillasier greffier royal de Pertuis.

A comparu ledit Arlaud, lequel pour l'assurance dudict Agnel pour ladite caution a hypothéqué au profit dudict Agnel la quantité de 94 bêtes à laine, mâles et femelles, et 6 bêtes porcines avec leur croît à venir. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Verne et Jacques Perben de ce lieu. [Signé : P Agnel, B Arlaud]

Cession pour Jacques Perben contre Pons Verne – f°1300

Le 23/12/1609 a comparu Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 78 livres qu'il doit à Jacques Perben de ce lieu, tant pour fournitures à ses procès que pour argent prêté durant « sa longue maladie » lui a cédé semblable somme à prendre de Raymond Aillaud de Mirabeau (84) son débiteur condamné à ladite somme par sentence rendue par le lieutenant général aux soumissions du siège d'Aix-en-Provence (13) suivant les lettres retirées par ledit Perben. Fait

et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : P Verne, H Darbon, Jehan Louis Le Long]

Quittance pour les hoirs d'Henry Meyran contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1301

Le 23/12/1609 ont comparu Laurent Vian fils de Jacques et Jacques Monier, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont compensé aux hoirs d'Henry Meyran de ce lieu, présente Anne Roman mère et administratrice desdits hoirs, la somme de 20 livres 16 sols de l'exhigat expédié l'année passée à Jean Garcin leur trésorier, dépendant de l'acquisition d'un pré faite par ledit feu Meyran de ladite communauté ou Claude Bouzon tenancier dudit pré, par acte chez ce notaire le 27/02/1607, somme compensée par les consuls d'une part 8 livres 2 sols cédées par Guillaume Mallet audit feu Meyran le 13/12/1608, et d'autre part 10 livres 7 sols d'un certificat fait à Vincent May par les auditeurs ordinaires le 12/12/1608 avec la cession au pied du 07/01/1609 ; ainsi que 30 sols d'un certificat fait par les consuls de l'année 1604. Pour les 17 sols restantes, ladite Roman les a payés à Laurent Vian, consul, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Daumas et Henry Darbon de ce lieu.

Association faite entre Jean et Antoine Garcin, frères – f°1303

Le 23/12/1609 comme en octobre 1608 il a été passé un acte de convention entre Jean et Antoine Garcin, frères, marchands de ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ce notaire, par lequel ils ont fait certaines séparations l'un de l'autre sans toutefois que l'acte ait eu son plein effet et ont ainsi demeuré ensemble et négocié en commun avec promesse de s'associer l'un l'autre pour toutes les affaires à venir. Quelques jours après, ledit Jean avec Me Pons May a pris à ferme les moulins seigneuriaux de ce lieu et sa vallée.

Ont comparu lesdits frères, lesquels se sont associés à parts égales tant pour la ferme des moulins que pour les exactions des tailles de la communauté de ce lieu et autres affaires et négoce, faits et à faire, durant « le temps de leur comunion et sossieté ensamble a tous les proffitz, gains et pertes qui leur pourront arriver en aulcune fasson que se soit. » Ils pourront se séparer et partager leurs biens et affaires quand ils voudront en s'indemnisant l'un l'autre après que les contrats de la ferme et de la recette seront achevés. Ledit Jean Garcin remet la somme de 800 livres provenant tant de 600 livres de la dot d'Anne Phelip sa femme que 200 livres fournies, dans leurs affaires et qu'il pourra reprendre en priorité à la fin de leur société, le reste se partagera à parts égales. Tous les actes passés par l'un d'eux est et sera en commun. La convention passée entre eux l'an dernier sera considérée comme nulle. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Vincent May de ce lieu. [Signé : J Garcin, A Garcin, V May, Jehan Louis Le Long]

Quittance pour Pierre Rambert dit Callier contre Georges Roux – f°1305

Le 24/12/1609 a comparu Georges Roux de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Rambert dit Callier dudit lieu, présent, treize charges deux panaulx moitié blé moitié conségal pour reste du prix de l'arrentement des biens dudit Roux tenus à ferme par ledit Rambert suivant acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84). Les grains ont été payés ainsi : à Balthazar Billard procureur des Gaudemar comme cessionnaires dudit Roux par acte chez ce notaire du 09/10/1604 quatre charges quatre panaulx moitié blé moitié conségal suivant quittance privée signée par ledit Billard du 23/08/1605 ; 18 livres 18 sols payées auxdits Gaudemar par une autre quittance chez ce notaire en février 1607 ; à Philippe Silvestre trésorier de Peypin-d'Aigues une charge de blé annone et huit panaulx de conségal suivant quittance privée du 14/08/1606 ; à Pierre Martelly écuyer de Pertuis (84) trois charges deux panaulx moitié blé moitié conségal suivant quittance chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis du 17/08/1607 comme créancier et cessionnaire dudit Roux ; et a été compensée sur le prix des grains et rente audit Rambert la somme de 12 livres 5 sols pour les dépenses qui lui ont été adjudgées contre ledit Roux suivant les

compulsoires levées de l'autorité du lieutenant général d'Aix-en-Provence (13) du 28/02/1607 ; douze panaulx de conségal retirés par ledit Roux ; toutes les autres dépenses faites la livraison desdits grains. Soit l'entier paiement de tout ce qui était dû, d'où quittance et remise audit Roux de tous lesdits papiers. Ledit Rambert lui fait aussi quittance d'une promesse de 4 livres 1 sol que ledit Roux lui avait faite « laquelle a dict estre esgarée. » Le tout « sans prejudice audit Roux de ce qu'il dict lesdits Gaudemars avoir esté surpayés dont en a protesté. » Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan]

Obligation pour la confrérie Corpus Domini contre Isabeau Peyrolle et Jacques Perben – f°1307

Le 24/12/1609 a comparu Isabeau Peyrolle femme de Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle « licentié par autorité de justice a contracter », a confessé devoir à la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu, la somme de 14 livres tant en principal que dépens à laquelle ledit Verne a été condamné par ordonnance des officiers de ce lieu du 21/11/1609 et pour laquelle Jean Menard et François Velixandre, présents, prieurs, ont fait prendre trois bêtes porcines qu'ils ont consenti à faire rendre à ladite Peyrolle, bêtes reçues à l'instant de Melchion Candelier séquestre, et elle promet de payer ladite somme, 4 livres dans huit jours et le reste le 15 août. Fut présent Jacques Perben qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Jehan Menard]

Le 28/02/1611 acte barré en présence dudit Menard qui confesse avoir été payé par ladite Peyrolle, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Daumas et Philippe Esteve. [Signé : Jehan Menard]

Achat pour Honoré Daumas contre Louis Allard – f°1308

Le 28/12/1609 a comparu Louis Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Honoré Daumas berger de ce lieu, absent, Pierre son fils présent, une vigne en ce lieu quartier de Cailloux de sept hommes 250 souches confrontant vigne de Jean Blanchard, vigne des hoirs d'Antoine Sarrazin et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 84 livres, que ledit Pierre promet audit nom de payer en trois paies égales de 28 livres, la première au 15 août prochain et ainsi de suite d'an en an. Ledit Allard hypothèque la vigne. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Verne et Antoine Berard de ce lieu. [Signé : L Alard, P Verne]

Le 11/06/1613 ledit Allard a confessé avoir reçu en diverses fois dudit Daumas la somme ci-dessus de 84 livres d'où quittance globale. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : L Jourdan, L Alard]

Obligation pour Me Pons May contre Antoine et Laurent Villamus en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°1311

Le 28/12/1609 ont comparu Antoine et Laurent Villamus, frères, laboureurs habitants en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, trois charges de conségal, mesure courante en prêt amiable, le tout reçu, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Jean Louis Roy de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et François Velixandre de ce lieu. [Signé : JL Roy, P May, M Rodde]

Le 21/08/1610 acte barré en présence dudit May qui fait quittance auxdits Villamus. [Signé : P May]

Achat pour Me Antoine Queyrel baile contre Jaume Arnaud – f°1312

Le 28/12/1609 a comparu Jaume Arnaud du lieu de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Antoine Queyrel baile dudit lieu, présent, un pré d'environ une éminade audit lieu quartier de Gallence confrontant pré de Georges Queyrel, pré dudit acheteur, pré de Joseph Queyrel et le chemin public.

La vente est faite pour le prix de 27 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Si d'ici un an ledit Arnaud « faict annuler certain donation qu'il avoit faicte a Bartholomienne et Anthorone Arnaude ses filhes en ce cas sera permis audit acheteur vuidier ledit pred en estant rambourcé du juste pris et loyaulx cousts par ledit vandeur sy bon samble audit acheteur ». Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé : Queyrel, Barthelemy, Sauvecane]

A l'instant fut présent Paul Agnel fermier seigneurial dudit lieu qui a reçu dudit Queyrel 16 sols pour le droit de lods, d'où quittance, avec grâce du surplus. [Signé : P Agnel]

Echange pour Catherine Molinier femme de Michel Barthelemy, d'une part et Toussaint et Joseph Sauvecane, frères – f°1315

Le 28/12/1609 ont comparu Michel Barthélémy époux de Catherine Molinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu, lesquels ont fait l'échange de propriétés suivant : ledit Barthélémy audit nom a baillé un affar de terres de dix saumées au dextre quartier de Vaumalle confrontant terres desdits Sauvecane, terre de Thomas Suerle et le terroir de Grambois. En échange, lesdits Sauvecane ont baillé une terre qui était une vigne quartier de Puilibous d'une carterade deux hommes 266 souches confrontant vigne d'Honorade Mallet, vigne de Catherine Velixandre et le chemin public ; ainsi qu'une saumée et demi de terre « avec ung ribas y jognant au dessus a prandre a droicte ligne de ladite saumée et demye terre que y peut avoir audit ribas environ demye saumée de terre eau pendante au cartier de La Theolierie » confrontant la rivière de l'Eze, terre des hoirs de Louis Pourchier et terre restante auxdits Sauvecane. La terre de ladite Molinier est estimée à 30 écus et celles desdits Sauvecane à 37 écus et demi. Pour la plus-value de 7 écus et demi, lesdits Sauvecane ont confessé l'avoir reçu dudit Barthélémy et de son propre, d'où quittance. Chaque partie paiera le lods de leur propriété acquise ici. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84) et Pierre Roux de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : J Sauvecane, T Sauvecane, Barthelemy]

Le 23/01/1610 Paul Agnel et Jacques Gondon ont reçu de Michel Barthélémy 40 sols pour son lods, grâce faite du surplus. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Achat pour Grégoire Velixandre contre Guillen Andrieu – f°1317

Le 28/12/1609 a comparu Guilhen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Grégoire Velixandre, de ce lieu, présent, une saumée de terre au dextre que ledit Andrieu possède sur une plus grande en ce lieu, quartier de La Buisse à prendre de long en long du côté du levant confrontant vigne dudit Andrieu, terre à deux côtés de celui-ci et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 9 livres, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Michel Barthélémy de ce lieu.

Ledit jour fut présent Paul Agnel, fermier seigneurial, qui a confessé avoir reçu 8 sols pour le droit de lods, grâce faite du surplus. [Signé : P Agnel]

Ledit jour ledit Andrieu a vendu audit Velixandre deux émines deux cosses et demi de ladite terre pour le prix de 3 livres 18 sols, somme reçue d'où quittance. Fait en présence de Claude Queyrel et Jean Daumas de ce lieu.

Le 10/11/1612 ont fait rapport Vincent May et Antoine Martin et Jean François Bouzon, estimateurs modernes, qui sont allés en ladite terre en présence des parties, l'ont visitée et ayant vu son état l'ont estimé à 7 livres. [Signé : A Martiny, V May, [marque dudit Bouzon]

Achat pour Isaac Bouchard contre Mathieu Roman – f°1319

Le 28/12/1609 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Isaac Bouchard ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, les propriétés suivantes : un coin de vigne quartier du Serre à Cabrières-d'Aigues d'un homme confrontant vigne dudit acheteur, vigne de Pierre Reynaud, vigne de Jacques Baridon et draie entre eux ; un coin de vigne à Saint-Laurent d'un demi homme confrontant vigne de l'acheteur, vigne de David Roux et vigne de Marie Bernard.

La vente est faite pour le prix de 22 livres et demi que ledit Roman confesse avoir reçu à l'instant, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Michel Roux de La Motte-d'Aigues (84).

A l'instant a comparu Paul Agnel fermier seigneurial dudit lieu qui a reçu dudit Bouchard 25 sols pour le lods de cet achat, grâce faite du surplus, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Insolutondation pour Paul Agnel contre Michel Roux de La Motte-d'Aigues – f°1321

Le 28/12/1609 a comparu Michel Roux de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer 25 livres qu'il doit à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour tout reste que ce qu'il lui doit par acte d'obligation chez ce notaire le 24/02/1608, il lui a baillé par insolutondation les pièces suivantes à La Motte-d'Aigues : une terre quartier des Espieces de deux cosses et demi confrontant terre des hoirs de Guilhen Roux, terre de la communauté, chemin public et cazal restant audit Roux une terre audit quartier de huit cosses et demi confrontant terre de Jean Auphant, le chemin en deux parts et terre des hoirs d'Elzias Motton ; une terre quartier de Cantabonne d'une émine onze cosses confrontant terre de Pierre Felissian de deux parts et le fossé du Pas de l'Houille ; une terre quartier de Cantabonne de deux émines huit cosses confrontant terre de Jacques Morel, terre de Jean Gourand et le fossé du Pas de l'Houle. Ledit Roux pourra rembourser audit Agnel les 25 livres dans 5 ans à partir de ce jour par paies de 6 livres chacune que ledit Agnel devra accepter avec les intérêts au dernier seize à partir de ce jour et cet acte sera nul. Jusque là ledit Roux jouira desdites propriétés et paiera les tailles et censes. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard et François Roux de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 23/08/1614 il y a quittance de 18 livres 4 sols chez ce notaire.

Procuration pour le capitaine Etienne Pascal, d'Aix-en-Provence – f°1324

Le 29/12/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Jacques Ripert du lieu de Ribiers (05), absent, pour aller à Arles (13) et recouvrer de Louis Raspus et Antoine Berard menuisiers d'Arles toutes les sommes qu'ils lui doivent suivant les actes reçus par Me Vachier notaire d'Arles en 1608 et 1609, et exiger de Me Guillaume Pouyard lieutenant de juge de Noves (13) la somme de 88 écus et quelques sols qu'il doit audit Pascal suivant acte chez Me Roberty notaire de Noves en 1609. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Emin et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : Pascal]

Achat pour Arnoux Garcin contre Mathieu Nel – f°1326

Le 29/12/1609 a comparu Mathieu Nel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Arnoux Garcin de ce lieu, présent, une terre de deux saumées au dextre en ce lieu quartier du Revest, confrontant terre de Jean Crespin, terre de Jean Pourchier, terres de Me Jacques Vian et terre de Françoise Fabre. La vente est faite pour le prix de 21 livres que ledit Arnou promet de payer pour ledit Nel à Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu, la moitié à la Saint-Michel et l'autre au même jour l'année suivante, en déduction de plus d'argent que ledit Nel doit audit Agnel pour la rente d'un jardin. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Melchion Volaire de ce lieu. [Signé : L Vian]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel et Pierre Nicolas en principal et Pierre Franchesquin – f°1328

Le 29/12/1609 ont comparu Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone et trois charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Pierre Franchesquin de Cabrières-d'Aigues (84), qui

s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Mallan et Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Le 23/11/1611 acte barré suivant une quittance reçue par Me Ricard notaire de Grambois (84) le 06/11/1611.

Insolutondation pour Claude Ginies de La Bastidonne contre Hugues Queyrel – f°1329

Le 29/12/1609 étant donné que Claude Ginies du lieu de La Bastidonne (84), en qualité de pleige de Hugues Queyrel dudit lieu envers Vincent Mille boulanger de Pertuis (84), a payé audit Mille 26 écus à 3 livres pièces suivant la quittance reçue par Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis cette année, a comparu ledit Queyrel qui pour payer la somme de 16 écus en déduction des 26 a cédé audit Ginies un coin de pré d'environ deux émines avec une éminade de chenevier limitrophe en ce lieu de La Tour-d'Aigues quartier de Bédarrides confrontant pré de Claude Ferrier, pré d'Antoine Queyrel, pré de Jacques Queyrel et le chemin public. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : J Bouchet, Ange]

Achat pour Barthélémy Silve charpentier contre le capitaine François Roux – f°1332

Le 29/12/1609 a comparu le capitaine François Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Silve menuisier de ce lieu, présent, une maison d'haut en bas en ce lieu rue du Tripot confrontant maison d'Henry Darbon, maison de Georges Constans, les murailles de la ville et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 630 livres soit 210 écus payable ainsi : à l'instant 150 livres d'où quittance, 120 livres que ledit Silve promet de payer pour ledit Roux à Pierre Martelly écuyer de Pertuis (84) d'ici le 1^{er} septembre en déduction de plus d'argent que ledit Roux lui doit pour le prix de grains ; 30 livres à payer audit Roux le 1^{er} septembre et le reste, soit 330 livres, ledit Silve promet de les payer par paies annuelles de 60 livres dont la première paie aura lieu au 15 août en un an et ainsi de suite au même jour avec des intérêts à hauteur de 5% au prorata des sommes à devoir ; et enfin les 30 livres du parfait paiement se paieront six mois après la dernière paie. Cette somme de 330 livres sera à payer par ledit Silvy au sieur de Montfuron pour ledit Roux. Ledit Silve devra laisser jouir le fermier de la maison jusqu'à la Saint-Michel prochaine en prenant toutefois la rente qui est de 13 livres et demi. Il hypothèque aussi la maison. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : Ange, J Martin]

Le 29/12/1609 ont comparu Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Paul Agnel, deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu, lesquels ont confessé avoir reçu dudit Silvy, présent, la somme de 15 livres pour le lods de ladite acquisition, grâce faite du surplus, d'où quittance. [Signé : P Agnel, Meoilhon]

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Silve – f°1336

Le 29/12/1609 a comparu Barthélémy Silve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 75 livres, reçue à l'instant en prêt pour l'employer à l'achat de la maison acquise de François Roux par acte chez ce notaire, et qu'il promet de payer audit Agnel dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et d'Antoine Ange de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Martin]

Le 28/04/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confessé avoir été payé par ledit Silve suivant la quittance concédée ce jour par le capitaine Etienne Pascal chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : P Agnel, Coussin]

Achat pour Jaume Pardigon contre Antoine Astoin – f°1337

Le 30/12/1609 a comparu Antoine Astoin couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jaume Pardigon de ce lieu, présent, un coin de jardin aux faubourgs de ce lieu d'une cosse et demi au dextre avec la muraille au-devant, confrontant jardin de Jacques Gueidan de deux côtés, jardin

d'Esprit Livons et le chemin allant à Pertuis. La vente est faite pour le prix de 15 livres, en paiement de laquelle somme ledit Pardigon devra labourer pour ledit Astoin une saumée de terre qu'il a quartier du Safranier de cinq raies cette année avec ses bœufs lorsqu'il en sera requis. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Antoine Icard de ce lieu. [Signé : L Alard]
Le 22/10/1610 ledit Astoin confesse avoir reçu ladite somme de 15 livres dudit Pardigon, d'où quittance. Fait en présence de Paul Agnel et Nicolas Olivier. [Signé : P Agnel]

Echange entre Philippe Astoin et Antoine Astoin – f°1339

Le 30/12/1609 ont comparu Philippe Astoin fils émancipé d'Esprit, maçon, et Antoine Astoin couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à l'échange des propriétés suivantes : ledit Philippe baille audit Antoine une maison d'haut en bas que son père lui avait donné à son contrat de mariage chez Me André Jehan notaire de Pertuis, aux faubourgs de ce lieu, quartier appelé La Rue Neuve, confrontant maison de Me Claude Darbon ancien procureur, maison de Roman David, maison d'Antoine Guion et maison restante audit Philippe acquise de Laurent Vian suivant acte chez ce notaire ; en échange ledit Antoine baille audit Philippe la maison qu'il a en ce lieu quartier des Théolèdes, d'haut en bas, confrontant maison de Claude Ferrier, maison de François Bertet, les murailles de la ville et la rue publique. La maison dudit Antoine a été estimée à 360 livres et celle dudit Philippe à 210 livres et ainsi celle dudit Antoine vaut 150 livres de ce lieu que ledit Philippe promet de payer pour ledit Antoine, savoir au capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84) 50 livres pour le prix de trois charges de blé et une charge d'orge qu'il lui doit suivant obligation chez ce notaire le 14/02/1609, somme reçue par ledit Plunier présent d'où quittance. Pour les 100 livres restantes ledit Philippe promet de les payer, à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) la somme de 65 livres pour l'achat de quatre charges et demi de blé annone et une charge de conségal qu'il doit en prêt amiable, lesquels grains ou leur prix ledit Antoine les a baillé à Catherine Bajolle, veuve de Grambois (84), pour arrérages de pension adjudgée à cette dernière, à payer ces 65 livres dans 3 jours et pour les 35 livres restantes, ledit Antoine confesse les avoir reçues dudit Philippe ces jours passés, d'où quittance. Chacun continuera à jour de sa maison jusqu'à la Saint-Michel 1611 ; ledit Antoine paiera tout le lods du présent échange. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Jean Bues de ce lieu. [Signé : Plunier, L Alard]

Le 13/04/1610 il y a quittance dudit sieur Meolhon en faveur dudit Antoine pour 65 livres chez ce notaire

Le 13/04/1610 acte de quittance portant annulation « et estinsion » [extinction ?] du présent acte, les parties se trouvant quittes réciproquement. L'acte a été barré et annulé.

Rétention pour Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues contre Bertrand Coussin de La Tour-d'Aigues – f°1343

Le 30/12/1609 comme Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues a acquis le 23/11/1609 par collocation des hoirs de feu Jeanne Dupuy de Peypin-d'Aigues (84) une terre de quatre émines huit cosses au dextre audit lieu de Peypin-d'Aigues quartier de l'Estang confrontant terre de Pierre Rey, le chemin allant à Grambois et maison de ladite Dupuy pour la somme de 19 livres 5 sols pour arrérages de censes de deux années, 1591 et 1592, sommes dues audit Coussin comme cessionnaire du baron des Arcs. Comme Mathieu Furet, comme fils de ladite feu Jeanne Dupuy a requis ledit Coussin de lui retenir ladite terre, comme le droit le lui permet, offrant d'en payer le juste prix, ledit Coussin a accepté de céder la terre.

A comparu ledit Coussin qui a cédé la terre audit Furet contre la somme de 19 livres 5 sols en déduction de laquelle il a reçu 12 livres, d'où quittance. Pour les 7 livres 5 sols restantes, ledit Furet promet de le payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien de ce lieu et Jean Pallan de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Coussin, P May]

Le 22/10/1610 ledit Coussin a confessé avoir été payé par ledit Furet, présent, de ladite somme de 7 livres 5 sols, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Meynier et Jean Reynaud. [Signé : Coussin]

Achat pour Jean Bouchet contre Me Antoine Ange – f°1346

Le 30/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Bouchet de ce lieu, présent, les pièces suivantes en ce lieu : une terre au Plan du Revest acquise par collocation des hoirs d'Elzias Volaire, de cinq émines sept cosses confrontant terre de Jean Verne, terre de Jean François Bouzon, le chemin allant à Grambois et terre d'Isnard et Pierre Brun frères ; une terre quartier de Vaumalle acquise de Jean Reymond dit Peushert, de six émines confrontant le fossé de Vaumalle, terre de Jean Sauvecane, terre restante audit Reymond du couchant et draie allant à la bastide dudit Sauvecane. Ledit Ange a reçu dudit Bouchet 32 sols [pourquoi ? lié au lods]. La vente est faite pour le prix de 34 livres et demi que ledit Bouchet promet de payer audit Ange, moitié à la Saint-Michel et moitié à la Toussaint suivante. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guidon Mombriion et Auban Reboullon, de ce lieu. [Signé : Ange, J Bouchet]

Le 02/11/1610 ledit Antoine Ange a confessé avoir reçu à l'instant dudit Bouchet, présent la somme de 34 livres et demi, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Elzias Philip de ce lieu. [Signé : Ange, J Bouchet, Vian]

Achat pour Antoine Rougier contre Me Antoine Ange – f°1349

Le 30/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Rougier de ce lieu, présent, une terre de quatre saumées au dextre en ce lieu quartier de La Boisse, « sans y comprendre l'incult lequel incult est compris a la presante vante » [la partie inculte n'est pas comprise dans la superficie], confrontant le chemin de la Perrière, terre de Raymond Plantard et terre des hoirs de Pierre Martin, laquelle terre a été acquise par collocation des hoirs de François Plantard pour arrérages de cosses. Ledit Ange paiera le lods et trézain. La vente est faite pour le prix de 30 livres, payable moitié à la Saint-Michel, moitié audit jour l'année suivante. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : Ange, J Bouchet]

Il y a quittance de 24 livres 13 sols chez ce notaire le 12/09/1611

Le 19/04/1612 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire

Déclaration faite par Honoré Thurin en faveur de Georges Thurin contre Claude Rougon – f°1352

Le 30/12/1609 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Claude Rougon de ce lieu, présent, qu'il se départ de la séquestration par lui faite entre les mains dudit Rougon comme débiteur de Georges Thurin de ce lieu, son frère, « auquel consant que ledit Rougon luy expedier entierement tout ce que luy peut devoir prethandant ledit Honoré n'en s'en vouloir servir et prevalloir en aucune fasson que ce soit et sans toutesfois prejudice audit Honoré des prethensions qu'il a contre ledit Georges son frere ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Jean Honoré Constans de ce lieu. [Signé : H Thurin, G Thurin, JH Constans, Icard]

Quittance pour Daniel Billot contre Hugues Queyrel – f°1353

Le 30/12/1609 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de Daniel Billot de Lourmarin (84), présent, la somme de 18 livres 15 sols qu'il lui devait suivant acte chez Me Bernard notaire, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Icard et Claude Ginies de ce lieu. [Signé : Icard]

Quittance pour Barthélémy Icard contre François Icard – f°1353

Le 30/12/1609 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Barthélémy Icard son frère, présent, la somme de 15 livres pour le prix de la part et moitié d'une tine qui était commune et indivise entre eux, estimée par François Bertet et Jean Reymond, charpentiers, à 30 livres le 15/09/1609 suivant rapport au bas d'une sommation chez ce notaire, d'où quittance et moyennant ceci la tine appartiendra de plein droit audit Barthélémy. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : Iccard, B Iccard, Ange, J Bouchet]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel et Pierre Nicolas – f°1354

Le 30/12/1609 ont comparu Michel et Daniel [sic, Pierre] Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'une ânesse et d'un poulain poil gris, reçus d'où quittance, qu'ils promettent de payer moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque des deux bêtes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et François Roux de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 20/11/1611 acte barré suivant une quittance reçue chez Me Ricard notaire de Grambois (84) le 06/11/1611.

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux – f°1355

Le 30/12/1609 a comparu Jean Roux de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi de conségal à rendre à Pâques. Fut présent Me Jean Guillaume Sauvecane, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Barthélémy Icard. [Signé : P Agnel, Sauvecane]

Le 18/09/1610 ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Me Sauvecane, pleige, de son propre, le prix de ladite charge et demi de conségal à raison de 12 florins 8 sols la charge, d'où quittance et cession d'action. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Me Elzias Philip contre Sauvaire Daumas – f°1356

Le 30/12/1609 a comparu Sauvaire Daumas travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Me Elzias Philip, fontainier de ce lieu, présent, la somme de 18 livres pour un prix-fait verbal que ledit Philip lui a donné, « de combler une grand eissariade que les eaus pluvialles avoient fait environ vingt et tant d'années tirant cinquante deux canes de long et de sa largeur qu'estoit dans ung pred que ledit Phelip a converti, qu'estoit des hoirs de feu mestre Jehan de Saint Martin au cartier de Raphineau », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence d'Antoine Deidier de Rians (83) et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Quittance pour Jean et Pierre Falician contre Paul Agnel – f°1357

Le 30/12/1609 a comparu Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu 5 livres 15 sols pour un droit de lods sur un pré acquis par Jean et Pierre Felissian, frères, des hoirs d'Antoine Roux de La Motte-d'Aigues (84) par acte reçu chez ce notaire le 15/01/1608, et d'autre part 9 sols pour un autre droit de lods de de 5 livres 8 sols de Jean Anthoard fils de Louis par acte reçu chez Me Charles Augier notaire cette année, et ce outre 24 sols pour deux corrades de l'année dernière. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Louis Roux de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel]

Obligation pour Jean Guillaume Sauvecane contre Jean Roux – f°1358

Le 30/12/1609 a comparu Jean Roux, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge six panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à la Magdeleine prochaine.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Guillaume Goubin dudit lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Achat pour Pierre Constans contre Me Antoine Ange – f°1359

Le 30/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Pierre Constans, de ce lieu, présent, une saumée de terre acquise des hoirs de François Pourret quartier de Pospeire confrontant terre dotale de Laurent Solliers, vigne de Grégoire Richaud et vignes de Toussaint Meit et Barthélémy Imbert. Ledit Ange devra payer le lods et trézain. La vente est faite pour le prix de 9 livres et demi que ledit Constans promet de payer de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Verne et Barthélémy Icard. [Signé : Ange, Pierre Constans, B Icard]

Le 01/08/1611 ledit Me Ange a confessé avoir été payé par ledit Constans, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Chabert et Jean Garcin. [Signé : Ange]

Achat pour Jaumet Germain contre Barthélémy Icard – f°1361

Le 31/12/1609 a comparu Barthélémy Icard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jaumet Germain de ce lieu, présent, deux saumées une émine de terre au dextre en ce lieu quartier du Collet de La Mulle, acquise par collocation des hoirs de Nicolas Légier de la ville d'Aix-en-Provence (13) et qui appartenait avant à Antoine Darbon, confrontant le chemin du Castellas du côté du couchant, terre restante par-dessus dudit feu Légier, terre des hoirs d'Henry Barthélémy, terre de Jean Allemand et terre d'Henry Darbon. Ledit Icard devra payer le lods et trézain. La vente est faite pour le prix de 42 livres 17 sols 9 deniers, prix de la collocation, que ledit Germain promet de payer à Notre-Dame de septembre. Ledit Icard se réserve la jouissance de la rente et du semé de ladite terre en payant les tailles et cosses de l'année 1610. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Philip et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : B Icard, I Lantelme]

Le 187/02/1612 ledit Icard a confessé avoir été payé en plusieurs fois par ledit Germain, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Martin Bandolly et Antoine Garcin. [Signé : B Icard, A Garcin]

Quittance pour Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°1363

Le 31/12/1609 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Me Elzias Philip, présent, d'une part 15 livres et d'autre part trois charges de conségal, en déduction des salaires promis audit Pourret par ledit Philip suivant un acte de convention chez ce notaire cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Etienne Sauvecane procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et François Vielh de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

Insolutondation pour Laurent Gaudemar contre Barthélémy Icard – f°1364

Le 31/12/1609 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 39 livres en déduction de plus d'argent qu'il doit à Laurent Gaudemar, marchand de Manosque (04), suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu le 11/09/1601 et sentence arbitrale en dépendant sur leurs différends en date du 04/03/1607, il a baillé deux saumées de terre au dextre que ledit Icard avaient acquises par collocation de Catherine Chauvet pour des tailles, en ce lieu quartier de La Billadoire, confrontant terre restante à ladite Chauvet de long en long du septentrion, draie allant à la bastide dudit Gaudemar, par-dessus terre dudit Gaudemar. Ledit Icard devra payer le lods et trézain. Ledit Gaudemar jouira de la rente de ladite terre à la récolte prochaine. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : Gaudemar, B Icard, Ange]

Achat pour Guillaume Guion dit Rougas contre Barthélémy Icard – f°1366

Le 31/12/1609 a comparu Barthélémy Icard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Guilhen Guion de ce lieu, présent, un homme de vigne acquis par collocation de Françoise Richier, au Pré Neuf, confrontant vigne de Louis Allard, vigne de Marguerite Mombriion et vigne restante à ladite Richier. Ledit Icard devra payer le lods et trézain. La vente est faite pour le prix de 15 livres, que ledit Guion promet de payer à la Saint-Michel. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : B Iccard, Ange, I Lantelme]

Le 04/10/1610 il y a acte de rétentioin chez ce notaire.

Achat pour François Lantelme contre Antoine Ange – f°1368

Le 31/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, les propriétés suivantes en ce lieu : une terre de deux saumées et demi au dextre acquise par collocation de Marguerite Mallet quartier de La Rastidoire confrontant terres de Barthélémy Icard acquises de ladite Mallet, Jean Meiran, capitaine Bernard Roy et les hoirs de Louis Vian ; une autre terre de deux saumées audit quartier acquise des hoirs de Jean Meyran confrontant terre d'Antoine Reynaud acquise desdits hoirs, la susdite terre de ladite Mallet et les hoirs d'Esprit Livons ; et une autre terre quartier du Grand Vallon de deux saumées acquise des hoirs de François de Maurasque [Manosque] confrontant terre restante auxdits hoirs et terre de Jean Pourret. La vente est faite pour le prix de 76 livres et demi, somme reçue en bétail à laine d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : Ange, B Iccard, J Grillard]

Echange entre Honorade Mallet femme de Jacques Grillard, et Françoise Icard femme de Jacques Queyrel – f°1370

Le 31/12/1609 ont comparu Jacques Grillard, époux d'Honorade Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Jacques Queyrel époux de Françoise Icard de La Bastidonne (84), lesquels ont fait l'échange suivant : ledit Grillard audit nom a baillé une terre que ladite Mallet a à La Bastidonne, quartier de La Parotte, de huit saumées de terre au dextre confrontant le chemin allant à Beaumont, terres de la communauté de La Tour-d'Aigues acquise du baron des Arcs, terre d'Isnard Queyrel, terre d'Antoine Fabry et Jean Rey ; en échange, ledit Queyrel audit nom a baillé une vigne et verger que ladite Icard possède à La Tour-d'Aigues quartier de Raphineau, de cinq hommes confrontant vigne de Barthélémy Icard, vigne de Jean Roux, terre de Raymond Berard, ainsi qu'une terre et chenevier limitrophes quartier de Rourabeau, de trois éminades au total, confrontant terre de Jaumet Germain, terre Jean Jouvent, terre d'Henry Darbon et le chemin public.

La terre de ladite Mallet a été estimée à 150 livres et les propriétés de ladite Icard à 117 livres. Ainsi la terre de ladite Mallet vaut 33 livres de plus que ledit Queyrel, audit nom, devra payer audit Grillard en quatre paies égales de 8 livres 5 sols, la première à la Saint-Magdeleine prochaine en deux ans et ainsi de suite chaque année. Ledit Grillard devra assurer cette somme pour sa femme sur un fonds solvable. Chaque partie paiera la moitié du lods. Ledit Queyrel jouira des fruits de la terre de Rourabeau pour l'année à venir et ledit Grillard de la rente desdites huit saumées pour ladite année seulement. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit et Me Claude Darbon fils de François de ce lieu. [Signé : J Grillard, Darbon, Thoussan Met]

Le 27/08/1611 Me Jean Candolle procureur des anciens rentiers seigneuriaux dudit lieu a confessé avoir reçu dudit Jacques Queyrel 3 livres 4 sols pour le lods de son échange, et pour la part le concernant, grâce faite du surplus, d'où quittance. [Signé : Candolle]

Le 27/08/1616 il y a quittance générale chez ce notaire.

Achat pour Me Jean Guillaume Sauvecane contre Barthélémy Icard – f°1374

Le 31/12/1609 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu, présent, « ung salluver sive siel ouvert » [Note : Salluver ou Saliver est un terme provençal qui désigne un ciel ouvert ; il peut s'agir d'un cour étant donné le

contexte de l'acte] que ledit Icard a acquis par collocation pour arrérages de tailles de l'héritage de feu Me Antoine Derrivo « enclos dans la maison que solloit estre dudit Derrivo » en ce lieu, rue du Four, de la « grandeur d'une canne six pans au quatre » confrontant maison de François Pazier, cazal des hoirs de feu Pierre Martin, maison et cave dudit acheteur, chambre des hoirs de Toussaint Beaumont. La vente est faite pour le prix de 24 livres pour laquelle ledit Sauvecane a cédé la même somme de 24 livres à prendre de Vincent Massot du lieu de Volx (04) payable à la Saint-Michel prochaine sur une plus grande somme qu'il doit suivant acte d'achat reçu par Me Clavin notaire dudit Volx du 01/04/1602. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et de François Lantelme de ce lieu. [Signé : Sauvecane, B Iccard, Darbon]

Echange entre Barthélémy Icard et François Lantelme – f°1376

Le 31/12/1609 ont comparu Barthélémy Icard et François Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à l'échange suivant. Ledit Icard cède audit Lantelme une terre de quatre saumées sept émines au dextre qu'il possède en ce lieu quartier de Pospeyre acquise par collocation sur les hoirs de Nicolas Légier confrontant terre d'Antoine Queyrel, terre d'Antoine Richier, le chemin allant à Saint-Julien et terre restante audit Légier. En échange, ledit Lantelme lui cède une terre quartier de Piollier de quatre saumées deux émines dix cosses confrontant terre du prieuré, terre de Guillaume Lantelme, terre de François Icard. Les parties ont apprécié la terre dudit Icard à la valeur de 75 livres et celle dudit Lantelme à la valeur de 54 livres. Chacun paiera sa part du droit de lods. Ledit Lantelme a reçu audit Icard le blé semé en sa terre d'environ une saumée et ce pour la plus-value dans leur échange. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : B Iccard, Ange]

Insolutondation de maison pour Me Claude Darbon – f°1378

Le 31/12/1609 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé en insolutondation à Me Claude Darbon praticien de ce lieu, son beau-frère, comme mari de Catherine Bernard, présent, une maison d'haut en bas, tine de pierre, deux tonneaux et pierre à tenir l'huile « en l'estant qu'ilz sont que estoyent lhors de son achept, estantz dans la cave de ladite maison », en ce lieu, quartier de la rue de l'Amorier, près de la place, confrontant maisons de Pierre Le Long, de Laurent Vian et la rue publique en deux endroits. Le tout franc de lods, trézain, censes, tailles et réparations faites dans ladite maison depuis le 02/08/1602 jusqu'à ce jour. Cette insolutondation est faite pour la somme de 336 livres en déduction et à bon compte de la dot de ladite Catherine qui lui avait été constituée par ledit Me Bernard pour toutes paies échues et à venir, suivant le contrat de mariage desdits époux reçu par Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu. D'où quittance envers ledit Me Bernard. Ledit Darbon fait reconnaissance de ladite somme au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Gueidan et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Bernard, Darbon, Gueidan, Ange]

Achat pour Barthélémy Icard contre Antoine Ange – f°1380

Le 31/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Icard de ce lieu, présent, une terre d'une saumée au dextre, acquise par collocation pour arrérages de cosses de l'héritage de Louis Arnaud, de La Bastidonne (84), quartier de Piolis confrontant terre restante auxdits hoirs, terre de l'acheteur acquise desdits hoirs, draie tirant au Castelet et bois du Torret. La vente est faite pour le prix de 9 livres à payer à la fin du mois d'août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Me Claude Darbon et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : Ange, B Iccard, Darbon]

Le 06/09/1610 ledit Antoine Ange a confessé avoir reçu à l'instant dudit Barthélémy Icard, présent, les 9 livres de l'achat, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Jean Candolle de ce lieu. [Signé : B Iccard, Ange]

Achat pour François Lantelme contre Jean Garcin – f°1383

Le 31/12/1609 a comparu Jean Garcin trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, un jonquier de deux émines cinq cosses que ledit Garcin a acquis par collocation des hoirs de feu François Darbon en ce lieu quartier de Bédarrides confrontant par-dessous pré de Claude Ferrier, pré dudit acheteur, pré restant auxdits hoirs. La vente est faite pour le prix de 26 livres, que ledit Lantelme promet de payer dans un mois. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Vincent May de ce lieu. [Signé : J Garcin, H Turin, V May]

Le 18/08/1610 ledit Garcin a confessé avoir été payé par ledit Lantelme, absent, des 26 livres, d'où quittance. [Signé : J Garcin]

Achat pour Me Guillaume Gobin serrurier contre Me Claude Darbon fils de François – f°1384

Le 31/12/1609 a comparu Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Guillaume Gobin maître serrurier de ce lieu, présent, une maison d'haut en bas et de bas en haut, en ce lieu quartier de l'Amorier confrontant maison de Laurent Vian fils de Jacques, maison de Pierre Le Long et les deux rues publiques. La vente est franche de tous arrérages, censes et services jusqu'à la Saint-Michel 1608. Cette vente est faite pour le prix de 277 livres, somme reçue par ledit Darbon de la comtesse de Sault et des mains, de Jean André Vinaud écuyer d'Aix-en-Provence (13) pour 60 livres, et le reste de noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence et l'un des fermiers seigneuriaux de ladite dame en grains, payant suivant mandat fait par sieur Pierre de Vaquet agent et procureur général de ladite dame. De plus, ledit Gobin confesse avoir reçu de ladite dame et des mains dudit Meolhon payant comme dessus, la somme de 22 livres et demi, soit au total des deux sommes 300 livres, somme que ladite dame devait payer audit Gobin pour reste et entier paiement de l'achat de la maison acquise par ladite dame dudit Gobin suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance envers ladite dame. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Darbon, Gavaudan, Coussin]

Le 22/05/1616 ont fait rapport Laurent Vian et Me Vincent May estimateurs modernes qui sont allés à ladite maison à la demande du juge, avec Antoine Chansaut pour expert, et ont trouvé que ledit Gobin y a fait des améliorations et réparations nécessaires en divers endroits se montant à 75 livres. [Signé : L Vian, V May]

Achat pour Jean Laugier contre Me Antoine Ange – f°1386

Le 31/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Laugier de ce lieu, présent, une terre de quatre saumées sept émines quatre cosses au dextre, acquise par collocation des hoirs de Nicolas Légier d'Aix-en-Provence (13) pour droit de cosses, en ce lieu quartier de La Reilhe sive Le Revest, confrontant terre de François Roman, terroir de Saint-Martin, terre du prieuré Saint-Blaise, le chemin allant à Saint-Martin et le fossé conduisant l'eau au Revest. Ledit Ange devra payer le lods pour l'acheteur, soit 4 livres reçues de l'acheteur. La vente est faite pour le prix de 103 livres, à payer 60 livres à Pâques, ainsi que 5 livres 8 sols que ledit Laugier a cédé sur François Roman pour le prix de six panaulx de blé que ledit Laugier lui a vendu ; et pour les 37 livres restantes, il promet de les payer au 15 août prochain. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé : B Icard, Barthelemy, Ange]

Le 22/01/1610 ledit Ange a confessé avoir été payé de la somme de 97 livres bien que le terme ne soit pas encore échu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Gondon et Jean Louis Billard. [Signé : Ange, J Gondon]

Achat pour Barthélémy Icard contre Michel Barthélémy – f°1389

Le 31/12/1609 a comparu Michel Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Icard, bourgeois de ce lieu, présent, un coin de pré en ce lieu quartier de Cailloux, d'une

émine quatre cosses au dextre, confrontant pré de Jacques Gueidan, vigne de celui-ci en tête, pré dudit Icard, jardin d'Antoine Vassal et fossé entre eux. La vente est faite pour le prix de 36 livres, payable moitié en février et moitié fin août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : B Iccard, Barthelemy, Ange, Darbon]

Le 11/05/1610 ledit Barthélémy a confessé avoir reçu dudit Icard lesdites 36 livres d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Garcin et Antoine Auman. [Signé : B Iccard, Barthelemy, A Garcin]

Achat pour François Lantelme contre Denis Rougier de Volx – f°1391

Le 31/12/1609 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de la Tour-d'Aigues, au nom de Denis Rougier du lieu de Volx (04) qui devra ratifier l'acte dans un mois, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, un coin de pré avec un peu de terre limitrophe faisant au total trois émines quatre cosses au dextre, que ledit Rougier a acquis ces jours passés « de la discussion » de François Darbon en ce lieu quartier de Bédarrides confrontant pré de Claude Ferrier, draie allant au Real, pré et terre de l'acheteur acquis de l'héritage dudit feu Darbon. La vente est faite pour le prix de 30 livres suivant l'estimation qui a été faite pour ladite collocation, somme que ledit Lantelme promet de payer audit Rougier, 26 livres en août et les 4 livres restantes ont été payées à l'instant aux estimateurs modernes de ce lieu pour les frais de la collocation d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Sauvecane, B Iccard, Ange]

Le 04/01/1610 a comparu César Rougier fils et procureur de ses père et mère, suivant procuration reçue chez Me Besson notaire de Volx (04) le 31/12/1609, lequel a approuvé l'acte de vente. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Louis Ange et de Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Le 18/08/1610 a comparu César Rougier, tant pour lui que pour ses père et mère, lequel a confessé avoir reçu à l'instant dudit Lantelme, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre, la somme de 26 livres d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Gondn et Jean Garcin. [Signé : Cesar Rogier, J Lantelme, J Gondon]

Echange entre Barthélémy Icard et Isnard Lantelme – f°1394

Le 31/12/1609 ont comparu Barthélémy Icard bourgeois et Isnard Lantelme potier d'étain, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait l'échange suivant de propriétés en ce lieu : ledit Icard a baillé une saumée cinq émines trois cosses de terre au dextre quartier de La Billadoire, acquise des hoirs de feu Marquet Bouchet, confrontant le terroir de Mirabeau de long en long, terre de Paul Agnel et terre restante auxdits hoirs du couchant et midi ; ledit Lantelme a baillé en échange un pré quartier de La Théolière d'une émine dix cosses confrontant pré de Me Gaspard Hupais notaire, le fossé conduisant l'eau au parc seigneurial, la rivière de l'Eze et autre pré restant audit Lantelme du côté du couchant. Les propriétés sont estimées chacune à 45 livres. Tout le lods sera payé par ledit Icard. Ledit Lantelme se réserve quatre piboules à choisir à prendre dans trois mois. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : B Iccard, I Lantelme, Ange, Coussin]

Achat pour Paul Agnel contre Antoine Ange – f°1396

Le 31/12/1609 a comparu Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, cinq hommes de vigne, mesure de ce lieu, en ce lieu quartier du Pré Neuf confrontant vigne restante au capitaine Bernard Roy, vigne à deux parts dudit Agnel et la draie du quartier ; ces hommes de vigne ont été acquis par collocation dudit Roy. Ledit Ange devra payer le lods. La vente est faite pour le prix de 110 livres 14 sols compensée audit Agnel sur la rente des cosses qu'il doit à ce dernier, pour sa part qui est de 100 livres, et pour les 10 livres 14 sols restantes, il les a reçues dudit Agnel, d'où quittance réciproque. Si le capitaine Roy rachète ladite vigne dans l'année qui suit la collocation qui a été faite le 29/12/1609, ledit Agnel devra

quitter la vigne et sera remboursé de 96 livres 8 sols et demi pour le principal et les dépens, et ledit Ange rendra audit Agnel 4 livres. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) et André Silvestre de ce lieu. [Signé : Ange, P Agnel, Pascal]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Antoine Pourchier et Claude Michellan – f°1399

Le 31/12/1609 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Michellan, charpentier de La Mure (38) absent, et des mains et propre argent du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 48 livres 14 sols pour reste de ce que ledit Michellan lui doit suivant acte chez ce notaire cette année, ledit Michellan s'étant obligé à payer pour Claude Bragueiret, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Paul Agnel de ce lieu. [Signé : Pascal, Ange]

Obligation pour Antoine Pourchier contre le capitaine Etienne Pascal – f°1400

Le 31/12/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 48 livres 14 sols, « nonobstant la quittance » reçue ce jour chez ce notaire, et qu'il promet de payer dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Paul Agnel de ce lieu. [Signé : Pascal, Ange]

Achat pour André Silvestre contre Jean Martin dit Quichon – f°1400bis

Le 31/12/1609 a comparu Jean Martin dit Guichon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à André Silvestre ménager de ce lieu, présent, une terre d'une saumée et demi, en ce lieu quartier de Vaumalle confrontant terre de Jean Sauvecane fils de François, terre de Roman David et le fossé de Vaumalle. La vente est faite pour le prix de 24 livres dont ledit Martin a confessé avoir reçu précédemment 15 livres, d'où quittance. Pour les 9 livres restantes, ledit Silvestre promet de payer, 3 livres dans huit jours et 6 livres au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jacques Gondon de ce lieu. [Signé : Ange, J Gondon]

Achat pour Abraham Gruot contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°1402

Le 31/12/1609 ont comparu Philippe Mouret consul et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), procureurs de la communauté dudit lieu suivant procuration chez ce notaire en février, lesquels audit nom ont vendu à Abraham Gruot dudit lieu, présent, une terre, acquise par collocation des hoirs d'Esprit Meynier dudit lieu le 28/12/1593, audit lieu, quartier dit Barbe Constans, d'une saumée et demi au dextre confrontant terre de Jean Meynier fils de Hugues, terre de l'acheteur et la Sarrière. La vente est faite pour le prix de 24 livres 16 sols à payer, moitié à l'instant, somme reçue par ledit Mouret d'où quittance, et moitié à Noël. Lesdits procureurs ont aussi remis à l'acheteur la rente de ladite terre. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bues et Me Etienne Sauvecane procureur à Aix-en-Provence (13). [Signé : Sauvecane]

Le 20/09/1610 a comparu Louis Jourdan trésorier moderne de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant dudit Guion la somme de 12 livres 8 sols pour tout reste de l'achat, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de messire Laurent Vian prêtre de ce lieu et Jean Reynaud. [Signé : L Jourdan, Vian]

Insolutondation pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Roman fils de François – f°1404

Le 31/12/1609 a comparu Jean Roman fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer la somme de 74 livres 6 derniers qu'il doit à la communauté dudit lieu, présent Jean Arnoulx ayant été commis par délibération du conseil dudit lieu en mars, et le tout suivant leur

compte arrêté par ledit Roman le 27/01/1609, il a baillé à la communauté en insolutondation les propriétés suivantes : une terre audit lieu, quartier des Fossés, d'une saumée de terre au dextre confrontant terre du prieuré Saint-Blaise, terres d'Angéline Roman, terre d'Isabeau Meynier, terre de Pierre Bret acquise dudit Jean Roman et le chemin de Pertuis ; une terre audit lieu quartier de La Font de quatre émines trois cosses confrontant terre de Michel Bret en deux parts, terre des hoirs de Jean Roman, le fossé de Miral et le chemin public. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : J Roman, L Jourdan]

[fin du registre]